Le Monde

MERCREDI 7 FÉVRIER 1996

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15872 – 7 F

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Irak et l'ONU négocient la nourriture contre le pétrole

ANTICIPANT un succès – pourtant encore aléatoire – des négociations qui devaient s'ouvrir, mardi 6 février, à New York, entre l'Irak et les Nations unies, sur la formule *« pétrole contre nourriture »*, le dinar irakien a continué, au cours des derniers jours, sa remontée spectaculaire amorcée, le 20 janvier, lorsque Bagdad avait annoncé qu'il acceptait le dialogue avec l'ONU. Le quotidien officiel *Al Joumhouriya* prévoyait, mardi, que les négociations *« devraient aboutir à un accord pour la vente de quantité de pétrole, dont une partie des revenus allégera les souffrances du peuple irakien »*. Mais, soulignait-il, un tel accord *« ne doit en aucun cas se substituer à une levée totale de l'embargo »* imposé, en août 1990, par les Nations unies à l'Irak après l'invasion du Koweït.

Lire page 2

La pollution de l'air à Paris et à Lyon entraîne plusieurs centaines de décès chaque année

Une étude scientifique évalue le risque sanitaire lié à la dégradation de l'environnement

LE RÉSEAU NATIONAL de santé publique vient de terminer une vaste étude épidémiologique sur la pollution atmosphérique dans l'agglomération parisienne et à Lyon. Conduite dans le cadre d'un projet européen, cette enquête, à la méthodologie inédite, chiffre pour la première fois le nombre de décès prématurés attribuables à deux polluants de l'air : les « particules en suspension » et le dioxyde de soufre. Ces deux polluants atmosphériques *« constituent des facteurs de risque surajoutés contribuant à l'apparition de complications ou de décompensations d'états respiratoires et cardio-vasculaires déjà dégradés »*, expliquent les épidémiologistes. Selon l'étude, la surmortalité par maladies cardio-vasculaires varie de 260 à 350 décès par an en région parisienne et de 30 à 50 dans l'agglomération lyonnaise. Plus faible, la mortalité prématurée par maladies respiratoires varie de 54 à 83 cas par an en région parisienne.

Ces travaux, révélés par *Le Monde*, sont rendus publics au moment où le projet de loi sur l'air, du ministre de l'environnement Corinne Lepage, est l'objet de difficiles négociations, se heurtant aux vetos des ministères de l'industrie et des transports. Matignon s'oppose à toute mesure impliquant des taxes supplémentaires. Pour sa part, le maire de Paris, Jean Tiberi, dont la politique est vivement mise en cause par les écologistes, devait rendre public, mardi 6 février, le rapport d'une commission sur la qualité de l'air, installée en juillet.



Lire pages 8 et 9 et notre éditorial page 14

Léonard or not Vinci ?

LONDRES
de notre correspondant

Vrai ou faux ? Faussaire de génie ou mauvais farceur ? Le carton de Léonard de Vinci *Sainte Anne, la Vierge, l'Enfant et saint Jean-Baptiste enfant* – un des trésors de la National Gallery, à Londres – est-il entièrement l'œuvre du maître italien ou bien a-t-il été à moitié refait en 1958 par un brillant étudiant devenu par la suite un faussaire ? C'est du moins ce qu'avait affirmé, avant sa mort à Rome, le 9 janvier dernier, Eric Hebborn, à une équipe de télévision anglaise. Celle-ci a attendu pour rendre publiques ses révélations, le décès du « roi des faussaires » – comme l'a surnommé le quotidien milanais *La Stampa* –, trouvé la tête en sang dans une rue du Trastevere, quartier « branché » de Rome.

Hebborn a affirmé que, jeune étudiant à la Royal Academy, il avait été secrètement chargé par le conservateur de l'époque, Sir Henry Rushbury, de réparer les dégâts causés au carton par un gardien aviné qui le posait le long d'un radiateur et l'utilisait comme dossier pour sa sieste. La vapeur avait fait fondre la pierre noire et la colle dont le dessin était enduit, *« et l'œuvre s'était évaporée »*. *« Je suis l'auteur du carton, pas du motif bien sûr, mais du travail matériel »*, trois mille heures de restauration minutieuse, assurait-il. Un de ses amis, André Durand, a confié au *Daily Telegraph* que Hebborn lui avait révélé avoir refait tout le côté de *Sainte Anne*, y compris le Christ et saint Jean-Baptiste. Un autre ami s'est empressé de démentir.

Depuis, le carton célèbre est passé à la National Gallery après qu'une souscription pour le garder à Londres eut rassemblé 800 000 livres (6,5 millions de francs environ). Il en valait 20 millions lorsqu'en 1987 il fut gravement endommagé par un déséquilibré, ce qui nécessita d'intenses travaux de restauration. On peut donc comprendre l'émotion des dirigeants du prestigieux musée de Trafalgar Square devant des révélations mettant en cause l'authenticité de l'œuvre et rappelant les conditions désastreuses dans lesquelles étaient conservés les tableaux. Ils ont publié un communiqué assurant *« qu'il n'y avait aucune preuve que le carton ait été redessiné dans les années 60. M. Hebborn était bien entendu connu pour son sens de l'humour »*.

Il est vrai que ce dernier, alcoolique chronique selon la presse anglaise, proche d'Anthony Blunt – l'expert en tableaux et « taupe » des services secrets soviétiques –, était aussi connu pour sa vantardise. Dans ses souvenirs, il avait revendiqué la paternité d'un Van Dyck du British Museum ou d'un Piranèse exposé à Copenhague, et cité parmi ses « œuvres » des tableaux authentiques – comme un Roger de la Pasture de la National Gallery –, dans le but de semer le trouble dans l'esprit des experts et du public. Il venait de publier un guide du parfait faussaire, *Il Manuale del Falsario*.

Un doute subsistera tant que la National Gallery ne publiera pas d'analyse scientifique pour étayer ses dénégations. On peut imiter un maître à la perfection, mais les matières utilisées (papier, pigments...) et surtout cinq cents ans de vieillissement sont inimitables. Faute d'une telle recherche, Eric Hebborn continuera à narguer les experts.

Patrice de Beer

Le cap du dialogue en Corse



JEAN-LOUIS DEBRÉ

MALGRÉ les remous provoqués par sa visite en Corse, les 12 et 13 janvier, quelques heures après une conférence de presse clandestine du FLNC-canal historique accompagnée d'un ostensible déploiement d'armes, le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, maintient le cap qu'il s'est fixé. M. Debré a réussi à convaincre Jacques Chirac et Alain Juppé que les conditions favorables à la reprise du dialogue sont réunies en Corse et que la voie de la répression, pour traiter ce problème politique, est sans issue. Tout en exhortant élus traditionnels et nationalistes à dialoguer, le ministre de l'intérieur s'emploie à nourrir le débat entre les Corses et l'Etat. Chaque matin, avec l'accord de Matignon, il reçoit l'un des ministres intéressés par le problème corse pour examiner les dossiers qu'il souhaite voir traiter. L'épineuse question des institutions n'est pas pour le moment à l'ordre du jour. D'ici à un mois, le ministre de l'intérieur souhaite rencontrer de nouveau l'ensemble des composantes du paysage politique corse pour préparer un grand rendez-vous, en juin, entre l'Etat, les élus traditionnels corses et les nationalistes.

Lire page 7

L'Union européenne au secours de l'emploi

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

L'idée était dans l'air. Au moment où les gouvernements des pays de l'Union européenne, confrontés au ralentissement de la conjoncture, se mobilisent pour tenter d'enrayer la montée du chômage, Jacques Santer, président de la Commission de Bruxelles, s'exprimant le 31 janvier devant le Parlement européen, a proposé *« aux forces politiques, économiques et sociales (...) de s'unir dans la conclusion d'un pacte européen de confiance pour l'emploi »* et a annoncé son intention de convoquer au mois de mai une table ronde. Une idée suggérée au cours des dernières semaines par divers acteurs de la scène européenne, tels Karl Lammers en Allemagne, porte-parole de la CDU pour les affaires internationales, ou Philippe Maystadt, ministre belge des finances.

Sans mettre en doute la sincérité de ceux qui réclament ainsi un *« retour au social »*, ce zèle tout neuf n'est évidemment pas dénué de préoccupations tactiques. Quel est le sens de la construction de l'Europe, sinon de permettre à ses citoyens d'acquérir, en se rassemblant, davantage de prospérité et d'influence dans les affaires du monde ? L'actuel grand dessein de l'Union, la monnaie unique, s'il concourt, à terme, à un tel objectif, n'offre, il est vrai, aucun dividende immédiat. Il est même ressenti par une partie de l'opinion comme partiellement responsable du marasme économique actuel.

La stagnation économique va durer au moins jusqu'à l'été selon les prévisions actuellement fournies. Voilà donc six mois difficiles à passer avec, sans doute, une nouvelle progression du chômage et, à chaque publication d'indices, de nouvelles tentatives des adversaires de l'Union monétaire pour la discréditer. *« Je m'attends à des giclées de venin »*, confie un haut fonctionnaire de la Commission qui, il y a peu, dénonçait la *« cabale »* anti-européenne de quelques grands patrons français.

Ayant senti le risque d'une multiplication des mouvements de protestation s'ils se contentaient de poursuivre leurs efforts d'assainissement des finances publiques, les gouvernements ont réagi par des politiques volontaristes.

Philippe Lemaitre

Lire la suite page 14

Crimes de guerre en Bosnie

Deux officiers supérieurs serbes ont été arrêtés par les Bosniaques, qui veulent les remettre au Tribunal pénal international chargé de juger les crimes de guerre. p. 4

Un entretien avec le président d'Haïti

René Préval, qui entre en fonctions le 7 février, déclare au *Monde* qu'il entend se consacrer en priorité à la reconstruction économique de son pays. p. 3

Apprentissage et travail

L'Assemblée nationale commence à examiner le projet de réforme du financement de l'apprentissage, destiné à favoriser l'emploi des jeunes. p. 6

Couscous au resto-U



Le chroniqueur gastronomique du *Monde* s'est assis à la table du restaurant universitaire de Saint-Denis Paris-VIII, où l'on sert au client de passage, pour 29,50 F, un très bon couscous. p. 22

Panne d'investissements

La reprise espérée des investissements industriels n'a pas eu lieu en 1995, pour la cinquième année consécutive. La France décroche par rapport aux autres pays industrialisés. p. 15

Délinquance en baisse

Pour la première fois depuis 1988, la délinquance a décru en 1995, mais les actes de violence physique continuent d'augmenter. p. 29

Le pyromane de Moirans

Un homme de 35 ans a reconnu être l'auteur de sept des treize incendies jusqu'alors mystérieux survenus à Moirans (Jura). p. 10

Hip-hop à Suresnes

Cités danse, rendez-vous des danseurs issus de la rue, rassemble, pour la quatrième année, au théâtre Jean-Vilar de Suresnes (Hauts-de-Seine), le meilleur du hip-hop et... de l'inclassable. p. 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0207 - 7,00 F

IRAK Des discussions devaient s'engager, mardi 6 février, à New York, entre l'Irak et les Nations unies sur « la formule pétrole contre nourriture », afin d'atténuer les carences de plus en plus graves dont souffre la population irakienne après cinq ans d'embargo. ● LA RÉSOLUTION 986 adoptée en avril 1995 par le Conseil de sécurité de l'ONU, et qui n'a toujours pas été officiellement acceptée par Bagdad, est inscrite en filigrane de ces discussions. Elle autorise l'Irak à vendre une quantité limitée de pétrole pour répondre temporairement *« aux besoins humanitaires du peuple irakien ».* ● L'IRAN estime qu'une éventuelle conclusion heureuse des discussions de New York n'affecterait pas les marchés pétroliers. Téhéran n'en cherche pas moins à réduire sa dépendance vis-à-vis du pétrole afin de mettre son économie à l'abri des fluctuations des quotas et des prix.

L'ONU propose de nouveau d'assouplir l'embargo imposé à Bagdad

Cinq ans après le début de la guerre du Golfe, le régime de Saddam Hussein pourrait se rallier à un compromis qui prévoit d'échanger du pétrole contre des produits de première nécessité

IL NE SERA pas dit que le président irakien, Saddam Hussein, aura perdu la face : jusqu'au bout, il aura tenté d'échapper à une acceptation formelle de la résolution 986 du Conseil de sécurité de l'ONU, en vertu de laquelle il peut vendre des quantités limitées de pétrole pour répondre notamment aux besoins urgents de la population. Officiellement, ce qu'il a accepté de discuter avec les Nations unies, à partir du mardi 6 février, c'est *« la formule pétrole contre nourriture »* – si peu digne soit-elle –, qui lui permet de maintenir, au moins comme position de départ, son rejet de la résolution 986.

Dans le courrier qu'il a adressé au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, à la mi-janvier, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, ne fait au reste aucune mention explicite de cette résolution. Il annonce seulement que son pays accepte l'invitation du secrétaire général à discuter de la formule *« pétrole contre nourriture ».*

Adoptée en avril 1995, la résolution 986 autorise l'Irak à exporter du pétrole et des produits pétroliers pour un montant de 2 milliards de dollars, tous les semestres, pour l'achat de produits alimentaires et pharmaceutiques. Mais – et c'est là que le bât blesse aux yeux de Bagdad – tant l'exportation du brut que l'utilisation des revenus et la distribution des vivres et médicaments sont soumises à des conditions que l'Irak qualifie d'autant d'atteintes à sa souveraineté. Aussi sont-ce ces conditions qui devraient faire l'objet des négociations entre l'Irak et des experts de l'ONU, à New York. M. Boutros-Ghali dispose d'une marge de manœuvre confortable pour discuter ladite résolution l'*« autorisant »*, à l'article 13, *« à prendre tous les arrangements et à conclure tous les accords requis »* pour son application avant d'*« en rendre compte au Conseil ».*

Néanmoins, le fait que les autorités irakiennes aient compris que le contenu du texte n'est pas modifiable et que seules le sont les modalités de sa mise à exécution ne garantit pas le succès des pourparlers. Pas plus que le fait que la situation humanitaire en Irak frise le désastre. Les Irakiens ne se portaient pas beaucoup mieux il y a neuf mois, au moment de l'adoption de cette résolution – dont les termes, qui plus est, avaient été négociés avec M. Aziz précisément pour dissiper toute objection de Bagdad. Cela n'avait pas empêché le président Saddam Hussein de la rejeter.

Abbas Jawad, un opposant chiite exilé en France, demeure sceptique. Pas plus aujourd'hui qu'hier, dit-il, le président irakien n'a intérêt à accepter la résolution 986, parce que les ventes de pétrole auxquelles il procède en infraction de l'embargo international lui permettent de maintenir à flot l'appareil répressif du régime, seul et unique pilier de sa pérennité. Pourquoi donc, interroge M. Jawad, *« accepterait-il aujourd'hui de placer ses revenus pétroliers sous haute surveillance internationale et de voir s'accroître la pression intérieure et extérieure »* ?

Laïth Kouba, qui vit à Londres, estime pour sa part que le président irakien a au moins une raison politique d'accepter implicitement la résolution : conforter aux Etats-Unis – puisque ce sont eux qui détiennent la clef de toute solution en Irak – le camp de ceux qui disent que le maintien du régime irakien est préférable aux multiples inconnues d'un éventuel changement. Selon lui, les velléités du roi Hussein de Jordanie d'aider l'opposition irakienne à trouver une alternative démocratique en Irak, et la récente décision du royaume hachémite de réduire, en 1996, de 400 millions à 220 millions de dollars les garanties à l'exportation à destination de l'Irak, auraient aussi poussé le président irakien à réfléchir.

Quelle que soit leur appartenance politique ou religieuse, tous les Irakiens vivant à l'étranger et qui demeurent en contact avec leurs familles en Irak ne souhaitent qu'une seule chose : que les conditions de vie de la population s'améliorent. *« Il faut qu'il y ait une nette distinction entre le peuple et le régime, entre l'agenda humanitaire et l'agenda politique »*, plaide avec vigueur M. Kouba. Et tant pis si le régime irakien tente d'améliorer en sa faveur les conditions de l'application de *« la formule pétrole contre nourriture »* !

LE STATUT DU KURDISTAN

Les formations kurdes qui contrôlent la partie du Kurdistan située au nord du 36e parallèle – qui échappe à l'autorité de Bagdad – retiennent leur souffle. *« Etes-vous sûrs que le texte même de la résolution 986 ne va pas être modifié ? »*, interroge Mohamad Ismail, représentant à Paris de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani.

Ladite résolution dispose qu'une somme de 130 à 150 millions de dollars sera virée, tous les quatre-vingt-dix jours, au Programme humanitaire des Nations unies dans les trois provinces du Kurdistan. En d'autres termes, la part des revenus pétroliers réservée au Kurdistan échappera au contrôle de Bagdad. Les Kurdes tiennent à cette clause comme à la prunelle de leurs yeux, tout simplement parce qu'ils ont subi les pires exactions de la part du pouvoir irakien en qu'ils n'ont *« plus aucune confiance »* en lui ; et aussi parce que, depuis 1991, ils subissent un double embargo : l'international d'abord, et ensuite celui que leur impose le régime irakien au gré de ses humeurs.

Ce statut particulier réservé au Kurdistan par la résolution 986 est précisément un des points qui devraient être soulevés lors des discussions de New York entre l'Irak – qui y voit une atteinte à sa souveraineté – et l'ONU. L'une des formules que les Nations unies pourraient suggérer pour sauver la face du régime irakien, selon une source diplomatique, serait la suivante : que Bagdad prenne l'initiative de demander lui-même par écrit aux Nations unies d'acheter et de distribuer les produits destinés au Kurdistan, ce qui serait une manière de réaffirmer leur autorité et l'unité du pays.

Une formule identique – demande expresse de Bagdad – pourrait être retenue pour ce qui concerne l'acheminement du brut irakien, dont *« la partie la plus importante* (en vertu de la résolution 986) *sera acheminée par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik* (en Turquie) *et le reste à partir du terminal pétrolier de Mina el-Bakr »*, dans le sud de l'Irak. Les pourparlers de New York devraient aussi porter sur les détails. Qu'entend-on par *« la partie la plus importante »* de pétrole ? S'agit-il de 51 %, de 60 %, voire plus ? Quelle forme prendra la surveillance internationale des ventes de pétrole ? Quel *« pourcentage »* sera consacré à l'indemnisation des victimes et que coûtera *« le financement des activités des experts de l'ONU »* ?...

Abdel Amir El Anbari, ambassadeur de l'Irak auprès de l'Unesco et son ancien représentant à l'ONU, conduit la délégation irakienne, qui comprend des représentants des ministères concernés et un délégué de la banque centrale. Le président Saddam Hussein étant le seul centre de décision à Bagdad, il va de soi que ses représentants à New York ne seront qu'une simple courroie de transmission.

Mouna Naïm

Le potentiel irakien



La résolution 986

« Convaincu de la nécessité de répondre, à titre de mesure temporaire, aux besoins humanitaires du peuple irakien », le Conseil de sécurité, en vertu de la résolution 986, autorise _« l'importation d'Irak de pétrole et de produits pétroliers, ainsi que les transactions financières et autres transactions essentielles s'y rapportant directement, le volume des importations devant être tel que les recettes correspondantes ne dépassent pas 1 milliard de dollars des Etats-Unis par période de 90 jours »_. La résolution dispose notamment que chaque achat devra être approuvé par le Comité des sanctions de l'ONU et le montant intégral versé sur un compte séquestre ouvert par le secrétaire général de l'ONU. La résolution doit entrer en vigueur _« pour une période initiale de 180 jours, et le Conseil de sécurité devra procéder à une révision approfondie tous les 90 jours »_. Un pourcentage des revenus ira au Fonds d'indemnisation créé pour les victimes de l'invasion du Koweït. D'autres sommes seront prélevées pour financer les activités des experts de l'ONU. Des redevances devront être versées à la Turquie pour l'acheminement du pétrole par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik.

■ **L'Arabie saoudite a informé les** Nations unies qu'elle *« est en faveur de l'application de la résolution 986, afin de soulager la souffrance grandissante du peuple irakien »*. C'est le prince Bandar ben Sultan, ambassadeur du royaume wahabite auprès des Etats-Unis, qui en a informé le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali. Quant au Koweït, il affirme sa préférence pour le maintien au pouvoir à Bagdad d'un Saddam Hussein *« affaibli »*. *« Nous connaissons Saddam, nous savons ce qu'il veut, c'est un ennemi mais il est affaibli et soumis à une surveillance internationale »*, a récemment déclaré au quotidien des Emirats arabes unis *El Khalije* le ministre koweïtien de l'information, Saoud Nasser Al Sabah. – *(AFP.)*

Une mission médicale française va évaluer les besoins de la population

BIEN QU'IL CHERCHE à contribuer de manière de plus en plus efficace à l'allègement des souffrances de la population irakienne (*Le Monde* du 27 janvier), le gouvernement français continue d'estimer que seul le respect par Bagdad des exigences de l'ONU permettra de lever l'embargo pétrolier et les autres sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'Irak, en août 1990, après l'invasion du Koweït. Une mission médicale française devrait se rendre, vers la fin de février, sur place, pour évaluer les besoins de la population afin de cibler l'aide directe que Paris envisage d'envoyer. D'ici là, non seulement le jeûne du ramadan aura pris fin, mais, surtout, les entretiens de New York auront dégagé les premiers résultats.

A l'Assemblée nationale, certains veulent aller plus loin, commencer à rompre l'isolement de l'Irak en dépit des sanctions. Mardi 30 janvier, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée a en effet adopté un rapport du député RPR Jean-Bernard Raimond – de retour d'une récente mission d'information en Irak. Il faut, y dit M. Raimond, non seulement contribuer au succès des entretiens de New York, mais aussi *« alléger les sanctions »*, ne plus participer peut-être au survol aérien du sud, parce que *« cela ne rime à rien, cette surveillance du sud, parce qu'il n'y a pas de troubles »*, l'objectif étant d'*« arriver petit à petit à désenclaver l'Irak »*.

SURVEILLANCE AÉRIENNE

Bien qu'elle ne soit pas très efficace, les troupes irakiennes pouvant sévir à leur gré contre la population essentiellement chiite, cette surveillance aérienne de la partie sud de l'Irak, située au sud du 32e parallèle, avait été instaurée, le 26 août 1992, pour limiter les exactions du régime. Ce ne sont certainement pas les populations du sud qui approuveraient M. Raimond.

Ce dernier demande aussi que la France pose le problème de la fin de l'embargo international quand, à la fin d'avril ou au début de mai, le chef de la Commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak fera un nouveau rapport au Conseil de sécurité. On entend presque d'ores et déjà la réponse dudit Conseil, et singulièrement celle des Etats-Unis. Elle consistera en substance en ceci : lorsque l'Irak aura satisfait toutes les exigences de l'ONU.

M. Na.

L'Iran veut progressivement diminuer sa dépendance à l'égard du brut

L'« or noir » représente encore 60 % des recettes budgétaires du pays

DAVOS (Suisse)
de notre envoyé spécial

La perspective de voir l'Irak faire un retour discret sur le marché pétrolier mondial, pour peu qu'il accepte les conditions posées par l'ONU en échange de l'autorisation d'exporter des quantités limitées de pétrole à des fins humanitaires, ne semble pas préoccuper Téhéran. Les représentants de la République islamique, présents au forum économique de Davos, affirment que ces ventes éventuelles de pétrole irakien n'auraient que peu d'effets sur les ressources pétrolières de l'Iran, et donc sur son économie, encore très dépendante des revenus tirés de l'« or noir ».

En réalité, ce retour éventuel partiel de l'Irak sur la scène pétrolière, s'il ne risque guère de faire baisser les prix du pétrole et les revenus qui en découlent, interviendrait au mauvais moment pour une économie iranienne en cure d'austérité et qui s'inquiète des conséquences de l'embargo commercial décrété en décembre 1995 par les Etats-Unis.

« Nous n'avons pas de raison majeure d'être préoccupés » par le retour du pétrole irakien sur le marché, affirme Mohamed Javad Zarif, vice-ministre des affaires étrangères, rappelant qu'un accord éventuel entre l'Irak et l'ONU portera, dans un premier temps, sur l'équivalent de 1 milliard de dollars d'exportation de brut irakien par trimestre seulement – ce qui représente environ 750 000 barils/jour (au lieu de plus de 3 millions de barils/jour avant la guerre du Golfe). C'est *« à peu près 3 % de la production quotidienne actuelle de l'OPEP »* (Organisation des pays exportateurs de pétrole).

Au demeurant, ajoute cet ancien représentant de Téhéran auprès des Nations unies, *« l'Iran s'est toujours prononcé, pour des raisons humanitaires, pour une levée totale de l'embargo. Les sanctions n'ont entraîné aucun changement, ni de la nature du régime irakien ni de la politique qu'il entend suivre. Elles ont simplement eu pour effet de pénaliser durement la population ».*

« Si un accord est conclu à l'ONU, il n'aura qu'un effet résiduel sur notre économie », renchérit Mohamed Hussein Adeli, ancien gouverneur de la banque centrale iranienne, aujourd'hui ambassadeur au Canada. *« Face à ce nouvel arrivage de brut, les pays de l'OPEP trouveront un compromis et réduiront leur production globale d'autant, pour éviter une baisse des prix*, assure-t-il. *La croissance de l'économie mondiale devrait continuer en dépit du ralentissement observé dans certains pays et la consommation d'énergie devrait continuer à augmenter. »*

En outre, ajoute cet économiste qui a fait ses classes aux Etats-Unis, *« il faudra un long laps de temps, sans doute un an ou deux, avant que l'Irak ait remis ses installations en état, pour être en mesure de reprendre ses exportations au rythme qui était le sien avant l'embargo ».*

> Si le brut irakien revient sur le marché, « les pays de l'OPEP trouveront un compromis et réduiront leur production globale d'autant, pour éviter une baisse des prix »

Ce diagnostic est toutefois tempéré par un industriel iranien qui, depuis plus de dix ans, est en affaires avec l'Irak et qui, sous couvert d'anonymat, juge Bagdad *« capable, en moins de six mois, de retrouver la capacité d'exportation qui était la sienne avant la guerre du Golfe »*. C'est ce qui explique, ajoute-t-il *« la grande nervosité »* actuellement perceptible à Téhéran, le pays apparaissant, sur les plans économique et politique, *« sur le fil du rasoir ».*

Une crise économique ? M. Adeli s'en défend. *« Bien au contraire*, affirme-t-il, *l'Iran a terminé, en mars 1995, son premier plan quinquennal avec une croissance – pour la sixième année consécutive – de 7,3 % en base annuelle et en termes réels. Cela a été possible grâce aux bons résultats enregistrés notamment dans l'industrie, les télécommunications, le gaz et la construction. »*

Pour le deuxième plan quinquennal en cours, les autorités escomptent une croissance ramenée à 4,2 % en 1996, essentiellement en raison des restrictions internes – les importations ont été réduites de moitié –, qui traduisent la volonté du gouvernement de rembourser une dette extérieure qui, cumulée, atteignait encore, selon les chiffres officiels, 21 milliards de dollars à la fin du premier plan quinquennal. Le remboursement de cette dette est le seul moyen de gagner la confiance des milieux financiers internationaux.

Dans le cadre du deuxième plan, 110 milliards de dollars seront consacrés, en cinq ans, au développement de l'économie, explique M. Adeli. Le financement sera assuré essentiellement par les recettes tirées du pétrole (72 milliards de dollars sur cinq ans) et par des revenus non pétroliers (28 milliards) – que Téhéran veut accroître afin de diminuer la dépendance du pays à l'égard du brut.

Pour l'heure, le pétrole représente encore 60 % des recettes budgétaires et 75 % des recettes en devises du pays, les 25 % restants étant assurés par les secteurs non pétroliers (matériaux de construction, notamment). Le pétrole et le gaz contribuent à hauteur de 28 % à la formation du produit intérieur brut, mais le gouvernement semble décidé à accroître sensiblement la part du gaz à partir de ses réserves nationales qui, après celles de l'ex-URSS, sont les plus importantes au monde.

« Des projets de liquéfaction du gaz iranien sont en cours afin de pouvoir le transporter vers les pays riverains du golfe Persique, voire vers d'autres régions telles que l'Europe », assure ce diplomate. *« Ces projets sont certes intéressants, mais ils exigent de très lourds investissements financiers, que le pays ne peut pas assurer à partir de ses seules ressources*, soulignent les milieux industriels. *Pour que l'Iran puisse compter sur l'appui extérieur, il faut non seulement qu'il établisse des règles crédibles pour les investisseurs étrangers* [Téhéran s'est attelé à la rédaction d'un nouveau code en ce sens], *mais que ceux-ci soient assurés d'un minimum de stabilité politique. »* A cet égard, les résultats des élections législatives prévues en mars devraient donner une première indication.

Serge Marti

Au Guatemala, Jean Paul II défend la cause des Indiens

GUATEMALA
de notre envoyée spéciale

Avant même d'arriver au Guatemala, lundi 5 février, première étape de son voyage en Amérique centrale (Le Monde daté 4-5 février), Jean Paul II, debout dans l'avion face aux journalistes, visage serein et reposé, a envie de parler. Treize ans après un premier voyage difficile dans cette région, il vient, une fois encore, prêcher la réconciliation, répéter qu'*« à la violence, on ne peut pas répondre par la violence, mais par une solution démocratique »*, propre à instaurer *« la justice sociale dans ce tiers-monde qui représente le vrai défi posé à l'Eglise »*. Parler aussi de la violence faite aux Indiens, *« ces premiers habitants qui ont été tellement dégradés et dont il faut relever la culture »*.

En treize ans, et le pape en est conscient, bien des choses ont changé en Amérique centrale et, dans le fracas des armes nettement assourdi, s'entendent les balbutiements d'un processus démocratique. Que de chemin parcouru depuis cette grand-messe de Managua, en 1983, où il fut hué par les sandinistes poing levé. Le souvenir lui arrache un petit rire : *« Cette première visite au Nicaragua, c'était comme essayer de faire un saut mortel. Et pourtant nous avons survécu ! »* Qu'en espère-t-il cette fois ? *« On verra,* rétorque-t-il avec philosophie. *Regardez, il y a eu la chute du communisme, des sandinistes et, d'une certaine façon, celle de la théologie de la libération, qui était marxisante. »* Et d'insister, en vieux lutteur anticommuniste impénitent, sur l'oraison funèbre de cet engagement extrême à ses yeux d'une Eglise combattante, mais trop politisée : *« La théologie de la libération n'est plus un problème aujourd'hui. La justice ne doit pas venir de l'idéologie, mais de l'engagement social véritable au jour le jour. »*

UN CRI

Beaucoup de choses ont changé, mais tout ou presque reste encore à régler. L'arrivée de l'avion à l'aéroport de Guatemala, ceinturé par un service d'ordre digne d'un roman noir tropical, ramènera Jean Paul II aux premières réalités. Celles d'un pays qui, en trente-cinq ans de lutte armée, a connu des dizaines de milliers de morts, quarante mille disparus et un million de personnes déplacées, jetées sur les routes par la peur et la violence. Il y a treize ans, le 3 mars 1983, quatre jours avant l'arrivée du pape, quatre guérilleros avaient été fusillés. Une action dans la droite ligne de la politique de « terre brûlée » d'un dictateur fanatique appuyé par les sectes, le général Rios-Montt. Aujourd'hui engagée dans un hésitant processus de paix, la guérilla a décrété une *« trêve de cinq jours »*. Pourtant, à la veille de l'arrivée de Jean Paul II, le président fraîchement élu (en janvier), l'homme d'affaires et conservateur modéré Alvaro Arzu Irigoyen, a échappé de peu à un attentat.

Aussi, lundi 5 février, Jean Paul II n'aura qu'un cri à l'adresse du président Arzu, qui se tient droit, sans un regard pour les militaires qui veillent fusil à la main, et de cette population – indienne à 50 % et catholique à 90 %, dont huit millions sur onze vivent en dessous du seuil de la pauvreté – qui lui fera une haie d'honneur fiévreuse sur les vingt-trois kilomètres d'asphalte couvert de pétales de fleurs séparant l'aéroport de la ville. Un cri comme il sait parfois en pousser hors de la rhétorique routinière vaticane : *« Il est urgent d'instaurer une paix véritable ! »*, lance-t-il, en écho aux banderoles qui réclament : *« Toi seul peux nous donner l'espoir. »* Et il ajoute : *« Je n'ai jamais manqué une occasion d'insister pour mettre un terme à la guerre. Et même si le chemin de la paix a été dur et difficile, aujourd'hui se profile à l'horizon le moment joyeux de la signature des accords. »* Dès le premier jour, le ton du voyage est donné.

Marie-Claude Decamps

René Préval, nouveau président d'Haïti

« Si nous ne réussissons pas dans les cinq années à venir, la démocratie sera en grand péril »

Elu le 17 décembre 1995 avec près de 88 % des suffrages exprimés (pour une participation de 28 %), René Préval doit être investi président d'Haïti, mercredi 7 février. Il succèdera à son « mentor » Jean-Bertand Aristide, arrivé au pouvoir en février 1991, renversé par un putsch en septembre de la même année et réinstallé en octobre 1994, après l'intervention des troupes américaines. Pour la première fois dans l'histoire de la République haïtienne, née en 1804, un président issu des urnes passera le relais à un autre.

« Dix-huit mois après le rétablissement de l'ordre constitutionnel, les ordures et les immondices jonchent les rues de Port-au-Prince. La misère dans laquelle vit la grande majorité de la population n'a pas été soulagée. Pouvez-faire mieux que le président Aristide ?

– J'aurai surtout plus de temps que lui et j'aurai surtout d'autres missions. Le président Aristide a fait ce qu'il devait et ce qu'il pouvait. Il nous revient, à partir des conditions favorables qu'il nous a laissées, d'imprimer une volonté politique.

– Quelles seront les grandes lignes de votre action ?

– Nous avons retenu, dans un pays où tout est urgence, une priorité : résorber le chômage, à travers la production nationale. Ce sera l'axe des cinq prochaines années. Nous sommes dans un pays qui n'exporte plus rien et importe presque tout. Ce qui fait que le coût de la vie devient extrêmement élevé et le chômage très important. Nous voulons redéfinir la mission de l'Etat, qui n'est pas de participer directement à la production, mais de se limiter à ses fonctions normatives et de contrôle. Nous voulons laisser au secteur privé sa mission de création d'emplois durables.

– Quel est l'état de la situation économique d'Haïti ?

– Les dépenses de l'Etat sont de 5 milliards de gourdes, selon le projet de budget pour l'année 1995-1996, alors que les recettes attendues, au vu des rentrées des trois premiers mois, sont de 3 milliards, ce qui nous amène à un déficit prévisible de 2 milliards de gourdes [1 franc équivaut à 3 gourdes environ]. Soit nous finançons ce trou par l'impression de billets, et c'est l'inflation. Soit nous faisons des coupes au niveau de l'administration publique, mais les salaires sont tellement bas qu'il faudrait licencier environ 14 000 des 40 000 employés de l'Etat. Ces deux solutions ne sont pas envisageables. Il est donc nécessaire de trouver des fonds à l'extérieur.

» De plus, en supposant que nous puissions équilibrer notre budget, nous ne disposerions de plus aucun moyen pour entreprendre des travaux de structures. Nous allons renégocier tout de suite, avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, sur les positions que nous avons définies.

– La privatisation des grandes entreprises publiques haïtiennes déficitaires, contre laquelle les partisans du président Aristide se sont battus, est-elle l'une de vos priorités ?

– La privatisation, c'est un problème. Il a été mal posé parce que présenté comme la liquidation des biens de l'Etat. La privatisation peut prendre différentes formes : contrat de gestion, l'Etat restant propriétaire de l'infrastructure ; location ; prise de participation minoritaire ou majoritaire pour le privé. Le privé est meilleur gestionnaire que l'Etat. En privatisant, nous n'allons pas créer d'emplois, mais réduire le déficit du budget de l'Etat.

> « La sécurité n'est pas une priorité mais une condition essentielle de notre combat »

– Quel sera le profil de votre premier ministre ?

– Cela fait dix ans que le peuple se bat pour la démocratie. Les gens veulent voir, traduits en termes de bénéfice pour eux-mêmes, les raisons de cette lutte. Je veux donc être pragmatique : l'objectif de ces cinq ans est la satisfaction de certains besoins primordiaux de la population. J'aurai un cabinet composé de gens efficaces, qui puissent livrer la marchandise. Nous discutons des actions à entreprendre rapidement pour faire renaître l'espoir. Ce ne sera pas l'appartenance politique du premier ministre qui me guidera dans mon choix mais le programme qu'il devra accomplir et qu'il acceptera.

– Votre choix devra être ratifié par le Parlement qui est dominé par l'Organisation politique Lavalas, OPL, dont une fraction importante était favorable à une prolongation du mandat du président Aristide. Vous devez donc en tenir compte

– Nous sommes actuellement en discussion avec eux pour qu'ils comprennent que si nous ne réussissons pas ce quinquennat la démocratie haïtienne sera en grand péril.

– L'insécurité demeure un problème préoccupant, quelles mesures allez-vous prendre ?

– La bourgeoisie se sent en insécurité parce qu'il y a des menaces, mais le père de famille qui ne peut pas donner à manger à sa famille et soigner ses enfants vit une autre


RENÉ PRÉVAL

forme d'insécurité. Si nous avons un gouvernement qui vole et qui se corrompt avec les milieux d'affaires, le peuple n'a pas d'autre recours que d'aller dans les poches et les maisons de ces gens. Il faut donc faire fonctionner l'Etat, de manière à mettre le peuple en confiance : les gens ne demandent pas tout tout de suite, mais ils veulent avoir un gouvernement sérieux et l'espoir que leur vie va changer. Si les milieux d'affaires acceptent de jouer les règles du jeu démocratique et de s'associer aux projets concrets en payant, par exemple, de nouvelles taxes, la confiance peut aussi être restaurée entre le peuple et la bourgeoisie.

» Un autre aspect de la sécurité est la menace des duvaliéristes. Si nous échouons dans notre entreprise, si nous ne parvenons pas à satisfaire les besoins de la population, nous laissons politiquement de l'espace aux duvaliéristes pour regagner une crédibilité. Le dialogue avec le secteur privé, les syndicats, les organisations de base et l'union autour du développement du pays va isoler les duvaliéristes. C'est ce que j'ai entrepris de faire. Et la police doit assurer la sécurité.

– Considérez-vous que la nouvelle police pourra assumer sa mission ?

– Ses membres sont très jeunes, ils n'ont reçu que quatre mois de formation, ils sont sous-équipés. Ils n'ont pas de boucliers, pas de casques, peu de moyens de communication. Dès qu'ils font face à une population excitée, qui lance des pierres, cela vire rapidement au corps à corps. Le policier, qui n'a que son arme, a tendance à s'en servir. Cette police, qui avait reçu un accueil très chaleureux, commence, aux yeux de la population, à ressembler à l'armée que nous avons démantelée. Cela constitue un très grand danger.

» La prolongation du mandat de la mission des Nations unies en Haïti, la Minuah, nous permettra de renforcer cette nouvelle police. Ce sera une prolongation de six mois, au terme de laquelle nous procéderons à une évaluation. La sécurité n'est pas une priorité, mais une condition essentielle de notre combat sans laquelle il n'y aura pas d'investissements, parce que le capital national ou international ne viendra pas.

– Quel type de relation envisagez-vous de conserver avec M. Aristide ?

– Nos relations sont excellentes et nos missions ne sont pas les mêmes. Nous savons l'un et l'autre qu'il est impossible d'avancer sans l'adhésion du peuple. Pour le président Aristide, être au service du peuple est un long sacerdoce, lié à une mission de type religieux. Préval n'est intéressé qu'à servir son pays. J'ai été élu, j'ai une mission à accomplir, et je l'accomplirai. Je souhaite que le président Aristide, comme il a fait à plusieurs reprises depuis 1986, arrive à redéfinir sa place dans la bataille du peuple haïtien, pendant les cinq ans à venir. »

Propos recueillis par Alain Abellard et Jean-Michel Caroit

Un industriel mexicain au secours de la famille Salinas

MEXICO
de notre correspondant

Raul, le frère de l'ex-président mexicain Carlos Salinas (1988-1994), a dû pousser un profond soupir de soulagement dans sa cellule de la prison d'Almoloya, près de Mexico, en apprenant qu'un de ses riches amis, Carlos Peralta, avait accepté de lui donner un « coup de main » pour justifier auprès des tribunaux helvétiques l'origine des 84 millions de dollars déposés auprès de la succursale genevoise de la Citibank. En affirmant publiquement, à la fin de la semaine dernière, qu'il avait « prêté » 50 millions de dollars à son *« ami d'enfance »*, emprisonné depuis près d'un an dans l'attente d'un jugement pour une affaire de meurtre, le milliardaire mexicain a porté un coup sérieux aux accusations des enquêteurs suisses et de leurs collègues américains de la brigade des stupéfiants, la DEA, qui cherchent à prouver que les fonds de Raul Salinas proviennent du blanchiment de l'argent de la drogue.

« Je lui ai prêté cet argent en avril 1994, au nom de notre amitié et parce que j'ai une grande confiance en lui », a soutenu M. Peralta. *« Il s'agissait de créer un fonds d'investissement avec une vingtaine d'industriels et de banquiers mexicains »*, a ajouté le patron du groupe IUSA, un conglomérat familial d'une trentaine d'entreprises, dans le secteur du cuivre et des téléphones portables, entre autres activités. Carlos Peralta a expliqué que le magnat de l'industrie alimentaire Roberto Gonzalez et un autre industriel, Carlos Hank, avaient été approchés pour participer au projet. Le premier a aussitôt démenti, tandis que le second a déclaré qu'il ne ferait aucun commentaire sur le sujet.

L'incrédulité générale s'est encore accrue lorsque M. Peralta a reconnu qu'il n'avait pas demandé de reçu pour sa contribution et qu'il ne se souvenait pas du nom de la banque new-yorkaise par laquelle avaient transité les fonds avant d'être déposés en Suisse. *« Loin de lever les soupçons sur les activités illégales de Raul Salinas,* écrit en éditorial le journal indépendant *La Jornada*, *ces déclarations permettent au contraire de penser qu'il existe un vaste réseau de complicités politico-financières dirigé par le frère d'un ancien président et auquel participeraient une vingtaine de barons de l'industrie et de la banque. »*

Rien de très nouveau sous le soleil mexicain, qui en a vu d'autres depuis l'arrivée au pouvoir, en 1929, du Parti révolutionnaire institutionnel, le PRI, accusé par ses adversaires, chaque jour plus nombreux, de s'être transformé au cours des décennies en une véritable *« mafia, source de toutes les corruptions »*. Ce nouveau rebondissement dans la saga de la famille Salinas, rendue responsable des déboires du Mexique depuis la dévaluation de décembre 1994, survient au moment où la presse locale laisse entendre, sans présenter de preuves, que l'ex-président, qui séjourne actuellement à Cuba, aurait lui-même commandité, en mars 1994, l'assassinat de son dauphin, Donaldo Colosio, pour tenter de se maintenir au pouvoir.

Bertrand de la Grange

Les prochaines manœuvres chinoises inquiètent les Etats-Unis

LES TENSIONS entre la Chine et Taïwan vont être, une nouvelle fois, ravivées par les manœuvres militaires chinoises qui seront prochainement organisées dans la province côtière de Fujian, face à l'île de Taïwan. Le quotidien indépendant *Sing Tao*, publié à Hongkong, a indiqué, mardi 6 février, que deux officiers généraux chinois sont arrivés sur place pour diriger les 400 000 hommes mobilisés pour l'occasion et qui utiliseront des munitions réelles.

Ces manœuvres se présentent comme une nouvelle campagne d'intimidation de la part des Chinois, qui considèrent l'île, indépendante depuis 1949, comme une province rebelle. Les exercices militaires, qui devraient durer un mois, vont coïncider en effet avec la première élection présidentielle démocratique prévue, le 23 mars, à Taïwan. En septembre, la Chine avait déjà organisé un exercice simulé de débarquement, qui avait mobilisé une quarantaine de navires et plus de cent avions.

Le quotidien *Hongkong Standard*, qui appartient au même groupe de presse que le *Sing Tao*, a indiqué, mardi, que la marine américaine sera présente dans la région pendant les manœuvres. Il précise que le navire amiral de la 7e flotte américaine, *USS-Blue-Ridge*, fera escale dans une quinzaine de jours à Hongkong. Si certaines sources diplomatiques occidentales estiment que cette halte est sans rapport avec la démonstration de force chinoise, les Etats-Unis n'en suivent pas moins avec une attention soutenue l'évolution de la situation.

Selon le *Washington Post* daté du 5 février, un haut responsable du département d'Etat américain a ainsi estimé que Washington se devait d'avertir Pékin que *« la montée de tension pourrait entraîner des erreurs de jugement et des accidents »*. Le *Post* ajoute que les Américains ont renforcé leurs opérations de collecte de renseignements dans la région et qu'ils ont commencé à revoir la riposte adaptée à une attaque éventuelle de Taïwan. Un responsable américain a estimé, toujours selon le *Post*, que la *« Chine peut devenir un véritable problème de politique étrangère pour* [le président] *Clinton »*.

La situation s'est détériorée dans la région après la visite « privée » aux Etats-Unis, en juin 1995, du président taïwanais, Lee Tenghui. Pékin a alors suspendu les contacts officieux établis à un niveau élevé avec Taïwan et procédé, à deux reprises, à des essais de missiles avant de multiplier les manœuvres militaires. – *(AFP.)*

Deux officiers serbes ont été arrêtés par les autorités bosniaques

Le gouvernement de Sarajevo a demandé au Tribunal pénal international de les interroger

Les forces gouvernementales bosniaques ont arrêté deux officiers serbes, le général Djordje Djukic et le colonel Aleksa Krsmanovic, et six autres hommes, selon un communiqué de l'OTAN publié lundi 5 février. Le gouvernement bosniaque a demandé au Tribunal international pénal de La Haye de procéder à l'interrogatoire des militaires qu'il soupçonne de crimes de guerre.

LE PORTE-PAROLE de l'OTAN, le général Michael Walker, commandant des forces terrestres de l'Alliance atlantique en Bosnie, a été informé de l'arrestation des militaires serbes par un responsable de la sécurité du gouvernement bosniaque. Bakir Alispahic a indiqué que les huit hommes, interpellés le 30 janvier, étaient détenus en tant que suspects ou témoins de crimes de guerre.

Les autorités serbes de Bosnie ont soulevé la question de la *« disparition »* de ces hommes lors d'une réunion, lundi, avec les représentants de l'Alliance atlantique et des commandants des forces armées des deux anciens adversaires. L'armée serbe de Bosnie avait rapporté que les deux officiers supérieurs et leur chauffeur, Radenko Todorovic, avaient été interceptés alors qu'ils se rendaient, non armés, à une réunion avec des officiers de l'OTAN dans le faubourg serbe d'Ilidza (Sarajevo) depuis Lukavica.

Ces interpellations pourraient donc s'être produites en zone neutre garantie par l'OTAN, et l'armée serbe de Bosnie accuse en conséquence le gouvernement bosniaque d'avoir violé les accords de Dayton en procédant à ces arrestations.

RENFORCEMENT DE L'IFOR

Selon Bakir Alispahic, Sarajevo a déjà informé le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye, chargé de juger les crimes de guerre commis en Bosnie. *« Nous avons demandé à des représentants du TPI, informés de ces arrestations, de les interroger mardi, et indiqué que les non-inculpés seraient libérés. Le gouvernement bosniaque est prêt à se soumettre au jugement du Tribunal international de La Haye pour déterminer si les deux officiers sont passibles de crimes de guerre »*, précise le communiqué du gouvernement de Sarajevo, selon lequel la décision du TPI, *« quelle qu'elle soit, sera respectée par le gouvernement bosniaque »*. Aucun des huit hommes ne figurait parmi les responsables déjà inculpés par le TPI.

La force multinationale de paix de l'OTAN (IFOR) a d'autre part annoncé, lundi, le renforcement de sa présence à Sarajevo, après la décision des médiateurs internationaux de prolonger, jusqu'au 20 mars, le maintien des policiers serbes dans leurs quartiers, provoquant la fureur des autorités bosniaques qui exigaient que la date initiale du 3 février soit respectée pour leur retrait.



Les effectifs de l'IFOR dans Sarajevo ont été augmentés, et 2 500 soldats italiens vont être ajoutés au contingent français qui forme l'ossature du dispositif international dans la capitale bosniaque. Dans le même temps, les efforts se poursuivent pour tenter de faire la lumière sur le sort de milliers de disparus, notamment dans l'est de la Bosnie ; les Serbes affirment qu'ils ont été tués lors de combats, alors que de très nombreux témoins bosniaques ont raconté les massacres et exécutions sommaires par les forces serbes et que l'existence de plusieurs charniers a déjà été constatée.

Le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les droits de l'homme, John Shattuck, devait visiter mardi la mine de Ljubija, ainsi que l'ancien centre d'Omarska, un camp où les Serbes de Bosnie avaient détenu des milliers de musulmans dans le nord-ouest de la Bosnie, a annoncé lundi soir à Sarajevo l'ambassade des Etats Unis.

Le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme en ex-Yougoslavie, Elisabeth Rehn, qui s'était rendue dimanche à Srebrenica, a, pour sa part, indiqué, lundi, qu'elle ne requerrait pas l'aide de l'IFOR pour enquêter sur les massacres présumés perpétrés en Bosnie, les Serbes de Bosnie lui ayant *« promis à plusieurs reprises de* [la] *laisser aller partout où* [elle] *le souhaitait »*. – *(AFP, Reuter.)*

L'aide de la Banque mondiale

Les projets prioritaires de la Banque mondiale pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine concernent les voies de communication, l'agriculture ou encore l'aide sociale, a indiqué, lundi 5 février à Davos (Suisse), Christine Wallich, directeur de la banque pour l'Europe centrale. La banque dispose d'une première enveloppe d'un montant de 600 millions de dollars (environ 3 milliards de francs), qui s'inscrit dans le cadre d'un budget évalué à 2 milliards de dollars pour la première année.

Réformateurs et conservateurs russes s'affrontent à Davos

M. Tchoubaïs promet « un bain de sang » en cas de victoire des communistes à l'élection présidentielle de juin

DAVOS
de notre envoyé spécial

Qualifiée de simple forum, la réunion de Davos, d'ordinaire très policée, a le don de se transformer brusquement en arène dès lors que les membres de la délégation russe ont décidé de s'y affronter entre réformateurs et conservateurs. De préférence devant les médias internationaux qui sauront offrir à tel ou tel dirigeant récemment banni un auditoire et une audience inespérés à Moscou. En janvier 1995, Boris Fiodorov, l'ancien ministre des finances chassé en 1993 du gouvernement, avait trouvé là une tribune à sa mesure pour dresser la liste des calamités qui allaient s'abattre sur la Russie après son « départ ».

Cette année, c'était au tour d'Anatoli Tchoubaïs, l'ancien premier ministre de Boris Eltsine, démis à son tour, de prendre à témoin la communauté financière internationale pour prédire le pire au cas où Guennadi Ziouganov, candidat probable du Parti communiste russe à l'élection présidentielle du mois de juin, accéderait à la magistrature suprême, comme l'indique un récent sondage.

Brandissant une partie du programme électoral de son adversaire communiste, le *« père des privatisations russes »* a, lundi 5 janvier, prédit à la Russie et à la communauté internationale un véritable *« bain de sang »*, compte tenu de la politique, notamment économique, que suivrait alors le nouvel homme fort du Kremlin. *« Plus de 70 % du produit intérieur brut de la Russie est à présent aux mains du secteur privé et M. Ziouganov veut renationaliser tout cela. De même que tout secteur de la privatisation serait jugé contraire à l'intérêt du pays ou des travailleurs. C'est écrit en toutes lettres »*, s'est-il indigné, dénonçant *« la danse »* effectuée par la communauté financière internationale autour du dirigeant communiste venu la séduire à Davos.

« Si Ziouganov est élu président de la Russie en juin, ce qui est probable, je sais quelle sera la réaction des milieux d'affaires. Ils me l'ont dit. Ils se battront jusqu'au bout ou ils émigreront », a affirmé M. Tchoubaïs, en prédisant l'emprisonnement *« des ennemis politiques »* et *« l'interdiction de la liberté de la presse si chèrement acquise »*. *« Certes, nous avons commis des erreurs »*, a admis l'ancien responsable de l'économie russe à l'adresse de ceux qui l'interrogeaient sur les excès possibles de sa politique libérale. *« Mais les communistes n'ont aucune idée de ce qu'est l'économie de marché. Je ne donne pas six mois à ceux qui soutiennent actuellement M. Ziouganov avant qu'ils se décident à l'abandonner. »*

« Je sais quelle sera la réaction des milieux d'affaires. Ils se battront jusqu'au bout ou ils émigreront »

Pourtant, tout n'est pas joué encore, indiquait M. Tchoubaïs, car *« la Russie se trouve en ce moment à la croisée des chemins. Soit le gouvernement s'en tient à la ligne tracée jusqu'à présent, laquelle a permis de faire adopter le budget de la nation, de ramener l'inflation à un taux annuel de 4,1 % en janvier et d'entraîner une appréciation de quelques 70 % du rouble en un an, soit il opte pour une politique laxiste consistant à laisser filer les dépenses, et, dans ce cas-là, c'est le désastre »*, explique-t-il.

L'enveloppe de 2,2 milliards accordée au cours du week-end aux mineurs en grève, pour mettre un terme au mouvement, est-elle le signe que Moscou a déjà opté pour le deuxième terme de l'alternative ? M. Tchoubaïs n'en est pas convaincu. D'autant, dit-il, qu'une partie de cet argent avait déjà été inscrite au chapitre des dépenses du budget 1995.

Reste la question du moment : la décision que prendra le FMI, à l'issue de la visite que doit effectuer en fin de semaine à Moscou son directeur général, Michel Camdessus, chargé de mener les dernières négociations en vue de l'octroi à la Russie d'un prêt de 9 milliards de dollards (plus de 45 milliards de francs), un versement dont certains remettent le principe en question après l'éviction en cascade des réformateurs de l'économie russe. Là encore, M. Tchoubaïs se veut plus modéré. Rien ne dit que Moscou n'obtiendra pas cet argent et, assure-t-il, *« ce serait un bon geste pour la Russie mais aussi pour l'Occident »*.

Serge Marti

Revenus au pouvoir, les communistes lituaniens sont éclaboussés par les « affaires »

VILNIUS
de notre envoyé spécial

Le froid mordant (– 10° C) et les chutes de neige ont transformé les rues de Vilnius en patinoires. Faute de moyens, la municipalité de la capitale a renoncé à déblayer les avenues de la coquette ville baroque. Mais il en faut plus pour décourager Raimonda : *« Quand on a vécu en Union soviétique, tout est ensuite supportable »*, dit cette jeune historienne, dans un grand éclat de rire. Et il est vrai que, malgré la crise que traverse le pays, provoquée par la faillite de deux banques commerciales en décembre et la démission, probable, le 8 février du premier ministre, il y a toujours, pour les quatre millions de Lituaniens, une référence incontournable : avant et après le 11 mars 1990.

Ce jour-là, la Lituanie, « grande » comme deux fois la Belgique, et emmenée par le charismatique musicologue, Vytautas Landsbergis, défie le Kremlin de Mikhaïl Gorbatchev en devenant la première République de l'URSS à déclarer sa souveraineté. Six ans plus tard, l'hyperinflation (1 000 % par an), les tickets de rationnement et les bases de l'armée rouge ont disparu. *« A l'époque*, se souvient Raimonda, *nous ne rêvions que d'une une seule chose : prendre une douche chaude ! »* Après avoir fait donner la troupe contre les sécessionnistes baltes, Moscou impose ensuite le blocus de la Lituanie en fermant, notamment, le robinet énergétique.

L'impact de ces premiers hivers grelottants de l'indépendance, ajouté au tourbillon des réformes et à une certaine lassitude face à la rhétorique antisoviétique agressive du gouvernement de M. Landsbergis, ont creusé le lit des anciens communistes. Et de nouveau la petite Lituanie étonne le monde. En octobre 1992, pour la première fois à l'Est, les anciens communistes, certes indépendantistes – l'actuel président, Algirdas Brazauskas, avait coupé le cordon ombilical avec Moscou en 1989 – reviennent au pouvoir par les urnes.

Mais les temps ont changé et, après les défis de l'histoire, la Lituanie vit désormais, à son tour, à l'heure des « affaires ». Un slogan vengeur, gravé à la hâte en face du Parlement, résume la morosité ambiante : *« LDDP* [le sigle de l'ancien PC au pouvoir] *– mensonges, corruption et pauvreté. »* Peu avant Noël, deux des principales banques commerciales du pays, la banque d'Innovation et la Litimpeks, se sont déclarées insolvables, et leurs présidents ont été arrêtés, quasiment en direct à la télévision. Du jour au lendemain, les comptes de plusieurs dizaines de milliers de Lituaniens ont été gelés, le versement des salaires et des retraites bloqués, et les transactions de nombreuses entreprises paralysées.

SCANDALE POLITIQUE

Même si les deux autres voisins baltes, l'Estonie et la Lettonie, ont, eux aussi, connu des « krachs » bancaires depuis 1992, le choc fut rude (*Le Monde* du 8 janvier). D'autant que le scandale a rapidement pris une tournure politique lorsqu'il est apparu que le chef du gouvernement, Adolfas Slezevicius, et son ministre de l'intérieur avaient, fort opportunément, vidé leurs comptes – de respectivement 30 000 et 2 000 dollars – à la veille de la fermeture des banques. De là à en déduire que cette crise a servi de détonateur aux pratiques douteuses de l'ancienne nomenklatura revenue au pouvoir – clientélisme, corruption et lutte d'influences de divers « mafias » –, il n'y a qu'un pas, que beaucoup ici franchissent allègrement. A commencer par Gedeminas Vagnorius, ancien premier ministre de M. Landsbergis et chef du principal parti d'opposition, l'Union patriotique : *« Partout où les anciens communistes sont revenus aux commandes en Europe de l'Est, ils feignent d'être convertis à l'économie de marché, mais veillent surtout à réactiver leurs vieux réseaux des camarades »*, tranche-t-il.

L'affaire a non seulement provoqué le limogeage du président de la banque centrale et du ministre de l'intérieur, mais a surtout ouvert une guerre de tranchées au sein de la formation au pouvoir, le Parti démocratique du travail (LDDP). Deux ministres se sont ouvertement désolidarisés du chef du gouvernement, qui, malgré les demandes répétées du président de la République, également membre du LDDP, refuse de démissionner. Voyant son autorité de plus en plus bafouée, le chef de l'Etat, Algirdas Brazauskas, s'est résolu, fin janvier, à demander au Parlement de voter, le 8 février, la destitution du premier ministre.

A huit mois des élections législatives, l'attitude suicidaire de M. Slezevicius, dont la popularité, ainsi que celle du LDDP qu'il dirige, est en chute libre, n'a fait que raviver les spéculations sur les implications « occultes » de ce scandale. *« Au début, cette affaire était une tragédie pour les épargnants, ensuite elle a pris l'allure d'une farce lorsque, fautes de preuves, les dirigeants des banques ont été relâchés, et aujourd'hui, elle tourne à la comédie politique »*, résume amèrement Daiva Vilkelyté, la rédactrice en chef de l'influent hebdomadaire, *Verslo Zinios* (« Les Nouvelles économiques »).

Sommé de réagir, le gouvernement a présenté, fin janvier, un plan de sauvetage, concocté par la Banque mondiale et le FMI. Il prévoit la fusion et la nationalisation provisoire des deux banques insolvables et la création d'un organisme chargé de récupérer les créances douteuses, estimées à 1,3 milliard de litas (325 millions de dollars). Quant aux quelque 60 000 épargnants floués, ils recevront une indemnité symbolique de 1 000 litas (250 dollars).

Douloureuse pour les comptes de l'Etat et gênante pour l'image du pays, ce « krach » est avant tout symptomatique d'une *« crise de croissance d'une économie en transition »*, estime un économiste occidental. Elle ne devrait pas, dit-il, occulter les résultats, par ailleurs honorables, obtenus par la Lituanie ; un budget relativement équilibré, un taux d'inflation modéré (environ 30 %) et la progression d'un secteur privé, qui emploie désormais près de deux tiers de la population active. Même le chef de l'opposition, M. Vagnorius, pourtant critique, se déclare *« optimiste »*, affirmant que *« le plus dur est derrière nous »*. Tout en ne décolérant pas contre les *« mensonges »* entourant cette crise politico-bancaire, Rolandas Pavilionis, le recteur de l'université de Vilnius, affiche, lui aussi, une certaine sérénité : *« Aujourd'hui*, dit-il, *nous sommes fiers d'être enfin libres et indépendants. Et même si nous faisons des erreurs, ce sont au moins nos erreurs... »*

Y.-M. R.

Algirdas Brazauskas, président de la République de Lituanie

« La Russie ne me fait pas peur »

Agé de soixante-quatre ans, Algirdas Brazauskas a remporté la première élection présidentielle démocratique en février 1993. Il avait été propulsé à la tête du PC lituanien en 1988 et avait rompu, l'année suivante, les liens avec le PC soviétique pour soutenir la revendication d'indépendance de son pays.

« En 1991, Boris Eltsine avait reconnu la Lituanie comme Etat souverain. Aujourd'hui, il écrase les indépendantistes tchétchènes. La Russie de Boris Eltsine vous inquiète-t-elle ?

– Non, la Russie ne me fait pas peur. Nous avons de bonnes relations avec tous nos voisins. La Russie ne nous fait pas plus peur qu'aux autres Etats européens. En ce qui concerne la Tchétchénie, il y a deux aspects à ce conflit, alors que certains ne veulent voir que celui des Tchétchènes. Il faudrait aussi prendre en compte le point de vue russe. On doit se demander pourquoi cette crise a eu lieu, comment on aurait pu l'éviter et qui en est responsable ? Je suis entièrement d'accord avec ceux qui disent que le gouvernement russe n'a pas fait tout ce qui était nécessaire pour prévenir cette crise. On aurait pu trouver des moyens pour la résoudre sans verser le sang.

» Etant moi même un dirigeant, je ne voudrais jamais que mon peuple soit exterminé. Les dirigeants tchétchènes auraient donc dû penser aux conséquences et faire quelque chose pour que leur peuple ne soit pas exterminé. Les tentatives russes pour résoudre pacifiquement ce conflit n'ont pas été très écoutées par les Tchétchènes. Il faut arrêter ce conflit.

– Ne craignez-vous pas une surenchère nationaliste russe depuis la victoire des nationalistes et des communistes aux élections de décembre ?

– En ce qui concerne Jirinovski, il a reçu moins de voix que lors de la précédente élection. Je ne crois donc pas que les nationalistes russes aient remporté les élections. Si on parle des communistes, je ne suis pas d'accord pour dire qu'ils sont nationalistes. Si je me souviens bien, les communistes se sont toujours considérés comme des internationalistes. Je ne sais pas si c'est toujours le cas, mais une telle image m'est restée dans la tête... Certes, l'internationalisme peut parfois être dangereux, notre pays en sait quelque chose ! J'ai analysé le programme électoral des communistes et j'y ai décelé des orientations social-démocrates. Ce qui me préoccupe, c'est la proposition de recréer l'URSS sur la base d'une adhésion volontaire. Pour nous, cela n'est pas acceptable car nous savons très bien ce qu'est une adhésion dite volontaire. En 1940, la Lituanie avait été occupée en un seul jour.

– La Lituanie est le seul des trois pays baltes à avoir formellement demandé son adhésion à l'OTAN. Pensez-vous que la Russie acceptera qu'une des anciennes Républiques de l'URSS entre dans l'Alliance atlantique ?

– La Russie a son point de vue et nous, en tant qu'Etat indépendant, avons le nôtre. L'avenir montrera quelle sera la position de la Russie. Je ne veux pas dramatiser cette question. La réponse dépendra surtout des relations entre les dirigeants de l'OTAN et de la Russie, mais aussi de l'attitude des autres pays d'Europe centrale et orientale. »

Propos recueillis par Yves-Michel Riols

La polémique sur l'école domine le débat politique en Grande-Bretagne

Des travaillistes, défenseurs de l'enseignement public, mettent leurs enfants dans le privé

Alors qu'un rapport accablant sur le niveau de l'enseignement public vient d'être publié, l'éducation devient un thème majeur du débat politique entre travaillistes et conservateurs dans la perspective des élections. Plusieurs dirigeants du Labour se voient reprocher d'avoir recours aux écoles privées pour leurs enfants, tout en ayant pris position en faveur de l'enseignement public.

LONDRES
de notre correspondant

A entendre les échanges d'épithètes entre conservateurs et travaillistes depuis la rentrée parlementaire de janvier, on se croirait à la veille des prochaines élections. Pourtant, les Britanniques ne devraient pas être appelés aux urnes avant le printemps 1997. Mais la tension est telle entre un gouvernement usé et une opposition qui caracole toujours dans les sondages que le débat, comme le fait remarquer le travailliste Tony Blair, est en train de tomber *« dans le caniveau »*. L'objet de cette guerre des mots est en fait la conquête des classes moyennes, clé de tout succès électoral, et dont les principales préoccupations sont, outre l'économie, l'éducation et la sécurité.

Sur ce dernier point, deux conceptions s'affrontent, celle du ministre de l'intérieur, Michael Howard, partisan du tout-répressif, et celle de M. Blair, qu'il résume en ce slogan : *« fermeté contre la criminalité et contre ses causes »*. M. Howard a accusé les travaillistes d'être *« les amis des délinquants »* et le premier ministre d'être des *« hypocrites »*. Ceux-ci, tout aussi fermes aujourd'hui pour dénoncer la délinquance, ont répliqué par des chiffres montrant que la criminalité n'a cessé de s'accroître depuis que les Tories sont arrivés au pouvoir en 1979.

Mais c'est surtout l'éducation qui est devenue le champ de bataille entre MM. Blair et Major, tandis que le chef des libéraux-démocrates, le troisième larron, Paddy Ashdown, compte les points. Les divisions qui opposent les travaillistes entre eux sont au moins aussi profondes que celles qui les séparent du gouvernement. Tony Blair a tenté de relancer le débat fin janvier en proposant de réformer l'enseignement public – les écoles polyvalentes, ou *comprehensive* – en particulier pour permettre aux élèves les plus brillants de progresser plus rapidement.

Il aura néanmoins fort à faire pour restaurer la crédibilité du Labour dans ce domaine. Défenseur du public, M. Blair n'a-t-il pas envoyé son fils dans une bonne école sous contrat ? L'annonce qu'un membre du cabinet-fantôme, Harriet Harman, avait fait de même a soulevé un tollé. D'abord aux Communes, où les Tories ont dénoncé le double langage de ceux qui demandent aux électeurs de *« faire comme je dis, pas comme je fais »*. Mais aussi au sein du Labour, dont l'aile gauche a trouvé là un bel argument pour relancer l'offensive contre le « virage à droite » amorcé par M. Blair depuis son arrivée au pouvoir en 1994.

Il n'est, il est vrai, pas facile d'être à la fois député travailliste et parent. En effet, le niveau d'enseignement public en Grande-Bretagne n'est guère brillant, en particulier dans les quartiers les moins favorisés, qui votent en général travailliste.

LES INQUIÉTUDES DU PATRONAT

Lundi 5 février, l'inspecteur-général de l'éducation a rendu un rapport accablant : un cours sur trois dans le primaire et un sur cinq au début du secondaire sont *« insatisfaisants »* ; une école primaire sur sept et un collège sur quatre ont d'*« inquiétantes »* insuffisances en livres et matériels ; 15 000 enseignants sont, selon M. Woodhead, tellement mauvais qu'il faudrait les révoquer. Il existe, bien entendu, de bonnes écoles, mais elles sont surtout sélectives, et donc en contradiction avec la politique officiellement égalitaire du Labour.

56 % des enfants de onze ans ont échoué au test de connaissances en mathématiques organisé en 1995 par le ministère de l'éducation, 52 % en anglais et 30 % en sciences ; pour les jeunes de quatorze ans, les chiffres étaient à peine meilleurs, respectivement de 43 %, 45 % et 44 %. Les travaillistes se sont emparés de ces données pour dénoncer la dégradation du système scolaire, et en particulier la décision de privatiser les maternelles grâce à un système de coupons.

Il n'y a pas que les parents et l'opposition pour s'inquiéter d'un niveau d'éducation qui, en dehors d'une petite élite, fait de la Grande-Bretagne un des mauvais élèves de l'Europe. Le patronat y voit aussi un grave problème pour le recrutement de son personnel. Il se fonde sur une enquête de l'Agence sur les connaissances de base, selon laquelle plus des deux tiers des adultes – en particulier les 16-24 ans – sont incapables d'épeler des mots du vocabulaire quotidien comme « logement », « nécessaire » ou « immédiatement » ; 13 % savent juste écrire leur nom et leur adresse. Trop d'adolescents manquent par ailleurs de sens d'initiative ou d'autodiscipline, ce qui les rend difficiles à embaucher. D'où le risque d'une *« génération incapable de travailler »*, qui pourrait coûter à la collectivité jusqu'à 8 milliards de livres. Dans un tel contexte, il n'est pas sûr que les parents voient d'un bon œil les partis se renvoyer la responsabilité d'un problème qui requiert des solutions d'urgence.

Patrice de Beer

L'ancien ministre belge Guy Coëme jugé pour corruption

BRUXELLES
de notre correspondant

Le socialiste wallon Guy Coëme, ancien vice-premier ministre, a comparu lundi 5 février pour faux en écriture, usage de faux et corruption devant la Cour de cassation, seule juridiction compétente pour juger des fautes commises dans l'exercice de responsabilités gouvernementales.

L'affaire remonte à 1989, quand le juge Van Espen – celui qui fit incarcérer Didier Pineau-Valencienne, patron de Schneider, en mai 1994 – commença à enquêter sur les activités de l'Inusop, une association en principe chargée d'enquêtes d'opinion, dans le giron de l'Institut de sociologie de l'Université libre (c'est-à-dire laïque) de Bruxelles. Il apparut alors que cette association était une pompe à finances pour certains hommes politiques, en majorité socialistes, grâce à un système de surfacturations et de travaux fictifs donnant lieu au reversement d'une commission aux commanditaires. Un sénateur social-chrétien, Yves de Seny, avait tiré la sonnette d'alarme en dénonçant ces pratiques, pas seulement du fait de l'Inusop. Cela allait d'une étude, d'un coût de 1 million de francs français, sur *« l'analyse ergonomique d'un guichet postal »* à un dossier sur *« la mise au point de techniques d'élevage des poissons tropicaux d'ornement »*.

En juillet 1994, la justice demanda au Parlement l'autorisation de mettre en accusation Guy Coëme, Philippe Moureaux, autre vice-premier ministre socialiste francophone, et Willy Claes, socialiste flamand, ministre des affaires économiques au moment des faits et futur secrétaire général de l'OTAN. Seul le premier fut jugé passible de poursuites par les députés. Il comparaît en compagnie de sept autres inculpés, dont Jean-Louis Stalport, actuel patron de la chaîne publique francophone de radio-télévision (RTBF), ancien collaborateur de Philippe Moureaux.

La Cour devait se prononcer mardi sur diverses objections juridiques formulées par la défense dès la première audience. Sauf renvoi, le procès durera au moins une quinzaine de jours. Il est considéré comme une sorte de banc d'essai pour d'autres affaires à venir. M. Coëme est aussi impliqué dans l'enquête Agusta, du nom de la firme italienne qui versa des pots-de-vin pour une commande d'hélicoptères militaires en décembre 1988. Cela fait l'objet d'une procédure distincte, qui concerne aussi M. Claes, obligé de démissionner du secrétariat général de l'OTAN en octobre 1995 et qui pourrait lui aussi comparaître devant la Cour de cassation.

Ce premier procès est déjà celui de l'*« argent noir »* qui coula en abondance pour les partis au pouvoir à l'époque de la prospérité économique. Depuis, la Belgique a essayé de moraliser la vie politique. Les marchés publics sont mieux contrôlés. Les dons d'entreprises sont interdits, ceux des particuliers sont plafonnés et non déductibles pour les impôts. En contrepartie, l'Etat finance les partis, en fonction du nombre des voix obtenues à la Chambre et au Sénat. A cet égard, M. Coëme reste un bon élément pour le PS : aux législatives de mai 1995, ses électeurs de la région liégeoise l'ont reconduit avec une confortable majorité malgré les soupçons pesant sur lui.

Jean de la Guérivière

Michel Barnier a été chargé, pour la France, du suivi des négociations sur les institutions européennes

LA FRANCE et l'Allemagne ont décidé d'élever au niveau politique la responsabilité des négociations à mener lors de la Conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions européennes, qui s'ouvre le 29 mars à Turin. Leurs délégations seront conduites par Michel Barnier et Werner Hoyer, respectivement ministre délégué et secrétaire d'Etat pour les affaires européennes, qui agiront en tant que représentants personnels de leurs ministres des affaires étrangères. La Conférence, qui doit durer au moins une année, relève du conseil des ministres des Quinze, qui fera régulièrement le point des travaux lors de ses réunions mensuelles.

Michel Barnier et Werner Hoyer avaient déjà été chargés de conduire les discussions préparatoires menées l'année dernière au sein du groupe de réflexion présidé par le secrétaire d'Etat espagnol, Carlos Westendorp. La décision de leur confier le suivi des futurs travaux traduit l'importance que les deux capitales attachent à l'enjeu de la Conférence, qui déterminera l'aptitude de l'Union européenne à affirmer son identité et à disposer d'une capacité décisionnelle dans la perspective de l'élargissement.

Annonçant le choix de son gouvernement, Werner Hoyer avait souligné le 24 janvier à Paris qu'il convenait de ne pas répéter l'erreur commise pendant la négociation du traité de Maastricht. Les discussions avaient alors été conduites par des hauts fonctionnaires, chargés d'élaborer les compromis nécessaires sous la supervision de Jacques Delors, alors président de la Commission à Bruxelles, et de leurs ministres. Il est reproché aujourd'hui aux gouvernements de s'être laissé guider par une approche trop technocratique de la construction européenne, de n'avoir pas su faire comprendre aux opinions les enjeux des négociations.

Toutes les capitales sont conscientes aujourd'hui d'avoir à corriger le tir. On souligne ainsi à Paris que le ministre délégué aux affaires européennes sera disponible à tout moment pour informer le Parlement et qu'il sera mieux placé qu'un haut fonctionnaire pour mesurer l'impact des décisions à prendre. Depuis plusieurs mois, Michel Barnier, RPR pro-Maastricht, a entrepris une tournée dans les régions françaises et il anime à Paris une cellule de travail composée de représentants de l'Elysée, de Matignon et de tous les ministères concernés. C'est lui qui gère également les négociations sur l'application des accords Schengen, qui lui ont valu quelques passes d'arme difficiles avec le ministère de l'intérieur. Bien qu'ayant soutenu Edouard Balladur à l'élection présidentielle, il a ensuite été un fidèle défenseur de la politique européenne tracée ces derniers mois par Jacques Chirac. Cela n'a pas été sans quelques tensions avec son ministre de tutelle, Hervé de Charette, un proche de Valéry Giscard d'Estaing, qui voit le dossier européen lui échapper largement.

PAS DE COMPROMIS A TOUT PRIX

Les débats actuels sur l'adéquation de la politique monétaire européenne avec la lutte contre le chômage, mais aussi avec le maintien des systèmes de protection sociale nationaux, ont fait clairement ressortir dans chacun des pays de l'Union combien il est urgent de redonner aux Européens une perspective politique claire. De Jacques Delors à Philippe Séguin, le président de l'Assemblée nationale, de Jacques Santer, président de la Commission, au député allemand Karl Lammers, inventeur du *« noyau dur »* européen, tous s'interrogent sur la manière de résoudre la quadrature du cercle. Allemands et Français sont conscients qu'ils auront un rôle essentiel pour donner les impulsions nécessaires à la Conférence, mais ils ne peuvent prétendre tout régler seuls. Les conflits sont programmés avec les Britanniques, pas en mesure, sous l'actuel gouvernement, de faire la moindre concession sur la voie de l'intégration ; il sera difficile aussi de faire coïncider les intérêts des petits et des grands pays sur les réformes indispensables à apporter au fonctionnement des institutions pour les muscler et les rendre plus transparentes.

Les gouvernements, qui avaient été incapables en décembre 1995, à Madrid, de s'entendre sur un mandat de négociation précis, sont à pied d'œuvre pour définir leurs options. Il faudra plusieurs mois pour voir se préciser les solutions possibles, qui donnent lieu actuellement à un intense travail de réflexion dans tous les pays de l'Union. Comme lors du traité de Maastricht, le principal danger qu'il conviendra d'éviter, serait de chercher des compromis à tout prix qui ne régleraient rien des problèmes futurs. La perspective de l'élargissement aux pays d'Europe de l'Est et du Sud, auxquels des négociations ont été promises dès la fin de la Conférence, oblige les Quinze à définir quel type d'Union ils veulent. Ceux qui veulent une Union capable de définir et de mettre en œuvre des politiques, que ce soit dans le domaine économique, social, de la sécurité intérieure ou de la défense, sont conscients qu'il ne suffira pas d'adopter des demi-mesures. Cela risque cependant de signifier pour beaucoup des choix déchirants, notamment en matière de souveraineté.

Henri de Bresson

Bill Clinton cité à comparaître dans l'affaire Whitewater

WASHINGTON. Bill Clinton a annoncé, lundi 5 février, qu'il avait reçu d'un juge de l'Arkansas une citation à comparaître liée à l'affaire Whitewater et que son intention était de *« coopérer d'une manière appropriée »*. M. Clinton pourrait témoigner sans avoir à se rendre en personne devant le tribunal de Little Rock (Arkansas), où doit se dérouler le procès de Susan McDougal, la personne à l'origine de cette citation à comparaître.

Mme McDougal et son époux de l'époque, James, étaient les partenaires du couple Clinton dans Whitewater, un investissement immobilier effectué à la fin des années 70. Ils étaient aussi les propriétaires d'une caisse d'épargne, dont la faillite frauduleuse en 1989 coûta quelque 60 millions de dollars aux contribuables. Les McDougal sont inculpés d'avoir détourné de l'argent de cette caisse d'épargne. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **GRÈCE-TURQUIE : Richard Holbrooke annule sa visite,** a annoncé, lundi 5 février, le département d'Etat américain. Le secrétaire d'Etat adjoint aux affaires européennes, devait se rendre en Grèce, en Turquie et à Chypre, du 10 au 13 février. Le premier ministre grec, Costas Simitis, avait affirmé être dans l'impossibilité de recevoir l'émissaire américain. Un nouvel incident s'est par ailleurs produit, samedi 3 février au nord-est de la mer Egée, entre un patrouilleur turc et deux chalutiers grecs. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ESPAGNE : le gouvernement a suspendu** *lundi 5 février* sa *« coopération judiciaire internationale »* avec la Belgique pour protester contre la libération de deux membres présumés de l'ETA dont il demandait l'extradition. Le Conseil d'Etat de Belgique avait considéré que l'ordre d'extradition émis il y a deux semaines à l'encontre de Jose Luis Moreno Ramajo et Racquel Garcia reposait sur une interprétation erronée du traité européen contre le terrorisme. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : quatre membres** de la Commission des droits de l'homme auprès du président russe ont annoncé leur démission, lundi 5 février à Moscou, pour protester contre la politique de Boris Eltsine, *« incompatible »*, selon eux, avec la notion de démocratie. La commission, composée de huit membres, ne se réunissait plus depuis le début de la guerre en Tchétchénie, le 11 décembre 1994. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CHINE : la police a annoncé,** lundi 5 février, l'arrestation de l'assassin du vice-président du Parlement, Li Peiyao, tué le 2 février à son domicile. Selon l'agence Chine nouvelle, il s'agit d'un policier chargé de sa sécurité et qui n'a pas expliqué son geste. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : Amnesty International a accusé,** lundi 5 février, l'Etat hébreu et l'Autorité palestinienne de violer massivement les droits de l'homme en multipliant les arrestations massives et les tortures depuis le début de l'autonomie palestinienne, en mai 1994. – *(AFP.)*

■ **JORDANIE : le roi Hussein doit se rendre en Arabie saoudite,** dimanche 11 février, pour y rencontrer, pour la première fois depuis la guerre du Golfe, le roi Fahd, handicapé par une santé déclinante, et son demi-frère Abdallah qui assure l'intérim. En 1990, la Jordanie avait soutenu l'Irak contre l'Arabie saoudite. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : vingt civils ont été assassinés à Alger** et une dizaine d'autres ont été enlevés dans la seule journée de mercredi 31 janvier, a annoncé, samedi, le quotidien privé *El Watan*. Selon un autre quotidien, *EL Khabar*, onze membres d'une même famille ont été égorgés dans une localité rurale, à proximité de Djelfa, à 300 km au sud de la capitale. – *(AFP.)*

■ **SOUDAN : le général Omar El Béchir,** chef de la dictature islamique au pouvoir à Khartoum depuis le coup d'Etat de 1989, s'est déclaré officiellement candidat à sa succession, lundi 5 février, pour l'élection présidentielle prévue au début du mois de mars. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA-CAMEROUN : de violents affrontements** *ont opposé* des troupes des deux pays, samedi 3 février, dans la presqu'île de Bakassi. Il y aurait plusieurs morts. Cette portion du territoire est disputée par les deux pays qui ont porté leur litige devant la Cour internationale de justice de La Haye. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

■ **ONU : la faillite menace les Nations unies, qui** *« n'auront plus d'argent liquide le 31 décembre 1996 »*, selon le sous-secrétaire général pour l'administration et la gestion, Joseph Connor, qui s'exprimait lors d'une réunion du groupe de travail sur les finances. Le secrétaire général, Boutros Boutros Ghali, devait proposer mercredi 7 février des mesures d'austérité qui pourraient comporter d'importantes réductions des personnels. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ALLEMAGNE : la production industrielle** a progressé de 0,6 % en décembre 1995 par rapport à novembre, après correction des variations saisonnières. En novembre, la production avait augmenté de 0,9 % par rapport à octobre. Dans la partie ouest du pays, la production a baissé de 2,6 % en novembre-décembre 1995 par rapport à la même période de 1994. Dans la partie est du pays l'augmentation est de 3,6 % en glissement annuel. – *(AFP.)*

■ **UNION EUROPÉENNE : la hausse moyenne des prix** a été de 3 % en décembre 1995 par rapport à décembre 1994 selon Eurostat. Les augmentations les plus faibles ont été enregistrées en Finlande (0,3 %), au Luxembourg (1,3 %), en Belgique (1,5 %), aux Pays-Bas (1,6 %), en Allemagne, Autriche et au Danemark (1,8 %) et en France (2,1 %). Le taux d'inflation annuel est resté au-dessus de la moyenne communautaire au Royaume-Uni (3,2 %), au Portugal (3,4 %), en Espagne (4,3 %), en Italie (5,7 %) et en Grèce (8,1 %).

■ **BELGIQUE : le nombre de chômeurs** indemnisés a augmenté de 1,08 % en janvier par rapport à décembre 1995, pour s'établir à 14,7 % de la population active, selon le ministère de l'emploi. La Belgique compte 510 216 chômeurs, soit 1,2 % de plus qu'en janvier 1995. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : Bill Clinton** a rendu publiques lundi 5 février les grandes lignes d'un avant-projet de budget pour l'exercice couvrant la période octobre 1996-septembre 1997. Ce document d'une vingtaine de pages, qui prévoit la disparition du déficit budgétaire en sept ans, sera complété le 18 mars par le projet définitif de budget.

EMPLOI **La réforme du financement de l'apprentissage, examinée par l'Assemblée nationale mardi 6 février, est jugée utile, mais timorée, par la plupart des groupes de la majorité et de l'opposition. Elle permettra, certes, aux centres de formation d'apprentis de faire face à l'afflux de demandes, mais le montant des aides est jugé insuffisant par les entreprises. ● L'ANPE, sous la houlette de son nouveau directeur général, Michel Bernard, se fait fort d'augmenter le nombre d'offres d'emplois qu'elle recense pour les proposer aux chômeurs. M. Bernard veut « réveiller les emplois dormants ». ● PRÈS DE DIX MILLE personnes travaillent illégalement, dans la fonction publique d'Etat, sous contrat emploi-solidarité. Leur présence permet de pallier le manque d'effectifs, mais elles ne bénéficient guère des dispositifs d'insertion prévus par la loi.**

Le gouvernement ménage les lobbys patronaux sur l'apprentissage

La réforme du financement de cette formation se heurte aux intérêts en place. Le dispositif proposé doit permettre de faire face aux besoins actuels et de mieux répartir les aides d'une région à l'autre, mais il n'assurera pas durablement le développement de cette filière

IL EST toujours intrigant de voir un projet de loi faire l'objet d'un consensus au Palais-Bourbon, comme c'est le cas pour la réforme du financement de l'apprentissage préparée par le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, et dont l'examen devait commencermardi 6 février à l'Assemblée nationale. De tous côtés, du RPR au PC en passant par l'UDF et le PS, ce projet est jugé utile, mais timoré.

L'avis unanime est bien résumé par Jean-Paul Anciaux (RPR) : *« Ce texte permet de parer au plus pressé, mais il y a trop d'intérêts en jeu, et le gouvernement a jugé plus prudent de s'en tenir au* statu quo *sur l'essentiel. »* L'urgence, en effet, était d'améliorer le financement des centres de formation d'apprentis (CFA), menacés d'asphyxie à court terme. Depuis deux ans, grâce notamment aux aides financières massives apportées aux entreprises par l'Etat et par les régions – responsables depuis 1984 de l'ensemble des formations professionnelles –, on assiste à un regain d'intérêt pour cette formation qui permet d'offrir aux jeunes un contrat de travail à durée déterminée de deux ans, rémunéré sur la base du Smic et faisant alterner formation pratique en entreprise et formation théorique en CFA. Après avoir oscillé pendant dix ans entre 215 000 et 230 000, le nombre d'apprentis est monté en 1994 à 260 000 et, au 31 décembre 1995, à 306 000.

Cet afflux brutal pose de manière criante le problème du financement de l'apprentissage, dont chacun reconnaît qu'il est d'une complexité et d'une opacité ahurissantes. Alimentés par la taxe d'apprentissage de 0,5 % versée par les entreprises sur leur masse salariale, les CFA n'en perçoivent actuellement que 20 %, soit 1,4 milliard de francs sur les 6,8 milliards collectés, le reste étant consacré aux autres enseignements professionnels du secondaire et du supérieur. En échange, les entreprises et les artisans acceptant un apprenti peuvent compter sur 16 000 francs d'aide directe par an et par apprenti, et, au total, sur une « subvention » de 30 000 à 45 000 francs par an, si l'on y ajoute de multiples exonérations.

L'absurdité du système des exonérations fait que plus les entreprises emploient d'apprentis, moins elles versent de taxe d'apprentissage aux CFA qui assurent leur formation théorique. La forte mobilisation des régions, qui assurent aujourd'hui 46 % des recettes de fonctionnement des CFA, contre 30 % il y a dix ans, ne suffit plus à combler des besoins croissants. Le projet du gouvernement vise à simplifier l'ensemble du dispositif. Il s'agit de recentrer la taxe d'apprentissage sur sa vocation première, c'est-à-dire le financement des CFA. Compte tenu de la complexité du système actuel, de la multiplicité des intervenants et intermédiaires et des nombreuses sources de déperdition, les CFA ne touchent que 20 % environ de la taxe. Le projet de loi vise à doubler ce « quota ».

La réforme instaure, en outre, l'obligation, pour les entreprises, de verser une fraction de la taxe aux CFA qui accueillent effectivement les apprentis qu'elles emploient. Elle prévoit la mise en place, à terme, d'un système de péréquation nationale des ressources de la taxe, afin de corriger d'énormes disparités entre CFA et entre régions riches ou pauvres. Enfin, elle supprime les exonérations et fond les aides en une seule subvention de 13 000 francs par apprenti et par an, soit 26 000 francs sur deux ans.

Reste que, devant l'ampleur des enjeux financiers et la multiplicité des intérêts en présence, le gouvernement s'est bien gardé de bousculer les positions acquises. Cela n'a pas empêché le lobbying des uns et des autres d'être intense.

COÛTS PÉDAGOGIQUES

Ayant obtenu satisfaction sur sa principale revendication – la réforme ne prévoit pas d'augmentation de la taxe d'apprentissage –, le patronat est parti en campagne pour dire que le compte n'y est pas et obtenir des compensations à la diminution, en moyenne, des aides à l'apprentissage. Il réclame donc que la prime annuelle puisse être modulée, dans une fourchette de 15 000 à 30 000 francs, en fonction de la nature et de la durée des formations.

Comme en témoigne le relevé de conclusions du sommet social de 21 décembre, le gouvernement paraît disposé à faire un effort en ce sens, notamment pour tenir compte des « coûts pédagogiques » différenciés. Il sera fortement aiguillonné en ce sens, à l'Assemblée, par M. Novelli, très sensible aux thèses de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), laquelle a mis en place ses propres filières d'apprentissage dans l'industrie, souvent de niveau supérieur et donc plus couteuses.

Cependant, Michel Berson (PS), favorable au relèvement des niveaux de formation par l'apprentissage, y est également favorable. S'il cède trop sur ce terrain, le gouvernement risque de heurter les intérêts des chambres de métiers, qui assurent le gros des formations de bas niveau (notamment les CAP) dans les secteurs traditionnels de l'artisanat et des très petites entreprises, et qui craignent de perdre une partie de la manne de la taxe d'apprentissage. Or, les chambres de métiers ne manquent pas d'avocats à l'Assemblée, comme en témoigne le débat de la commission des affaires sociales sur l'institution d'un conseil national de l'apprentissage, qui serait chargé de garder la maîtrise du système de péréquation nationale prévu par le gouvernement.

Quant aux chambres de commerce et d'industrie, qui bénéficient d'une position dominante puisqu'elles drainent la moitié de la taxe professionnelle, elles sont restées vigilantes, mais discrètes. Il est vrai qu'elles estiment avoir échappé au pire : dans la prolongement de la loi quinquennale pour l'emploi de 1993, l'accord interprofessionnel de juillet 1994 prévoyait la fusion des formations par alternance – gérées paritairement par les partenaires sociaux – et des formations par l'apprentissage, dont le réseau consulaire garde l'essentiel de la maîtrise.

Menée conjointement par le CNPF et les syndicats, notamment la CFDT, cette offensive visait à confier aux partenaires sociaux la collecte de la taxe d'apprentissage. Bien accueillie par Michel Giraud, alors ministre du travail, elle avait été torpillée à l'automne 1994 par les CCI. Depuis, c'est l'armistice, et Jacques Barrot n'avait manifestement pas envie de rallumer cette guerre.

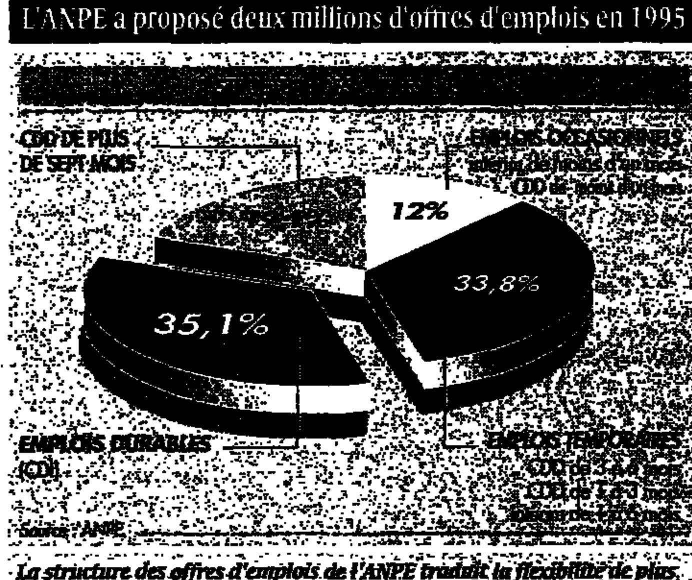
Gérard Courtois et Alain Faujas

Le directeur général de l'ANPE « s'engage à collecter 2,4 millions d'offres cette année »

LE NOUVEAU directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) sort du silence qu'il s'était imposé depuis sa nomination en octobre dernier. Michel Bernard a présenté, mardi 6 février, le bilan de l'année 1995 et les projets de l'ANPE pour 1996. Dans un entretien accordé au *Monde*, le successeur de Michel Bon rappelle que l'agence doit être *« un instrument actif de la politique de lutte contre le chômage »*. Si *« elle n'a pas pour vocation de créer de l'activité »*, elle doit, selon lui, *« aller vers les entreprises pour réveiller les emplois dormants »*.

M. Bon, aujourd'hui président de France Télécom, avait accéléré la mutation de l'ANPE engagée par ses prédécesseurs en développant les missions de collecte des offres d'emplois par les seize mille salariés de l'agence. On lui avait alors reproché de reléguer le « traitement social » du chômage au second plan au profit d'une démarche commerciale de prospection. M. Bernard, ancien président d'Air Inter, entend maintenir ce cap. *« Notre mission est de rendre le marché de l'emploi plus fluide et plus transparent »*, estime-t-il, récusant toute distinction entre une mission économique de placement et une vocation sociale de soutien aux chômeurs en difficulté.

« C'est une démarche dogmatique qui procède d'une analyse partielle de la situation, assure-t-il. *Permettre aux catégories les plus fragilisées (jeunes, chômeurs de longue durée, handicapés) de retrouver une activité passe par notre capacité à avoir le maximum d'offres. Cela ne sert à rien de faire du qualitatif si l'on n'a pas d'emplois à proposer. »* L'augmentation des offres collectées a été très soutenue ces dernières années : de 1,2 million en 1993, leur nombre est passé à 1,6 million en 1994 et à 2 066 000 en 1995, dont 85 % ont trouvé preneur l'an dernier. *« L'agence s'engage à collecter 2,4 millions d'offres cette année »*, précise-t-il.



La structure des offres d'emplois de l'ANPE traduit la flexibilité de plus en plus importante du travail, les CDD et l'intérim constituant les deux tiers des postes proposés aux 3,2 millions de chômeurs inscrits à l'agence.

PRIME D'INTÉRESSEMENT

Au terme du deuxième « contrat de progrès » (1994-1998) passé avec l'Etat, l'ANPE devra, en contrepartie de la progression de son budget et de ses effectifs, détenir 40 % du marché des offres d'emplois (hors contrats emploi-solidarité, etc.), alors qu'elle n'en a aujourd'hui que 33 %. *« On nous reproche de n'avoir obtenu des résultats que par une augmentation des emplois précaires*, constate le patron de l'agence. *C'est un mauvais procès : en 1995, 35,1 % des postes offerts étaient des contrats à durée indéterminée et 19,1 % des contrats à durée déterminée (CDD) d'au moins sept mois. »*

Les emplois temporaires (missions d'intérim d'au moins un mois, CDD de un à six mois) représentaient 33,8 % des offres. Enfin, 12 % de ces offres étaient constituées par des emplois occasionnels (missions d'intérim très courtes). M. Bernard se félicite également de la progression enregistrée pour l'emploi des cadres : 37 381 postes ont été offerts par l'ANPE, sur un volume annuel d'embauches de l'ordre de 80 000.

Depuis trois ans, la plupart des agences importantes ont créé des équipes spécialisées sur un secteur particulier (services, BTP, tourisme, commerce, etc.). Ces 660 équipes (en 1995) offrent désormais aux entreprises des interlocuteurs connaissant bien le secteur qu'ils couvrent. L'ANPE (711 agences) s'est aussi organisée en bassins d'emploi correspondant davantage à la réalité économique du terrain qu'au découpage administratif en départements.

Dans un établissement très syndicalisé où la CFDT, opposée à la ligne modérée de Nicole Notat, a obtenu 39 % des voix aux dernières élections professionnelles, M. Bernard va devoir renouer les fils d'un dialogue social mis à mal par le passage de M. Bon. Il affirme avoir trouvé *« beaucoup de dynamisme, de professionnalisme et d'attachement au service public »* au sein de l'ANPE, et se dit *« persuadé que la très grande majorité des agents adhère à la stratégie de l'entreprise »*. Une écrasante majorité d'entre eux (91 %) souhaite également une réduction de la durée du travail, 84 % marquant leur préférence pour la semaine de quatre jours, selon une enquête menée par la CFDT-ANPE auprès de 2 949 agents.

Sans commenter directement ce sondage, M. Bernard pense que *« la société française va devoir engager une réflexion de fond »* sur l'emploi. Persuadé que les nouvelles activités et la baisse du coût du travail – pourtant nécessaires – *« ne suffiront pas pour éradiquer le chômage »*, il plaide pour *« une réduction du temps de travail très volontariste et très diversifiée »*, mais rejette toute démarche *« autoritaire »*. En attendant, M. Bernard va prochainement engager avec les syndicats une négociation sur la création d'une *« prime d'intéressement »* pour l'ensemble du personnel : une partie correspondra aux résultats de l'agence sur le plan national et l'autre de la performance au niveau local.

Jean-Michel Bezat

45 % des CIE iraient aux publics en difficulté

Michel Bernard précise que 153 000 contrats initiative-emploi ont été signés entre juillet et décembre 1995 et que l'objectif de 350 000 CIE *« sera atteint »* fin 1996. Fin 1995, 16 % des CIE concernaient des jeunes, 13,5 % des chômeurs de plus de cinquante ans, 15 % à 20 % des allocataires du RMI et 8 % des handicapés. Au total, *« 45 % des CIE concernent des publics en difficulté »*, estime M. Bernard. 47,5 % des entreprises ayant pris un « CIE » ont moins de cinq salariés, 67 % moins de dix salariés et 10 % plus de cinquante salariés. L'ANPE n'évalue pas les effets de substitution liés aux avantages dont disposent les entreprises (baisse de 40 % du coût du SMIC durant deux ans, ou plus).

Les contrats emploi-solidarité sont illégaux mais nombreux dans la fonction publique

***PAUVRES** préfets ! La présence* des « contrats emploi-solidarité » dans la fonction publique d'Etat est pour eux un sérieux casse-tête : doivent-ils l'encourager et se mettre en infraction avec la loi, ou l'interdire et se faire sanctionner pour cause de mauvais résultats en matière de chômage ? Ils sont tellement troublés qu'ils refusent tout commentaire : non, ils ne sont « pas en mesure » de dire s'ils signent des contrats emploi-solidarité dans leurs services ! Pour tout renseignement, prière de s'adresser au ministère de l'intérieur !

Pourtant, l'affaire relève du secret de Polichinelle, et le cabinet de Jean-Louis Debré lui-même admet que les préfectures emploient 1 200 CES. Certes, ils ne sont pas embauchés directement par les services de l'Etat, puisque c'est interdit, mais par toutes sortes d'institutions qui les mettent à la disposition des préfets : conseil général, mairie (sauf lorsque ces collectivités sont d'obédience communiste), amicale du personnel de la préfecture, associations diverses et variées. *« Lorsque les TUC puis les CES ont été créés, les préfets ont dû "faire du chiffre", et leurs résultats étaient passés au crible à la fin de chaque mois »*, concède-t-on au ministère de l'intérieur, en assurant que cette pratique est désormais révolue. On peut en douter, alors que Jacques Chirac avait indiqué, au mois de mai, que les préfets seraient jugés sur leurs résultats en matière d'emploi et sachant que toute personne bénéficiant d'un CES disparaît des statistiques du chômage...

Comme les préfets n'obtiennent pas toujours le « rendement » nécessaire auprès des institutions qui ont l'autorisation d'embaucher des CES (collectivités locales, établissements publics, associations à but non lucratif), ils invitent les services de l'Etat à y mettre du leur. Les services ne refusent guère, car ils y voient le moyen de pallier gratuitement l'insuffisance de leurs effectifs.

Patrons des services déconcentrés de l'Etat et, de ce fait, n'encourant pas les foudres de leurs directeurs départementaux du travail lorsqu'ils commettent une irrégularité, les préfets s'autorisent à faire le « tri » entre les CES performants et ceux qui demandent un suivi social. Ils choisissent souvent les plus fraîchement licenciés, parce qu'ils n'ont pas besoin d'être recyclés, ou les plus diplômés, bien que ces derniers ne fassent pas partie du public prioritaire au titre de la politique de l'emploi.

Alors que les contrats emploi-solidarité s'adressent, en priorité, aux chômeurs de longue durée, Laurence, demandeuse d'emploi depuis moins d'un an, a été convoquée à la préfecture par l'intermédiaire de l'ANPE. On lui a fait passer des tests avant de la recruter sur un contrat emploi-solidarité de six mois. Comme elle avait été employée en qualité de secrétaire, pendant dix ans, dans une société d'assurance, elle était en mesure de remplacer, au pied levé, un fonctionnaire titulaire de catégorie C. Sa chef de service, qui la juge aussi efficace qu'une employée intérimaire, tente d'obtenir une dérogation pour que son contrat soit renouvelé.

Les préfets ne se soucient guère de placer un tuteur auprès de leurs CES. Nombre d'entre eux répondent aux organisations syndicales que *« le chef de service suffit bien »*. Or, débordé, ce dernier n'est pas en mesure d'*« informer et [de] guider le salarié pendant toute la durée du contrat »*, commme le prévoient les textes.

CONDAMNATIONS EN JUSTICE

Tutorat, formation, parcours d'insertion professionnelle ne passionnent pas toujours les préfets. Ils devraient se sentir visés par la lettre que le premier président de la Cour des comptes a envoyée, voici quelques mois, au ministre du travail, pour critiquer le détournement de procédure des CES. Dans cette lettre, que le ministère du travail, hélas ! ne juge pas utile de publier, M. Joxe regrette que des titulaires d'emplois précaires soient embauchés sur des emplois permanents, qui devraient être réservés aux fonctionnaires. Rappelés à l'ordre par la Cour des comptes, les préfets hésitent à enfreindre la loi depuis que les tribunaux administratifs se sont mis à les condamner.

Considérant que l'embauche de CES était illégale et qu'elle empêchait le recrutement de titulaires, le syndicat national des personnels de préfecture Force ouvrière a intenté dix-huit actions contentieuses contre des préfectures ; il a déjà gagné sept fois. Après la condamnation du préfet des Alpes-Maritimes, quatre-vingts CES auraient disparu des services de l'Etat, indique la CFDT, information que ne confirment pas, toutefois, les services concernés.

Que faire des CES ? Les préfets, qui hésitent à les recruter, auraient tendance à négocier leur embauche par des collectivités « amies », indique un agent spécialisé dans le contrôle de légalité, prié de ne pas faire d'observations. La question devrait être posée, mardi 6 février, lors d'une deuxième séance de négociations sur la précarité dans la fonction publique. Quelque dix mille personnes travaillent, illégalement, dans les services de l'Etat, en espérant décrocher un emploi à la sortie, alors que la loi interdit l'embauche de contractuels de catégorie C. S'ils ne veulent pas pointer de nouveau au chômage, au terme de leur contrat, les « CES » doivent passer des concours externes. Or, ils se heurtent à la concurrence de candidats surdiplômés, qui réussissent plus facilement.

Le ministère de la fonction publique refuse d'intégrer systématiquement les CES, car cette mesure serait trop coûteuse pour le budget de l'Etat. Tous les syndicats demandent que les besoins en personnel titulaire soient mieux pourvus. Alors que certains, comme FO, rejettent le principe des CES, d'autres, comme la CFDT, en admettent l'utilité. Les intéressés déclarent, tous, qu'ils préfèrent « un CES plutôt que rien ».

Rafaële Rivais

Alain Madelin organise son « OPA » sur l'UDF en se présentant comme le rénovateur du libéralisme

François Léotard s'apprête à annoncer sa propre candidature à la présidence de la confédération

Président du Parti républicain, François Léotard s'apprête à annoncer sa candidature à la présidence de l'UDF, détenue par Valéry Giscard d'Estaing et convoitée par un autre membre de la « famille » libérale, Alain Madelin. L'ancien ministre balladurien et son allié, François Bayrou, avaient prévu d'affronter directement M. Giscard d'Estaing. L'offensive inattendue de M. Madelin les a pris de court.

EN BON LIBÉRAL, Alain Madelin a choisi de transposer à la *politique l'arme qui* a fait, sinon la fortune de ceux qui y recourent, du moins la réputation des marchés. Soucieux d'asseoir sa nouvelle notoriété, il a lancé sur l'UDF, PME fragilisée par une succession difficile à sa tête et menacée dans ses fonds propres électoraux à l'horizon 1998, une OPA en règle le 24 janvier. Comme tout *raider qui se respecte*, il fait miroiter à des actionnaires moroses depuis l'élection présidentielle la perspective de projets de développement alléchants.

Grâce à son *« projet gagnant »* pour l'UDF, a-t-il assuré, lundi 5 février, en présentant sa campagne pour la présidence de la confédération, il se fait fort *« d'élargir l'audience et la base populaire »* d'un parti qui n'est rien d'autre aujourd'hui qu'un syndicat de notables et d'élus.

Parti le premier dans la course à la succession de Valéry Giscard d'Estaing, qui se conclura par le conseil national de l'UDF à Lyon le 31 mars, M. Madelin a mis en place son dispositif de campagne. A ses côtés Christine Chauvet, ancien secrétaire d'Etat au commerce extérieur, et Laurent Dominati, député (PPDF) de Paris, sont chargés de préparer les déplacements que M. Madelin va *entreprendre dans les régions*. Hervé Novelli, député d'Indre-et-Loire, met à profit ses fonctions de coordinateur des députés du PR pour vanter les mérites de l'entreprise madeliniste à l'Assemblée nationale, entouré des *quelques députés acquis à sa* cause, comme Claude Malhuret, Serge Didier ou Guy Teissier.

Faute de relais très denses dans les appareils des composantes de l'UDF, la campagne de M. Madelin privilégie deux cibles: L'électorat de droite d'abord, avec l'appui duquel il compte convaincre les élus de l'UDF qu'il est le mieux à *même de défendre leurs couleurs* aux élections législatives de 1998. Il court de plateau de télévision en studio de radio et ne laisse pas passer un jour sans assurer que sa réputation de « boîte à idées » fait de lui le rénovateur tout désigné pour l'UDF.

Le « premier collège » des membres du conseil national – les *membres de droit que sont* les parlementaires, les présidents de conseils généraux et régionaux, les maires des grandes villes et les présidents et délégués départementaux de l'UDF – forme sa seconde cible.

En face, un temps *décontenancé* par l'offensive imprévue de M. Madelin, on organise tant bien que mal la contre-offensive. François Léotard, président du PR, et François Bayrou, président de Force démocrate, s'attendaient à devoir croiser le fer directement avec M. Giscard d'Estaing. Leur dispositif était organisé en conséquence. Il a fallu le réorienter en catastrophe.

UNE CAMPAGNE DE SÉNATEUR

Puisque l'attaque est venue de ses propres rangs, M. Léotard est aujourd'hui dans l'obligation de *relever lui-même le défi, sauf à* céder de fait à M. Madelin les clés de la maison libérale. Si l'ancien ministre de l'économie n'a rien à perdre dans cette bataille, l'ancien ministre de la défense, lui, joue gros. Il a donc choisi de prendre le temps nécessaire pour boucler son accord avec M. Bayrou, c'est-à-dire à régler les *modalités d'une présidence* « tournante » (de deux ans) entre les deux hommes à la tête de la confédération et d'organiser, entre les différentes composantes, la future équipe de direction.

Pour ne pas se laisser enfermer par M. Madelin dans l'emploi du « candidat des appareils », M. Léotard travaille également à un projet politique et se prépare à répondre sur le terrain des idées à M. Madelin. Le 2 février, il a adressé aux responsables de l'UDF une première *« contribution au débat »*. Enfin, avec Force démocrate, que la division du PR renforcera inévitablement dans l'UDF, il prépare la campagne de déplacements destinée à mobiliser les représentants des composantes qui forment la majorité du conseil national.

M. Madelin ironise-t-on au PR. oublie que l'élection du président de l'UDF est une « sénatoriale » et que ce sont les « grands électeurs » qu'il faut convaincre, En attendant d'annoncer officiellement sa candidature dans les jours qui viennent, M. Léotard prépare donc sa campagne de sénateur.

Cécile Chambraud

Pierre Mazeaud nie toute volonté d'« amnistie » des abus de biens sociaux

LA FIÈVRE suscitée par la proposition de loi sur les abus de biens sociaux est montée d'un cran. Ce texte, qui limite formellement à six *ans la durée légale des poursuites pour ce* délit, embarrasse la majorité (*Le Monde* daté 4-5 février) et fait l'objet d'une controverse avant même son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Son auteur, Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée, se défend vigoureusement de vouloir protéger les chefs d'entreprise, tandis que l'opposition dénonce *« une amnistie déguisée »*.

Indiquant qu'il a agi en *« juriste »*, M. Mazeaud a affirmé, lundi 5 février, que son texte vise à corriger une *« véritable injustice »*. *« Tous les délits se prescrivent par trois ans, tous les crimes par dix ans. Je ne vois pas pourquoi l'abus de biens sociaux serait le seul délit imprescriptible »*, a-t-il expliqué sur Europe 1.

UNE « ÉPÉE DE DAMOCLÈS »

Pierre Mazeaud a souligné que l'article 2 de sa proposition de loi prévoit d'appliquer les nouvelles dispositions *« pour l'avenir »* et qu'*« en aucun cas elles ne seront rétroactives »*.

Pour le député de Haute-Savoie, du fait de la jurisprudence actuelle en matière d'abus de biens sociaux, les chefs d'entreprise ont *« cette épée de Damoclès »* au-dessus de la tête *« pendant dix, vingt, trente ou quarante ans »*. L'une des conséquences, a affirmé M. Mazeaud, en est *« la délocalisation »* et, donc, *« l'augmentation du chômage »*.

Le porte-parole du PS, François Hollande, estime, lui, que la réforme envisagée est *« inopportune et maladroite »* et qu'elle rappelle *« à bien des égards l'amnistie »* décidée en leur temps par les socialistes. *« Il n'y a pas urgence ni nécessité à donner le sentiment à l'opinion publique d'une forme d'impunité »*, a déclaré M. Hollande. *« Le ministre* [de la justice] *intervient masqué dans cette affaire. Il voudrait que ce soit le Parlement lui-même qui trouve les voies de réforme sans faire apparaître que c'est le gouvernement qui est demandeur »*, a affirmé M. Hollande.

Le Parlement européen refuse de lever l'immunité de M. Tapie

LA COMMISSION DU RÈGLEMENT du Parlement européen a rejeté, lundi 5 janvier, la demande de levée d'immunité de Bernard Tapie formulée par le procureur général d'Aix-en-Provence dans le cadre de l'enquête sur les comptes de l'Olympique de Marseille. L'Assemblée, siégeant en séance plénière, devrait se prononcer le 12 février.

Soulignant que le nouvel article 26 de la Constitution française *« permet à la justice française de poursuivre tout député, de le mettre en examen, de le juger et de l'incarcérer à la suite d'une condamnation définitive sans devoir obtenir la levée de l'immunité parlementaire européenne »*, Florus Wijsenbeek (libéral, Pays-Bas), rapporteur de la commission, a proposé à ses pairs de refuser la levée de l'immunité (*le Monde* daté 4 et 5 février). Sur dix-huit votants, treize députés se sont prononcés « pour » (dont le socialiste Jean-Pierre Cot), trois se sont abstenus et deux ont voté « contre », dont l'ancien *juge Thierry Jean-Pierre, élu sur la liste de Philippe de Villiers.- (Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **MAJORITÉ : le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti**, s'en est pris, lundi 5 février, sur RMC, aux balladuriens, en critiquant l'attitude de *« quelques* snipers *qui, de temps en temps, décochent une flèche »*. *« S'il s'agit de décaler le remboursement de la dette sociale de six mois ou de repousser le tiers provisionnel, cela ne me paraît pas être une alternative politique »*, a indiqué M. de Peretti, en faisant allusion à des propositions exprimées par Edouard Balladur et par plusieurs de ses proches.

■ **MITTERRAND : Lionel Jospin s'est rendu à Jarnac (Charente)**, lundi 5 février, où il s'est recueilli, au cimetière de Grands-Maisons, devant la tombe de François Mitterrand, décédé le 8 janvier. Accompagné de Daniel Vaillant, « numéro deux » du PS, de Claude Estier, président du groupe socialiste au Sénat et de Véronique *Neiertz, secrétaire nationale et député de Seine-Saint-Denis*, M. Jospin a déposé une gerbe de roses devant le caveau de la famille Mitterrand. Accueilli par des membres de la famille de l'ancien président, le premier secrétaire du PS s'est rendu dans la maison familiale avant de regagner Paris.

■ **ARMEMENT : le ministre de la défense, Charles Millon**, a confirmé, mardi 6 février, sur RMC, que la situation des industries d'armement est *« très préoccupante »*. M. Millon, qui a refusé d'avancer des chiffres sur les suppressions d'emplois nécessaires, a indiqué qu'il préfère *« annoncer des plans d'accompagnement économiques et sociaux, lancer une politique d'innovation, de reconversion, de diversification et d'exportation »*.

■ **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : le premier ministre, Alain Juppé**, a indiqué, lundi 5 février, devant les membres du nouveau conseil national d'aménagement du territoire (CNADT), réunis pour la première fois, qu'il souhaite *« relancer la grande politique d'aménagement du territoire voulue par le général de Gaulle »*. Précisant les prochains chantiers du gouvernement dans ce domaine, le premier ministre a présenté les mesures en faveur des zones rurales fragiles (*le Monde* du 6 février) comme le pendant du pacte de relance pour la ville. *Face au risque de « fracture territoriale »*, *« la croissance est une condition nécessaire mais non suffisante »*, a affirmé le chef du gouvernement, qui appelle à *« une répartition équitable »* des ressources.

■ **CUMUL : René Beaumont, député (UDF-PR) de Saône-et-Loire** et président du conseil général, qui avait été mis en demeure par le Conseil constitutionnel de choisir entre son mandat parlementaire et la possible présidence de la Société de réalisation de la liaison fluviale Saône-Rhin (Sorelif), a décidé de conserver son mandat de député. Il avait demandé dix jours de réflexion à l'annonce de l'avis d'incompatibilité émis par le Conseil constitutionnel lors de sa candidature à la tête de cette société chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage du futur canal à grand gabarit. – *(Corresp.)*

Jean-Louis Debré justifie le dialogue avec les nationalistes en Corse

UNE DIVISION parachutiste, plus une division alpine : lorsqu'il a fallu se saisir du dossier corse, après l'arrivée à l'Elysée de Jacques Chirac, certains, dans les allées du pouvoir, ont eu la tentation de renouer, *en y mettant les grands* moyens, avec le « tout-répressif » des années 70. Le nouveau ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, avait plutôt à l'esprit l'Irlande du Nord ou la Nouvelle-Calédonie, exemples de l'inadéquation d'une réponse militaire à ces situations. Il parviendra à convaincre les plus hauts sommets de l'Etat de le *suivre sur une autre voie*, celle du dialogue tous azimuts, illustrée par sa visite dans l'île les 12 et 13 janvier.

La période actuelle n'est pas sans rappeler l'élaboration par Pierre Joxe, entre 1988 et 1990, du statut *aujourd'hui* en *vigueur en* Corse. Tout comme son prédécesseur, M. Debré veut parvenir à l'abandon de la violence et au désarmement progressif des nationalistes. Dans les deux cas, on rencontre des hommes que rien, sinon leur intérêt, voire leur passion pour le casse-tête corse, ne préparait à emprunter la voie d'une négociation avec de sulfureux *interlocuteurs* nationalistes.

Si M. Joxe avait rencontré quelques *difficultés* avec Michel Rocard, il avait le soutien de François Mitterrand. L'appui de M. Chirac à *M. Debré* paraît plus mesuré. Aujourd'hui, lorsqu'on demande au ministre de l'intérieur qui a été le plus difficile à convaincre, de M. Juppé ou de M. Chirac, il prend un air ennuyé pour expliquer qu'avec l'âge, sa mémoire flanche...

Une fois obtenu le « feu vert » de l'Elysée et de Matignon, un long travail souterrain a commencé, en juillet, pour préparer la reprise d'un double dialogue, des Corses avec l'Etat et des Corses entre eux au sein de l'Assemblée territoriale. Le ministre de l'intérieur convient que, dans cette démarche, la fameuse conférence de presse clandestine du FLNC-canal historique, quelques heures seulement avant sa visite sur l'île, l'a gêné. Il n'en est pas moins persuadé qu'en tentant un coup de filet chez les nationalistes à cette occasion, il n'aurait abouti qu'à relancer la mécanique *de la violence et des attentats*.

REVENIR À LA NORMALITÉ

Pourtant, sur le moment, face aux images spectaculaires d'hommes suramnés véhiculées par les médias, il doit faire face à un retour en force des tenants de la ligne répressive. Après cette conférence de presse, lorsque M. Juppé *reçoit à Paris* les élus, le 17 janvier, les journalistes présents à Matignon rencontrent un premier ministre très mécontent, qui envisage un référendum sur l'avenir de la Corse. Les collaborateurs de M. Debré, eux, ne veulent même pas *évoquer une telle consultation*, qui risquerait de créer une fracture supplémentaire entre la Corse et le *continent*.

A Ajaccio, en janvier, M. Debré a fait valoir aux nationalistes que, dans la perspective des élections régionales de 1998, ils ont intérêt à incarner un espoir de paix. Aux élus traditionnels, il a expliqué qu'en restant crispés sur leur conservatisme, ils courent eux aussi un risque considérable en 1998. M. Debré sait d'ailleurs ce qu'il faut retenir des protestations de ces élus, qui demandent à l'Etat de ne pas *discuter* avec les nationalistes, mais négocient eux-mêmes avec ces derniers pour s'assurer, par *exemple*, une réélection confortable... Tandis qu'il exhortait ainsi les Corses à se parler, M. Debré a entrepris de recevoir lui-même, un par un, chacun des ministres touchés par le problème corse. Il voudrait restaurer l'idée d'un travail sur le long terme, dans lequel il donne la priorité aux dossiers techniques : transports, tourisme, économie, langue corse... Les problèmes institutionnels, facteurs de blocage, voire prétextes à l'immobilisme de certaines administrations, *devraient être abordés* en bout de chaîne, et non au début du processus.

Parallèlement, le ministre a entrepris de renforcer la lutte contre la délinquance de droit commun, notamment celle liée à la drogue, dont les progrès sont alarmants. Du côté de la justice, Jacques Toubon doit se rendre sur l'île les 9 et 10 février. Dans tous les domaines de l'action de l'Etat, l'idée – une fois de plus, pourrait-on dire – est de revenir progressivement à la normalité.

Comme la plupart des observateurs réguliers du dossier corse, *M. Debré se dit* frappé de l'ampleur du décalage entre la réalité de la situation en Corse et la perception qu'en a l'opinion publique continentale, ce qui ne fait que compliquer sa tâche. Le ministre de l'intérieur – qui semble peu conforme à la caricature souvent faite de lui et qui avoue apprécier l'idéalisme de certains nationalistes corses – ne prétend pas la réussite assurée. Il soutient, cependant, qu'il aurait été irresponsable *de la part de l'Etat* de ne pas saisir la chance, peut-être sans précédent, offerte aujourd'hui de sortir *l'île de la violence et du marasme*.

Jean-Louis Andréani

Le Conseil d'Etat interprète de façon stricte la loi sur le financement des élections

ENTRE L'OPPORTUNITÉ et la sévérité, le Conseil d'État n'a pas balancé longtemps. Après avoir entendu, *le 2 février*, les conclusions du commissaire du gouvernement sur l'interprétation qu'il convient de donner d'une nouvelle disposition de la législation sur le financement des campagnes électorales (*Le Monde* daté 4-5 février), le Conseil a tranché, lundi *5 février*, dans le sens de la sévérité. De ce fait, un grand nombre d'élus *aux municipales de juin 1995* vont voir leur élection annulée et vont être déclarés inéligibles pour un an.

La question soumise au Conseil d'Etat par le tribunal administratif de Lille était la suivante : l'interdiction faite par *la loi du 19 janvier* 1995 aux têtes de liste aux élections municipales d'être membres de leur propre association de financement s'applique-t-elle également aux colistiers ? L'imprécision du code électoral a suscité des réponses contradictoires.

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CCFP) a considéré que les listes dont certains des candidats étaient également membres de l'association de financement avaient contrevenu à la loi, et elle a rejeté, en conséquence, leur comptes de campagne. Acceptant son point de vue, certains tribunaux administratifs ont déclaré inéligibles pour un an *les têtes de liste en cause et*, le cas échéant, ont annulé leur élection. En revanche, d'autres tribunaux *ont refusé de sanctionner* cette pratique.

Les candidats qui se retrouvent *aujourd'hui en infraction* sont d'autant plus nombreux qu'une circulaire équivoque du ministère de l'intérieur leur avait donné lieu de croire que l'interdiction ne concernait que la tête de liste. Ils plaçaient leurs derniers espoirs dans *l'appel que, pour la plupart*, ils avaient formé devant le Conseil d'Etat. L'avis rendu lundi y met un terme. Pour le Conseil, en effet, les colistiers n'ont pas plus que les têtes de liste le droit d'être membres des organes d'administration et de direction de l'association de financement. Si une liste a enfreint cette interdiction, la CCFP doit *rejeter* son compte de campagne, et le tribunal administratif est tenu de déclarer la tête de liste et les colistiers fautifs inéligibles.

LE CAS DE TOULON

S'il a le mérite de lever les ambi*guïtés du code et de fixer leur ligne* de conduite aux tribunaux administratifs, l'avis du Conseil d'Etat ne règle pas tous les problèmes. Il ne permettra pas de revenir sur certaines inégalités de traitement : en l'absence d'appel devant le *Conseil d'Etat, les listes dont la* CCFP avait rejeté le compte, mais qui avaient bénéficié de la magnanimité du juge administratif, sont définitivement hors de cause et ne seront pas sanctionnées.

En outre, dans plusieurs cas, la CCFP a omis de rejeter le compte de campagne de listes dont certains des membres figuraient, pourtant, dans l'association de financement. Celles-ci échapperont également à la rigueur du code. *Dans* son avis, en effet, *le Conseil* prévoit que le juge administratif puisse sanctionner une liste en in*fraction, quand bien même* la CCFP aurait approuvé son compte de campagne, mais cette procé*dure ne pourra s'appliquer que* dans les communes où le scrutin aura fait l'objet d'un recours contentieux.

Enfin, l'avis ne concerne que les cas où les candidats ont choisi pour mandataire financier une association, non une personne physique. Dans ce dernier cas, le code électoral est encore plus flou. Comme le relevait le commissaire du gouvernement, Jean-Denis Combrexelle : *« Pour le mandataire financier personne physique, il n'existe pas, à la différence de l'association de financement électorale, de dispositions expresses relatives aux incompatibilités entre les fonctions de mandataires et celles de candidats. »*

L'avis du Conseil ne tranche donc pas le cas du maire de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier (Front national), déclaré inéligible *pour un an par le tribunal administratif* de Nice pour avoir confié la fonction de mandataire à l'un de ses colistiers, Jean-Claude Poulet-Dachary, décédé le 29 août. M. Le Chevallier a fait appel. Le Conseil d'Etat devra donc décider, dans les *prochaines semaines, si son interprétation* peut être étendue à ce cas.

C. Ch.

SANTÉ PUBLIQUE Intitulée *« Impact de la pollution atmosphérique urbaine de type acido-particulaire sur la mortalité quotidienne à Lyon et dans l'agglomération parisienne »*, une étude, coordonnée par les docteurs Philippe Quénel et William Dab, conclut que *« la mortalité cardio-vasculaire prématurée »* attribuable à cette pollution varie entre *« 30 et 50 décès par an à Lyon et 260 et 350 décès par an à Paris »*. ● CES RÉSULTATS sont révélés alors que Corinne Lepage, le ministre de l'environnement, confrontée aux différents lobbies, éprouve les plus grandes difficultés à faire valoir son point de vue pour la mise au point – sans cesse retardée – du projet de loi sur l'air. ● A PARIS COMME À LYON, les municipalités sont de plus soumises à la pression des élus écologistes, qui réclament la mise en œuvre immédiate de mesures antipollution efficaces *(lire aussi notre éditorial page 14)*.

Plusieurs centaines de décès sont imputables à la pollution de l'air

Selon une étude réalisée sous l'égide du Réseau national de santé publique, des centaines de personnes meurent prématurément chaque année, dans l'agglomération parisienne et à Lyon, du fait des émissions de dioxyde de soufre et de particules en suspension dans l'atmosphère

« IMPACT de la pollution atmosphérique urbaine de type acido-particulaire sur la mortalité quotidienne à Lyon et dans l'agglomération parisienne. » Sous un titre austère, une première scientifique et un événement politique que résume cette froide conclusion : *« La mortalité cardio-vasculaire prématurée attribuable à la pollution atmosphérique urbaine de type acido-particulaire* [varie entre] *30 à 50 décès par an à Lyon et 260 et 350 décès par an à Paris. »*

En évaluant de manière chiffrée la mortalité prématurée due à la pollution atmosphérique et en publiant leur travail, alors que se tiennent de délicates négociations interministérielles autour d'un projet de loi « sur l'air », les épidémiologistes du Réseau national de santé publique, jeune structure dirigée par le professeur Jacques Drucker, font la preuve de sa vitalité. Coordonnée par les docteurs Philippe Quénel et William Dab, leur recherche a été conduite dans le cadre du projet européen APHEA (*Air Pollution and Health : an european approach using epidemiologic time series data*). Elle repose sur deux études écologiques temporelles réalisées à Lyon, de 1985 à 1990, et dans la région parisienne entre 1987 et 1990 (Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne), soit, au total, sur plus de six millions et demi de personnes.

L'originalité de ce travail, d'un point de vue statistique, a consisté à présenter les résultats obtenus sous forme de risques « attribuables » et non de risques « relatifs ». Ces derniers, les plus fréquemment utilisés en épidémiologie, consistent à situer la probabilité de survenue d'un événement de santé chez des personnes exposées à un risque par rapport à celles qui ne sont pas exposées à ce même risque.

OUTILS DE MESURE

C'est ainsi, par exemple, que l'on a pu situer les risques relatifs d'être atteint d'un cancer broncho-pulmonaire chez les personnes qui consomment du tabac par rapport à celles qui n'en consomment pas.

Or, dans le domaine de la pollution atmosphérique, les risques relatifs sont extrêmement faibles. Parce que les millions de personnes vivant dans des zones urbaines sont exposées aux mêmes pollutions et parce que les affections – maladies cardiovasculaires notamment – pouvant être mises en relation avec les phénomènes de pollutions sont très fréquentes, il est difficile de faire la part entre ce qui revient aux facteurs de risques traditionnels et ce qui peut être imputable aux facteurs purement environnementaux. Il fallait donc trouver de nouveaux outils de mesure. Au terme de multiples corrections statistiques, la méthode des risques attribuables a permis de situer l'importance du phénomène de « surmortalité » induit par la pollution atmosphérique de la région parisienne et de l'agglomération lyonnaise.

Comme la plupart des enquêtes de santé publique dans ce domaine, l'étude a retenu deux des principaux polluants atmosphériques connus – les « particules en suspension » et le « dioxyde de soufre » ou SO2 – dont les concentrations aériennes font l'objet de mesures continuelles, indicateurs fiables de la qualité de l'air respiré. *« A Lyon, c'est l'indicateur SO2 qui est associé de manière la plus significative avec les mortalités respiratoire et cardio-vasculaire*, écrivent les auteurs. *A Paris et dans la région parisienne, les particules en suspension et le SO2 sont significativement associés à la mortalité cardio-vasculaire. Dans les deux zones d'études, c'est avec la mortalité cardio-vasculaire que les associations les plus significatives ont été mises en évidence. »*

LES VÉHICULES DIESEL

En termes de « risque attribuable » pour la mortalité cardio-vasculaire, les auteurs aboutissent à des chiffres légèrement différents selon qu'ils prennent l'indicateur « particulaire » ou l'indicateur « SO2 ».

A Lyon, ces deux indicateurs correspondent, respectivement, à environ 30 et 50 morts annuelles. A Paris, ils correspondent à 260 et 350 cas. Comment ces polluants peuvent-ils être à l'origine de décès prématurés ? Sans doute pas – sauf lors des pics élevés de pollution – en tant que cause directe. *« Ils constituent plutôt des facteurs de risque surajoutés contribuant à l'apparition de complications ou de décompensations d'états respiratoires et cardio-vasculaires déjà dégradés »*, expliquent les épidémiologistes.

Des situations d'inflammation chronique induites par les particules fines au niveau des alvéoles pulmonaires peuvent notamment augmenter la coagulabilité du sang et être ainsi à l'origine d'affections cardio-vasculaires. Les origines de ces particules fines et de ce SO2 sont variées. Après le recours à des combustibles moins polluants et l'installation de dispositifs d'épuration c'est, selon les auteurs, le développement ininterrompu des transports automobiles, et – tout particulièrement en France – des véhicules de type diesel qui entraîne des teneurs ambiantes en « poussières » relativement élevées.

S'ils ne parviennent à mettre en évidence que des risques « relatifs », qu'ils qualifient eux-mêmes de *« modestes »*, les auteurs soulignent cependant que ces risques sont ici observés pour des niveaux de pollution relativement faibles et, en toute hypothèse, inférieurs aux valeurs de référence actuellement en vigueur en France. Reste donc à savoir quelles décisions prendront les pouvoirs publics ou, en d'autres termes, quelle importance ils accordent à ces centaines de décès prématurés dont les épidémiologistes nous apprennent que, contrairement à ce que l'on pouvait croire il y a encore peu de temps, ils ne sont nullement dus à la fatalité.

Jean-Yves Nau

Nombre annuel de décès prématurés dus à la pollution atmosphérique

POLLUANTS / MALADIES	[illegible] Particules en suspension	Dioxyde de soufre	[illegible] Particules en suspension	Dioxyde de soufre
RESPIRATOIRES	83,9	54	5,3	7,7
CARDIO-VASCULAIRES	262,2	344,6	33,2	49,3
TOTAL	346,1	398,6	38,5	57

Le nombre de décès dus aux particules en suspension ou au dioxyde de soufre ne peuvent être additionnés. L'étude enregistre ici le facteur de pollution dominant.

Nombre annuel de décès prématurés évitables en cas de réduction de rejet de dioxyde de soufre

(en nombre de décès évités)

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
PARIS	40,6	101,5	223,6
LYON	5,6	13,9	28

Une réduction de 50 % des rejets de soufre permettrait d'éviter plus de la moitié des décès imputables à cette pollution.

A paraître dans la revue « Santé publique »

L'étude épidémiologique, qui paraîtra très prochainement dans la revue spécialisée *Santé publique*, réunit dix auteurs travaillant dans différentes structures de la région parisienne (Réseau national de santé publique, observatoire régional de la santé d'Ile-de-France, faculté de pharmacie de Paris, laboratoire d'hygiène de la ville, EDF-GDF), de Lyon (laboratoire d'hygiène de la ville) et de Grenoble (universités Joseph-Fourier et Pierre-Mendès-France). Elle est signée de Philippe Quénel, Denis Zmirou, Alain le Tertre, Franck Balducci, Sylvia Medina, Taghi Barumandzadeh, Yvon Le Moullec, Philippe Ritter, Bernard Festy et William Dab. Elle est disponible auprès du docteur Philippe Quénel, Réseau national de santé publique, unité santé-environnement, 14, rue du Val-d'Osne, 94415 Saint-Maurice Cedex.

Les polluants atmosphériques

● **Dioxyde de soufre (SO^2)** : concerne surtout les zones fortement industrialisées et à fort trafic routier. C'est par ailleurs un bon indicateur de pollution acide, l'oxydation du SO^2 conduisant à la formation d'acide sulfurique et de sulfates particulaires. Le mélange « acido-particulaire » peut induire des anomalies bronchique chez l'asthmatique et des troubles respiratoires chez l'adulte et l'enfant.

● **Particules en suspension** : d'une taille microscopique, elles peuvent s'introduire profondément au sein de l'arbre pulmonaire. Les plus nocives sont celles d'un diamètre inférieur à 10 microns, produites par les moteurs diesel. Plusieurs études épidémiologiques ont établi une forte corrélation entre la présence de ces particules dans l'air et l'augmentation de la mortalité d'origine cardio-vasculaire.

● **Le seuil d'alerte** est atteint lorsque l'ozone dépasse 360 microgrammes par mètre cube d'air, le dioxyde de soufre 600 microgrammes et le dioxyde d'azote 400 microgrammes. Selon l'étude épidémiologique française, des décès prématurés peuvent être observés pour des niveaux de pollution inférieurs à ces concentrations.

Philippe Quénel, médecin au Réseau national de santé publique

« L'important est de transmettre ces conclusions aux autorités politiques »

« Votre étude sera prochainement publiée dans les colonnes de la revue *Santé publique*. Pourquoi ne pas avoir cherché à la faire publier dans une revue d'audience internationale ?

– *L'objectif de notre travail était* de fournir des éléments de réflexion de santé publique dans le cadre de la discussion actuelle de la loi sur l'air. Aussi nous a-t-il semblé beaucoup plus pertinent de publier ces résultats dans une revue française. Nous montrons ici que *l'épidémiologie est une discipline* qui peut avoir des prolongements politiques. Nos résultats ne constituent pas une surprise pour les épidémiologistes. Ces derniers temps, plusieurs dizaines de publications scientifiques utilisant la même approche méthodologique, dans différents pays d'Europe et aux Etats-Unis, ont fourni des conclusions identiques. L'important est donc bien, en France aujourd'hui, de transmettre ces conclusions aux autorités politiques.

– Une telle approche permet-elle de situer le profil des victimes de la pollution urbaine ?

– Notre travail permet de percevoir le phénomène dans sa globalité. Il ne fournit pas, en revanche, de « portrait robot » des personnes concernées. D'autres *études épidémiologiques tendent à* conclure que les victimes sont préférentiellement des personnes de plus de soixante-cinq ans souffrant de pathologies chroniques. Pour notre part, nous ne pouvons l'affirmer. En outre, nous ne pouvons pas, raisonnablement, extrapoler à *l'échelon national. D'une part* parce que tel ou tel niveau de polluant dans une ville peut avoir une signification différente dans une autre ; mais aussi parce que notre modèle statistique ne permet pas d'extrapoler en fonction des doses. Il y a là deux niveaux d'incertitude.

– Les index publiés dans la presse sur le niveau de pollution dans la région parisienne peuvent-ils permettre de prendre des mesures préventives ?

– L'index Airparif, que publie quotidiennement *Le Monde*, correspond à des concentrations observées inférieures ou supérieures à des normes, à des valeurs limites d'exposition. Un tel index a pour objectif d'informer la population sur le niveau global des pollutions *atmosphériques. Il ne s'agit pas* d'un outil qui permet de faire une évaluation fine de l'impact de cette pollution sur la santé. Cet index repose surtout sur le postulat que ces valeurs limites peuvent correspondre à une protection : en dessous de la norme, pas de problème ! *Pour notre part, nous* observons, tout comme nos collègues étrangers, des effets sur la santé induits par des niveaux de pollution inférieurs aux normes actuelles en vigueur à l'échelon international ou national. Notre étude contribue donc à remettre en question *les valeurs limites d'exposition*. Ce travail est en cours à l'échelon européen tout comme au sein de l'Organisation mondiale de la santé.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

« Un impact non négligeable au niveau collectif »

***NOUS PUBLIONS** ci-dessous l'intégralité de la conclusion de l'étude sur l'impact de la pollution atmosphérique de type acido-particulaire sur la mortalité quotidienne à Lyon et dans l'agglomération parisienne :*



VERBATIM

« Pour estimer l'impact de santé publique de la pollution atmosphérique, il convient de prendre en compte à la fois le risque relatif, la prévalence de l'exposition de la population et la prévalence du phénomène de santé étudié. Ainsi, malgré l'existence de risques relatifs faibles, le fait que la totalité de la population est exposée à la pollution atmosphérique et que la prévalence de la mortalité cardio-vasculaire est importante explique que le nombre de cas de décès prématurés attribuables à la pollution atmosphérique urbaine de type acido-particulaire n'est pas négligeable.

» La question est donc de savoir quel est le niveau de risque jugé acceptable. Les études épidémiologiques permettent de mettre en évidence une association, d'identifier la forme de la relation et de la quantifier. Elles contribuent ainsi au débat, notamment en objectivant l'existence de risques qui, s'ils sont faibles au niveau individuel, se traduisent néanmoins par un impact non négligeable au niveau collectif.

» L'absence d'effet seuil semble de plus en plus admise dans le domaine de la pollution atmosphérique, ce qui nécessite de définir un niveau à partir duquel il est impératif d'agir, faute d'un niveau sans risque. La réponse n'est sûrement pas seulement technique. Loin d'une mythique pollution nulle, elle relève véritablement d'une décision politique où l'ensemble des aspects administratifs, économiques, sociaux et sanitaires doivent être pris en compte.

» Le calcul des risques attribuables ne constitue alors qu'un des aspects d'une approche nécessairement multidisciplinaire pour choisir entre différents programmes de prévention, aux efficacités et contraintes variées. »

Le projet de loi de Mme Lepage, un texte sous haute surveillance

CORINNE LEPAGE, le ministre de l'environnement, joue de malchance. En juillet dernier, elle pouvait s'appuyer sur de mémorables pics de pollution pour annoncer son projet de loi sur l'air. Tout le monde, alors, applaudissait, y compris le nouveau maire de Paris, Jean Tiberi, apparemment décidé à prendre lui aussi le taureau par les cornes. De nouveaux pics de pollution, à la rentrée, remplissaient de zèle les deux groupes de concertation mis en place pour faire des propositions. Tout serait bouclé pour novembre.

Patatras ! Les grèves de décembre, qui paralysent les transports publics, contraignent la plupart des Français à prendre leur voiture. Oubliée la pollution, oubliés les projets de taxe sur les carburants et le péage urbain. Seuls les cyclistes et les piétons, immergés dans le flot automobile quasiment figé, ressentent les effets des gaz d'échappement. Mais que pèsent les cyclistes et les piétons face au lobby des pétroliers, des constructeurs automobiles et des camionneurs ?

Le projet de loi de Corinne Lepage, qui se voulait *« complet »* et *« offensif »*, subit alors un tir de barrage nourri de tous les adversaires d'une limitation de la circulation en ville. Les ministères de l'industrie et des transports imposent leur veto aux mesures les plus contraignantes. Bercy, puis Matignon, s'opposent à toute disposition législative impliquant des taxes supplémentaires. Même le Conseil d'Etat *chipote sur les atteintes* à la liberté de circulation. Quant aux pétroliers, ils plaident pour le renouvellement du parc automobile et les contrôles techniques généralisés, au motif que *« 80 % de la pollution est le fait de 20 % des véhicules »* – les plus anciens.

Les ministères de l'industrie et Matignon imposent leur veto

Même les céréaliers se plaignent que le projet de loi ne prévoie pas le recours aux carburants *« reformulés »* à partir d'éthanol et autres composants oxygénés fournis par l'agriculture. Du coup, le projet est reporté à 1996, d'abord en février, et maintenant en mars. Qu'en reste-t-il ? Tout ce qui concerne le réseau de surveillance et l'information du public sur la qualité de l'air est maintenu. Il est admis que le citoyen a droit à l'information et que c'est à l'Etat qu'incombe le devoir d'informer le public. La surveillance de la qualité de l'air sera obligatoire, et particulièrement impérative dans les *« zones sensibles »* et *« zones de protection spéciale »*, définies par le décret de 1974 (Paris, Lille, Roubaix, Lyon et Marseille). Elle se fera sous l'autorité de l'Etat, donc des préfets.

Aux normes d'émissions actuellement en vigueur vont se substituer des objectifs de qualité de l'air. Au contrôle de pollution *« à la sortie du tuyau »* s'ajoutera un contrôle de l'air ambiant, selon des normes nationales fixées par décret. Il y aura donc obligation de résultat non plus seulement pour le pollueur, mais pour la collectivité publique. En cas de manquement aux résultats, le préfet pourra prendre des dispositions limitant la circulation automobile, temporairement ou sur une base permanente.

De même, des plans de circulation, établis sous l'autorité du préfet, seront imposés dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ces plans, qui excluent le péage urbain, prévoieront un partage de la voirie, dans l'espace et dans le temps. L'urbanisme sera lui aussi soumis à de nouvelles règles, tant pour la construction des bâtiments que pour la voirie. Les gérants d'immeubles seront invités, par exemple, à prévoir un emplacement pour le garage des vélos. Ce sont les mesures fiscales qui rencontrent le plus d'opposition dans les réunions interministérielles. Corinne Lepage souhaitait instaurer une taxe antipollution sur les carburants, prélevée sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Le ministère de l'industrie et Matignon ont rejeté cette proposition. Il ne reste donc plus que des mesures de *« fiscalité incitative »*, comme la vignette détaxée pour les véhicules *« propres »* (électriques, à gaz ou catalysés). Ce qui touchera surtout les *« flottes captives »* comme les compagnies de taxis, la Poste, EDF-GDF et les sociétés de service, mais ne résoudra pas les problèmes de pollution atmosphérique dus au reste du parc.

Roger Cans



Le maire de Paris pressé par la montée des préoccupations liées à l'environnement

« IL Y A bien un lien de causalité entre la pollution et la santé » : telle est une des conclusions de la commission sur la qualité de l'air présidée par le professeur Pierre Aigrain qui devait présenter son rapport mardi 6 février. Cette commission avait été nommée, en juillet, par Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, pour évaluer les *conséquences de la pollution sur la* santé des Parisiens.

A Paris et dans la région Ile-de-France, la pollution atmosphérique est devenue un des enjeux du débat politique. Elle a, notamment, été un des thèmes de la campagne municipale. Ce dossier est un des premiers que M. Tiberi a choisi de traiter après son élection en présentant quelques mesures (informations sur les panneaux lumineux, stationnement résidentiel gratuit, notamment) et indiqué qu'en cas d'aggravation de la situation, il demanderait *« aux autorités compétentes de prendre les mesures de restriction de la circulation qui s'imposent »*. Durant l'été, le préfet de police a encouragé par deux fois les Franciliens à n'utiliser leurs véhicules qu'en cas d'extrême nécessité. Stigmatisant la célèbre phrase de Georges Pompidou, selon laquelle *« la ville doit s'adapter à la voiture »*, les écologistes et les socialistes ont guerroyé contre les nouveaux projets d'infrastructures routières, les axes rouges et les parkings souterrains. Dans leur programme, les socialistes se sont fixé comme objectif de *« réduire le trafic automobile de 20 % d'ici à l'an 2000 »*.

PREMIÈRES PROPOSITIONS

Au cours du débat qui s'est déroulé en juillet au Conseil de Paris, M. Tiberi avait promis de développer les modes de transport non polluants. Depuis, les services de la ville planchent avec la RATP sur l'installation d'une ligne de tramway au sud de la capitale, deux autobus électriques ont été mis en service à Montmartre et certains autobus fonctionnent avec un gazole à très basse teneur en soufre. Les grèves de décembre lui ont permis de donner un coup d'accélérateur à sa politique en faveur du vélo. Mercredi 7 février, M. Tiberi installera la commission extramunicipale chargée de faire des propositions sur des circuits pour les cyclistes. Dejà, les voies sur berges sont réservées, tous les dimanches matins, aux amoureux des deux roues. D'ici à la fin de l'année, la création de deux axes devraient permettre aux cyclistes de traverser la capitale du nord au sud et d'est en ouest.

Même si l'opposition les qualifie volontiers de *« mesurettes »*, ces démarches montrent que les responsables politiques se sentent obligés de traiter les questions d'environnement. Les « pics » des deux derniers étés ont montré à l'opinion publique que les ciels bleus sans nuages sont les pires ennemis de nos bronches. C'est aux écologistes du conseil régional d'Ile-de-France que revient le mérite d'avoir exigé que les mesures effectuées par Airparif soient rendues publiques en revendiquant, dès leur arrivée dans cette assemblée en 1992, une information sur les seuils d'alerte.

Les écologistes ont su habilement profiter de la composition politique du conseil régional, qui ne fournit pas à son président, Michel Giraud (RPR), une majorité nette pour pousser leur avantage. A l'occasion des discussions budgétaires, ils ont ainsi obtenu d'inverser la répartition des sommes auparavant dévolues aux transports en commun et aux équipements routiers. La règle des deux tiers-un tiers qui, auparavant, bénéficiait aux équipements routiers a basculé en faveur des transports en commun. Hélas, l'Etat n'a pas suivi cette voie et la distribution de ses crédits aboutit à un retour aux anciennes priorités. Pour encourager les communes à établir des circuits pour les cyclistes, le conseil régional, qui, cependant, n'a pas de compétence dans le schéma des déplacements, a dégagé 40 millions de francs.

Par ailleurs, la région, a, elle aussi, décidé de financer deux études pour mesurer les effets de la pollution. Un programme de recherche a été confié à l'université d'Orsay, et les résultats de l'étude ERPURS dont est chargé l'Observatoire régional de la santé sur la relation entre la pollution et la santé entre 1987 et 1992 devraient bientôt être connus. La région continue aussi de subventionner le traitement des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères. *« Le vrai problème n'est pas là, il n'est pas non plus dans le chauffage*, estime le groupe des Verts du conseil régional. *Il est dans l'extension du parc automobile à Paris et en petite couronne et dans l'importance du diesel »*. Pour les écologistes, le seul ennemi est l'automobile.

Françoise Chirot

Lyon est « asphyxiée » par ses usines et ses voitures

La présence de dioxyde de soufre dans l'atmosphère est de 50 % supérieure aux taux enregistrés en Ile-de-France

LYON
de notre bureau régional

Lyon respire mal, gênée par ses usines et davantage encore par son trafic automobile. Son haut niveau d'industrialisation l'expose à une importante pollution, atmosphérique en particulier. L'étude réalisée à Lyon entre 1985 et 1990, à partir des mesures effectuées par le Comité de coordination pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans la région lyonnaise (Coparly), fait apparaître que la présence de dioxyde de soufre dans l'air est, été comme hiver, de 50 % supérieure aux taux enregistrés dans la région parisienne. La cause principale en est, selon l'étude, la vaste plateforme chimique située au sud de la ville.

De fait, de récentes statistiques publiées par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) confirment que les entreprises de la chimie sont les principaux émetteurs de dioxyde de soufre : la raffinerie de Feyzin d'Elf-Antar-France, à elle seule, en « recrache » 9 000 tonnes par an, c'est-à-dire 10 % des rejets de la région. Toutefois, les industriels ont fini par réaliser des progrès sous la pression de l'administration, qui a notamment défini, à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, une « zone de protection spéciale » réglementant la teneur en soufre de leurs combustibles. Ils ont ainsi, de 1985 à 1990, réduit de 15 % leurs rejets de dioxyde de soufre.

Ces pollutions – dioxyde de soufre et poussières – ne sont toutefois pas les plus graves. *« Du moins sont-elles connues et en partie maîtrisées, à la différence de la pollution par les oxydes d'azote, d'origine automobile »*, fait observer Gilles Buna, maire (Vert) du 1er arrondissement de Lyon. L'élu écologiste reproche à la précédente municipalité d'avoir, *dans ce domaine, « manqué de volonté politique en cherchant à satisfaire tous les groupes de pression à la fois »*.

La mise en service progressive, à partir de l'automne 1991, d'une nouvelle ligne de métro s'est accompagnée de l'ouverture de parkings. Les trois mille places actuellement disponibles dans le centre de Lyon ont un effet attractif. Aussi le nombre des voitures, première cause des émissions d'oxyde d'azote, s'est-il accru au détriment des transports en commun – aujourd'hui plus d'un trajet sur deux à Lyon et plus de trois sur quatre dans la région lyonnaise se font en automobile. Pour tenter d'inverser la tendance, la municipalité de Raymond Barre a mis en chantier un nouveau plan de développement des transports collectifs, mais le lourd déficit du syndicat des transports de l'agglomération lyonnaise ne lui laisse qu'une marge de manœuvre limitée.

Chaque été, l'intensité du trafic et la chaleur entraînent de fortes concentrations d'ozone dans le ciel de Lyon. Le réseau de surveillance du Coparly, qui a été créé en 1979, a mesuré en 1995, sur trente-cinq jours, un taux d'ozone dépassant le seuil de 180 microgrammes par mètre cube d'air, à partir duquel une directive européenne exige une information de la population. La durée de ces dépassements a atteint 181 heures. Cependant, les pics de pollution sont restés inférieurs aux 360 microgrammes d'ozone par mètre cube d'air au-delà desquels on déclenche une procédure d'alerte.

Pierre Le Hir

Les écologistes critiquent l'inefficacité d'Airparif, le thermomètre de la qualité de l'air parisien

DEPUIS 1979, c'est à Airparif que revient la lourde charge de superviser la qualité de l'air en Ile-de-France. Ce réseau de surveillance créé à l'instigation du ministère de l'environnement et doté de soixante-dix stations de mesure est en fait une association loi de 1901 financée par l'Etat, vingt industriels locaux et diverses collectivités locales (dont la Ville de Paris, le conseil régional d'Ile-de-France et les conseils généraux des trois départements de la petite couronne).

Chaque jour, Airparif élabore un indicateur de pollution qui évalue la qualité globale de l'air dans l'agglomération parisienne. Cet *« indice »* allant de 1 à 10 (d'*« excellent »* à *« exécrable »*) prend en compte quatre polluants : dioxyde de soufre et dioxyde d'azote, ozone et poussières. Il est diffusé quotidiennement par divers médias et sur le Minitel 3614 code Airparif. Mais c'est surtout la procédure d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique, instituée par la préfecture de police de Paris en avril 1994, qui a contribué à la soudaine notoriété d'Airparif.

Cette procédure censée *« informer la population sur le début et la fin des phénomènes de pollution de l'air et limiter momentanément certaines émissions polluantes »* concerne trois polluants (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, ozone). Pour chacun d'entre eux, trois seuils de gravité croissante (*« niveau 1 »*, *« niveau 2 »* et *« seuil d'alerte »*) ont été définis à partir des réglementations européennes et de recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Au niveau 1 de la procédure d'alerte, les services techniques d'Airparif sont *« mis en éveil »*. Au second niveau, l'organisme informe autorités et public. Au dernier stade de gravité, une procédure d'alerte est déclenchée par le préfet de police de Paris, qui diffuse des recommandations afin de limiter les émissions polluantes.

Après les premières alertes de juin 1994 et la parution, en septembre de la même année, de l'étude (Erpurs) de l'Observatoire régional de la santé évaluant l'impact de la pollution atmosphérique, un débat a surgi autour de la mesure de ces nuisances. Premier reproche fréquemment adressé à Airparif, l'absence d'anticipation. En effet, la population n'est informée d'une forte pollution qu'après plusieurs heures. *« Cet été, nous espérons être en mesure de prévoir les épisodes de pollution avec six heures d'avance, et d'ici deux ans, de la veille pour le lendemain »*, indique d'ores et déjà Martine Boissavy, directrice adjointe des études à Airparif. Pour Jean-Félix Bernard, élu Vert au conseil régional d'Ile-de-France, le vrai problème est ailleurs.

Selon lui, *« la pollution de fond est prise en compte mais pas la pollution de proximité. Du coup, promeneurs et cyclistes ont l'impression que l'air est très pollué alors que les indices d'Airparif sont bons, comme durant les grèves de décembre »*. Il regrette *« le manque de capteurs »* qui seraient en nombre insuffisant en grande couronne et dans les zones les plus exposées. A Airparif, on admet qu'il existe *« des manques dans les départements de la grande couronne »* et que seules dix stations mesurent la pollution de proximité. *« Mais*, s'empresse-t-on de préciser, *Il ne sert à rien de multiplier les stations du moment que les emplacements choisis sont représentatifs. Ce qui est plus ennuyeux, c'est que toutes ne sont pas pourvues d'analyseur d'ozone, pour des questions budgétaires »*.

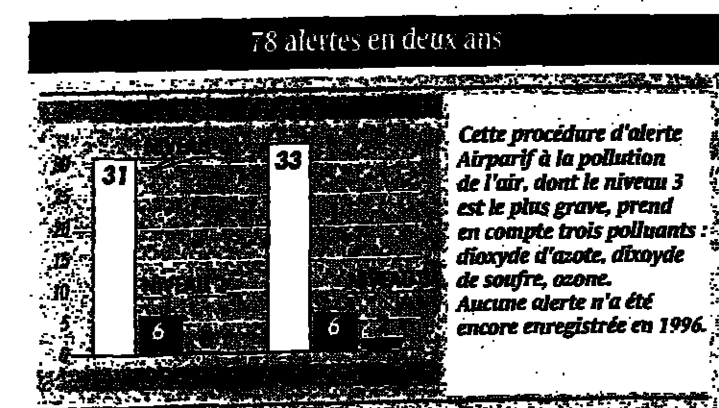
« DES RISQUES SOUS-ÉVALUÉS »

Autre souci des écologistes, les carences dans la surveillance des particules fines émises par les moteurs Diesel. Pour Airparif, qui teste actuellement une machine, cela relève du casse-tête technique... *« Plus grave encore*, s'insurge M. Bernard, *les indices sous-évaluent les risques de la pollution pour la santé. L'indice 3 ou 4 est qualifié de « bon » ou « assez bon » alors qu'il correspond déjà à des concentrations de polluants très néfastes. Au niveau 4 de pollution par le dioxyde d'azote, par exemple, on se situe entre 81 et 105 microgrammes de polluant par mètre cube d'air. Or à ce niveau, considéré comme « assez bon » par Airparif, l'étude Erpurs a montré que l'on constatait déjà une hausse de 9 % des hospitalisations pour asthme ! »*

Plus que le fonctionnement du « thermomètre » Airparif – qui, même imparfaitement, a le mérite de quantifier les pollutions –, c'est l'attentisme des pouvoirs publics que déplorent les écologistes d'Ile-de-France, qui réclament, en cas d'alerte, des restrictions de la circulation et la gratuité des transports en commun.

Pascale Krémer

78 alertes en deux ans



Cette procédure d'alerte Airparif à la pollution de l'air, dont le niveau 3 est le plus grave, prend en compte trois polluants : dioxyde d'azote, dixoyde de soufre, ozone. Aucune alerte n'a été encore enregistrée en 1996.

Un pyromane a avoué être à l'origine de sept des treize incendies de Moirans

Il s'agit d'un membre d'une des familles victimes des feux « mystérieux »

Le mystère des « feux spontanés » de Moirans a, pour partie, pris fin, avec l'interpellation, le 4 février, d'un homme de trente-cinq ans qui a reconnu être l'auteur de sept des treize incendies qui ont éclaté ces dernières semaines dans cette bourgade jurassienne. Pendant que des bataillons d'experts cherchaient des explications scientifiques à ces incendies, les gendarmes surveillaient un membre d'une des familles victimes des feux.

MOIRANS-EN-MONTAGNE (Jura)
de notre envoyé spécial

A Moirans, comme ailleurs, il n'y aurait donc pas de fumée sans feu, ni de feu spontané sans incendiaire. Un homme d'environ trente-cinq ans a été interpellé, dimanche 4 février vers 20 h 45, alors qu'il venait de commettre une heure auparavant le treizième des incendies énigmatiques recensés depuis trois mois dans un quartier du petit village jurassien réputé pour être la « capitale du jouet » français (*Le Monde* des 30 janvier, 3 et 6 février).

Placé en garde à vue à la gendarmerie de Moirans, l'homme, un ouvrier dont l'identité exacte n'a pas été révélée par les autorités judiciaires, est l'un des membres de la famille Raffin, dont deux maisons, situées rue des Cares, ont été la cible de plus de la moitié des incendies inexpliqués. Le pyromane a avoué à la suite avoir été à l'origine de plusieurs incendies. Lundi dans la soirée, il reconnaissait être l'auteur de sept mises à feu, dont celles du dernier week-end : l'incendie d'une armoire du sous-sol de la maison de Charles Raffin, située rue des Cares, et l'embrasement d'une poussette d'enfants, dans le hall d'un immeuble de l'artère principale du village, la rue Roussin. Le pyromane, qui n'a donné aucune explication à ses gestes, niait cependant avoir été l'auteur de l'incendie meurtrier qui causa, samedi 20 janvier, la mort d'Annie Raffin, la belle-sœur de Charles, et de Gérard David, un pompier volontaire qui avait tenté de secourir cette personne.

LA MAIN DU DIABLE

Révélée lundi en fin d'après-midi par Marie-Christine Tarrare, procureur de la République de Lons-le-Saunier, l'annonce de l'arrestation d'un pyromane a sérieusement endommagé le vernis de légende qui commençait à envelopper ce village de 2 200 âmes. Et ce, même si, lundi soir, il restait aux enquêteurs à élucider encore six incendies. Car, après deux semaines de recherches infructueuses, beaucoup se plaisaient déjà à voir s'agiter la main du diable derrière ces dangereux feux follets jurassiens, activés généralement en fin de semaine.

Pour tenter de comprendre, ou simplement observer, « le phénomène », on était venu à Moirans en spécialiste, en journaliste, voire en radiesthésiste ou en touriste. Après qu'une information judiciaire eut été ouverte pour « destruction et dégradation involontaire » et « homicide involontaire », des bataillons d'experts avaient été dépêchés sur place pour étudier les causes scientifiques possibles de cette série d'incendies mystérieux qui avait débuté le 4 novembre et qui s'était accélérée à partir du 7 janvier. L'hypothèse de mouvements sismiques avait été écartée. Aucune anomalie électromagnétique ou nucléaire n'avaient été révélée, ni aucune présence de hautes fréquences ni de « micro-ondes ».

Parmi les hypothèses mises en avant : les méfaits supposés d'une ligne électrique à haute tension de 20 000 volts, enfouie pendant l'été 1995 dans une rue adjacente, à une vingtaine de mètres de la rue des Cares et au droit de la gendarmerie. Les experts auraient ainsi effectivement relevé récemment la défaillance d'un transformateur, voisin du pavillon où deux personnes ont trouvé la mort. Celui-ci générait un « ronflement » anormal et provoquait un phénomène de « flashes ». Mais aucun lien de cause à effet n'a cependant pu être établi entre ces anomalies et les départs d'incendie.

SUSPECTS SOUS SURVEILLANCE

Aussi, *a posteriori*, les expertises semblent avoir plutôt joué le rôle paradoxal d'un... écran de fumée. Car, contrairement à ce que d'aucuns avaient pu laisser croire, la piste criminelle n'avait jamais été écartée par les enquêteurs. Alors que l'attention médiatique était concentrée sur les préparatifs liés aux relevés de données électriques effectuées samedi 3 et dimanche 4 février, les gendarmes suivaient les faits et gestes de quatre ou cinq personnes sur lesquels les soupçons s'étaient portés dès la première semaine de l'enquête. Et c'est ainsi qu'ils aboutissaient, en quasi-situation de flagrance, dimanche 4 février, à l'arrestation de l'incendiaire.

Les enquêteurs, cependant, demeurent encore discrets sur les méthodes utilisées par le pyromane pour déclencher les incendies, vraisemblablement à retardement. Les méthodes, laisse-t-on entendre, peuvent être multiples, qui mettent en œuvre des composés chimiques à base, par exemple, de produits phosphorés.

A Moirans, lundi soir, le maire Jean Burdeyron exprimait tout à la fois *« un certain soulagement »* de trouver ainsi un début d'explication rationnelle au « phénomène » et sa *« peine »* devant la dimension humaine que prenait l'affaire. Dans les rues désertes et gelées, autour du périmètre de sécurité maintenu autour de la rue des Cares, certains ne cachaient pas leur satisfaction de voir *« le spectacle se terminer »*, brandissant leur blessure d'avoir été, l'espace d'un long fait-divers, ceux du *« village maudit »*.

Le pyromane, pour sa part, devait être déferré, mardi en fin d'après-midi, devant le parquet du tribunal de Lons-le-Saunier. Avant que d'autres experts, s'il ne livrait de lui-même le mobile de ses actes, s'affairent à mesurer le séisme intérieur qui fit de lui un incendiaire.

Jean-Michel Dumay

Les incidents se multiplient dans les écoles et les collèges

LE COLLÈGE PAUL-PAINLEVÉ *de Sevran (Seine-Saint-Denis) a été* fermé pour plusieurs jours à la suite des incidents qui se sont produits à deux reprises, lundi 5 février. Une classe a été saccagée, des vitres brisées par jet de pierres, des voitures d'enseignants endommagées et un agent de service molesté. Trois élèves ont été interpellés. A Dijon, le grand frère d'un élève de primaire a été mis en examen et écroué après avoir agressé deux enseignants à propos du vol d'une calculette. A Aubagne (Bouches-du-Rhône), c'est un parent qui a blessé le proviseur adjoint du lycée.

Au Mans, les enseignants du collège de Ronceray ont refusé d'accueillir les élèves, mardi 6 février, après l'agression commise sur le conseiller principal d'éducation par le frère d'un élève exclu pour racket. Le Syndicat national des personnels de direction (SNPDEN) a demandé audience au premier ministre et au ministre de l'éducation nationale.

■ **SUICIDE : un adolescent de 14 ans s'est donné la mort,** dimanche 4 février, pour *« échapper au chômage »*, près de Chars (Val-d'Oise). Le jeune homme s'était enfui dans les bois en emportant le fusil de chasse de son père. Il a laissé à ses parents une longue lettre dans laquelle il s'estime *« nul »* et redoute d'*« être bientôt un chômeur de plus »*.

■ **RADIO : le directeur de la station de radio Skyrock,** Pierre Bellanger, a été condamné à 150 000 francs d'amende, lundi 5 février, par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, pour n'avoir pas respecté une interdiction d'émission de vingt-quatre heures, le 9 janvier 1995. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait notifié cette sanction à la suite des propos tenus le 3 janvier par un animateur se réjouissant de la mort d'un policier à Nice. *« M. Bellanger, au nom d'une prétendue liberté d'expression, a voulu braver cette interdiction qui s'imposait à lui, permettant d'ailleurs, à cette occasion, aux auditeurs de dire à l'antenne tout le mal qu'ils pensaient de la décision du CSA »*, souligne le jugement.

■ **CLANDESTINS : les responsables d'un restaurant de la station de Val- Thorens (Savoie)** ont été condamnés à 50 000 francs d'amende chacun, lundi 5 février, par le tribunal correctionnel d'Albertville pour avoir employé illégalement, en 1995, une quinzaine de clandestins tchèques. *« Ils étaient déclarés en République tchèque. Nous ne savions pas qu'il fallait également faire des démarches en France »*, ont prétendu le propriétaire du Genepi, Martin Kakum, citoyen allemand, et le gérant, Vaclav Ulrich, de nationalité tchèque. *« Le fait que ces travailleurs aient ou non été déclarés aux organismes sociaux tchèques est inopérant au regard de la loi française »*, a plaidé Me Michel Schengin au nom de l'Office des migrations internationales (OMI). – *(Corresp.)*

■ **AGRESSION : un homme d'une trentaine d'années a ouvert le feu,** lundi 5 février, dans le bureau d'un juge d'instruction d'Evry (Essonne), sur l'auteur présumé du viol de sa compagne, le blessant à la main. Il a aussitôt été maîtrisé et placé en garde à vue. Le juge d'instruction n'a pas été menacé. Depuis la levée du plan « Vigipirate » qui imposait aux visiteurs le passage sous un portique détecteur de métaux, aucun contrôle de police, sauf cas exceptionnel, n'est effectué à l'entrée du palais de justice.

Le gérant allemand de Reynolds Tobacco a été condamné pour infraction à la loi Evin

LES ANTI-TABAC crient victoire. La cour d'appel de Paris vient selon eux de prendre une *« décision historique »* en condamnant, dans un arrêt du 1er février, M. Hans Joachim Weder, gérant de la société Reynolds Tobacco GmbH domiciliée à Cologne (Allemagne), pour infraction à loi Evin contre le tabagisme.

A l'origine de la procédure, deux publicités pour les marques Camel Mild et Winston parues dans la presse écrite en 1991 et 1992. La première montrait un chameau à la patte tordue sur fond de pyramides et de soleil couchant. La seconde présentait un montage en couleurs de paquets de cigarettes évoquant une œuvre picturale. Dans son jugement rendu le 26 janvier 1995, le tribunal correctionnel de Paris avait jugé que, *« dans les deux cas, le message sanitaire contient un ajout non négligeable, car pouvant laisser penser que le caractère nocif du tabac aurait un fondement non pas médical mais législatif ce qui dénature ou ridiculise ledit message »*.

Les magistrats de première instance avaient cependant rejeté les demandes du comité national contre le tabagisme (CNCT) visant à faire condamner pour *« complicité »* MM. Jacques Leclerc et Pierre Schuler, dirigeants de la société RJ Reynolds Tobacco France, en vertu d'un désistement accordé par le CNCT dans une précédente instance à ces mêmes personnes. En appel, la cour a confirmé la seule condamnation du gérant allemand de la firme. Elle a également aggravé le montant des dommages et intérêts accordés au CNCT pour les porter à 600 000 francs au lieu de 200 000 francs en première instance. Il s'agirait, commentent les plaignants, de *« la plus grosse indemnité jamais accordée au CNCT par une décision de justice »*.

JURISPRUDENCE

Le CNCT réclamait en appel environ 3,7 millions de francs *« correspondant au coût de l'agression médiatique subie par la lutte contre le tabagisme »* et demandait aux magistrats de *« tenir compte du coût illégalement dépensé dans les médias pour faire de la propagande illicite en faveur du tabac »*. Les plaignants avaient en effet calculé que le montant total de ces campagnes s'était élevé à près de 9 millions de francs.

Outre qu'il confirme la condamnation du représentant d'une firme de tabac allemande pour des encarts publiés dans la presse française, l'arrêt pourrait faire jurisprudence sur un point qui risque fort d'embarrasser de nombreux fabricants. La mention *« selon la loi n91-32 »*, placée dans les deux campagnes devant l'avertissement sanitaire obligatoire *« fumer provoque des maladies graves »*, a en effet conduit la cour à considérer que *« l'adjonction du terme « selon » peut signifier que fumer n'est pas dangereux en soi, mais parce que le législateur en a décidé ainsi »*. M. Weder, *« le prévenu, ne dénie pas, puisqu'il invoque précisément la liberté d'opinion pour justifier cette adjonction, ce qui affaiblit, en raison de son ambiguïté même la portée du message »*, ont encore estimé les juges.

Selon le comité national contre le tabagisme (CNCT), *« il résulte de cette décision que l'ensemble des paquets de cigarettes portant la même mention, sont aujourd'hui en situation d'illégalité »*. Le groupe de pression envisage ainsi *« des actions devant les tribunaux correctionnels pour obtenir la suppression de la mention illicite sur l'ensemble des paquets de cigarettes vendus en France »*. La société Reynolds Tobacco GmbH devrait se pourvoir en cassation.

L. F.

Nouvelle mise en examen au conseil général des Yvelines

L'AFFAIRE DE CORRUPTION au conseil général des Yvelines ne cesse de prendre de l'ampleur (*Le Monde* du 14 octobre 1995). Marc Hettinger, un proche de l'ancien président du conseil général Paul-Louis Tenaillon (UDF-CDS), a été mis en examen, le 2 février, par le juge d'instruction versaillais Richard Pallain pour *« complicité de corruption, recel habituel d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux »*. M. Hettinger, cinquante-sept ans, a été écroué à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Avec ce nouveau développement, l'affaire s'étend désormais à l'Association française pour la protection des eaux (AFPE), dont M. Tenaillon, qui est également député des Yvelines, est le président depuis 1979. Entré en 1990 à l'AFPE, M. Hettinger avait été responsable auparavant de la campagne de M. Tenaillon pour les élections législatives de 1986.

C'est le 7 décembre 1995, avec la mise en examen de Michel Ferrec, PDG de La Gutenberg, une imprimerie versaillaise qui travaillait principalement pour le conseil général et qui avait réalisé dans le passé des journaux électoraux pour des personnalités UDF du département, que le nom de M. Hettinger est apparu. Le juge Pallain a découvert que M. Hettinger, directeur de l'AFPE, avait surfacturé, par l'intermédiaire de l'imprimerie, des travaux effectués pour le compte du conseil général et de l'AFPE. Une partie de l'argent ainsi dégagé transitait par ses comptes.

M. Hettinger aurait indiqué au juge que cet argent était destiné à ses besoins personnels et au paiement de travaux *« au noir »* dans sa maison. Il semble que ces explications n'ont pas convaincu le magistrat qui s'efforce d'établir la destination des fonds. Cette affaire a déjà conduit à la mise en examen et au placement en détention d'un vice-président de l'assemblée départementale, Claude Dumond (UDF-CDS), et de l'ancien directeur des services du département, Christian Dufour, préfet de Haute-Loire jusqu'en novembre 1995.

J.-C. P.

M. Bayrou se heurte aux réseaux Foccart pour une nomination universitaire

LE MINISTRE de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Bayrou a-t-il été contraint de céder aux pressions de l'Elysée dans le choix du directeur des personnels de l'enseignement supérieur ? Ratifiée en conseil des ministres du 31 janvier, la nomination à ce poste de Louis Baladier, jusqu'alors directeur des personnels d'inspection et de direction, est le résultat d'un compromis depuis que le président de la République s'est opposé à une première proposition du ministre de l'éducation nationale. Avec la restructuration du ministère, cette nouvelle direction des personnels de l'enseignement supérieur revêt une importance stratégique.

A côté de la direction des enseignements supérieurs, elle aura la charge de plusieurs dossiers sensibles : le recrutement des 2 000 professeurs agrégés et des 2 000 postes de personnels non enseignants (IATOSS), ainsi que la transformation du statut des professeurs agrégés du supérieur (PRAG), annoncés par M. Bayrou dans le plan d'urgence en faveur des universités. Il lui faudra aussi surveiller la réforme du recrutement des enseignants-chercheurs, décidée par François Fillon à la suite du rapport Quenet.

Pour cette fonction, François Bayrou avait porté son choix sur un haut fonctionnaire spécialiste des questions universitaires, Marie-France Moraux. Elle prit une part active dans l'élaboration de la politique des contrats entre les universités et l'Etat sous Lionel Jospin et Claude Allègre. Aux côtés de Christian Forestier, directeur général des enseignements supérieurs, et de Bernard Dizambourg, directeur des bibliothèques, ancien premier vice-président de la conférence des présidents d'université, elle devait amorcer la politique de réforme envisagée par le ministre pour l'enseignement supérieur alors que s'engagent les états généraux. Cette proposition de M. Bayrou avait obtenu l'aval du premier ministre Alain Juppé. Mais elle s'est heurtée à une opposition sévère de la droite universitaire, qui a fait intervenir ses réseaux pour arracher le veto du chef de l'Etat.

DÉTOUR INSOLITE

Parmi eux figure l'UNI, syndicat proche du RPR, dont les militants n'ont toujours pas accepté le choix du socialiste Christian Forestier à la tête de la direction des enseignements supérieurs. Mais ce groupe de pression a utilisé un détour plus insolite en s'adressant à la cellule de l'Elysée constituée autour de Jacques Foccart, par l'intermédiaire d'enseignants qui entretiennent des relations suivies avec les universités africaines.

Dans l'entourage de François Bayrou, on affecte la sérénité. Tout en reconnaissant que la proposition initiale du ministre a bel et bien été rejetée, on s'empresse d'ajouter que le nouveau directeur, Louis Baladier, *« n'a pas été imposé et qu'il ne s'agit en aucun cas d'un choix guidé par des considérations politiques »*. Ancien inspecteur d'académie, M. Baladier a été nommé, en 1986, directeur de l'académie de Paris et l'année suivante directeur des écoles par René Monory, une fonction dans laquelle il a été confirmé jusqu'en 1990 par Lionel Jospin. En 1993, François Bayrou l'avait appelé à la tête de la direction de l'inspection et des personnels d'encadrement.

Cette affaire apparaît comme la seule « fausse note » du processus de restructuration des services du ministère guidé, souligne Francis Delon, directeur de cabinet de M. Bayrou, par des *« considérations de rationalité administrative »*. Attendue depuis le mois d'août, la réorganisation de la « centrale » en quinze directions, au lieu de seize auparavant, employant plus de 3 500 personnes, vise à regrouper des services éclatés entre l'éducation nationale d'une part, l'enseignement supérieur et la recherche de l'autre.

A la tête de ces directions, François Bayrou a reconduit les titulaires actuels, à l'exception de Louis Baladier, remplacé par Jean-Marie Jutant, directeur-adjoint au cabinet de François Bayrou et ancien directeur de cabinet de François Hostalier, éphémère secrétaire d'Etat aux enseignements scolaires.

Michel Delberghe

مكذا من الإصل

HORIZONS

ENQUÊTE

La détresse des sans-famille roumains

Abandonnés par des foyers déstructurés par le chômage, les divorces et l'alcoolisme, ou orphelins, plus de cent mille mineurs végètent dans des institutions spécialisées. Les restrictions budgétaires appliquées depuis 1994 ont aggravé leur sort

TERRÉS dans leur abri, Vasile et Catalina se réchauffent péniblement autour d'un bidon transformé en brasero. Leurs ombres se dessinent sur les murs en béton de leur « maison », une pièce en sous-sol dans la carcasse de l'un de ces nombreux immeubles de Bucarest dont la construction a été arrêtée à la chute de Ceausescu, faute d'argent. Etendue sur un lit fait de cartons et de guenilles, à quelques pas d'un tas de détritus dégageant une odeur pestilentielle, Catalina, enceinte de sept mois, n'a plus la force d'affronter la neige et le froid de cet hiver rigoureux.

Cette adolescente de quinze ans ne sortira vraisemblablement de son trou que pour aller accoucher à l'hôpital, d'où elle s'enfuira, laissant son bébé à la charge de l'établissement. Après des recherches sommaires et condamnées à l'échec, l'enfant sera dirigé vers un *leagen* (pouponnière) où *« il sera mieux qu'ici »*, lâche-t-elle. Vasile a, lui aussi, été abandonné à la naissance. Ballotté d'un orphelinat à l'autre, il s'est enfui il ne sait plus quand. Agé de vingt ans, il survit depuis plusieurs années dans la rue en lavant les pare-brise des voitures arrêtées au feu rouge.

Il y a quelque mois, il a croisé la route de Catalina, que son père venait de renvoyer de l'appartement insalubre où elle vivait avec ses petits frères et ses petites sœurs. Direction la rue.

Le cas est loin d'être unique. Et il n'est pas le fruit du hasard, mais la conséquence de la politique nataliste de Ceausescu. A partir des années 70, l'avortement fut interdit – sous peine de prison – avant la sixième grossesse. Un réseau serré de quelque cinq cents institutions dites de *« protection de l'enfance »* prévenait les risques de carences familiales. Dans les années 80, alors que la population tout entière était éprouvée par le rationnement alimentaire, les coupures d'eau et de chauffage, les abandons se sont multipliés. Et le sort des 100 000 enfants placés en institution s'est aggravé.

Il pouvait difficilement en être autrement. Dans ce pays en faillite virtuelle, concentré sur la production industrielle et le remboursement de la dette extérieure, ils n'étaient que des bouches improductives à nourrir.

Aujourd'hui, le système est à nouveau en état de surchauffe. L'enfant de Vasile et de Catalina rejoindra ceux des filles célibataires, des familles trop nombreuses, des « nouveaux pauvres », de tous ces foyers déstructurés sous les assauts du chômage, des divorces et de l'alcoolisme.

De tous ceux à qui l'Etat communiste et paternaliste a rabâché qu'il se chargerait de tout en cas de problème et qui le croient toujours parce que le nouveau pouvoir démocratique tarde à rétablir la vérité.

« Loin de diminuer, comme chacun l'espérait, après le changement de régime, les abandons sont à nouveau en augmentation », reconnaît-on au ministère de la santé. Soixante-trois pouponnières accueillaient en 1995 plus de 11 000 enfants de trois ans et moins. Davantage qu'en 1989. Au total, le nombre des mineurs placés en institution spécialisée dépasse les 104 000 : trois fois plus qu'en Pologne, un pays de 38 millions d'habitants contre 23 millions en Roumanie. La moitié sont des handicapés physiques ou mentaux, les autres sont ici pour des raisons sociales.

Comparés aux six millions de mineurs roumains, ces chiffres ne seraient pas alarmants s'ils ne représentaient le sommet de la pyramide d'une jeunesse menacée. *« Les restrictions budgétaires appliquées depuis 1994 touchent d'abord ceux qui dépendent le plus des transferts sociaux, à savoir les enfants et les chômeurs »*, soulignait récemment un rapport de l'Unicef sur la pauvreté dans les pays en transition. L'augmentation des abandons en est un reflet. Dans la ville de Constanza, par exemple, la situation devient alarmante. *« La moitié des lits en service de pédiatrie sont occupés par des enfants abandonnés. Ils ne sont pas malades mais finissent par le devenir »*, observe Victorian Pascila, directeur sanitaire adjoint du département.

> « Chaque enfant ne bénéficie que de cinq à six minutes d'attention et d'affection par jour. Ce n'est pas assez pour qu'il rattrape les retards accumulés lors des séjours prolongés à l'hôpital »

SES petites mains serrées sur les barreaux de son lit, le regard vide de toute expression, Ivan se balance de droite à gauche, d'avant en arrière, dans un mouvement caractéristique. *« Hospitalisme*, lance Victorian Pascila. *C'est l'ensemble des symptômes liés à la carence de soins maternels provenant d'une hospitalisation prolongée. »* La responsabilité du personnel médical n'est pas en cause. Il n'a ni le temps ni la formation pour s'occuper du développement psychomoteur des enfants. A quelques mètres d'Ivan, la porte de la salle de jeux, offerte par une ONG (organisation non gouvernementale), reste désespérément close, faute de personnel disponible. Avec le plafond pour seul horizon, les bébés se balancent pendant des mois dans leurs lits d'hôpital en attendant qu'une place se libère dans les pouponnières surpeuplées de la région. Abandonné par sa mère il y a six mois pour un problème médical imaginaire, enregistré sous un faux nom, Ivan n'a pas d'identité, juste un prénom donné par le personnel médical. Sa voisine de lit, dans ce « salon » où végètent dix enfants abandonnés, a plus de chance. Sa mère a rempli le livre d'admissions avant de prendre le large. L'assistante sociale – la seule de l'hôpital, payée par l'ONG anglaise Holt, – est déjà allée tenter de la convaincre de voir son bébé. *« Parfois, j'arrive à les faire revenir sur leur décision, mais c'est avant qu'il aurait fallu agir »*, souligne Calina Lapédatu. Sa démarche s'est heurtée à la porte close d'un taudis perdu dans les faubourgs du grand port de la mer Noire. Sans moyen de locomotion autre que les transports en commun, Calina renouvellera peut-être sa démarche, si elle en a le temps. Pour Ivan et les autres, l'hôpital est généralement le prélude à un parcours douloureux d'institution en institution.

« Chaque enfant ne bénéficie ici que de cinq à six minutes d'attention et d'affection par jour. Ce n'est pas assez pour qu'il rattrape les retards accumulés lors des séjours prolongés à l'hôpital », constate Laura Zamfirescu, psychologue et coordinatrice du *leagen* Cernavoda, dans le département de Constanza. Les infirmières doivent s'occuper chacune d'une quinzaine de petits, serrés dans vingt mètres carrés. Elles doivent faire face aux repas, aux changes et aux tâches sanitaires. C'est trop. Le dévouement des cinq jeunes bénévoles de l'organisation anglaise Nightingall Charity a prouvé que les enfants pouvaient récupérer, mais elles sont trop peu nombreuses pour s'attarder sur les cent quarante pensionnaires. *« La séparation très précoce du milieu familial, lorsqu'elle n'entraîne pas de séquelles de développement physique et psychologique graves, attache néanmoins l'enfant à un mode de relations sociales particulier »*, souligne Yves Gilardi, consultant français chargé de mission auprès de l'Unicef.

De son côté, Médecins sans frontières a calculé qu'*« au moins 10 % des enfants placés en institution finiront leurs jours dans des structures psychiatriques. Un sur trois restera assisté à vie »*.

Des progrès non négligeables ont certes été réalisés depuis 1989. Sur le plan matériel, la mobilisation internationale sans précédent des années 1990 à 1993 a permis de résorber dans sa presque totalité ce que l'on appelait pudiquement des *« points noirs »*, ces établissements où le taux de mortalité touchait jusqu'à un enfant sur deux. La présence d'une armée de quelque mille ONG, des centaines de millions de dollars de dons de la part des organismes internationaux, ainsi que les initiatives individuelles très importantes ont permis de rétablir le chauffage, de rééquiper et réhabiliter les maisons.

ET si, sur ce plan, tout est encore loin d'être réglé, si la surpopulation des établissements ou le mauvais entretien des bâtiments rendent les conditions de vie quelquefois difficiles, la situation n'est finalement pas pire que dans le reste du pays, où les indicateurs de bien-être s'enfoncent dans le rouge. L'Unicef estime ainsi que 35 % des enfants vivent dans la misère. Le taux de mortalité infantile a remonté à 23,9 ‰, le plus élevé en Europe après l'Albanie, quatre fois plus que dans l'Union européenne, et la mortalité des enfants de moins de cinq ans atteint des sommets avec un taux de 30 ‰.

Or, face à cette dégradation continue du niveau de vie, les initiatives de l'Etat sont trop rares. Paralysé par des intérêts contradictoires, balançant entre inertie et réforme économique douce, le gouvernement ne gère que les urgences, et elles sont nombreuses. La réforme attendue de l'assistance sociale est une œuvre à long terme qui attendra encore. Le Comité interministériel pour la protection de l'enfance (CNPC) vient, certes, de mettre au point un *« plan d'action pour l'enfance »*, mais on ne sait pas quand il sera appliqué, notamment parce que son coût n'est pas encore estimé. Or, la tendance suivie ces dernières années ne pousse pas à l'optimisme. Les allocations familiales et de maternité ne représentaient plus en 1994 que 1 % du PIB, contre 2,8 % en 1990, soit deux à quatre fois moins que dans les autres pays ex-communistes de la région.

D'autre part, alors que les enfants placés en pouponnière risquent d'y rester jusqu'à leur majorité, *« le placement en institution est la principale réponse* [au drame de l'enfance abandonnée], *au lieu d'essayer de réintégrer les enfants dans les familles naturelles ou d'accueil »*, déplore Ecaterina Laudatu, présidente du CNPC. Pour l'heure, ils demeurent internés dans des établissements isolés en pleine campagne ou relégués à la lisière des grandes villes. Souffrant encore plus que le reste de la population du manque de formation professionnelle, ils accumulent les handicaps dans un vase clos censé les protéger.

La situation a empiré depuis 1989, époque à laquelle tout le monde avait le droit au travail. L'employeur devait ensuite assurer le logement de ses salariés. Tout cela a disparu avec la montée du chômage, de la concurrence et de la crise du logement dans les grandes villes. Chaque année, ils sont donc plus nombreux à refuser de quitter les institutions, qui ne les ont, théoriquement, en charge que jusqu'à leur majorité.

Beaucoup se retrouvent du jour au lendemain sans ressources et sans lien avec leurs familles. Ils viennent grossir les rangs des nouveaux pauvres et des sans-abri, constituant un dangereux vivier de délinquance. *« La situation peut devenir explosive »*, estime Yves Gilardi. Malgré ce risque, les mentalités évoluent lentement et les vieux réflexes ne sont jamais très loin. Ainsi, alors que tous les spécialistes se montrent hostiles au placement en institution, l'Etat finance actuellement plus facilement l'ouverture de nouveaux établissements qu'il ne soutient le programme national de planning familial ou qu'il ne met l'accent sur la formation d'assistantes sociales.

L'action la plus volontaire et la plus restrictive aura finalement porté sur l'adoption afin de lutter contre les abus commis dans les années 1990 et 1991 lorsque la Roumanie, avec plus de dix mille adoptions, était devenue l'un des tout premiers fournisseurs d'enfants au monde. Jusqu'à récemment encore, les failles de la loi permettaient d'« acheter » un enfant directement dans une famille. Depuis, la Roumanie s'est alignée sur les pratiques internationales, ne permettant les adoptions que par l'intermédiaire d'organisations spécialisées et dûment enregistrées auprès du Comité roumain pour l'adoption, organisme incontournable qui établit les listes des enfants adoptables. La conséquence directe de ces mesures a été le ralentissement des adoptions internationales, qui se sont limitées à quelques centaines l'année passée.

Mais, parallèlement, les adoptions nationales ont du mal à décoller et le placement familial reste l'exception.

Les actions de l'Unicef, les financements de l'Union européenne et de la Banque mondiale notamment, ainsi que les activités des ONG encore présentes montrent que le système peut évoluer. Mais le succès de ces opérations expérimentales ne préfigure pas leur généralisation à l'échelle du pays. Les autorités subissent plus qu'elles n'agissent sur un sujet qui a fortement nui à l'image du pays et qui les agace. Le problème de l'avenir de ces jeunes est pourtant une réalité qui ne relève pas d'une entreprise de dénigrement à l'encontre de la Roumanie.

Christophe Chatelot

Dessin Hania Pyzynska

Loin des tabous, changer, inventer

par Bernard Bosson, Alain Marsaud et Jean-Pierre Thomas

Dans le débat sur la croissance, le chômage, l'Europe et la monnaie unique, il y a les tenants de la pensée unique, qui a vécu, et les partisans de l'autre politique, qui évolue. Le moment est venu de travailler à une troisième voie, à une nouvelle politique.

Depuis bientôt dix ans, la politique de l'emploi a perdu toute crédibilité, car les citoyens constatent que le chômage ne cesse d'augmenter. La politique monétaire est érigée en dogme et en priorité absolus. Les sacrifices demandés sont de plus en plus récusés, puisque les résultats n'apparaissent pas. L'inexistence de débats et de propositions conduit à un rejet de toute politique, y compris des réformes les plus indispensables.

Au-delà du manque de dialogue, des maladresses ou de l'absence de pédagogie, la crise sociale que nous venons de traverser aurait pu tout aussi bien exploser hier ou demain. Elle était, en quelque sorte, inéluctable. Soutenir un gouvernement avec loyauté et efficacité, ce n'est pas se taire, s'interdire toute discussion. C'est réfléchir et proposer. Nous sommes convaincus qu'il existe une politique de sortie de crise. Elle suppose l'abandon des systèmes et des tabous. Acceptons de débattre de notre politique monétaire. Ne fuyons pas la discussion sur la lutte contre les déficits. Ne fermons pas *a priori* le débat sur les salaires. Ouvrons la réflexion sur une société nouvelle.

Nous avons perdu la croissance. Depuis 1990, elle s'élève en moyenne annuelle à 1,5 %, contre 2,5 % lors de la précédente décennie. En dessous de 2 % de croissance, et compte tenu de l'évolution démographique, nous créons du chômage. Notre croissance manque de moteur interne : la peur du chômage, des taux d'intérêt trop élevés, des probabilités de baisse de pouvoir d'achat pour les ménages freinent la consommation, qui représente 80 % de notre PIB. Les difficultés sont aggravées par la rechute de l'investissement. Or, en 1996, la croissance se dérobe à nouveau sous nos pieds. N'oublions pas qu'un point de croissance en moins en 1996 conduirait à 100 000 chômeurs en plus et à 40 milliards de déficit supplémentaires.

Nous avons vaincu l'inflation. Nous continuons à mener une politique monétaire restrictive, comme si nous ne nous étions pas rendu *compte que l'inflation était vaincue*. Nous sommes en pleine désinflation pour les biens à la consommation. Nous sommes également en déflation de la valeur des actifs, sans trop savoir comment arrêter cette tendance. La politique des taux d'intérêt demeure trop coercitive, malgré les baisses obtenues au cours de ces trois dernières années. Nous demeurons en effet à 1 point au-dessus des taux allemands. Nos taux d'intérêt nous conduisent à un *« équlibre basse pression »* susceptible de nous faire manquer tout à la fois.

La monnaie unique n'est pas une fin en soi. Elle n'a de justification que si elle permet l'amélioration du bien-être de nos concitoyens : c'est-à-dire l'augmentation du nombre de nos emplois, et celle de notre niveau de vie au service d'un projet de société. La monnaie unique ne doit pas apparaître comme une contrainte. Elle est une chance. Mais elle nécessite un socle politique à la construction de l'Europe.

Europe ou pas Europe, la question n'est pas de savoir s'il faut ou non réduire les déficits. Le débat ne doit pas non plus se réduire au calendrier de Maastricht. Ce qui est illusoire, c'est de penser devoir encore conjuguer une nécessaire rigueur budgétaire avec une rigueur monétaire et une rigueur salariale qui ne sont plus nécessaires une fois l'inflation vaincue. Au cœur de nos difficultés, nous avons une chance historique à saisir.

Aujourd'hui, la croissance s'essoufle, non seulement en France, mais aussi en Allemagne. La liste des pays qui tendent à ne pas réussir à respecter les conditions du passage à la monnaie unique s'allonge. Avec un déficit public de 3,6 % du PIB, l'Allemagne figure sur cette liste en 1995. Actuellement, seul le Luxembourg pourrait prétendre la réaliser. Va-t-on, en guise de monnaie unique, rebaptiser le franc luxembourgeois ?

Après le choc psychologique d'une opinion allemande qui vient de réaliser que l'Allemagne pourrait ne pas respecter les critères de Maastricht, et qui constate que son taux de chômage atteint désormais 10 %, il faut parvenir à faire converger nos politiques conjoncturelles, en particulier nos politiques monétaires. Le président de la République vient de tracer des perspectives dans ce sens. Il y a une opportunité pour la France, une opportunité pour l'Allemagne, un devoir pour les deux. Les conditions de la mise en place d'une nouvelle politique sur la base d'un accord franco-allemand sont réunies en ce début d'année 1996. Nous ne devons pas manquer le rendez-vous.

Il nous faut baisser nos taux d'intérêt à court terme afin de redonner de l'oxygène à la croissance. Aujourd'hui, les taux à court terme de la Banque de France sont encore beaucoup trop élevés par rapport à l'inflation, et le différentiel est également trop élevé par rapport à nos voisins allemands. Notre objectif doit être d'atteindre un taux d'intérêt réel nul, c'est-à-dire un taux d'intérêt à court terme correspondant à l'inflation. Les Etats-Unis ont suivi cette politique après la crise de 1991, illustrant par là que la solution se situe bien au niveau des taux à court terme (les taux à long terme obéissent aux mécanismes du marché et sont essentiellement liés à la croissance).

Le principal bénéficiaire serait l'Etat, premier emprunteur sur le marché court. Les entreprises qui empruntent aussi de manière importante sur le marché monétaire profiteraient de cette baisse. Les ménages bénéficieraient d'une détente des taux du crédit à la consommation.

Reste le problème de l'indépendance de décision de la Banque de France. Partisans de cette indépendance, et ayant voté en sa faveur, nous souhaitons rappeler que, conformément à l'article 1 de cette loi, *« la Banque de France définit et met en œuvre la politique monétaire dans le but d'assurer la stabilité des prix. Elle accomplit sa mission dans le cadre de la politique générale du gouvernement »*. Si cette politique est clairement de baisser les déficits, alors l'objectif de baisse des taux s'inscrit dans le cadre de l'action économique du gouvernement. L'effet récessif de la hausse des prélèvements et des économies budgétaires doit être absolument compensé par une forte baisse des taux, sinon le gouvernement ne pourra réussir, et manquera le rendez-vous de la monnaie unique. L'emploi ne doit pas être considéré par la Banque de France comme une simple variable d'ajustement. Le gouvernement, qui a un siège au Conseil de la politique monétaire, doit y défendre les choix qu'il a arrêtés au nom de la nation.

Il est possible de définir une voie nouvelle, capable de réconcilier taux d'intérêt, salaires, emplois et Europe. L'heure est à la primauté du politique

Le vaste plan d'économies nécessaires à la diminution des déficits budgétaires et sociaux et à la réduction de la dette, défini avec justesse par le président de la République comme la priorité, est un exercice à la fois indispensable et difficile. Indispensable, parce que notre déficit, qui pose année après année un grave problème d'endettement, et donc, à terme, de souveraineté nationale, peut nous faire manquer le rendez-vous de 1999. Difficile, car il nécessite une sorte de « petite révolution culturelle ». Le toujours « dépenser plus » doit faire place au « dépenser mieux ». Le plan d'économies supplémentaires de 2 milliards de francs dont l'Assemblée nationale a pris l'initiative a démontré les difficultés et les limites de cet exercice.

Nous avons la conviction que *la* bataille contre les déficits ne peut pas être gagnée sans une forte baisse des taux d'intérêt, et que cette baisse ne peut être obtenue que si la réduction du déficit est une volonté qui se concrétise réellement avec la réforme de l'Etat. Le dialogue avec le pays s'impose, afin de réussir la maîtrise des finances publiques et des budgets sociaux.

Nous devons recréer du pouvoir d'achat. La stagnation de la consommation est le revers de la politique de désinflation compétitive mise en œuvre à partir de 1983. Nous pensons qu'il convient de cesser une politique de trop grande rigidité salariale. En tenant évidemment compte des impératifs de compétitivité, il convient de redonner du pouvoir d'achat sous forme de salaires partout où c'est possible et des perspectives à nos concitoyens.

L'autre moyen d'augmenter les salaires directs, c'est la réforme trop attendue de la fiscalité, en basculant une partie des cotisations sociales sur un prélèvement à très large assiette, ce qui aura un effet positif sur le salaire direct. Le gouvernement a indiqué qu'il voulait emprunter cette voie, mais cela suppose que la réforme fiscale ne soit pas reportée. Nous demandons qu'elle s'engage dès 1996, répartie sur cinq ans, avec, comme objectif, la baisse des prélèvements obligatoires.

Cette nouvelle politique doit stopper la baisse de la part des salaires dans le revenu national. Cette baisse a été jusqu'alors constante ; sa poursuite n'est pas acceptable.

Il nous faut inventer une société nouvelle. Avec beaucoup d'imagination et de volonté politique, explorons non seulement les voies du partage du travail, mais surtout les emplois et les activités nouvelles en vue de construire une société de pleine activité.

Nous devons inventer de nouveaux emplois. Il apparaît clair que les seuls postes de travail directement *créés par l'appareil de production* ne nous permettront pas le retour au plein emploi. Il nous faut donc assurer la croissance de notre richesse nationale de telle sorte que nous puissions inventer de nouvelles fonctions, sociales entre autres, qui permettent à chacun de nos concitoyens d'avoir une dignité et une utilité reconnues ainsi qu'un vrai revenu. L'immense gisement des emplois de service et de proximité qui pourraient faire l'objet, pour certains d'entre eux, de délégations de services publics, demeure peu exploré.

Il ne s'agit pas d'une utopie, mais d'une exigence. L'heure est au débat. Il est possible de définir une voie nouvelle, capable de réconcilier taux d'intérêt, salaires, emplois et Europe. L'heure est à la primauté du politique.

Bernard Bosson *ancien ministre, est député (FD) de la Haute-Savoie.*
Alain Marsaud *est député (RPR) de la Haute-Vienne.*
Jean-Pierre Thomas *est député (PR) des Vosges.*

La Russie au Conseil de l'Europe : une concession à la Realpolitik ?

par Daniel Tarschys

Au terme d'un débat d'une longueur et d'une gravité sans précédent, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a émis, à une large majorité, un avis favorable à l'adhésion de la Fédération de Russie. Le comité des ministres devrait, dès cette semaine, inviter ce pays à devenir le trente-neuvième Etat membre.

L'événement est de taille. Il confère à l'Europe de l'après-1989 sa pleine dimension. Il éloigne la perspective d'une nouvelle division du continent. L'intégration de la Russie dans la plus ancienne structure politique européenne, vouée à resserrer les liens entre ses membres à travers la promotion de valeurs communes, contribuera à renforcer la stabilité dans l'ensemble de l'Europe.

Couronnant pratiquement le processus d'élargissement en direction des pays d'Europe centrale et orientale approuvé par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Vienne en 1993, cette adhésion serait-elle un trompe-l'oeil pour la Russie, une concession à la Realpolitik, une menace sur la raison d'être de l'organisation ?

La critique est sévère. A l'heure d'un retour de flammes du conflit tchétchène et d'un durcissement apparent de la politique russe, est-il vraiment opportun d'admettre ce pays au Conseil de l'Europe ?

Soigneusement préparée depuis 1992, l'adhésion de la Russie a déjà été reportée au début de 1995. La décision prise ces jours-ci ne doit pas être considérée principalement par *rapport aux évén*ements actuels, mais en tant que réponse à des questions de portée historique : la démocratie et la stabilité de la Russie ont-elles plus de chances si les contacts avec l'Europe deviennent plus étroits ? L'Europe doit-elle se bâtir avec ou sans la Russie ?

La Russie est aujourd'hui une démocratie inachevée, un Etat de droit imparfait. Chacun l'admet, en Russie comme à Strasbourg. Que de chemin parcouru, toutefois, depuis 1991 ! Des élections libres ont eu lieu plusieurs fois, le pluralisme politique existe, des pans entiers de réforme constitutionnelle sont entrés dans les faits, le droit nouveau se développe, la liberté de presse s'affiche, les autres libertés fondamentales émergent.

Cette évolution peut être arrêtée, certes, mais il y a aussi une détermination à la poursuivre. Comment soutenir les forces de réforme au sein de la société russe ? Par une attitude de recul ou d'attente à l'égard de ce pays ou par le dialogue et la coopération sur un pied d'égalité ? La Russie a pris, au plus haut niveau, un nombre *important d'engagements* précis. Elle a accepté des objectifs et des calendriers. Ceux-ci doivent-ils être minimisés ou systématiquement déconsidérés ? Tel n'est pas notre avis.

Certes, l'avenir n'est pas écrit. Des remaniements récents, des signaux ambigus peuvent inciter au scepticisme. Il nous faut regarder l'ensemble. Dans cette société qui s'ouvre, les différents pouvoirs s'affirment progressivement et les acteurs de réformes ne manquent pas.

Les citoyens pourront, dans un avenir relativement proche, invoquer devant les tribunaux la convention européenne des droits de l'homme et en appeler, si nécessaire, à la Cour européenne des droits de l'homme. La réalisation des engagements pris sera soutenue par des programmes de coopération, d'ores et déjà convenus avec nos partenaires et auxquels l'Union européenne apporte un appui politique et financier. Le respect de ces engagements fera l'objet d'un suivi attentif par l'Assemblée parlementaire elle-même, mais aussi par le comité des ministres et par des instances spécialisées telles que le Comité européen pour la prévention de la torture.

Dans ce contexte, l'ampleur des mesures prises et des transformations en cours à tous niveaux doit nous inciter à faire à la Russie, comme à d'autres pays avant elle, comme à l'Allemagne après la guerre, une avance de confiance.

L'ampleur des mesures prises et des transformations en cours à tous niveaux doit nous inciter à faire à la Russie, comme à d'autres pays avant elle, comme à l'Allemagne après la guerre, une avance de confiance

Les derniers développements du conflit tchéchène ne facilitent certes pas les choses. A des actes inadmissibles de terrorisme a répondu un usage inconsidéré et inacceptable de la force, sans égards suffisants pour les populations civiles. Intervenant un an à peine après l'assaut sur Grozny, ce nouvel excès a été condamné à Moscou même, notamment à la Douma et dans la presse. La recherche d'une solution politique négociée, à laquelle la Russie avait commencé de s'atteler sans rencontrer beaucoup d'écho, doit être reprise. Plusieurs forces politiques semblent du reste soutenir cette voie. Une telle perspective demeurant ouverte, l'enjeu historique de l'accession ne doit pas être remis en cause par les événements des dernières semaines, si graves soient-ils eux-mêmes. L'avance de confiance au peuple russe nous paraît devoir être maintenue.

En accueillant la Russie à ce stade de son développement démocratique, en la faisant entrer dans un espace de solidarité active et vigilante, le Conseil de l'Europe est dans son rôle. Face aux bouleversements rapides et profonds survenus en Europe centrale et orientale depuis six ans, le Conseil de l'Europe a ainsi soutenu sur un large front l'option démocratique par une double action. Une action de préparation, plus ou moins longue, couvrant la mise en place des réformes essentielles et des changements irréversibles. Puis, avec l'adhésion, une action de coopération active, *de dialogue parfois musclé*, de soutien, d'évaluation solidaire du respect des engagements, correspondant à un approfondissement permanent de la démocratie. L'essentiel, dans cette seconde phase ouverte par l'adhésion, est de conserver en permanence une dynamique de progrès.

Une très large majorité des parlementaires a estimé que le temps était venu d'associer la Russie et ses citoyens à l'entreprise européenne fondée sur les valeurs du Conseil de l'Europe. Les gouvernements ont déjà indiqué une même détermination. Il importe à présent de tirer toutes les conséquences de ce choix, capital pour l'avenir de l'Europe et pour celui de la Russie à l'intérieur de l'Europe, en le situant dans une politique européenne d'ensemble et en apportant à sa réalisation les moyens nécessaires. A cette condition, l'avance de confiance paiera.

Daniel Tarschys *est secrétaire général du Conseil de l'Europe.*

Service national pour les femmes, grossesse pour les hommes !

par Hervé Fernandez

Vers un avenir égalitaire et non machiste nous progressons. Tel est le vœu de notre président. Finie donc la ségrégation : les femmes vont enfin participer à l'effort national. Il est vrai que jusqu'à maintenant elles profitaient de toutes les places laissées vacantes par les hommes qui partaient défendre la nation. A leur retour, ceux-ci avaient toutes les difficultés à retrouver leur vraie place.

Pour supprimer cette fracture sociale, il faut donc d'emblée mettre homme et femme à égalité, au même âge et avec les mêmes devoirs. Pour rester égalitaires, les hommes vont ainsi commencer à cacher leur début de grossesse, à aller vomir discrètement dans les *toilettes en évitant que leur directrice* ne s'en aperçoive. Lorsque cela deviendra tellement évident, ils cacheront leur bonheur profond et jureront qu'ils travailleront jusqu'au bout, voire en terminant le soir à la maison les journées toujours trop courtes.

Et puis, quand il faudra vraiment s'arrêter, le fax pourra suppléer et maintenir la relation avec le monde du travail. Quand ils auront des difficultés à concevoir, qu'il faudra faire des dosages hormonaux à heures fixes, des échographies régulières, avoir des rapports commandés par la médecine pour programmer la procréation, l'homme devra trouver des stratagèmes, inventer au quotidien des excuses et vraiment cacher à toutes ces femmes, qui, décidément, ne comprennent rien au bonheur d'avoir des enfants, les difficultés qu'ils ont à réaliser leur rêve.

A ce moment-là, l'homme et la femme auront réduit leur inégalité. Arrêtons-là !

Depuis la nuit des temps, la femme accomplit son « devoir national » en étant enceinte et en accouchant, parfois au péril de sa vie. Dans le monde, 500 000 femmes meurent chaque année de leur grossesse ; dans certains pays en développement, 1 femme sur 21 va mourir au cours d'une grossesse. En France, pays où la santé n'avait pas de prix, 150 à 200 femmes meurent chaque année de leur grossesse, le plus souvent en raison d'une organisation des soins inappropriée et du retard au diagnostic des principales pathologies.

A ce jour, aucun progrès ne se dessine pour améliorer cette situation, qui est une des plus catastrophiques d'Europe occidentale. Au mépris de la sécurité *des mères, des hommes politiques* s'accrochent à leur maternité et donc à leur mandat, en ignorant les règles de base de la sécurité à la naissance. Mais c'est peut-être un but du service national pour les femmes que d'aider les autres femmes à payer leur tribut à la nation sans risquer de perdre leur vie, leur travail, leur statut social !

J'aurais aimé entendre le président de la République déclarer sa solidarité avec ces femmes qui subissent chaque jour des affronts dans leur activité professionnelle en leur garantissant, malgré leur devoir de mère, une vraie carrière, même parfois à temps partiel, une vraie place sociale et politique et un respect des hommes pour ce qui est peut-être notre but ultime : l'accueil d'un enfant désiré.

Hervé Fernandez *est chirurgien des hôpitaux, gynécologue-obstétricien (hôpital Antoine-Béclère de Clamart).*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

L'Union européenne au secours de l'emploi

Suite de la première page

C'est cette attitude que la Commission estime maintenant judicieux d'accompagner, même s'il reste à prouver qu'une initiative collective peut apporter une quelconque valeur ajoutée dans des domaines où l'action se situe principalement au niveau national. Il faut bien dire que les tentatives passées, en particulier celle qui s'est développée à partir du Livre blanc de Jacques Delors sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, présenté en décembre 1993, ne portent pas à l'optimisme.

Les propositions les plus opérationnelles contenues dans ce document, à savoir la mise en place accélérée de réseaux trans-européens de transports, d'énergie et de télécommunications, se sont enlisées. De même, les analyses du Livre blanc ayant trait au marché du travail et aux réformes à y apporter n'ont pas débouché sur des positions communes, autres que de pure rhétorique. Les difficultés du moment conduisent Jacques Santer à remettre l'ouvrage sur le métier. Le président de la Commission entend « boucler » rapidement les plans de financement des quatorze projets de réseaux trans-européens identifiés par le Conseil européen. Pour y parvenir il faudra redéployer, à l'intérieur du budget européen, des crédits sous-utilisés. Comme cela pourrait ne pas suffire, Jacques Santer relance l'idée d'emprunts communautaires.

« Qu'est-ce qui vous fait croire que les Etats membres sont prêts à accepter aujourd'hui ce qu'ils ont jusqu'ici refusé ? », lui a demandé Fernand Herman, un eurodéputé belge démocrate-chrétien. A cette question de bon sens, il n'y a pas eu de réponse. Les Français voudraient bien que les moyens communautaires disponibles contribuent au financement de leur TGV-Est, mais renâclent à l'idée que les ressources puissent être suffisamment augmentées pour que, d'ici la fin du siècle, les quatorze projets soient effectivement lancés !

L'EXCEPTION BRITANNIQUE

Encouragé par l'exemple allemand, Jacques Santer suggère d'associer d'entrée de jeu les partenaires sociaux au débat sur la réforme du marché du travail. Mais à la question de savoir quelle forme prendra la table ronde annoncée, le président de la Commission n'a pas donné plus de précisions. Ses préférences, nous dit-on, iront à un forum ouvert où un grand nombre de dirigeants professionnels, syndicalistes et chefs d'entreprise trouveront l'occasion de s'exprimer sur des sujets tels que l'aménagement du temps du travail, la formation, la création d'emplois, la modération des coûts. Apparemment, la Commission songe surtout à l'assouplissement des dispositions, réglementaires ou contractuelles, sur la durée du travail. Ce qui permettrait une amélioration de la compétitivité des entreprises communautaires, qui devrait être prioritairement affectée à la création d'emplois. *« C'est un domaine où il y a beaucoup à faire et où on a jusqu'ici peu avancé ; il serait certainement opportun de montrer que l'Europe est capable de prendre une initiative politique de cet ordre »*, commente le haut fonctionnaire déjà cité.

Les conclusions de la table ronde pourraient alors être estampillées par le Conseil européen de Florence en juin et le pacte pour l'emploi ainsi conclu devenir un terme de référence susceptible de stimuler le dialogue social dans chacun des pays membres.

Dans le même esprit, le thème de l'emploi pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale (CIG) qui sera lancée le 29 mars à Turin et qui aura pour mandat de compléter et d'aménager le traité de Maastricht, dans la perspective de l'élargissement aux pays d'Europe centrale. Les représentants du Parlement européen au sein du « groupe de réflexion » chargé de préparer la CIG – Elisabeth Guigou et Elmar Brock – l'avaient demandé. Les pays nordiques, en particulier la Suède, poussent dans ce sens. *« La question sociale et l'emploi feront partie des sujets importants abordés lors de la conférence intergouvernementale »*, vient d'indiquer Jacques Santer.

A condition d'éviter toute remise en cause des critères de convergence, personne ne devrait s'y opposer, même si l'exception britannique ne facilite pas les avancées sur le terrain réglementaire : le traité de Maastricht autorise la Grande-Bretagne à ne pas participer à la politique sociale commune. Il pourrait même y avoir là le moyen de donner quelque consistance à une CIG mal partie. Comment imaginer en effet que cette conférence puisse produire les réformes institutionnelles ambitieuses qu'on attend d'elle, alors que l'hypothèque de la monnaie unique n'est pas levée ?

On en arrive à se demander si ce n'est pas le « social », pris au sens large du terme, qui donnerait les meilleures occasions de véritables percées européennes...

Philippe Lemaître

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Alain Peyrefitte

■ Aujourd'hui l'interdiction générale des essais est utile, parce qu'elle peut effectivement contribuer à limiter la prolifération nucléaire (...). Le jour viendra peut-être où il paraîtra utile à nouveau que la France, seule puissance nucléaire vraiment indépendante, rappelle que sa force de frappe, ou de représailles, est en parfait état de marche (...). Ne prononçons pas de voeux définitifs. Gardons les moyens techniques de la démonstration, c'est-à-dire les champs de tir du Pacifique. Ne nous engageons pas plus que les cocontractants du futur traité. Ne cherchons pas à y inscrire des interdictions – comme celle des micro-essais indétectables – qui ne pourraient être vérifiées sans mettre à mal nos secrets. N'anticipons pas sur la signature et la ratification du traité.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La réforme de l'abus de biens sociaux (...) a l'air d'une affaire technique, alors qu'il s'agit d'une affaire hautement politique. Elle se veut équitable, elle sera ressentie comme injuste (...). Pierre Mazeaud propose une prescription de six ans à partir des faits. Cette solution équilibrée et rationnelle est néanmoins assurée de provoquer un rejet passionnel et nuisible.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Passera, passera pas ? Le ballet gouvernemental et parlementaire autour de la réforme du délit d'abus de biens sociaux ressemble tout à fait à l'épisode de la vraie fausse amnistie qui, votée à la sauvette sous le gouvernement Rocard, *déconsidéra d'un même* mouvement la majorité socialiste et l'ensemble de la classe politique.

Le Monde

ÉDITORIAL

Pollution et santé publique

DORÉNAVANT, personne ne pourra plus contester que la pollution atmosphérique urbaine constitue un important problème de santé publique. A commencer par les pouvoirs publics qui ne pourront plus longtemps éluder la question, en repoussant de semaine en semaine, tout en l'édulcorant, la loi sur l'air que le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, tente depuis des mois de faire passer.

Ce dossier, comme tant d'autres ayant trait à la santé publique, soulève en premier lieu la question du couplage entre les systèmes d'information et les processus de décision. A quoi cela sert-il d'être renseigné, quasiment en temps réel, sur la qualité de l'air dans les grands centres urbains si on n'en tire aucune conséquence concrète ? Cette véritable *« spécialité française »* – même si le parallèle ne vaut pas toujours, les affaires du sang contaminé et de l'amiante fournissent d'intéressants précédents – se double ici d'une méconnaissance de l'aspect sanitaire du problème. Jusqu'à présent, on se contentait de constater l'extraordinaire discordance entre la connaissance des concentrations de polluants et celle des conséquences sanitaires qui y sont potentiellement associées. Sans qu'apparemment, hormis les écologistes, cela n'émeuve grand monde.

Désormais, on ne pourra plus se contenter d'une politique dont l'objectif quasi exclusif est, pour lutter contre la pollution atmosphérique, de réduire les émissions de polluants. Des indicateurs de risques sanitaires vont devoir être intégrés, qui obligeront à revoir toutes les notions d'effet-seuil. Ce sera ainsi, soit dit en passant, la seule manière de se conformer au décret relatif à la qualité de l'air de 1991 qui précisait que par émission polluante, *« il y a lieu d'entendre l'émission dans l'atmosphère de gaz ou de particules solides ou liquides, corrosifs, toxiques ou odorants, de nature à compromettre la santé publique ou la qualité de l'environnement »*.

Les frilosités du gouvernement à l'égard de la loi sur la qualité de l'air – annoncée dans l'enthousiasme de l'élection présidentielle – résultent aussi des énormes pressions qu'exercent les industriels français de l'automobile. Ceux-ci sont les mieux placés sur le créneau du diesel, particulièrement porteur en Europe et singulièrement en France où, ces deux dernières années, les véhicules fonctionnant au gazole ont représenté la moitié des immatriculations de voitures neuves. De cette situation découle un véritable état de dépendance industrielle. Dès lors, taxer le diesel, dont le succès est étroitement lié aux avantages fiscaux qui lui sont octroyés, mettrait directement en cause des emplois au moment même où l'anémie du marché fait planer des menaces. Or, si ces contraintes sont indéniables à court terme, le courage politique ne commande-t-il pas de programmer à plus long terme le renchérissement du gazole ?

Union monétaire *par Ronald Searle*



Enfance *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

DÉCIDÉMENT, nos hommes politiques manquent de mémoire, et de superstition. Ce projet de loi tendant à abréger la prescription des délits financiers, comment ne pas y voir une réplique de l'« auto-amnistie » des députés qui sonna la débâcle de la majorité d'alors et fit tant de tort à l'image du Parlement ! En raison, on peut arguer que ce sont les poursuites par des petits magistrats teigneux, et leur écho dans la presse, qui font exister les fautes, que seuls s'enrichissent quelques affairistes sans scrupules, que l'abus de biens sociaux recouvre des pratiques innocentes et nécessaires aux entreprises dont dépend l'emploi, donc profitables à tous, etc.

N'empêche : aucune campagne d'explication massive ne détournera l'opinion, toutes sensibilités confondues, de flairer dans le projet l'effet d'une pression des patrons pour redorer un blason passablement terni, en disposant de plus de temps avant de se faire pincer, selon l'adage « pas-vu-pas-pris », moins juridique que pathétiquement enfantin.

C'est devenu une rengaine, l'appel public à plus de morale. Comme si la morale régnait davantage il y a trente ans, cinquante ans, deux cents, deux mille ! Le discours sur la dégradation des mœurs et l'effacement des repères dure depuis qu'il se tient des discours. Les élites – car ce sont elles qui fautent, on n'y peut rien, les gros péchés sont affaire de pouvoir, de budget –, les élites ont moins perdu le sens du mal-faire qu'un minimum de responsabilité adulte. Lors des procès en abus de biens sociaux, on a vu des X-Mines et autres énarques des grands corps chercher des excuses dans le fait que *« les autres en font autant »*. Ce semblant de raisonnement, dont s'alimente la corruption, un élève du primaire n'ose plus le tenir, il le laisse aux tout-petits.

Autre signe d'immaturité prononcée : l'envie d'être grand, et le besoin d'approbation qui lui est attaché. Il y a quelques années, l'Institut des hautes études de défense nationale, dont la maturité excède théoriquement celle d'une maternelle, inscrivait dans ses réflexions (on dit maintenant, de façon peu rassurante, « piloter », « chercher des pistes ») : *« Quelle grandeur pour la France ? Par quels moyens ? »* La grandeur ! Il fallait le génie gaullien de l'incantation pour la faire exister comme réalité et comme programme. Moins que jamais ni elle ni la confiance ne se décrètent.

Le rêve de grandeur, lui, persiste. On le décèle en filigrane dans le questionnaire envoyé par la *NRF* nouvelle manière à quelques écrivains étrangers. *« Y a-t-il encore des signes de l'identité française, outre le vin, le parfum et la couture ?,* demande la revue. *Qu'attendez-vous de la France, dans tous les domaines ? »* Subsidiairement : *« Le nouveau roman ne serait-il pas cause de notre décadence littéraire à l'étranger ? »* Il faut lire entre les lignes. *« Encore »* trahit un doute nostalgique. *« Identité »* ressemble au diminutif d'une « grandeur » dont le deuil est fait. Le concept d'attente tient de la déchirante imploration. Quant à l'incrimination du nouveau roman, elle sent sa polémique quarantenaire.

La réponse de Mario Vargas Llosa est un modèle de pertinence railleuse (*NRF*, février 1996). Question modernité, sinon nouveau roman, l'écrivain péruvien convie notre orgueil à se satisfaire de ce que la *« terrible trinité »* Lacan-Foucault-Derrida continue de trôner sur les campus du monde entier. Sans nier l'identité collective, il y flaire une menace pour la liberté individuelle. Il ne voit pas de parenté, parole de métèque averti, entre Flaubert et Jeanne d'Arc, entre Bocuse et le Père de Foucault. Seule la langue les rassemble, et encore ! : leurs musiques diffèrent. On peut avancer que nos Lettres n'ont pas été les dernières à favoriser l'épanouissement personnel dans le monde, mais Llosa leur trouve des identités multiples et, par chance, contradictoires. Nos campagnes en vue de l'*« exception culturelle »* lui semblent entachées de *« nationalisme »*, de *« provincialisme »*, bref : de *« bêtise »*. Notre universalité devrait survivre sans quotas et autres *« censures »* lexicologiques. Le ton est juste, et se veut gentiment consolateur, comme si nous couvions un gros chagrin.

Tricheries, fausses excuses, besoin que l'étranger nous rende notre nounours... On a « envie de dire » (selon la dernière formule en vogue, elle-même toute gamine) : la France ne souffre pas de déclin, elle retombe en enfance.

RECTIFICATIFS

MEXIQUE

Dans *Le Monde* du 3 février, nous avons écrit par erreur, dans l'article intitulé « Les banques mexicaines, au bord de la faillite, se tournent vers l'étranger », que la Banque Cremi venait d'être rachetée pour environ 120 millions de dollars. En fait, les pouvoirs publics ont autorisé la vente de la Banque Cremi pour ce montant, mais celle-ci n'a pas encore eu lieu.

PHILIPPE MESTRE

Dans notre article sur le déplacement d'Edouard Balladur dans les Pays de la Loire (*Le Monde* du 2 février), nous avons écrit par erreur que Philippe Mestre, ancien ministre des anciens combattants et des victimes de guerre, est député (UDF) de Vendée. En réalité, M. Mestre n'est plus député, n'ayant pas provoqué d'élection partielle après son départ du gouvernement d'Edouard Balladur.

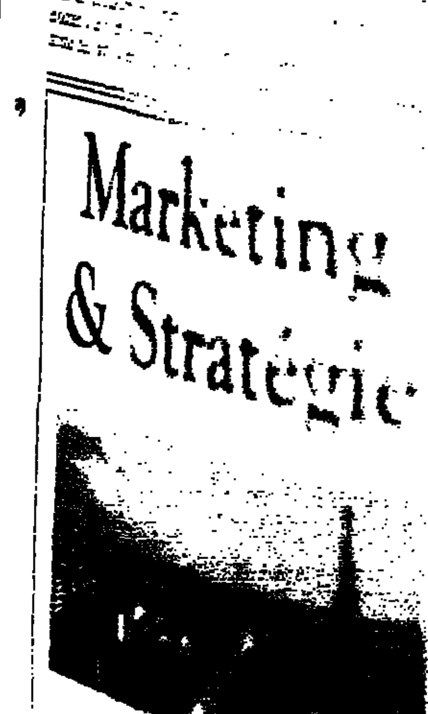
ROBERT HERSANT

Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre article sur « la concentration des médias » (*Le Monde* daté 4-5 février), Robert Hersant, président de la société de gestion du *Figaro* et directeur politique du quotidien, est âgé de soixante-seize ans, et non de soixante-six ans.

FRÉQUENCE PROTESTANTE

Contrairement à ce que nous avons écrit dans un article sur les radios chrétiennes (*Le Monde* daté 7-8 janvier), Radio-Notre-Dame ne *« cède »* pas des heures d'antenne aux protestants : c'est par la volonté du CSA que Fréquence protestante diffuse chaque semaine sur la même fréquence (100.7) quarante-deux heures de programme.





STRATÉGIES
La Compagnie générale des eaux soigne son image page IV



TRIBUNE par Chantal Labruyère page IV

Le Monde des INITIATIVES



ANNONCES CLASSÉES de la page V à la page XIV

DANS INITIATIVES MÉTIERS DU 13 FÉVRIER
Psychologues de l'urgence

MERCREDI 7 FÉVRIER 1996
EMPLOI



ILLUSTRATIONS FREDDY CATS

dossier

Les rescapés des plans sociaux

Ceux qui ont été épargnés par le licenciement vivent mal dans l'entreprise restructurée. Ils se sentent eux aussi victimes

IL n'y a que les froids gestionnaires pour ne pas y avoir pensé. En cas de suppression massive d'emplois ou de plan social, le traumatisme de la séparation, que celle-ci soit brutale ou généreusement négociée, n'épargne pratiquement personne. Ni ceux qui doivent partir – ce qui est connu –, ni ceux qui restent – ce qui l'est beaucoup moins –, les uns et les autres se considérant au fond comme les victimes d'un même coup du sort, en dépit de conséquences personnelles qui ne sauraient être à proprement parler équivalentes.

A force d'observer la répétition du phénomène, lors de restructurations, les spécialistes en viennent à évoquer, à ce sujet, un certain « syndrome des survivants » qui frapperait les rescapés. Lequel offrirait quelques similitudes avec le fameux syndrome de Stockholm qui amène des otages à s'identifier à leurs bourreaux, voire à épouser leur cause. Ici aussi, le mal qui ronge peut être pernicieux, et produire des réactions individuelles et collectives, incompréhensibles aux yeux de qui ne ferait pas l'effort d'un peu de psychologie. Sans qu'il soit toujours avoué, un sentiment mêlé de culpabilité, de lâcheté et d'égoïsme peut se développer, qui va longtemps peser sur le climat interne de l'entreprise.

Evidemment, on peut toujours considérer que ceux qui ont été épargnés par une « charrette » ont tout lieu d'être contents, puisqu'ils ont sauvé leur emploi. En réalité, ils le vivent d'autant plus mal qu'ils ont l'impression soit d'être en partie responsables de cette issue fatale pour les autres, soit de ne pas mériter totalement leur sort qui peut dépendre de critères pour le moins arbitraires parfois, dont l'âge. Mais il leur arrive aussi, pas très à l'aise, de considérer qu'ils ne ressemblent en rien à des privilégiés. Selon un cheminement complexe, ils en viennent au contraire, et dans le même temps, à reprocher à leurs dirigeants de ne pas se soucier assez d'eux, de leurs angoisses, y compris d'en faire « trop » pour les partants au nom de l'accompagnement social. D'autant que les DRH finissent parfois par valoriser ceux qui s'en vont, présentés comme courageux.

D'où une mauvaise conscience qui se répand et qui complique ensuite les rapports de travail. Notamment parce que l'entreprise, sauf exception, ne sait pas gérer ce type de situation, lourde de menaces silencieuses. Dès lors l'après-« plan social » peut vite ressembler à un champ de ruines, si l'on n'y prend garde.

Pour les « survivants », le contrat de confiance passé avec l'entreprise qui a licencié, même proprement, peut être rompu. Insidieusement, on ne croit plus à ses mérites, ses objectifs sont mis en doute, et son discours, à commencer par son discours social, « ne passe plus ». Certains de ceux qui restent se veulent lucides ou cyniques et prétendent qu'ils figureront dans « le prochain wagon ». Dépités, les plus âgés entretiennent le rêve de la préretraite, censée leur offrir la possibilité de s'échapper d'un quotidien désormais sans illusion. Un ressort est cassé, qui laisse craindre la répétition des causes. Les voilà qui poursuivent leur activité sans zèle, écœurés ou troublés quand ils sont cadres parfois, en tout cas décidés à ne plus se laisser prendre au piège du dévouement.

Dès lors, le doute étant introduit, ils magnifient le passé. Comme pour mieux faire le deuil de l'entreprise « d'avant », des valeurs qu'ils avaient partagées, ils cultivent la nostalgie d'un collectif où tout fonctionnait, à les entendre, comme dans le meilleur des mondes. Ils se réfèrent à un âge d'or, mythique bien sûr, d'autant plus exaltant qu'il s'identifie à leur propre histoire et à ce qui devient, dans leur souvenir, leurs « plus belles années ». Pesant à l'époque, le paternalisme se charge de regrets, y compris de la part de ceux qui y étaient les plus opposés, dont les syndicalistes. L'arrivée de jeunes ou de nouveaux, adaptés aux besoins de l'heure, provoque des tensions inavouables qui peuvent aller jusqu'au rejet puisqu'on y lit une forme de remise en cause implicite des savoir-faire obsolètes. De toute manière, chaque jour apporte la preuve du coût social indirect de cette épreuve. Car si la productivité augmente souvent, comme cela était espéré, des désorganisations se produisent, du fait des coupes claires qui sont intervenues de façon aléatoire dans tel ou tel service. Au lendemain d'un plan social, le climat social se détériore d'abord à la suite d'un surcroît de travail jugé insupportable.

A l'heure des bilans, tout cela explique pourquoi tant d'experts mettent l'accent sur l'ardente nécessité de prévoir des remèdes à tous ces maux, trop souvent ignorés. De nouveaux accords, certes différents du modèle ancien, plus précaires ou instables sans aucun doute, devraient être trouvés, recommandent-ils. Ne serait-ce que pour permettre à une communauté de travail de renouer avec quelques raisons simples d'exister et de se mobiliser à nouveau. Malgré tout, il faut bien, en effet, qu'elle reprenne confiance en elle-même, qu'elle puisse donner du sens à son action au quotidien et qu'elle passe un contrat minimal pour des rapports banalisés avec l'entreprise, moins portée aux nues mais regardée plus objectivement. Mais le moins que l'on puisse dire, c'est que d'aussi sages préceptes ou d'aussi élémentaires précautions sont rarement pris en compte et encore moins entendus. Alors même que la vague des restructurations déferle depuis bientôt vingt ans.

Alain Lebaube

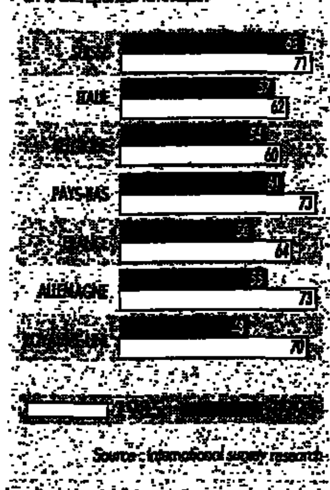
Lire pages II et III

هكذا من الأصل

Les « survivants » se laissent parfois envahir par la mauvaise conscience

Les salariés qui conservent leur emploi peuvent éprouver des sentiments de culpabilité ou de repli sur soi. Ils ont l'impression d'être des victimes

CULPABILISÉ ? Henri hésite quelques instants. *« J'évite d'y penser sinon j'ai le vertige. »* Informaticien dans une entreprise d'assurances, il développe à longueur de journée, avec trois autres collègues, des produits qui, en simplifiant les tâches, sont directement à l'origine de réductions d'effectifs. *« Lors de la période du plan social, ceux qui sont partis nous regardaient d'un sale œil. Ils ne nous ont rien reproché de vive voix mais nous avons eu des échos. Récemment un collègue du service s'est présenté au comité d'entreprise pour obtenir des cours de langues : on lui a rétorqué* « Vous, à l'informatique, débrouillez-vous, ce n'est pas au CE de financer vos cours, adressez-vous au patron. » *De là à se sentir coupable, je ne sais pas, disons que l'on se sent un peu complice. Nous sommes peut-être partie prenante dans le processus d'écrémage mais la décision de départ ne vient pas de nous. Nous, nous exécutons et, une fois notre mission achevée, nous pourrons aussi faire partie de la liste. »*



L'aggravation du chômage des dix dernières années affecte les salariés européens.

TRAUMATISME

Comme tout traumatisme, un licenciement laisse inévitablement des traces. Tant pour ceux qui le vivent que pour ceux qui y échappent. De fait, la « chance » de ceux qui restent en poste se révèle très souvent teintée de culpabilité. Même si, spontanément, on préfère parler de rage, de colère, de révolte, la mauvaise conscience transparaît vite en filigrane. *« On ne peut tout de même pas se sentir coupable de conserver son emploi »*, s'insurge Sylvie, secrétaire d'une grosse PME du secteur des télécommunications, avant de reconnaître, à demi-mot, qu'elle n'a pas participé aux mouvements de protestation organisés par les syndicats parce que, comme elle dit, *« dans ces cas-là, moins on se montre, mieux on se porte »*.

Pascal, cadre dans une entreprise éditrice de logiciels, regrette encore que rien n'ait pu être mis en place pour éviter le départ de huit personnes sur les quarante que comptait la société : *« Tout est allé très vite. Le patron m'a annoncé la nouvelle à 11 heures, il a convoqué tout le monde à 14 heures et, une heure plus tard, il voyait ceux qui devaient être licenciés. On ne s'en doutait pas du tout. Ça a vraiment été la douche froide. Quelqu'un a proposé de diminuer les salaires mais personne n'a repris l'idée. Ensuite on n'en a plus parlé. Avec le temps, je me suis vraiment dit que si ça devait se reproduire, je ne ferais pas les mêmes choses. Je pense qu'il faut tout mettre en place pour ne pas laisser une boîte licencier quelqu'un, mais c'est peut-être un vœu pieux. »*

Comme le souligne un spécialiste de l'outplacement, cette culpabilité s'accompagne souvent, de façon tout à fait paradoxale, de l'impression d'être également victime. Ainsi, Georges, délégué syndical CFDT, technicien chez un constructeur informatique, n'en revient toujours pas : alors qu'il s'est démené pour obtenir un plan social avec des cellules de reclassement, les salariés restés en poste lui ont reproché de trop s'occuper de ceux qui partaient et pas assez de leur propre sort... *« Le climat était très égoïste, très individualiste. Ceux qui restaient voyaient surtout qu'ils étaient obligés d'accepter de plus en plus de choses comme, par exemple, de bosser douze heures par jour, six jours sur sept... »*.

Christine, secrétaire dans un grand groupe industriel, se rappelle, elle, avoir entendu la hiérarchie affirmer que les licenciements concernaient les meilleurs éléments de l'entreprise, ceux qui étaient capables de retrouver un autre travail ailleurs : *« On a eu beau se dire que c'était une façon de leur faire avaler la pilule, on n'a pas pu s'empêcher de penser que, puisque nous restions, nous étions les pires et qu'ils nous gardaient par pitié. »*

Pour Roland Brunner, psychanalyste, une culpabilité archaïque réapparaît lorsque certains éléments extérieurs le lui permettent – et notamment une position de privilégié –, ce sentiment pouvant conduire à des réactions différentes. Il est parfois source de comportements destructeurs : *« Comme si l'individu qui a surmonté une épreuve ne pouvait supporter cette victoire et s'arrangeait pour se faire licencier à son tour »*, indique le psychanalyste.

SOLIDARITÉ ACTIVE

Mais cette culpabilité peut aussi se muer en solidarité. Martine, cadre dans un organisme de formation, raconte que, lors du licenciement d'une secrétaire, une partie des salariés a décidé de réagir, à sa façon : *« On lui a réclamé une lettre et un CV, on a fait des photocopies, on a pris le Dicoguide de la formation et on s'est réparti les adresses des différents organismes, l'un prenant de A à D, l'autre de E à H, etc. C'était pas mal de travail mais ça nous a permis d'expédier son CV à près de 1 000 exemplaires. »* Le sentiment d'être utile atténuant peut-être la culpabilité.

Nathalie Mlekuz

Un syndrome paradoxal

Selon Jean-Luc Buridans, président du cabinet de conseil Garon, Bouvalot et Associés, il est fréquent que les salariés qui restent dans l'entreprise après un plan social développent ce qu'il appelle « le syndrome du survivant » : l'impression paradoxale d'être à la fois coupable et victime. Face à la chaise vide, au courrier qui n'a plus de destinataire, le salarié se reproche de n'avoir rien mis en place pour empêcher le départ de son ou ses collègues.

Il peut aussi penser que s'il avait davantage participé à la vie de l'entreprise, ces licenciements n'auraient pas eu lieu. *« Le plus souvent, cela fait partie du non-dit. Ce n'est pas forcément formulé de cette façon, mais on retrouve le sentiment d'être responsable de ce qui est arrivé alors que, évidemment, dans la réalité, ce sentiment est totalement injustifié »*, indique le consultant. De façon contradictoire, ceux qui restent en poste vivent mal le fait que l'entreprise concentre son attention sur ceux qui quittent le navire, leur donne de l'argent et leur propose des dispositifs de reclassement.

Une rupture du contrat de confiance

LE phénomène n'est guère nouveau, mais il a subitement été réactivé par la dernière vague de suppressions d'emplois annoncée au cours des six derniers mois : chaque plan social laisse une amertume chez ceux qui restent dans l'entreprise. Le cœur n'y est plus. Comme si ceux qui avaient voulu continuer à croire au projet d'entreprise, se laisser convaincre par le « contrat de confiance » mis en avant par les directions finissaient par se résigner à l'évidence : personne n'est à l'abri des exigences de la rentabilité.

L'exemple du groupe Danone, dont les résultats ont connu une progression de 10 % en 1995, illustre bien le climat qui s'installe parmi les « rescapés » d'un plan social. Annoncée mi-janvier par la direction, la réorganisation du groupe comprend la fermeture de deux usines et la restructuration d'une troisième. Résultat : plus de 300 emplois sont supprimés. *« Pour la première fois, j'ai vu des cadres venir me voir pour me déclarer qu'ils avaient honte de faire partie de cette entreprise qui prétend par ailleurs faire du social »*, note Paul Skrochowski, délégué syndical central CGC chez Danone France.

« Beaucoup d'entre eux s'impliquaient avant dans leur travail, poursuit-il, *mais on sent bien à présent que, pour certains, ils bossent aujourd'hui parce qu'ils n'ont plus le choix. »* Même constat chez Potain, le numéro un de la fabrication de grues. Mais là, l'histoire du « contrat de confiance » entre les salariés et l'entreprise a une tout autre histoire. Au début des années 80, le groupe rachète plusieurs entreprises et compte 3 000 salariés. Quatre ans plus tard, la moitié des emplois sont supprimés ! *« Ce n'est que par le changement d'actionnaires, à la fin des années 80, que la confiance est revenue dans l'entreprise*, explique Alain Morand, délégué central CGT sur le site Potain de Moulins. *Il faut dire que la nouvelle direction avait mis le paquet : plan d'épargne d'entreprise, intéressement, participation etc. : ceux des salariés qui avaient accepté de prendre des actions ont récupéré 43 fois leur mise après l'entrée en Bourse du titre... »*

Mais le répit sera de courte durée. En 1993, seul un accord de partage du travail permet d'éviter de nouveaux licenciements. Signé par les syndicats, l'accord prévoit zéro suppression d'emploi jusqu'à la fin 1994. Or, neuf mois plus tard, la direction revient à la charge et annonce la suppression de 58 emplois, dont un tiers parmi les cadres du siège.

« Cette attitude a vraiment écœuré les gens, souligne Alain Morand. *D'autant que, depuis, d'autres plans sont venus s'ajouter à la liste. Tous les salariés se sont sentis concernés. Et pour la première fois on a vu des cadres se mobiliser aux côtés d'ouvriers. »* A Ecully, au siège de Potain, Roger Chataignier, délégué syndical CGC, confirme le malaise : *« Les 28 suppressions d'emplois annoncées ici n'ont été comprises par personne*, précise-t-il. *Pour la première fois depuis onze ans, 50 cadres sur 150 ont participé à des débrayages. »* Surtout, l'ambiance est à présent très différente dans l'entreprise : *« La désillusion se situe à deux niveaux*, souligne Roger Chataignier : *d'abord, la plupart des cadres ne croient plus à la crédibilité des choix stratégiques de la direction, ensuite, ils n'ont plus du tout confiance en la haute hiérarchie du groupe. »*

Résultat : on arrive juste à l'heure, on part juste à l'heure, sans zèle. Fini le dévouement de la période passée. *« Les jeunes ingénieurs récemment recrutés ne pensent qu'à partir*, poursuit Roger Chataignier. *Et on a même vu des cadres se porter volontaires pour des départs indemnisés parce que le climat ne leur plaisait plus... »* La désillusion est donc forte parmi les cadres qui restent. Plus sensibles au discours économique de la performance de l'entreprise, habitués jusqu'ici à être traités en « complices » de la direction, la menace de licenciement détruit chez eux bien des espoirs et des illusions. *« Pour les ouvriers, les choses sont différentes*, souligne de son côté Pierre K., ouvrier de maintenance chez Potain. *Pour tout vous dire, cela fait déjà bien longtemps que nous avons été habitués par les directions à être traités comme des pions... »*

Olivier Piot

La dégradation des conditions de travail entretient la nostalgie

TROIS ans après les trente-cinq « licenciements-minute » à l'usine SKF de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), dans des taxis spécialement affrétés par l'entreprise, leurs collègues n'ont pas oublié : *« Ça nous a marqués. C'est un souvenir qu'on garde en nous à tel point qu'on en parle toujours*, témoigne Roger Venault, délégué CGT. *Dans un premier temps, chacun a essayé de coller une étiquette sur le dos des licenciés : celui-ci arrivait en retard ; celui-là était toujours en congé-maladie... Mais, avec le recul, chacun se rend compte que nos camarades ont fait les frais de la course à la productivité. »*

La nostalgie de l'époque où l'entreprise tournait avec une main-d'œuvre abondante est inscrite dans les chiffres : dans les années 70, l'usine SKF – un équipementier qui fabrique des roulements à bille pour l'automobile – employait près de 2 000 salariés ; elle n'en compte plus que 1 300. Plus que la nostalgie des collègues sacrifiés, *« même si on ressent une certaine gêne quand on les croise dans la rue »*, les salariés de SKF regrettent *« l'ambiance d'avant »*. *Ils considèrent que « l'épisode des " licenciements-minute " a tout cassé »*.

« Avant, le climat était plus chaleureux, on faisait des pots pour les anniversaires. Aujourd'hui, on n'a plus goût à ça, c'est chacun pour soi. J'ai l'impression que nos meilleures années sont derrière nous », confie Martine, salariée de SKF depuis vingt-trois ans.

Yves, lui, vit aujourd'hui, après vingt-cinq ans de maison, *« dans la nostalgie des rapports humains qui prévalaient avant entre l'ouvrier et l'agent de maîtrise »*. Secrétaire du comité d'établissement, Marie-Claude Bourdin, qui reconnaît avoir gardé des *« liens extraprofessionnels »* avec certains licenciés, conclut : *« La vie continue mais plus comme avant. »*

REGRETS DE L'AGE D'OR

A l'usine Peugeot de Sochaux, dont les effectifs sont passés de 42 000 ouvriers en 1979 à 20 000 en 1996, la période d'avant les plans sociaux des années 80 est vécue comme un âge d'or. Là encore, plus que le licenciement des camarades d'atelier, et notamment de la main-d'œuvre immigrée incitée à rentrer au pays, c'est la dégradation des conditions de travail qui entretient la nostalgie des rescapés : *« Les gars regrettent l'ancien temps*, remarque Loris Dall'o, délégué CGT du personnel. *Désormais, pour ne pas arrêter les machines, les pauses sont étalées entre 5 et 8 heures. Résultat : les gens ne se parlent plus. Au nom de la chasse aux temps morts, les pots à l'atelier sont interdits. »* Ultime conséquence de cette nostalgie d'une époque désormais révolue : les ouvriers les plus âgés envisagent le départ à la retraite anticipée comme une véritable planche de salut.

Course à la productivité, montée de l'individualisme, regret d'une ambiance de travail d'autant plus mythifiée qu'elle correspond, peu ou prou, à l'avènement des « trente glorieuses » et aux années de jeunesse des intéressés... : le constat qui prévaut dans l'industrie est largement partagé dans le tertiaire. Responsable CFDT chez Thomson, Robert Vieillard en convient : *« Si les "survivants" éprouvent une nostalgie post-plan social, c'est non pas tant par rapport aux petits copains licenciés que par rapport à l'ambiance d'avant. »* D'autant que l'évolution des conditions de travail et l'atomisation des postes ne favorisent pas toujours la convivialité. Délégué CFDT à la société de service informatique Syseca (filiale de Thomson) qui a dû licencier une centaine d'employés sur un effectif de 1 700 personnes, Pierre Dubarry en témoigne : *« Comme la grande majorité de nos informaticiens travaillent chez des clients, hors de l'entreprise, ils ne se connaissent pas entre eux. Donc, à de rares exceptions près, ils ne savent pas qui est touché. Ils se disent que ça n'arrive qu'aux autres... jusqu'à ce que leur nom soit inscrit sur la liste rouge ! »* Dans des milieux professionnels marqués par des comportements très individualistes, la nostalgie n'est plus ce qu'elle était.

Philippe Baverel

Quand l'entreprise perd un peu de sa mémoire

Les départs modifient profondément le travail de ceux qui restent

NUL n'est irremplaçable. Pourtant, dans les années 80, époque des « grands départs » en préretraite, il est arrivé à plus d'une entreprise de rappeler un responsable remercié sous peine de voir un client important rompre un marché, celui-ci exigeant de garder le même interlocuteur. Faute d'avoir évalué et prévenu les conséquences d'un plan social sur l'organisation du travail, une entreprise peut brusquement passer d'une situation de sureffectif à un état de carence en compétences.

Aujourd'hui, on a davantage de scrupules à faire revenir un salarié. Mais combien d'établissements sont encore contraints, à l'issue d'une restructuration, de faire appel à des intérimaires ou à des contrats à durée déterminée pour faire face à leur activité ? Une réduction d'effectif bouleverse inévitablement l'organisation du travail. Surtout lorsqu'elle s'appuie sur des mesures d'âge ou un plan de départs volontaires. *« Ces mesures sont socialement les plus admissibles mais elles sont économiquement les plus aberrantes*, ne cache pas le DRH d'un site d'une grande entreprise publique. *Ce ne sont jamais les salariés que l'on voulait garder qui restent. »*

Dès lors une refonte s'impose. Une secrétaire couvrira désormais l'activité de deux, voire trois personnes ; les commerciaux devront suivre davantage de clients... Par la force des choses, les salariés voient leur charge de travail s'accroître. Bien sûr, à cette occasion on supprime les tâches de confort, on simplifie démarches et procédures en éliminant des contrôles redondants, en utilisant davantage la télécopie, le téléphone, les ordinateurs portables... *« Un plan social entraîne forcément un changement dans les méthodes de travail. Mais*, relève un ancien DRH de la filiale française d'un groupe américain, *cela n'atténue pas le surcroît de travail des salariés. Car ceux-ci ont du mal à se séparer de leurs habitudes. »*

Aussi le départ de collègues perturbe-t-il les repères dans l'entreprise. « Casser » une collectivité de travail, c'est aussi porter atteinte aux pratiques quotidiennes, détruire une dynamique, des rapports sociaux, qui, au fil du temps, se sont construits. Tout changement nécessite un temps d'adaptation, une période pendant laquelle les salariés, qui tâtonnent dans leurs nouvelles attributions, sont moins réactifs. *« Même s'ils se montrent responsables et capables de travailler davantage, ils ne sont pas moins atteints »*, constate Guy Duval Arnoult, médecin coordinateur de la Compagnie Saint-Gobain. Dans les ateliers, les gens ne communiquent plus entre eux.

« Les salariés sont sous pression, ne serait-ce que parce qu'ils ont échappé au plan social. Ils le sont encore plus du fait des nouvelles tâches ou responsabilités qui leur sont confiées et auxquelles ils n'ont souvent pas été préparés », explique Jean-Luc Buridans, directeur général du cabinet de conseil Garon Bonvalot et associés. Un DRH ne cache pas que la situation est encore pire lorsque les restructurations se succèdent, l'incertitude dans laquelle se trouve le personnel retentissant considérablement sur son travail. *« Les gens perdent énormément de temps à discuter du futur plan social, surtout dans les bureaux où cela se remarque moins. L'augmentation de la consommation de café en est un signe*, relève-t-il. *Du coup, effectivement, ils travaillent en charrette, d'autant qu'ils continuent à effectuer des procédures qui n'ont plus de sens. Ils se mettent eux-mêmes en situation de surproductivité. »*

> Faute d'avoir évalué les conséquences d'un plan social, on peut passer d'une situation de sureffectifs à une carence en compétences

En période de changement, la question fondamentale est bien celle de l'information, de la préparation et de la formation. Démarches dont nombre d'entreprises pensent encore pouvoir faire l'économie sans en payer les conséquences. Pourtant, aujourd'hui, ces lacunes affectent clairement la qualité et la productivité. *« Des personnes sont affectées à de nouvelles fonctions sans même avoir été formées. Faute de temps, on se contente d'un passage de témoin pour ce qui concerne le travail au quotidien. Mais tout l'aspect historique de la fonction n'est pas transmis. Le nouveau titulaire du poste doit s'en sortir sans connaître les tenants et les aboutissants des dossiers*, témoignent deux délégués CFDT d'une entreprise qui ne comptera plus que 1 500 salariés à la mi-96, contre 3 600 début 91. *Il arrive même qu'une personne sur le départ soit libérée avant même que celle qui doit lui succéder ne prenne ses fonctions. C'est ainsi*, déplorent-ils, *que la mémoire de l'entreprise se perd. »*

Mais les entreprises attribuent rarement ces dérèglements au processus de restructuration, *« ayant*, relève Michel Pépin, de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), *beaucoup de « difficultés » à faire un lien entre l'approche financière qui prévaut dans leur démarche et l'organisation du travail »*. Préparer, former relève d'une démarche préventive : *« Cela suppose d'oser assez tôt annoncer aux salariés que l'on va procéder à une réduction d'effectifs. Or beaucoup préfèrent attendre le dernier moment*, relève Emmanuel Froissart, d'Idée Consultants, ancien inspecteur du travail devenu conseil en stratégie sociale auprès des directions et des comités d'entreprise. *Plus on pose les problèmes en amont et moins les pertes seront importantes. »*

Un salarié peut être motivé par une nouvelle fonction, pourvu que lui ait été expliqué le bien-fondé du plan social et qu'il ait été préparé à ses nouvelles attributions. *« Former*, poursuit Emmanuel Froissart, *est une façon de montrer que l'entreprise continue à vivre et permet d'éviter une trop grande démobilisation. » « Les gens acceptent de travailler plus à condition que l'organisation ne soit pas aberrante et qu'ils soient formés »*, confirme Raymond Pierre Bodin, ancien DHR de Manducher, une entreprise dont la restructuration s'est accompagnée d'un plan de développement des compétences. *« Il ne faut pas se leurrer*, ajoute celui-ci. *Un plan social, c'est une fracture. On n'éliminera pas cet état de fait. Mais, dans ces moments, il faut développer un effort accru des coûts, de communication, multiplier les groupes de travail. »* Pour Raymond Pierre Bodin, il ne s'agit pas là d'affecter la vie de l'entreprise, mais au contraire d'assurer sa pérennité.

Lætitia Van Eeckhout

Comment remobiliser les salariés qui ont échappé au plan social

Les directions ont du mal à répondre au malaise des « rescapés ». Il en va pourtant de l'avenir de l'entreprise

LES dirigeants d'entreprise ont commencé à admettre, il y a quelques années, que les « rescapés » des plans sociaux, ceux avec qui ils allaient continuer à faire un bout de chemin, pouvaient avoir subi un traumatisme. Cela ne les a pas pour autant conduits à prendre des mesures pour améliorer le moral des troupes. *« Depuis longtemps*, relève Eric Beaudouin, directeur général du cabinet-conseil en mobilité MOA, *les directions générales soulignaient que l'enjeu était de mobiliser ceux qui restaient. Mais, prises par l'actualité des plans sociaux, elles ne faisaient rien. Il y avait une inquiétude, mais sans passage à l'action. »*

Y aurait-il une évolution aujourd'hui dans l'attitude des entreprises ? Trop souvent encore, elles focalisent leurs actions sur la masse salariale pour stabiliser ou redresser la situation, négligeant d'autres leviers, comme le commercial, le marketing, mais aussi la dynamique de chacune des personnes. *« Dans ces conditions*, estime Jean-François Carrara, responsable du développement d'Algoe Management, *l'entreprise va peut-être se stabiliser un moment puis elle va redescendre et, un ou deux ans plus tard, il faudra prévoir un autre plan social. »*

Jean-Luc Buridans, président de Garon, Bonvalot et Associés, ne semble guère plus optimiste : *« Nombre d'entreprises nous ont exprimé leur inquiétude, voire leur désappointement, face à l'attitude des salariés qui restaient. Mais, bien souvent, nos entretiens sur le sujet en sont restés au stade de la conversation, voire à l'évocation d'un plan possible de remobilisation à mettre en œuvre, jamais suivie d'action. »*

Depuis deux ou trois ans, il constate cependant un petit mouvement émanant de sociétés ayant déjà effectué un plan de licenciements et qui se trouvent désarmées face à un corps social sans réaction, ou qui enchaînent un deuxième ou un troisième plan social et se demandent comment réinstaurer une confiance sérieusement mise à mal. Plus tranché, un consultant dira : *« Dans des entreprises, et en particulier dans les plus grosses, on entend des discours sur l'humain, mais ce sont des discours de salon ou plutôt des discours de façade. En fait, l'aspect humain, ils s'en fichent. Aucune ne le reconnaîtrait, mais, pour ma part, je le vis tous les jours. »* Pour certains, comme Eric Beaudouin, de MOA, le tableau n'est pas aussi noir : *« Des entreprises de plus en plus nombreuses nous demandent de nous préoccuper de la question dès la mise en place du plan social. Nous leur conseillons de commencer par expliquer à l'encadrement le pourquoi de ce plan social. Où en est l'entreprise et où elle va. C'est déjà une première étape dans la stratégie de remobilisation. »*

> « Ce sont des discours de salon ou plutôt des discours de façade. En fait, l'aspect humain, ils s'en fichent »

TRAITER L'APRÈS-PLAN SOCIAL

Toutefois, nouveau bémol, même si des entreprises conscientes de la dégradation du climat social décident de prendre le taureau par les cornes, la démarche n'aboutit pas forcément. Certaines envoient des sociologues explorer les états d'âme des salariés... et puis plus rien. *« On fait ressortir l'angoisse de ceux qui restent. On identifie des problèmes. Mais l'entreprise ne va pas au-delà de cette catharsis, de cette décharge de l'angoisse. Après, il n'y a pas de mise en place de dispositifs de changement du réel, pas de modification du mode de fonctionnement. On repart comme avant »*, constate Nicole Aubert, sociologue, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris. Des exemples d'intervention non abouties, Jean-Luc Buridans en a aussi dans son escarcelle. *« On avait travaillé longtemps avec le patron d'une division d'un grand groupe pour préparer l'après-plan social. Mais il n'a pu obtenir le feu vert de la direction centrale des ressources humaines »*, confie-t-il, un rien dépité. Lors de la mise en place de plans de remobilisation, il y a des gaffes qu'il vaut mieux éviter. Dans une entreprise, un des membres du comité de direction qui travaillait à l'élaboration d'un programme destiné aux « survivants » a eu l'étourderie de laisser traîner son propre curriculum vitae sur une photocopieuse de la société. On peut imaginer l'impact négatif d'un tel oubli sur ses collaborateurs... Si même les « chefs », ceux qui sont chargés de montrer la route, n'y croient pas, comment voulez-vous que les salariés y croient. Anecdotique peut-être, mais symptomatique tout de même.

Cela dit, il existe, même si elles sont peu nombreuses, des entreprises qui se préoccupent réellement de remobiliser les salariés *qui ont conservé leur emploi*. Jean-François Carrara, d'Algoe, cite notamment le cas d'une banque qui, dans le cadre de son plan de réorganisation, souhaitait supprimer un sixième de ses postes sur la base du volontariat. *Les partants devaient avoir* un projet (création d'entreprise, embauche à l'extérieur...) et le faire valider par les consultants de l'antenne emploi. *« En fait, 50 % des effectifs de la banque sont passés nous voir. Lors des entretiens, ils parlaient de leur projet mais aussi de ce qu'ils pensaient de la banque, de son organisation, de ses dysfonctionnements. »*

Devant la richesse des informations recueillies, contact est pris avec la DRH pour expliquer qu'au-delà de la mission initiale – aider les volontaires à sortir de l'entreprise dans les meilleures conditions – il serait possible d'effectuer un travail approfondi sur la banque et assurer un après-plan social. Feu vert de la direction. Les informations sont systématiquement recueillies, analysées et vérifiées, avant d'être regroupées dans un libre blanc. Exemples de dysfonctionnements relevés : en raison de la lourdeur des procédures, les décisions étaient prises au siège, les clients devaient attendre longtemps la réponse à une demande de prêt. Découragés, ils partaient voir ailleurs. Ou encore le PDG, ayant quelques difficultés à communiquer, la banque était perçue en interne comme un bateau sans capitaine. Le document est présenté au président et à son staff avec des propositions de chantiers à ouvrir en interne pour apporter *des remèdes aux différents problèmes*. Résultat, le président a mis en place un plan d'action.

En ce qui concerne son image dans l'entreprise, ne pouvant changer sa personnalité, il a décidé de se doter d'un adjoint directeur général, recruté à l'extérieur sur son charisme et ses capacités d'animation. Pour répondre au sentiment de dévalorisation du réseau, qui se sentait coupé du siège parisien, il a incité son directeur commercial à consacrer deux ou trois jours par semaine à la visite des agences du réseau. *Par ailleurs*, la banque s'est attaquée à des chantiers tels que l'image de l'encadrement, qui aboutiront à plus long terme. *« L'affaire semble bien engagée. Elle se déroule désormais en interne. »*

De cette expérience, Jean-François Carrara tire plusieurs leçons. Lorsque l'on détecte des dysfonctionnements à l'occasion de la mise en place d'un plan social, il est intéressant de les faire remonter, au-delà du DRH, qui n'est pas forcément concerné par l'ensemble des questions soulevées, au directeur général, voire au président. On peut essayer de les *convaincre que le fait d'apporter* des solutions à ces dysfonctionnements peut être un élément permettant à ceux qui restent dans l'entreprise de se dire : *« c'est vrai, on a des camarades qui sont partis, mais, nous, on reste, et il y a des choses qui se font. »* Autrement dit, l'entreprise ne s'est pas contentée de régler un problème de masse salariale. Elle a des objectifs, un avenir.

Catherine Leroy

Le coût humain

Des mécanismes de « deuil » se mettent en place après un plan social. Et pas seulement chez ceux qui partent

DANS leurs provisions pour restructurations, les entreprises oublient toujours une ligne : celle du « coût humain » des plans sociaux. Chez Framatome, constructeur de centrales nucléaires, le comité d'entreprise (CE) de l'établissement de Courbevoie (Hauts-de-Seine) a voulu le mesurer quatre mois après le licenciement, en juin 1992, de 215 salariés. Une enquête a été commanditée au cabinet d'expertises Alpha Conseil et menée par le sociologue Yves Clot, maître de conférences à la chaire de psychologie du travail du Conservatoire national des arts et métiers.

Elle est basée sur des entretiens avec une trentaine de salariés restés dans l'entreprise, constituant « un panel significatif », ainsi qu'avec une personne licenciée. Cette étude a été diffusée à l'ensemble des salariés de Framatome SA. Cette démarche, rare pour un CE – et risquée pour des syndicats –, a été lancée par la CGT, à laquelle seule la CFDT s'est ralliée. L'établissement de Courbevoie vivait le premier plan social de son histoire et les méthodes de licenciement ont créé un traumatisme : *« brutalité »*, *« absence de transparence »* des critères de sélection, *« désinformation »*, *« refus »* des départs volontaires par la direction...

Des responsables ont mis des gens dehors sur des critères discutables mais eux sont restés à leur poste, bien payés », explique un ingénieur. Néanmoins, *« les gens non licenciés étaient contents*, ajoute-t-il. *C'était un peu mon cas. J'avais une quantité importante de travail devant moi. Je suis devenu beaucoup plus individualiste »*.

« Je ne le mérite pas (...). La société [Framatome] *est morte pour moi (...). Fra me hante »*. Fra, c'est le surnom donné par le personnel à son entreprise. C'est par ce témoignage choc d'un licencié que commence cette enquête. La rupture brutale dans sa vie est à mettre en parallèle avec la *« déchirure »* dans l'histoire de Framatome, expression souvent employée par les salariés interrogés par Yves Clot. Avec ce premier plan social à Courbevoie un monde s'écroule. Un monde où les salariés étaient fiers d'avoir participé *« à l'épopée du nucléaire »* et servi leur pays, dit l'un deux. Framatome *« a mis fin sans précaution à cette aventure »* ; du coup, un certain *« dégrisement »* apparaît, selon l'expression du chercheur.

« La boîte semblait bâtie pour l'éternité, souligne un salarié. *Mais on a été réveillé brusquement et on a eu le sentiment d'être finalement comme tout le monde »*. Pour autant, les salariés ont-ils estimé que les licenciements étaient injustifiés ? Certains oui, d'autres non. Mais, en fait, *« personne ne se sent à même d'évaluer sérieusement les choix »* stratégiques de la direction, écrit le sociologue. Réaction étonnante chez des ingénieurs de haut niveau présents dans le panel. En fait, il s'agit d'une *« défense psychologique »* dont le *« coût subjectif (...) pèse sur l'efficacité de l'engagement professionnel »*, écrit Yves Clot. C'est cet aspect qui a le plus frappé Jacques Masdebail, délégué syndical de la centrale CGT : *« Les salariés n'ont pas, pour la plupart, remis en cause le bien-fondé des licenciements. Nous n'avons pas réussi à convaincre qu'il y avait des alternatives. C'est une claque pour nous, mais c'est positif car cela nous permet d'avancer »*.

Le malaise s'est traduit par deux attitudes, la *« mélancolie »* et l'*« euphorie »* professionnelles qui, en fait, *« passent à l'intérieur de chaque salarié rencontré »* écrit Yves Clot. *« Il s'agit d'un mécanisme de deuil à l'égard de l'entreprise*, commente-t-il aujourd'hui. *Au fond, cela montre que les gens n'étaient ni des victimes passives, ni des agents de la direction, mais qu'ils se débrouillaient avec la perte d'un idéal »*.

Pour Jean-François Vérant, délégué syndical de la centrale CFDT, ce type d'enquête psychologique, très contestée à l'époque par la CGC, FO et la CFTC, fait partie du rôle du CE. *« L'ensemble de la société ne s'était pas rendu compte à quel point le traumatisme était très mauvais pour l'organisation du travail »*. La direction de Framatome, qui met en place actuellement un nouveau plan de suppression de 650 emplois, n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Francine Aizicovici

Chèque emploi-services : quel bilan ?

par Chantal Labruyère

LE ministère du travail a publié récemment un bilan de l'utilisation du chèque emploi-services dans lequel on peut lire que ce nouveau dispositif a généré un afflux de 160 000 nouveaux employeurs (sur les 250 000 utilisateurs de chèques-services, 35 % ont remplacé la feuille de paye par le chèque-services). *« Le nombre d'employeurs nouveaux, embauchant pour la première fois ou officialisant du travail au noir, serait donc de 160 000 »* (p. 4 *in Premières informations*, DARES no 502, déc. 1995, « Le chèque emploi-services, un an d'expérimentation »). L'enquête menée auprès de ces employeurs montre qu'ils utiliseraient en moyenne leur salarié quatre heures par semaine (1/10e du temps plein).

Autrement dit, ces nouveaux employeurs auraient créé, globalement, entre 16 000 et 20 000 emplois « équivalents temps plein ». Mais l'enquête indique aussi qu'en moyenne chaque salarié aurait environ trois employeurs : autrement dit le volume global d'heures d'intervention généré par le chèque-services permettrait à environ 53 000 personnes d'avoir une activité à temps très partiel (douze heures par semaine correspondant à 3 fois 4 heures).

Mais peut-on dans ce cas parler d'« emploi » pour désigner une activité d'environ cinquante-deux heures par mois, qui procure dans la majorité des cas un revenu équivalent à un tiers du SMIC, revenu remis en cause chaque mois compte tenu du turnover des employeurs ou des variations de leurs besoins ?

Lors du débat sur l'extension du chèque-services à l'Assemblée nationale le 18 janvier 1996, un député a mis en relation ce résultat (20 000 nouveaux emplois) avec les déductions fiscales jugées *« exorbitantes »* consenties aux employeurs particuliers (instaurée en 1991 par la loi sur les emplois familiaux, la réduction d'impôt de 13 000 francs a été portée à 45 000 francs en 1994).

Le volume d'heures d'intervention généré par le chèque-services permettrait à environ 53 000 personnes d'avoir une activité à temps très partiel

Justifié par la lutte contre le chômage et la nécessité d'abaisser le coût du travail pour faciliter l'embauche, cet avantage fiscal devrait coûter à l'Etat 5 milliards de francs en 1996. Rapporté au nombre d'emplois *nouveaux effectivement créés via* le chèque-services, auquel il faut sans doute ajouter une dizaine de milliers d'emplois familiaux ancienne formule, ce manque à gagner global ne revient-il pas au fond à subventionner à hauteur de 170 000 francs chaque emploi équivalent temps plein créé ?

Cette piste du coût de l'emploi créé mérite d'être creusée. En effet il peut paraître curieux que l'Etat consente un tel effort pour aboutir à la création de petits emplois précaires (pour ne pas *dire pseudo-emplois*), alors que par ailleurs il se refuse à créer, pour des raisons budgétaires, de nouveaux postes d'« auxiliaires de vie » qui répondraient aux besoins d'aide à la vie quotidienne des personnes handicapées ou âgées dépendantes.

La comparaison n'est pas sans objet puisque les postes d'auxiliaires de vie (au nombre de 4 000 actuellement) sont les *seuls emplois* d'aide à *domicile* subventionnés par l'Etat, les autres emplois (aides ménagères et travailleuses familiales) étant exclusivement solvabilisés par les caisses de protection sociale.

Or combien coûte aujourd'hui un poste d'auxiliaire de vie à l'Etat ?

Un rapport récent du ministère des affaires sociales *(in* « Le développement possible des emplois d'auxiliaires de vie », ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville ; DAS, déc. 1994) nous l'indique : *« Les services d'auxiliaires de vie reçoivent du ministère des affaires sociales une subvention forfaitaire annuelle de l'ordre de 62 000 francs par poste équivalent temps plein. »*

Cette modalité de subventionnement permet aux employeurs (il s'agit d'associations) de ces auxiliaires de vie, de facturer aux usagers la prestation de service à un coût horaire « raisonnable », entre 45 et 50 francs de l'heure. La plus grosse partie de la contribution demandée aux usagers est solvabilisée à un deuxième niveau grâce à l'allocation complémentaire de tierce personne dont bénéficient les destinataires de ce type de service (handicapés) et pourrait l'être demain par la prestation autonomie en ce qui concerne les personnes âgées dépendantes.

Même en réactualisant à 70 000 francs par poste la dotation de l'Etat, avec 5 milliards de francs, l'Etat pourrait subventionner chaque année 71 400 postes temps plein d'auxiliaires de vie supplémentaires. Il va sans dire que la « qualité » des emplois ainsi créés serait sans commune mesure avec celle qu'on observe dans le cadre des *emplois familiaux ou des* chèques-services : il s'agirait en effet d'emplois stables, à temps plein ou à temps partiel choisi, offrant aux salariés un revenu régulier et la garantie d'un statut de salarié de droit commun, couvert par une convention collective, fonctionnant dans une équipe de travail et pouvant prétendre à la formation continue.

Alors que tout le monde convient aujourd'hui qu'en matière d'emplois d'aide à la personne il faut passer des « petits boulots » aux « vrais emplois », qu'il faut « professionnaliser » les intervenants à domicile, en particulier pour tous ceux qui travaillent auprès de personnes fragilisées par un handicap ou une dépendance, pourquoi privilégier, avec le chèque-services et *les emplois familiaux, des formes* d'emploi qui ne permettent pas de réunir les conditions de cette professionnalisation ?

Pour un coût équivalent, l'Etat ne pourrait-il pas contribuer à développer de vrais emplois débouchant sur de vrais métiers ?

***Chantal Labruyère** est sociologue du travail.*

La Compagnie générale des eaux soigne son image

En créant sa propre fondation, la CGE se lance dans l'aide aux emplois de service et de proximité. Une façon de redorer son blason ?

UNE de plus ! Décidément, l'air du temps est bel et bien à la création de fondations d'entreprises. Si le CNPF en dénombrait près d'une vingtaine en 1993, elles sont nombreuses depuis, émanant du secteur privé, à être venues rejoindre le cortège des pionnières. Le vote de la loi permettant aux sociétés de déduire leurs dons de leurs bénéfices imposables a sans doute contribué à cet engouement. Toujours est-il que, cette fois, c'est au tour de l'une des plus importantes des entreprises privées françaises – la Compagnie générale des eaux (CGE) – d'entrer dans la danse de ce mécénat institutionnel avec la création de la Fondation générale des eaux.

Son objectif ? Etre l'*« outil par lequel le groupe entend apporter sa contribution au maintien ou au retour d'activités dans les zones en difficulté et ainsi lutter contre le chômage et l'exclusion »*, précise-t-on à la direction de la fondation. Ses moyens ? Une structure de neuf salariés et un budget d'intervention de 100 millions de francs sur cinq ans – soit 20 millions de francs par an –, pour un chiffre d'affaires du groupe qui s'élève, lui, à 156 milliards de francs en 1995. Sa mission, enfin ? *« Aider à la création ou à la consolidation d'emplois de service et de proximité dans les quartiers et les zones géographiques où les sociétés du groupe interviennent. »*

Autant dire que le champ est vaste, puisque la CGE, premier employeur privé en France – 170 000 salariés dans l'Hexagone – est sans aucun doute l'entreprise privée qui, au travers de ses multiples filiales – plus de 2 400 – et activités (eau, chauffage, déchets, BTP, immobilier, santé, transports, communications, etc.) bénéficie du plus fort maillage sur tout le territoire. *« C'est précisément à partir de cette vocation très décentralisée et très diversifiée localement du groupe que nous avons décidé que la fondation se tournerait en priorité vers le soutien de projets liés aux emplois de service et de proximité »*, souligne Eric Besson, délégué général de la fondation.

Débauché par Jean-Marie Messier, directeur général du groupe, de la Fondation FACE (Fondation Agir contre l'exclusion), créée en 1993 par Martine Aubry, Eric Besson reconnaît n'avoir eu aucune difficulté à convaincre les différents dirigeants de la CGE de l'*« architecture générale »* de la fondation. Il ne restait donc plus qu'à achever le montage. Le principe en est simple : émanant d'associations, de collectivités, voire de salariés du groupe, les candidatures de projets sont réceptionnées par la fondation. Elles sont alors étudiées sur place ou transmises à des « parrains », salariés du groupe et situés dans la même zone géographique que le projet. *« A eux de les étudier et de nous donner leur aval, voire de travailler avec le porteur de projet pour l'aider »*, souligne Eric Besson.

Depuis sa création, en septembre 1995, la fondation a établi près de 1 400 contacts avec des porteurs de projets. La première cérémonie de « remise de prix » a ainsi pu se tenir à Paris le 9 janvier 1996. Dix chèques – dont les sommes variaient de 31 200 à 148 000 francs – ont été remis aux tout premiers lauréats. Les projets ont été sélectionnés avec un souci d'équilibre : sur les dix primés – touchant l'environnement, les services à la personne, l'animation, le transport ou la restauration –, on a soigneusement respecté les mélanges Paris-province, urbain-zone rurale, démarrage-consolidation de projet, etc.

REMISES DE PRIX

« Nous allons multiplier ces cérémonies tout au long de l'année, explique Eric Besson, *jusqu'à soutenir 300 projets par an. »* Les activités de la fondation vont donc permettre à la CGE d'organiser un joli tour de France. Les réunions programmées dans de nombreuses villes de province – pour présenter la fondation ou célébrer des « remises de prix » – vont ainsi devenir le plus sûr moyen de soigner l'image de l'entreprise auprès notamment des différentes collectivités, clientes privilégiées du groupe.

Et cela d'autant que les récentes *« affaires » n'ont pas manqué de* ternir son image. Pure coïncidence, sans doute, mais fait symbolique tout de même : c'est début juin 1995 que le comité exécutif du groupe avalisait la création de sa fondation, peu de temps après que, le 24 mai, son PDG, Guy Dejouany, eut été mis en examen pour *« corruption active »* dans une affaire de marché public... *« La perspective de redorer son blason n'est sans doute pas étrangère au choix du groupe,* reconnaît Jacques Bacilière, secrétaire CFDT du comité de groupe et administrateur de la fondation. *Cela étant, il était nécessaire de voir la CGE, présente dans presque toutes les localités, se pencher enfin sur les problèmes d'exclusion. On peut même se demander pourquoi cela n'a pas été décidé plus tôt... »*

BÉMOL

Autre bémol apporté par les syndicalistes à la création de la fondation : *« S'occuper du chômage ? Nous avons perdu, pour la première fois en 1995, 1 500 emplois à la CGE,* souligne Jacques Bacilière, *et malgré l'embauche de 6 000 jeunes et personnes en difficulté sur deux ans, les restructurations en cours, notamment dans le BTP, vont faire chuter nos effectifs de façon importante. »* Enfin, Marcel Trin, secrétaire général de la CGT du groupe, soulève un autre voile : *« 100 millions de francs pour la fondation en cinq ans ? C'est très bien,* souligne-t-il, *surtout si on les compare au crédit d'impôt de 150 millions de francs que le groupe a réussi à obtenir en 1994 grâce à un système d'«* intégration fiscale *». Une somme dont le montant s'annonce plus important encore en 1995... »*

Olivier Piot

l e c t u r e s

Précarisation : la santé aussi

INÉGALITÉS-SANTÉ-EXCLUSION
Revue *Prévenir*. Editions de la Vie mutualiste (Marseille), 208 p., 130 F.

QUE des inégalités devant la santé existent, on s'en doutait un peu. Encore faut-il les analyser pour tenter d'y remédier. C'est ce que font des spécialistes (sociologues, médecins, économistes) dans ce numéro de la revue *Prévenir*, qui pointe un renversement de tendance : si, dans la période 1960-1980, *« la consommation médicale des groupes défavorisés s'est accrue plus vite que celle des groupes favorisés, s'en rapprochant en niveau comme en structure »*, depuis, *« la priorité donnée à la maîtrise des dépenses de santé, au désengagement de l'Etat et de la Sécurité sociale a eu pour conséquence une moindre amélioration d'accès aux soins médicaux pour les plus défavorisés »*.

Mais cet accès n'explique pas tout : *« On commence à soupçonner que c'est dans l'environnement social, économique et culturel de l'individu que se trouvent certains des secrets les plus méconnus de sa longévité et de sa bonne santé. »* D'où la nécessité de combiner plusieurs axes d'intervention en faveur des personnes en difficultés : éducation, soutien alimentaire, revalorisation de l'image de soi, connaissance de ses droits... Ce constat pose aussi une question majeure : *« Faut-il continuer à investir toujours plus dans les soins, avec l'espoir que quelques-uns en bénéficieront rapidement ? Ou dans des innovations sociales, dont les bénéfices pourront être majeurs pour l'ensemble de la collectivité, mais seulement après une ou deux décennies d'expérimentation ? »* Politique de soins ou politique de santé ? Le débat devra un jour être tranché.

Un des auteurs établit un parallèle entre la précarisation du travail et celle de la santé de salariés soumis à la pression de l'urgence (*« flux tendus »*, *« juste à temps »*, *« zéro défaut »*). *« Transferts de risque »* des permanents vers les travailleurs extérieurs moins bien protégés, renonciation à certains droits (en maladie, maternité, accidents) par crainte du chômage de la part de personnes en situation précaire : on voit se dessiner, en creux, les conséquences d'organisations de la production et de la gestion de l'emploi. Pour Annie Thébaud-Mony, directeur de recherche à l'Inserm, *« les coûts réels de la flexibilité »* commencent à apparaître et *« il est désormais urgent de prendre la mesure de cette évolution et d'y faire face »*.

Daniel Urbain

L'ingénieur de demain

LA FORMATION SUPÉRIEURE DES INGÉNIEURS ET CADRES
Textes réunis par Dominique Lecoq et Michel Trelluyer.
Editions Jean-Michel Place, 156 p., 150 F.

Les actes d'un colloque organisé par l'Ecole polytechnique et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) s'intéressent sur l'évolution de la formation des ingénieurs. Ceux-ci doivent être, plus qu'hier, préparés à l'innovation et pratiquer une écoute attentive des clients de l'entreprise. Selon l'expression de Francis Mer, président d'Usinor-Sacilor, *« l'ingénieur doit savoir gérer des crises, des situations imprévues »*, et *« être modeste, parce que sa rareté relative va diminuer, sa performance étant de plus en plus appréciée dans le cadre d'une organisation par projet »*. Et Pierre Delaporte, président d'honneur d'EDF, traduit ainsi la demande des entreprises : *« Des spécialistes, on en trouve (...). Formez-nous ces femmes-lasers et ces hommes-radars qui ont la capacité, comme les chauve-souris, de se diriger dans le noir et de pouvoir nous traduire ce qui se passe autour de nous en n'étant pas enfermés dans une spécialité. »*

Travailler dans le paramédical

LES PROFESSIONS PARAMÉDICALES À L'HÔPITAL
de Jean-Philippe Accart et Nicole Pasty
Ed. Berger-Levrault, 318 p., 280 F.

Les métiers paramédicaux offrent des possibilités d'emploi. Trente-deux, exercés au sein de l'hôpital, sont ici présentés en détail : type d'activité et compétences requises, modalités de recrutement, évolution de la carrière et de la profession. De quoi donner des idées. Car, si l'on connaît l'infirmier et le masseur-kinésithérapeute, on découvre l'oculariste (fabricant de prothèses oculaires) et le gypsotechnicien (poseur ou déposeur des plâtres). Dans la plupart des cas, les conditions d'emploi dans la fonction publique hospitalière sont décrites. Un répertoire d'adresses indique où s'informer et se former.

Concilier gestion et militantisme

GUIDE DU DIRIGEANT D'ASSOCIATION
de Jean-Claude Bardout et Serge Ruchaud
Ed. du Seuil, 268 p., 130 F.

Ce guide dissèque les modalités de création et de fonctionnement d'une association : comment animer des réunions efficaces, éviter la langue de bois des communiqués remis à la presse, recueillir des fonds, etc. Les indications concrètes y sont nombreuses. Elles sont complétées par une réflexion sur le sens de l'existence et de l'action des associations aujourd'hui. Celles-ci poursuivent en effet des objectifs contradictoires : offrir un service pour répondre aux besoins du public, tout en lui apprenant à s'organiser pour satisfaire lui-même ses besoins. Autre exercice difficile : développer en même temps l'efficacité, la rigueur d'organisation d'une entreprise et le militantisme, la poursuite d'un projet propre à un mouvement.

e n b r e f

PRESSE

■ PRIX
Le Prix de l'information sociale, décerné chaque année par l'Association *des journalistes de l'information sociale (AJIS)*, a retenu deux thèmes d'enquête, au choix : « Le syndicalisme français après le conflit de fin 1995 », et « La réforme de l'assurance-maladie ; les enjeux d'un service universel ». D'un montant de 20 000 francs, ce prix est destiné à encourager, sans condition d'âge ni d'études, une personne désireuse de devenir journaliste dans une rubrique sociale. Ce travail devra être remis au plus tard le 31 mars 1996 au secrétariat de l'AJIS, 1, avenue Edouard-Belin, 92856 Rueil-Malmaison Cedex ; tél. : (16-1) 41-29-96-37 ; télécopie : (1) 41-29-96-65.

RENCONTRES

■ FORUM ENTREPRISES
L'Institut supérieur du commerce organise la 7e édition du Forum ISC Entreprises, qui se tiendra dans les locaux de l'école (22, boulevard du Fort-de-Vaux, 75017 Paris). Il s'agit de permettre aux étudiants de rencontrer des dirigeants de grandes entreprises telles que Danone, le Crédit lyonnais, Philips, Coca-Cola, Kraft Jacobs Suchard..., et d'assister à des conférences sur des secteurs d'activité porteurs (distribution spécialisée, informatique et bureautique, services).
Renseignements : (16) 1-40-53-00-09.

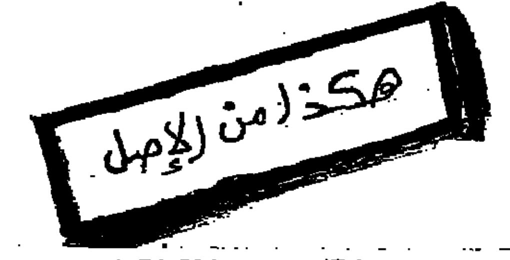
■ RECTIFICATIF
« Solution ressources humaines et Ludimat expo », Salon des *dirigeants* d'entreprise, des responsables de la fonction personnel et de la formation, se tiendra les 20, 21 et 22 mars, au CNIT, Paris-la Défense.
Contact : (1) 44-39-85-00, et non au numéro de téléphone indiqué par erreur dans nos éditions du « Monde Initiatives-Emploi » du mercredi 31 janvier.

هكذا من الإهمال

and l'entreprise
peu de sa mém

ORGANISATION ET GESTION DES ENTREPRISES

stalgie



LES DIRIGEANTS

REEBOK recrute dans le cadre du développement de son organisation régionale en Europe du Sud, son

directeur logistique
europe du sud



Rattaché au Vice Président Europe du Sud, vous mettrez en place et managerez l'ensemble des maillons de la chaîne logistique pour la région (France, Italie, Espagne, Belgique) en synergie avec la politique du groupe Reebok.

Concevoir les procédures et règles adaptées, planifier et organiser le développement des ressources, optimiser les méthodes d'inventaire et de gestion des stocks, coordonner les politiques d'achat, manager les équipes, sont autant de responsabilités qui vous permettront d'exprimer vos compétences et votre sens de l'organisation.

Parfaitement bilingue français/anglais, vous avez en effet une première expérience réussie de mise en place d'une chaîne logistique englobant plusieurs pays et une bonne connaissance de l'Europe du Sud et, si possible, d'une troisième langue latine.
Poste basé en région parisienne, mobilité et grande disponibilité demandée.

Si vous êtes intéressé par cette offre, merci d'adresser curriculum vitæ, photo et prétentions à Jean-Marie MORENNE, Directeur des Ressources Humaines, REEBOK FRANCE, 184 rue Tabuteau, 78532 Buc Cedex.

Reebok

MEDIAPA



DIRECTEUR MARKETING-VENTES FRANCE ET INTERNATIONAL

BASÉ EN RHÔNE-ALPES

En liaison directe avec la Direction Générale, vous définissez et mettez en oeuvre la politique commerciale et marketing au plan mondial. Vous encadrez et motivez nos équipes commerciales (25 p.) et agents à l'étranger.

Négociateur, vous êtes l'interlocuteur privilégié de nos grands donneurs d'ordres et contribuez activement à l'ouverture de nouveaux marchés (Asie, Etats-Unis...). Homme de communication, vous assurez l'interface avec les différentes entités de l'entreprise.

A 35/40 ans environ, bilingue anglais, de formation ingénieur grande école, idéalement complétée par un troisième cycle, vous avez une solide expérience de la vente de biens d'équipement industriels à l'international. Vous voulez vous investir dans une entreprise à taille humaine et vous ouvrir des opportunités de développement au sein du groupe : votre personnalité et votre motivation feront la différence.

Nous vous proposons de rejoindre une société engagée dans un important programme d'investissement qui vous donnera les moyens de vous exprimer dans une fonction clé.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 3 cours Albert Thomas, 69416 Lyon Cedex 03, sous la référence 53.3571/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Un grand du Tertiaire situé à Paris, recherche son

DIRECTEUR INFORMATIQUE

Pour conduire la mise en œuve d'un ambitieux schéma directeur comportant une refonte complète des applications, vous organisez la dynamique du changement en prenant en compte l'existant.

Vous faites évoluer le savoir-faire en expliquant, motivant, formant, ... dans le cadre d'un programme de transformation d'entreprise orienté vers le développement et l'ouverture à des partenariats.

A l'écoute de l'autre, vous répondez aux attentes des utilisateurs et motivez vos équipes vers la réussite totale des objectifs de l'entreprise.

Diplômé d'une grande école, vous justifiez d'une parfaite connaissance et d'une expérience confirmée des Architectures centralisées (*IBM*) et ouvertes (*UNIX, Client/Serveur*), méthodes (*AGL, plate-formes de développement,...*) et qualité logiciel totale (*PAQ, Tests-Recettes,...*).

Vous tenez depuis 5 ans un poste comparable et vous avez réussi dans une mission similaire.

Merci d'adresser, sous pli confidentiel, votre candidature, lettre manuscrite et CV sous référence DSIM 0296 à :

SOLIC CARRIERES - 31, Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS.

CARRIÈRES

Solic

Très important groupe pharmaceutique souhaite créer en région parisienne un poste de

DIRECTEUR DES AFFAIRES PUBLIQUES

Responsable des relations non médicales du Groupe, vous aurez à assurer un dialogue permanent avec les journalistes de la grande presse, les parlementaires, les administrations...

Connaissant bien le monde de la santé, vous aurez à animer une équipe importante et à coordonner l'activité relationnelle d'un très grand nombre de collaborateurs.

Votre candidature est à envoyer sous pli confidentiel à PUBLIVAL/2008 27 Route des Gardes 92190 MEUDON, qui nous la transmettra.

La Maison de la Culture de Bourges

recherche son

DIRECTEUR

Profil souhaité :
Femme ou Homme de théâtre ayant expérience de directeur confirmé dans les domaines de la création et de la production, capable d'assurer une programmation pluridisciplinaire et de conférer à l'établissement un rayonnement régional et national.

Prise de fonction : 1.05.96

Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation pour le 25.2.96 à :

- Maison de la Culture de Bourges, Place André Malraux, 18000 Bourges

et

- Direction du Théâtre et des Spectacles, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

هكذا من الإمل

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

Juriste



[illegible]ésents à travers 60 pays, nous sommes le [illegible] mondial dans les gaz et les services industriels.

[illegible] rejoindrez la direction juridique de la BRANCHE SANTÉ de notre groupe.
Vous participerez à la fonction juridique en assurant une mission d'assistance et de conseil auprès des entités opérationnelles "Santé".

De formation DESS ou DEA en droit des affaires, vous justifiez d'une expérience en entreprise d'au moins 2 à 3 ans dans un service juridique. Vous y avez acquis l'expérience du droit des sociétés et la pratique confirmée des contrats, qu'ils soient publics ou privés.

Vous maîtrisez la langue anglaise, et l'allemand ou l'espagnol si possible, et pratiquez la micro-informatique (Word et Excel).

Pour ce poste basé à Paris, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV) sous la référence AL/GE à AIR LIQUIDE - DRH - 75 Quai d'Orsay - 75321 Paris Cedex 07.



Progressons ensemble...

■ *Un important Groupe français à forte notoriété et très présent à l'International recherche pour son siège en métropole Nord :*

Juriste Droit des Sociétés

■ ***LE POSTE :*** *Rattaché au Directeur Juridique du Groupe, il est en relation étroite avec les différents services et responsables opérationnels concernés. Ses principaux domaines d'intervention comprennent : l'étude et la création des structures adéquates, la gestion juridique des sociétés du Groupe en France et à l'étranger, la coordination avec les conseils locaux et les responsables de pays.*

■ ***LE CANDIDAT :*** *A 30 ans environ, de formation Maîtrise/3ème cycle en droit des affaires, vous avez acquis impérativement trois à cinq ans d'expérience en cabinet d'avocats ou en entreprise. Votre savoir-faire en droit des sociétés ainsi que vos qualités d'écoute, d'imagination et votre esprit d'équipe seront de solides atouts pour votre intégration au sein d'une entreprise reconnue pour ses valeurs humaines et son dynamisme. Bon niveau en anglais souhaité.*

■ *Merci d'adresser votre dossier de candidature complet à notre Conseil Frédéric FOUCARD, sous la référence 2676/FMF à NORMAN PARSONS, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris, tél. (1) 42.89.09.17 ou par fax au (1) 42.89.09.85.*



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

CIC Paris

RESPONSABLE DE LA FISCALITÉ

Directement rattaché au Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales, vous animez, avec une large autonomie, les 6 collaborateurs de la Division Fiscale.

Outre les fonctions classiques d'études et de contrôle, votre division a pour mission l'assistance et le conseil auprès du réseau commercial, de l'ensemble des services du Siège et de la Direction Générale.

Polyvalent, vous intervenez dans tous les domaines de la fiscalité et notamment dans ceux qui relèvent de l'Entreprise en général, de la Banque, des produits bancaires, ainsi que de la fiscalité patrimoniale...

Vous êtes associé à tous les projets et réalisations de l'Etablissement : transactions immobilières, intégration fiscale au sein du Groupe... Information et formation vous permettent d'améliorer l'environnement contractuel et les procédures.

A 35/38 ans, après une formation fiscale supérieure (DESS, Ecole des Impôts...), vous avez acquis une compétence de fiscaliste très diversifiée, ainsi qu'une expérience d'encadrement, de préférence dans un établissement bancaire ou financier ou éventuellement dans une grande entreprise industrielle.

Merci d'adresser votre candidature
sous la référence 6021M
à notre conseil : SENANQUE - GROUPE PLEIADE
103, rue La Fayette - 75010 PARIS.

Austin Knight - Carré Tuerne

■ *Important Laboratoire Pharmaceutique recherche pour la Direction Juridique de son siège parisien un :*

Juriste Contrats Recherche

■ *Rattaché au Directeur Juridique, il sera responsable de l'élaboration et du suivi des contrats de recherche et de développement, des accords de partenariat et de coopération. Il exercera un rôle de conseil juridique auprès des Directions de la Recherche.*

■ *Nous recherchons un candidat de formation juridique supérieure avec une expérience solide en matière de contrats acquise de préférence en entreprise dans un environnement scientifique ou de haute technologie.*

■ *Merci d'adresser votre dossier de candidature complet à notre Conseil Frédéric FOUCARD, par fax au (1) 42 89 09 85 ou par courrier sous la référence 2987/FMF à NORMAN PARSONS, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris.*



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

La Compagnie Maritime d'Affrètement (CA 3,5 milliards de FF), premier armateur français pour les transports maritimes de conteneurs, recherche pour son siège social à Marseille un

CMA — COMPAGNIE MARITIME D'AFFRÈTEMENT

Juriste expérimenté

Droit des transports et assurances maritimes

Vous avez 5 ans d'expérience professionnelle minimum dans le domaine juridique. Vous maîtrisez l'anglais et possédez une bonne connaissance du droit des transports et des assurances maritimes. En collaboration avec le directeur juridique, vous êtes en charge des dossiers contentieux, en liaison étroite avec les avocats et les assureurs P & I de la compagnie.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à :
Compagnie Maritime d'Affrètement,
Direction des Ressources Humaines,
4, quai d'Arenc, 13002 Marseille.

MEDIA SYSTEM

Important groupe de dimension internationale du secteur assurances, notre service juridique exerce un rôle prépondérant dans la vie de l'entreprise. Pour faire face à la diversification de ses domaines d'interventions nous recherchons :

Juriste d'Entreprise

De formation supérieure droit des affaires et idéalement 3è cycle droit des assurances, vous justifiez d'une expérience de 5 à 7 ans minimum, acquise en entreprise, de préférence dans un secteur similaire.

Proche collaborateur du Directeur Juridique, vous vous impliquerez dans les différentes missions confiées au service :
- opérations courantes de l'entreprise : prestations clients, contrats fournisseurs, croissance externe, gestion juridique des filiales.
- suivi du contentieux.
- conseil et assistance juridique aux départements et filiales.
- suivi de l'évolution de la législation et de la réglementation concernant notre secteur d'activité, diffusion de l'information.

Reconnu pour votre sens du travail en équipe, votre disponibilité et votre potentiel, vous saurez vous intégrer et faire apprécier votre professionnalisme au sein d'un groupe en fort développement.

Une bonne maîtrise de l'anglais est un atout indispensable.

Lieu de travail très proche banlieue ouest Paris

Merci d'adresser dossier de candidature détaillé (CV, photo, prétentions) sous réf. 29802 à DEB'S 11, rue Barye 75017 PARIS. Discrétion assurée.

Arthur Andersen International
Société d'Avocats
Recherche

AVOCATS FISCALISTES EXPERIMENTES

Agé d'environ 30 ans, vous êtes avocat doté d'une solide formation juridique, ou d'une ESC complétée par une spécialisation en fiscalité (DEA, DESS, DJCE, ENI).

Vous justifiez d'une expérience de 3 à 6 ans, acquise de préférence en Cabinet, ou au sein de l'administration fiscale ou d'une grande entreprise.

Vous avez une bonne maîtrise de l'anglais.

Merci d'adresser CV, lettre, photo et prétentions à :

Arthur Andersen International
Madly Bienville
Tour Gan - Cedex 13
92082 Paris La Défense 2

General Electric (70 milliards de $ de C.A., 220 000 salariés dont 45 000 en Europe) est l'un des premiers groupes mondiaux aux activités diversifiées dans le domaine de l'industrie, de la technologie et des services. Sa division GE Medical Systems Europe (4 000 salariés, plus de un milliard de $ de C.A.) présente dans 65 pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique, recherche pour son siège situé à Buc (78) :

Responsable Ressources Humaines

Votre mission

Vous apporterez votre support aux équipes de management Ventes et Service des pays en croissance d'Europe (notamment l'Europe de l'Est) en matière d'organisation des structures et de développement des hommes.
Vous mettrez en place les méthodes/outils de gestion RH du groupe GENERAL ELECTRIC et serez responsable de la gestion du personnel basé dans les différentes régions. En tant que membre de la DRH européenne, vous participerez également aux différents projets de la fonction.
Ce poste nécessite de nombreux déplacements.

Votre profil

Vous êtes de formation supérieure avec une expérience opérationnelle réussie de 10 ans, dans un environnement international. L'anglais est indispensable, une troisième langue serait appréciée.

Merci d'adresser votre candidature à GE Medical Systems, Direction des Ressources Humaines, Jacqueline Wajeman, 283 rue de la Minière, 78533 Buc Cedex.





GE Medical Systems

intégrité, sens de l'engagement, goût du changement, rapidité, esprit d'équipe, respect des différences culturelles, souci du développement des hommes sont les valeurs que nous aimerions partager avec vous.

Jonction

Responsable du pôle de soutien juridique "Bordeaux"

Vous assurez un rôle de soutien et d'information juridiques au profit de toutes les entités du Groupe situées dans les régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

Juriste généraliste, vous êtes consulté notamment sur des domaines tels que le droit des télécommunications, le droit de la concurrence et de la consommation ; votre rôle de conseil s'exerce particulièrement en matière de contrats. Vous prenez en charge les contentieux judiciaires et administratifs les plus importants et coordonnez les relations avec les professions du monde judiciaire.

Vous êtes assisté par une petite équipe de juristes que vous animez.

A 35 ans environ, titulaire d'un 3e cycle en droit des affaires, vous justifiez d'une expérience réussie d'une dizaine d'années, acquise si possible en entreprise.

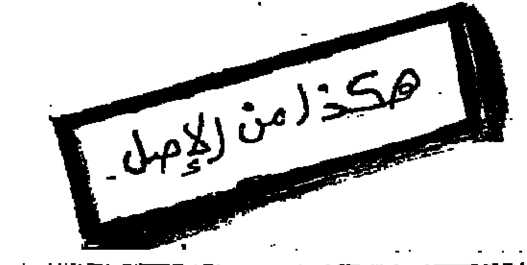
L'importance du Groupe ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière à un candidat à fort potentiel.

Le poste est basé à Bordeaux.

Merci d'adresser, sous référence RJ, en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à : SM CONSEIL, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.

France Telecom

Jonction



JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

Juriste patrimonial

Intégré à une équipe de 4 juristes et en liaison avec les services chargés de la conception des produits et de l'offre commerciale, vous apporterez votre expertise dans la validation des projets patrimoniaux destinés à la clientèle. Interlocuteur privilégié des conseillers en gestion de patrimoine de notre réseau d'agences, vous jouerez un rôle essentiel dans la relation *commerciale en proposant des solutions pratiques et constructives,* notamment au plan fiscal. Vous les assisterez auprès de leur clientèle pour l'élaboration de montages d'ingénierie patrimoniale sur mesure nécessitant de solides connaissances juridiques, financières et fiscales.

Agé d'une trentaine d'années, titulaire du diplôme de notaire, vous avez acquis, de préférence au sein d'une étude notariale, une solide expérience (3 ans environ) du droit patrimonial et du droit des sociétés (holdings, fusions, acquisitions).

Ce poste requiert à la fois une forte technicité et une excellente envergure relationnelle.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et prétentions), sous référence CM/JPAT à Chantal Maria, Société Générale, Service du Recrutement, Espace 21, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Avec 44 000 collaborateurs dans le monde, 2 000 agences en France et plus de 500 implantations dans 70 pays, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, groupe international, est active dans tous les métiers de la banque et de la finance.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

MEDIA SYSTEM

AlliedSignal

Important groupe industriel américain (85000 salariés, CA 14 milliards de $)

La Division "Turbocharging Systems" recherche pour son usine située à proximité d'Epinal (Vosges) un

Responsable Ressources Humaines

Reportant au Directeur Ressources Humaines du site (850 salariés), vous aurez la charge d'assister les responsables d'un secteur de production et de deux services support dans le développement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines.

Votre première mission sera d'accompagner la mise en place d'équipes autonomes en production en vous appuyant sur des actions de formation, de communication et d'organisation.

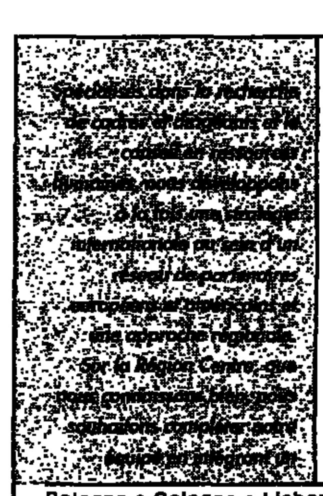
Vous conseillerez vos interlocuteurs dans les domaines du droit social et de la gestion quotidienne du personnel des secteurs qui vous sont attribués.

De formation supérieure, vous justifiez de trois à cinq ans d'expérience en tant que généraliste ressources humaines dans l'industrie. Votre enthousiasme, votre sens du terrain et votre capacité d'écoute seront fort appréciés. La maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Envoyer lettre de motivation (dans laquelle vous préciserez les pratiques innovantes que vous avez pu expérimenter en matière de ressources humaines), C.V. et prétentions sous référence RRH2 (à indiquer sur l'enveloppe) à Evelyne DENEYS - 126, rue de Stalingrad, 93700 DRANCY. Nous ne prendrons aucun appel téléphonique

---





Consultant

pour notre bureau d'Orléans

A 28/35 ans, de formation ESC ou équivalent, vous avez une première expérience de vente de services sur cette région, et la prospection ne vous effraie pas.

Vous êtes prêt à mettre votre dynamisme et votre enthousiasme au service d'un métier exigeant, riche et très complet.

Nous vous ferons bénéficier de notre savoir-faire et de nos expériences.

Si vous adhérez à nos valeurs (convivialité et esprit d'équipe, souci de qualité, respect des hommes) adressez votre dossier de candidature sous référence CLO à Jean-François DROUOT-L'HERMINE DROUOT-L'HERMINE CONSULTANTS - 33, rue Miromesnil - 75008 PARIS.

DROUOT-L'HERMINE
CONSULTANTS

Membre de Synteo

Bologna • Cologne • Lisbon • London • Madrid • Orleans • Paris • Philadelphia • Warsaw

---

CONSEIL ET AUDIT

Marketing et Stratégie



***Price Waterhouse Management* Consultants, une grande figure du conseil, 2 000 consultants pluridisciplinaires en Europe, 150 consultants en *marketing* et *stratégie*, une clientèle prestigieuse dans tous les secteurs de l'économie.**

En nous rejoignant, vous aurez l'opportunité, au sein d'équipes multinationales, de conseiller nos clients présents sur plusieurs continents.

Une mission récente chez Price Waterhouse Management Consultants :

pour une multinationale du secteur des services aux entreprises, nous avons adapté sa stratégie de distribution à la vente de nouveaux produits, mis en place une organisation par région afin de rapprocher l'entreprise de ses clients, amélioré enfin ses processus et systèmes d'information pour augmenter ses ventes et ses marges.

DIRECTEUR DE MISSION

Diplômé d'une grande école de commerce, vous disposez d'une expérience réussie d'encadrement et d'animation d'équipes d'environ 7, 8 ans, acquise soit dans un poste opérationnel à des fonctions marketing et commerciale, soit dans un cabinet conseil de premier plan.

Vous interviendrez sur des missions de stratégie marketing, stratégie de distribution, reengineering des fonctions marketing et commerciales, conduite du changement pour des grandes entreprises françaises et étrangères.

Vos qualités personnelles, votre potentiel d'évolution vous ouvriront de larges perspectives au sein de notre cabinet.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation manuscrite, CV et photo) sous référence DM/02 à Catherine VERDIER-CRASSOUS, **PRICE WATERHOUSE MANAGEMENT CONSULTANTS,** Tour AIG, 34 place des Corolles, 92908 PARIS La Défense 2 (Courbevoie).

Price Waterhouse Management Consultants



LBW - photo : IMAGE BANK • Harald Sund

هكذا من الأصل

MARKETING – COMMUNICATION



596 908 exemplaires,
2 700 000 lecteurs

Développer les offres d'emploi du premier hebdomadaire culturel

CHEF DE PUBLICITÉ



C'est la tâche que nous souhaitons confier à un chef de publicité confirmé. Secondé par trois commerciaux familiarisés avec notre titre et ses marchés, vous conduirez le développement de la rubrique Talents. Votre objectif : accroître sa notoriété auprès des entreprises, pérenniser son influence sur le secteur public.

A trente ans environ, vous connaissez parfaitement les agences et cabinets de recrutement spécialisés. Vous avez quatre à cinq ans d'expérience en support ou en agence, ainsi qu'une formation école de commerce.

Merci d'adresser votre candidature sous référence CPE à :
Publicat, service annonces classées,
17 bd Poissonnière, 75082 Paris cedex 02.

Choisissez les itinéraires du développement

Responsable marketing service clientèle (H/F)

D'ici à l'an 2000, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône aura développé et construit un grand réseau de près de 2 000 km. Nos 2 300 collaborateurs expriment chaque jour leur volonté d'entreprendre et de s'impliquer au cœur des régions, au service des hommes.

Adjoint du Directeur d'Exploitation, vous jouez un rôle d'animation auprès des Directions Régionales. Vous élaborez et mettez en œuvre toutes les actions marketing et commerciales répondant aux attentes et besoins de la clientèle (amélioration de l'accueil, des services offerts, abonnements...).

Vous réalisez les études et enquêtes appropriées, définissez la stratégie et les plans d'actions : tarifs de péage, paiement, promotion et publicité. Homme de communication, vous élaborez et coordonnez toutes les actions de formation nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

Issu d'une grande école de commerce, Sciences Po – spécialisation marketing –, **à 35 ans et plus**, vous justifiez d'une expérience réussie d'une dizaine d'années dans une fonction commerciale très axée sur le service, de préférence à une clientèle de particuliers. Votre aisance à travailler en équipe, votre leadership d'influence vous amèneront à évoluer dans cette mission avec succès. Le poste implique la participation à des astreintes périodiques de nuit et de week-end. Rémunération : 350 KF +.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé et prétentions, sous réf. RCM, à SAPRR, Direction du Personnel, 36 rue du Docteur-Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire.





Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

MEDIA SYSTEM

GESTION – FINANCE



GROUPE FOURNIER

— 3 300 personnes, 2,95 milliards de CA. —
De la pharmacie à la chimie fine, de l'adhésif chirurgical à l'adhésif industriel et grand public : la force d'un groupe international.
Nous recherchons pour le contrôle de gestion de notre Division Opérations Pharmaceutiques,

ASSISTANT RESPONSABLE REPORTING INTERNATIONAL

Diplômé(ée) ESC, option gestion/finances, vous pouvez être débutant et/ou avez effectué des stages en contrôle de gestion, si possible à l'international.
Votre mission implique de nombreux contacts avec les 14 filiales du Groupe et l'animation d'une équipe de deux personnes.
L'anglais est donc indispensable ainsi qu'une disponibilité internationale ; celle-ci favorisera votre développement de carrière.
Vous connaissez et pratiquez la micro-informatique (tableaux Excel appréciés).
Ce poste est basé à notre siège de Dijon.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous réf. MN/LM1/96 :

Groupe Fournier, Service Recrutement, BP 90, 21121 Daix

MEDIA SYSTEM



La Somme

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Le Crédit Agricole de La Somme confirme sa dynamique de succès : 1ère Banque du Département, 75,2 millions de francs de résultats nets en 94, 60 agences, 920 salariés.

A 35 ans environ, vous alliez à votre formation supérieure, une expérience réussie dans le domaine des opérations internationales ainsi que dans l'analyse financière et du risque.

Aujourd'hui, votre expertise associée à vos grandes qualités relationnelles et de négociation vous permettent de donner toute sa dimension à une mission d'envergure.

En harmonie avec notre politique commerciale votre action porte sur 2 axes. En charge du développement à l'international et rattaché au Responsable de l'Agence Entreprises, vous assurez le soutien technique auprès des clients et prospects, la mise en place de nouvelles offres, l'adaptation des nouveaux produits et leur promotion. Vous représentez notre Caisse Régionale dans les manifestations et les différentes activités liées à son secteur d'activité.

Enfin, vous gérez et développez un portefeuille de PME-PMI en leur proposant la relation bancaire la mieux adaptée, en veillant à la qualité, à la rentabilité des opérations traitées et à la maîtrise du risque.

Si vous êtes motivé par cette mission, merci d'adresser vos lettre manuscrite, CV, photo et prétentions au C.R.C.A.M. de la Somme - Direction des Ressources Humaines 500 rue Saint Fuscien - 80000 AMIENS.



L'Imagination dans le bon sens

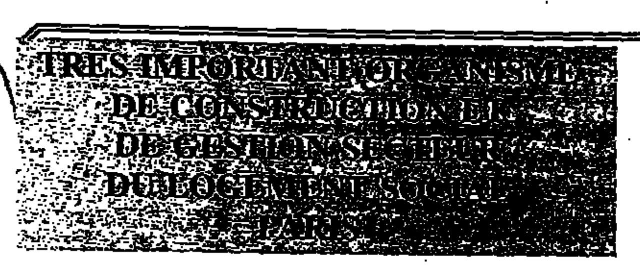
MEDIAPA

MARKETING – COMMUNICATION

GESTION – FINANCE

هكذا من الإهمال

GESTION – FINANCE



recherche

des cadres et des comptables pour la Direction des Finances

RESPONSABLES DES ETUDES ECONOMIQUES ET STATISTIQUES

Profil : Formation économie / statistiques
• Bac + 5 • Expérimenté • 30 ans environ.

RESPONSABLE DE LA GESTION DES FINANCEMENTS

Profil : Formation gestion / finances
• Bac + 5 • Expérience encadrement et maîtrise de la micro-informatique (Tableurs - Bases de données). • 30 ans environ

Plusieurs COMPTABLES

Pour : suivi de prix de revient d'opérations jusqu'à la clôture financière
• Gestion des financements (constitution des dossiers, mobilisation etc...)
• Contrôle administratif des règlements aux fournisseurs.

Profil : Formation comptabilité / gestion • Bac + 2 • 2 ans d'expérience environ
• Maîtrise de la micro-informatique (Tableurs - Bases de données).

Ecrire (sous N° 8963) à : Le MONDE Publicité
133, avenue des Champs Elysées - 75409 PARIS Cedex 08



Glass Europe

CA : 3,2 milliards de francs, 3 200 personnes, 3 usines en France, 3 usines en Italie, 15 filiales en Europe.
Nous sommes rattachés à un groupe international de 35 000 personnes, leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture.
Nous souhaitons renforcer notre service contrôle de gestion industrielle des Unités de Production de Verre Automobile en recrutant :

CONTROLEUR DE GESTION DEBUTANT

Disposant d'une formation Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent, vous serez chargé de :
- participer à l'élaboration des tableaux de bord et à l'analyse des écarts, en respectant les délais
- d'assister le Contrôleur de Gestion lors de l'élaboration de budgets et des études de rentabilité et d'investissement
- de contribuer par la qualité et la fiabilité des informations produites au bon fonctionnement et la gestion des unités automobiles.

Votre réussite dans cette première mission vous ouvrira de réelles possibilités d'évolution au sein du groupe européen.

Ce poste nécessite la connaissance des bases comptables ainsi qu'une bonne maîtrise de l'outil informatique. Il requiert, par ailleurs, rigueur, goût des contacts et de réelles capacités à travailler en équipe.

La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Poste basé dans le Nord à BOUSSOIS (Proximité de Maubeuge)

Ecrire sous réf. 6A 2990 6M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Mardi 13 Février *
Ne ratez pas
le rendez-vous

"Spécial Gestion/Finance"

et ses nombreuses opportunités de carrières dans

INITIATIVES

* *daté 14 Février.*

Votre compétence française sur une grande place européenne

Notre établissement compte parmi les principales banques de crédit foncier et immobilier en Allemagne et fait partie intégrante de la première banque hypothécaire privée allemande. Nos clients sont, à parts égales, les petits et les grands investisseurs, dont certains ont des activités ou des ambitions internationales.
Pour accroître notre présence sur le marché français, nous souhaitons accueillir à notre siège à Francfort un(e)

Responsable crédit immobilier (H/F)

RCI/M/6.02

Agé(e) de 30 ans environ, et doté(e) d'une solide formation supérieure (Sup de Co, économie, finance/gestion, banque ou équivalent), vous avez fait vos premières armes dans un établissement de crédit français, où vous avez acquis une connaissance intime des marchés immobiliers français (offre et demande, loyers et prix) et noué d'étroites relations avec les banques, les investisseurs et d'autres intervenants.
Vous aurez pour tâches d'analyser les demandes de crédits et d'apprécier les risques concernant le financement de projets immobiliers en France, et spécialement de biens à usages professionnels, mais aussi de participer à des opérations relatives au marché allemand, le tout en étroite collaboration avec notre filiale française, le département international de notre maison-mère et d'autres divisions du groupe.
Vous maîtrisez bien sûr la langue allemande, possédez idéalement de solides notions d'anglais ainsi qu'une bonne pratique de l'outil informatique.
Nous vous soutiendrons activement dans votre recherche d'un logement.
Faites-nous part de votre intérêt en adressant votre dossier complet à : MOOG - Airport Strasbourg - "Le Plein Ciel" - Allée de l'Europe - F-67960 ENTZHEIM.

INTERNATIONAL MANAGEMENT
Numéro 1 sur l'axe franco-allemand
Der deutsch-französische Personalberater

MOOG

Recherches internationales et nationales, grâce à notre organisation européenne et nos agences à :
FRANKFURT - STRASBOURG - PARIS
KÖLN - LILLE - BRUXELLES - LUXEMBOURG - BUCAREST - WARSZAWA - ST-DENIS/REUNION

---

d é c a l o g



Cabinet de Conseil, Société de services, éditeur de progiciels financiers recrute pour son activité Conseil :

Consultant Senior
(marchés financiers)

Au sein d'une équipe de 5 personnes, vous assumerez des missions de conseil pour le compte d'établissements financiers.

Votre double compétence technologique et financière vous amènera à intervenir sur des sujets tels que le risque (CAD, VaR,...) et les systèmes d'information (audit, schéma directeur,...).

Cette fonction s'adresse à un ingénieur diplômé, 35/40 ans, ayant une expérience opérationnelle dans la finance et souhaitant s'investir dans le conseil (autonomie et goût du contact indispensables).

Merci d'adresser votre candidature à notre cabinet de recrutement :

GEC - 424 La Closerie
93194 Noisy-Le-Grand Cedex.
tél. : 45 92 19 56
fax : 43 04 44 38

★ GEC ★

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.



EAGLE STAR VIE

Une compagnie d'Assurance-Vie Française, affiliée à l'un des premiers groupes d'Assurances Européens,

recherche :

2 Actuaires Diplômés

Développement et Planification en Assurance-Vie

Dotés d'une expérience de 3/5 ans dans une ou plusieurs sociétés d'assurance-vie, ils ont une parfaite maîtrise de la conception et de la tarification des produits et/ou une expérience de contrôle et suivi des provisions mathématiques, de la valeur d'un portefeuille, de la rentabilité des produits... Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable pour l'un des postes.

Adresser ou faxer au **44 09 44 19** votre Curriculum-Vitæ avec lettre de motivation et si possible photo, en précisant la référence ADP à : M. Bernard PRADEL, Directeur des Ressources Humaines, **EAGLE STAR VIE**, 12 rue Torricelli, 75848 PARIS Cedex 17.

PAB communication

LE MONDE DES CADRES

PME à taille humaine (300 personnes), appartenant à un grand groupe chimique, fortement intégrée à sa région, réalisant 80 % de son chiffre d'affaires à l'export recherche son

RESPONSABLE DES ACHATS

Rattaché à la Direction Générale, il aura pour mission de concourir aux performances économiques de l'entreprise par la pertinence de sa politique achats, son approche stratégique des marchés fournisseurs, la rigueur dans la gestion de son portefeuille (200 MF), la mobilisation de son équipe (6 personnes) et sa collaboration active avec l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

De formation supérieure, avec des connaissances dans le domaine chimique appréciées, vous possédez une expérience de 5 ans impérative dans la fonction, acquise en milieu industriel, la maîtrise courante de l'anglais et si possible l'allemand.

Au-delà de vos qualités de négociateur, votre ouverture et votre savoir-faire relationnels, votre force de proposition et d'implication vous permettront d'être étroitement associé à la vie et au développement de l'entreprise.

Poste basé dans le Sud-Ouest

Ecrire sous réf.
6B 2978 6M
Discrétion absolue



115 rue Turenne
33000 Bordeaux

Publipanel

DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE

ORGANISME PUBLIC - LYON

Agronome, Chef de service Pollutions diffuses

Nous avons notamment vocation d'aider l'agriculture à mieux prendre en compte la protection de l'environnement et, en particulier, des milieux aquatiques. Nous recherchons pour conforter nos actions, un Chef du Service pollutions diffuses. Vous participez à la définition de notre politique dans les domaines de pollutions liées à l'élevage et à l'agriculture. Vous développez notre réflexion et définissez les priorités et les moyens d'actions à mettre en place. Vous assurez le suivi budgétaire des lignes de programmes concernées, et encadrez deux ingénieurs.

Nous recherchons un candidat de formation supérieure grandes écoles d'ingénieurs (agro...) ayant une expérience significative (10 ans) et des connaissances en prise directe avec le monde et la production agricole. Vous avez une aptitude à négocier et votre savoir-faire relationnel vous permet de diffuser efficacement nos messages.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et rémunération actuelle) sous réf. OPL1 à notre Conseil Dominique Pierre MILLOT

People & People
RECRUTEMENT ET AUDIT
1, place des Cordeliers 69002 Lyon

OC

Dominique-Pierre Millot crée People & People

Recrutement de cadres, Audit d'entreprises en Ressources Humaines. Il vous invite à partager une nouvelle étape dans l'analyse de l'entreprise, un nouvel élan dans la connaissance des hommes et un nouveau projet au service des relations professionnelles.

People & People
RECRUTEMENT ET AUDIT
1, place des Cordeliers 69002 Lyon
Tél. 72 41 88 00 - Fax 72 77 67 12

OC

La forte croissance de notre cabinet nous amène à déménager dans de plus grands locaux. Nous renforçons nos divisions de recrutement existantes (finance et comptabilité, juridique et fiscal, banque et assurance) et développons de nouvelles activités dans le recrutement informatique et multimédia.

Nos nouvelles coordonnées sont les suivantes :

39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS
Tél. (1) 47.23.37.00, Fax (1) 47.23.38.00



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

FONCTION COMMERCIALE

Marché des valeurs mobilières



Parmi les marchés desservis par S.W.I.F.T., celui des valeurs mobilières enregistre le taux de croissance le plus rapide. En 1995, les échanges de messages dans le marché des capitaux ont progressé de 45 %, pour atteindre en moyenne 200 000 messages par jour. Aujourd'hui, S.W.I.F.T. développe aussi des applications spécifiques pour réduire les risques, comprimer les coûts et accroître la rentabilité de ses clients.

Securities Industry Sales Specialist

(Ingénieur commercial senior, marché des valeurs mobilières)

En tant que Securities Industry Sales Specialist pour le sud de l'Europe, vous aurez pour mission de représenter S.W.I.F.T. auprès *des grandes sociétés de bourse, des gestionnaires de fonds de placement* et des grandes banques conservatrices de titres. Le Securities Industry Sales Specialist que nous recherchons doit pouvoir démontrer ses succès commerciaux passés. Il aime relever des défis et atteindre des objectifs ambitieux. Il est titulaire d'un diplôme universitaire et possède au moins cinq ans d'expérience dans la vente de logiciels et/ou de services de télécommunications sur les marchés de valeurs mobilières. Il est francophone et a une parfaite maîtrise de l'anglais écrit et parlé. Un niveau opérationnel en espagnol et/ou italien représenterait un atout supplémentaire.

Ce poste est basé à Paris.

Les candidats dont le profil répond à ces exigences sont invités à adresser leur curriculum vitæ en anglais à S.W.I.F.T., Département des ressources humaines, 1 avenue Adèle, B-1310 La Hulpe, Belgique.

Les services de messagerie électronique financière normalisée ont été instaurés par S.W.I.F.T. il y a plus de 20 ans. Aujourd'hui, le réseau S.W.I.F.T. a une couverture mondiale et transporte plus de 2,5 millions de messages par jour ; il assure des liaisons rapides et sécurisées entre 5 200 institutions financières dans 135 pays.



*Leadership in secure global financial communication**

* *Leader dans les échanges électroniques de messages financiers sécurisés*

MEDIA SYSTEM

Ingénieur commercial international

[illegible]

France Telecom
Réseaux et Services Internationaux
Worldwide Networks and Services

هكذا من الإهمال

CARRIÈRES INTERNATIONALES

SALES MANAGER, DAIRY INDUSTRY, WESTERN EUROPE

To establish a European sales office from scratch for a major international food ingredients producer

Up to £40,000 (or local equivalent), car + excellent benefits

Both this specialist producer of bacterial starter cultures and its parent, one of Australia's largest and most successful food conglomerates, are already truly multi-national. Although historically the company has tended to promote from within, it has now created a rare opportunity for a thoroughly professional sales manager with substantial senior experience in the sales of food ingredients (knowledge of starter cultures, though valuable, is not essential). The new role will involve.

- setting up a sales office,
- gathering the necessary market intelligence,
- identifying target customers and sales opportunities,
- building a sales and technical support team, and
- ultimately establishing a profitable customer base across Western Europe.

We will be looking for

- a formal qualification, to graduate level, in Dairy or Food Technology,
- fluency in several European languages,
- the appropriate professional track record, and
- personal strengths of commitment, enthusiasm, initiative and the ability to work unsupervised.

The appointee will spend the first month with the company on a training programme in Australia. The company's mother tongue is English and choice of location for the new operation is flexible; this advertisement is appearing in several newspapers across Western Europe. Please send full career details (in English), quoting reference WE 6001 on both letter and envelope, to Terry Ward, Ward Executive Limited, 4-6 George Street, Richmond-upon-Thames, Surrey TW9 1JY, UK.



Our Products Are Hot Stuff

and one of the reasons for our rapid growth in Europe, declares our client, the young and dynamic subsidiary of a successful U.S. corporation. They market a complete range of innovative, reliable and easy-to-use products which everybody using a computer in the office, at home or at school is looking for.

To expand and broaden market position and to strengthen its highly motivated Marketing Team, our client is seeking several

European Marketing Managers

Your tasks: The objective is to develop marketing strategies on the basis of portfolio, market and trend analyses and to take effective actions within the overall European concept. You will be able to meet this European challenge head-on either as **Product Line Manager, Marketing Communications Manager and/or Trade Marketing Manager.** You will reach your ambitious goals using a great deal of sensitivity for the unique differences of the European market and its marketing channels. The positions have budget responsibility and you will gain market proximity by close contacts to key accounts.

Your profile: You have an economics or business degree, an MBA is beneficial, and approximately 5 years of marketing experience, preferably with an internationally operating branded FMCG company. Your knowledge and skills and your results are reflected in your professional development. In your current position of Brand, Product or Marketing Communications Manager you are responsible for a successful branded product or product line.

You are performance-driven and still looking for new horizons. You have entrepreneurial spirit and aim high. In pursuit of your ambitious goals you consider the chance to be able to take on specific responsibilities within the European market as an excellent opportunity to demonstrate your strength and abilities. You are personally and professionally convincing and have presentation skills preferably in German, English and French. You are computer literate.

We would like to interest you in these most challenging positions! Please send your resume including cover letter and salary history to reference number 9244. **Ms. Gisela Hippler** will be happy to provide initial telephone information at +49-69/95 99 06-12. By the way: The European headquarters of our client are located in one of the most popular cities in southern Germany. Please send your application to P.O. Box 18 0240, D-60083 Frankfurt, Fax +49-69/55 87 20.



Votre terrain d'action : les marchés en fort développement des pays de l'Est

Coordonnateur dans le domaine de l'Ingénierie Ressources Humaines

Nous sommes un très important organisme de Formation et de Conseil intervenant dans tous les secteurs de l'emploi en développant des projets de grande envergure, en France et à l'étranger, auprès et avec des entreprises du secteur public ou privé. Le développement majeur de nos projets à l'international implique le renforcement de notre équipe et nous cherchons un coordonnateur,

Responsable de toute l'activité orientée vers les pays de l'Europe de l'Est, vous fédérez l'équipe de consultants et l'activité commerciale et opérationnelle dans un constant souci de développement et de capitalisation des acquis. Tout en assurant un rôle commercial effectif, vous mobilisez les expertises et compétences internes et externes sur les projets à réaliser, vous négociez avec les financiers et les clients, vous supervisez la gestion économique des opérations et en évaluez les risques et les résultats. Véritable leader des projets, vous êtes à la fois intervenant opérationnel, commercial, gestionnaire et « ensemblier ». Justifiant d'une expérience effective de la négociation et de la conduite de projets internationaux dans les domaines de l'ingénierie des Ressources Humaines, du transfert des compétences, de l'analyse socio-économique..., vous maîtrisez évidemment l'anglais et vous avez déjà animé des équipes d'experts dans ces domaines. Aujourd'hui, si votre crédibilité technique est importante, c'est votre capacité à fédérer, votre sens du service et de la valeur ajoutée, votre souci de participer de façon durable à une mission socio-économique d'envergure qui seront déterminants.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence C289G à Olivier Chaumette, OC Conseil, 3 rue E. & A. Peugeot, Tour Corosa, 92500 Rueil-Malmaison.



PARIS
LONDRES
BARCELONE
DÜSSELDORF

EUROCONTROL

L'Organisation Européenne pour la Sécurité de la Navigation Aérienne

cherche à recruter pour son siège à Bruxelles un/une

TRADUCTEUR/TRICE

Langue française (réf. LA/007/LM)

pour la traduction en français de textes de nature administrative, juridique et technique rédigés principalement en anglais.

Qualifications requises: ☐ diplôme universitaire; ☐ très bonne connaissance de l'anglais et d'au moins une autre langue européenne, de préférence l'allemand; ☐ bonne culture générale; ☐ expérience de la traduction dans une grande organisation internationale; ☐ connaissance pratique de Word6/Windows; ☐ âge: de 25 à 35 ans.

Une rémunération de niveau international particulièrement intéressante, doublée d'un régime de sécurité sociale et de pension est proposée.

Des informations complémentaires et les actes de candidature peuvent être obtenus auprès de la Section Sélection et Affectation (HR1.2), rue de la Fusée 96, 1130 Bruxelles (télécopieur n° 32 2 729 90 70 pour renseignements seulement) en citant le numéro de référence susmentionné.

Les actes de candidature dûment complétés et mentionnant clairement le numéro de référence, devront parvenir à l'adresse ci-dessus pour le 20 mars 1996 au plus tard.

Ce délai sera strictement appliqué et les candidats doivent s'assurer que leur acte de candidature arrivera à destination en temps utile.



UNIVERSAL COMMUNICATION

Marché des valeurs mobilières



Spécialiste de la vente de logiciels et/ou de services de télécommunication, S.W.I.F.T. vous donne rendez-vous en rubrique « Fonction commerciale ».



*Leadership in secure global financial communication**

* Leader dans les échanges électroniques de messages financiers sécurisés

MEDIA SYSTEM



***8 Mds de CA, 9.000 personnes, une croissance de 20 %** : le Groupe VALLOUREC, leader mondial sur son secteur, très bien implanté sur les marchés de l'automobile, de la mécanique, de la pétrochimie... poursuit son développement à l'international.*

Pour accompagner le développement de l'activité Composants Automobiles (pièces de structures et de liaisons au sol), nous recherchons un

Ingénieur Commercial

Secteur Automobile Marché Allemand

A 30/35 ans, de formation Ingénieur Mécanicien, bilingue allemand/français, vous avez acquis des compétences certaines, et confirmé un grand dynamisme commercial.

Vous connaissez dans l'idéal le marché de l'automobile ou avez assuré le développement de produits techniques en Allemagne.

Rattaché à notre Direction Commerciale, vous conforterez notre présence sur le marché allemand. Interface entre les Bureaux d'Etudes des clients et l'interne, vous assurerez les négociations commerciales dans toutes les phases de développement des produits jusqu'à la conclusion des contrats.

Etroitement associé à nos objectifs de croissance, vous contribuerez ainsi activement à développer notre politique produit et notre stratégie commerciale sur ce secteur.

Basé dans un premier temps au Siège, près de Paris, vous serez ensuite détaché en Allemagne, après une période d'une année.

Ce poste constitue un véritable « tremplin » pour un professionnel très motivé.

Notre conseil, Danielle Boulos, vous remercie d'adresser votre dossier *de candidature sous la réf. 125/M - 27/29 rue Raffet - 75016 PARIS.*

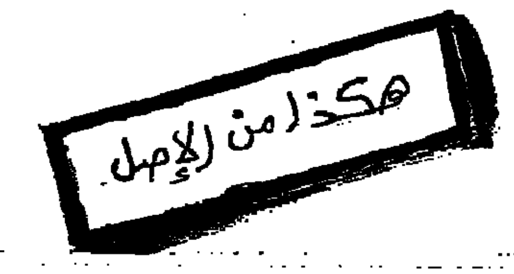
Danielle Boulos
CONSEIL

ORC

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger



CARRIÈRES INTERNATIONALES

LA COMMISSION EUROPEENNE

cherche

un directeur (m/f) (grade A3) pour son bureau de Représentation à Luxembourg.

Il aura comme mission: ☐ d'agir comme porte-parole de la Commission au Luxembourg; de suivre l'évolution de l'opinion publique et politique au Luxembourg; ☐ d'établir et mettre en oeuvre un programme pluriannuel d'activités d'information et de communication; ☐ de stimuler la création et soutenir des partenaires externes pour accroître la diffusion de l'information sur l'Union Européenne.

Cette fonction s'adresse à une personne possédant en outre une expérience de management, des connaissances en matière de gestion financière et une capacité de relations publiques et notamment de parler en public.

Les candidats doivent avoir acquis, postérieurement au diplôme universitaire requis, une expérience confirmée de 15 ans dans le domaine de l'information et de la communication; de préférence, une partie de cette expérience doit avoir été acquise dans le secteur public.

Une connaissance approfondie des structures politiques et des milieux d'information luxembourgeois est indispensable, ainsi qu'une bonne connaissance des principales politiques de l'Union.

Le candidat idéal possède une excellente connaissance du français et de l'allemand. Une connaissance du luxembourgeois est un atout.

Les candidats jugés les mieux qualifiés par rapport aux conditions requises seront convoqués à un entretien de sélection, à l'issue duquel un contrat d'une durée maximale de trois ans pourra être proposé au lauréat.

Les candidatures des fonctionnaires des Institutions de l'Union Européenne ne sont pas recevables.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae détaillé (en français, anglais ou allemand), dactylographié (4 pages maximum), accompagné de photocopies des pièces justificatives telles que diplômes, attestations des employeurs, au plus tard le 01.03.1996 (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante:

***COMMISSION EUROPEENNE,** Unité Recrutement SC 41 (AT/1/96), rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.*

Les personnes ne répondant pas aux conditions et qualifications professionnelles indiquées ci-dessus sont priées de s'abstenir.

GESTION – FINANCE

Contrôleur de gestion

Notre Société, principale filiale du groupe Pernod Ricard sur le marché des boissons rafraîchissantes sans alcool, recherche pour son siège social à Aix en Provence un candidat à potentiel.

En équipe au sein de la Direction Financière, il participera à l'élaboration des budgets, du Plan à 5 ans, et sera responsable du suivi, du contrôle et de l'analyse des résultats.

De formation supérieure (HEC, ESSEC, ESCP ...), il disposera d'une expérience de 2/3 ans acquise au sein d'un cabinet d'audit de forte notoriété ou d'une société connue pour ses méthodes modernes de gestion.

Il a de fortes capacités à instaurer un dialogue constructif et sait faire preuve à la fois de diplomatie, d'autorité et de rigueur. Son dynamisme, son sens de l'initiative et du contact favoriseront sa réussite dans le poste et son évolution au sein des sociétés du groupe en France et à l'étranger.



Adressez votre dossier de candidature sous réf. 6A 2989 6M à : ebap - 71 rue d'Auteuil - 75016 Paris. Discrétion absolue.



Publipresse

Choississez les itinéraires du développement

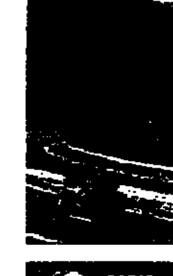
Contrôleur de gestion (H/F)

D'ici à l'an 2000, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône aura développé et construit un grand réseau de près de 2 000 km. Nos 2 300 collaborateurs expriment chaque jour leur volonté d'entreprendre et de s'impliquer au cœur des régions, au service des hommes.

Rattaché au Directeur d'Exploitation, vous assurez l'ensemble des missions inhérentes au contrôle de gestion de cette Direction (2 000 personnes) : préparation et suivi des réalisations budgétaires, analyse des coûts à partir d'indicateurs fonctionnels... Garant de la fiabilité du système de gestion, en relation avec les autres services, vous faites évoluer les procédures et optimisez les applications nécessaires.

A 35 ans au minimum, de formation Ecole Supérieure de Commerce ou Maîtrise de Sciences Eco/AES, vous justifiez d'une expérience de 5 à 10 *ans en contrôle de gestion. Des compétences en micro-informatique sont nécessaires.*

Pour ce poste basé à Dijon, merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé et prétentions, sous réf. CG, à SAPRR, Direction du Personnel, 36 rue du Docteur-Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire.





Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

MEDIA SYSTEM

CONSEIL ET AUDIT

Avez-vous ce plus qu'attendent nos clients des secteurs tourisme et transport ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Ecrivez-nous : le Conseil avec Peat Marwick Consultants, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux ■

Nos clients des secteurs du **Tourisme et du Transport** nous confient des projets dans un contexte de marché mondial. Le réseau KPMG (70 000 collaborateurs dans le monde) met à leurs côtés des équipes de premier niveau et capitalise son savoir-faire au niveau international.

Diplômé(e) d'une grande école, bilingue, vous avez acquis dans une grande entreprise ou un cabinet de conseil, une expérience de plus de cinq années dans ce secteur, en *participant à des projets stratégiques* d'organisation ou de gestion de systèmes d'information.

Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Marie-Odile RIBATTO vous remercie de lui adresser votre candidature, sous réf. 521, à Peat Marwick Consultants Tour Framatome - Cedex 16 - 92084 Paris-La Défense.

Évidence

KPMG Peat Marwick Consultants

Cabinet Conseil en Ressources Humaines en pleine expansion recherche pour ses implantations de Paris et Nantes des

Consultants H/F

A 30/40 ans environ, votre formation supérieure (Psy, Socio., Droit, ...) et votre expérience d'au moins 5 ans en Cabinet ou en D.R.H. Entreprise vous ont permis de prouver vos capacités d'écoute, d'analyse, d'organisation et d'adaptation.

Rigoureux, pragmatique, vous saurez par votre sens relationnel et commercial, votre connaissance de la vie en entreprise et vos compétences professionnelles, développer et fidéliser *votre clientèle (audit, recrutement, communication interne...).*

Merci d'adresser votre candidature, sous référence CRH/LM à Monsieur PRESLE 149, rue Saint Honoré - 75001 PARIS

RETARD La reprise tant espérée de l'investissement n'a pas eu lieu. Alors que les dépenses productives devaient connaître une hausse de 10 % en volume, selon les prévisions des économistes au début de 1995, elles n'ont augmenté que de 3,4 à 3,8 %. Pour 1996, elles devraient progresser de 4 à 5 %. ● LES ENTREPRISES se montrent beaucoup plus prudentes. Faute de demande, et par peur de l'avenir, elles refusent de s'endetter et ne choisissent que les projets les plus rentables. ● DEPUIS L'AUTOMNE, elles ont encore durci leurs consignes. Beaucoup de sociétés ont renoncé à lancer de nouveaux produits. Les achats de composants, servant à la maintenance, ont été réduits. ● CET ATTENTISME pénalise les groupes français face à leurs concurrents étrangers, qui, eux, n'ont cessé d'investir. La France commence à perdre des parts de marché.

Faute d'investissements suffisants, la compétitivité française est menacée

La faible reprise des dépenses productives en 1995 ne permet pas de compenser le retard accumulé depuis le début des années 90 par les entreprises françaises face à leurs concurrents. La prudence des groupes hypothèque la croissance

« POURQUOI investir quand il n'y a pas de demande ? » Au moment où les chefs d'entreprise constatent une baisse des commandes, où certains d'entre eux décident des journées de chômage technique, voire envisagent des licenciements, ils ne voient aucune raison de se lancer dans des dépenses. L'expérience du début 1995 leur a servi de leçon. Anticipant une forte reprise de la demande, ils ont poussé les feux pour être prêts à y répondre. Mais la consommation n'est jamais repartie. Depuis, ils ont tout gelé et se contentent de gérer au quotidien.

Cet attentisme est une des explications de la grande déception économique de l'année 1995 : la reprise de l'investissement n'a pas eu lieu. Alors que les économistes prévoyaient, au début de l'an dernier, un fort rebond des dépenses en capital – de l'ordre de 10 % en volume –, ils constatent aujourd'hui qu'ils ont été beaucoup trop optimistes. Selon les dernières estimations, l'investissement total a connu une progression en volume de 2 % à 2,2 % en 1995. Les entreprises, en particulier dans l'industrie, ont fait un peu mieux. Leurs dépenses productives ont augmenté entre 3,4 % et 3,8 %.

Les perspectives pour 1996 sont à peine meilleures : l'investissement productif devrait progresser de 4 % à 5 % en volume : mais, à entendre aujourd'hui les dirigeants d'entreprise, ces anticipations paraissent bien hautes. Incertains de l'avenir, ils pointent toutes les bonnes raisons de ne pas investir : la faiblesse de la croissance au moins pour le premier semestre, la baisse des taux d'utilisation des capacités, qui sont tombés à 83,5 %, la chute des prix, sans parler de la permanence des perturbations monétaires.

TOUJOURS PLUS DE RENTABILITÉ

Ni les mesures récentes du gouvernement en faveur de l'investissement dans les entreprises – qui ressemblent plutôt à de l'optimisation fiscale – ni la baisse rapide des taux d'intérêt n'ont changé leur jugement. *« Ce n'est pas un ou deux points de moins qui vont m'inciter à m'endetter »*, explique un responsable d'un groupe de mécanique. Gardant un souvenir vivace de la crise de 1993, les sociétés refusent à tout prix d'augmenter leurs dettes. Tout projet, hors acquisition, doit être autofinancé. Les critères de rentabilité, base de la sélection, sont toujours plus exigeants. En deux ou trois ans, tout nouvel équipement doit être payé. Les investissements pour renouveler les machines usagées ou pour améliorer la productivité peuvent répondre à de telles exigences. Ceux destinés à augmenter les capacités n'y satisfont jamais.

Les rachats d'entreprise à l'étranger sont devenus tout aussi rares. Alors que, à la fin des années 80, les sociétés, y compris des PME, avaient des projets d'implantation sur des marchés extérieurs, beaucoup ont tiré un trait sur de telles aventures. Seuls les grands groupes travaillant dans des secteurs en pleine mutation, comme Rhône-Poulenc ou la Lyonnaise des eaux, osent encore lancer des OPA.

Depuis l'automne, les consignes se sont encore durcies. Beaucoup de firmes, travaillant dans des secteurs aussi divers que l'électroménager, l'agroalimentaire, la mécanique, ont renoncé à lancer de nouveaux produits, de nouveaux services, pourtant rentables. Des sociétés d'ingénierie aux groupes d'emballage, tous les acteurs associés en amont à ces projets enregistrent, depuis quelques mois, une sensible baisse d'activité.

Dans le même temps, les fabricants de biens d'équipement professionnel enregistrent une baisse nette de leurs commandes. Sidel, le fabricant de machines pour bouteilles en plastique PET, marché pourtant considéré comme porteur, a vu son chiffre d'affaires diminuer depuis octobre. Ce tassement devrait durer, selon lui, au moins jusqu'à la fin du premier trimestre. Plus inquiétant encore : pour la première fois depuis le début des années 80, les achats de composants, utilisés pour la maintenance et l'amélioration de l'outil de productif, sont en baisse, les entreprises se contentant d'un entretien minimal.

Ces prudences se traduisent dans les chiffres : depuis plus de trois ans, les taux d'autofinancement des entreprises françaises dépassent régulièrement les 100 %. Loin de prouver une bonne santé financière, cela traduit plutôt un sous-investissement notoire.

CONCURRENCE ACCRUE

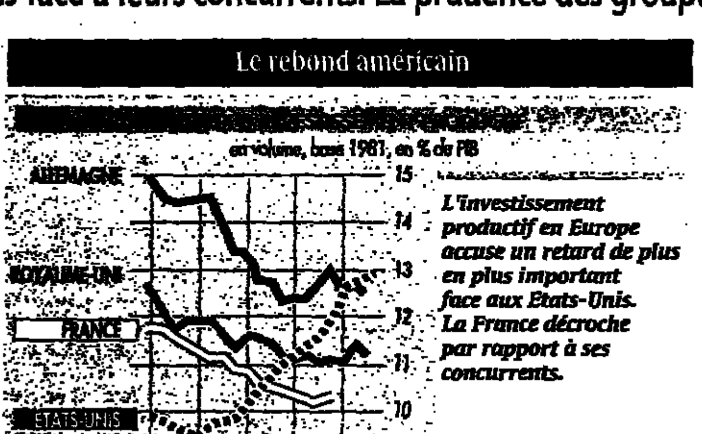
Cet attentisme pourrait à terme coûter cher aux groupes français. En dépit de l'augmentation des investissements en 1995, le recul enregistré au cours de ces cinq dernières années atteint trente points. *« Le retard accumulé dans le domaine de l'investissement productif en France (...) est susceptible de compromettre à moyen terme la compétitivité de nos produits »*, avertit la BNP, dans son étude de janvier sur la situation financière des entreprises.

La France a décroché par rapport à ses concurrents. Si les entreprises américaines avaient peu investi à la fin des années 80, elles ont, de 1990 à 1995, fait progresser leurs dépenses productives de plus de 50 % en volume. En Europe, les firmes italiennes et anglaises ont profité de leur bonne santé pour renouveler leurs équipements et leurs produits. Si les entreprises allemandes investissent aussi peu que leurs homologues françaises à l'Ouest, elles se rattrapent à l'Est.

Pour l'instant, la balance commerciale de la France continue à enregistrer des excédents record, en raison en partie de la faiblesse des importations. Sur le terrain, *« les entreprises françaises commencent à perdre des parts de marché »*, affirme Michel Didier, directeur de l'institut de prévision Rexecode. Face à des concurrents de plus en plus agressifs, soutenus comme l'Italie ou les Etats-Unis par une monnaie sous-évaluée, les Français, faute d'offrir suffisamment de produits nouveaux, sont condamnés à se battre sur les prix. Contraints de réduire sans cesse leurs coûts, ils sont entrés dans une logique récessive qui hypothèque la croissance.

Martine Orange

Le rebond américain



L'investissement productif en Europe accuse un retard de plus en plus important face aux Etats-Unis. La France décroche par rapport à ses concurrents.

COMMENTAIRE

MISSION IMPOSSIBLE

Le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, Franck Borotra, a assigné une mission supplémentaire aux entreprises publiques : *« S'il s'avérait que la croissance ne se soutienne pas spontanément, il faudrait que l'Etat donne un coup de pouce supplémentaire. Je suis pour que certaines entreprises publiques, très saines, comme EDF, GDF et France Télécom, accentuent leur effort d'investissement »*, a-t-il rappelé dans un entretien aux *Echos* du jeudi 1er février. Il n'a fait ainsi que redécouvrir une vieille habitude, déjà fort utilisée par ses prédécesseurs : demander aux entreprises publiques d'illustrer sur le terrain la politique du gouvernement, afin de servir d'exemple au privé toujours soupçonné de mauvaise volonté.

Comment résister ? EDF, GDF, France Télécom sont des sociétés prospères. Chaque année, elles investissent plusieurs dizaines de milliards de francs en travaux les plus divers. Mais elles ne peuvent guère aller au-delà. Leurs efforts, de toute façon, risquent de ne pas se trouver à la hauteur de l'enjeu. Cinq, dix ou même quinze milliards supplémentaires ne peuvent suffire à compenser le manque d'investissement en France.

Dans le même temps, les autres impératifs fixés par le gouvernement aux entreprises publiques demeurent : être bénéficiaires, diminuer leur endettement, s'adapter à la nouvelle concurrence internationale, soutenir le développement de nouvelles technologies, participer à l'aménagement du territoire, mener une politique sociale exemplaire, embaucher des jeunes... Trop de missions tuent la fonction. En exigeant aujourd'hui qu'elles soutiennent seules l'investissement, le gouvernement cantonne la stratégie des entreprises publiques à un seul objectif : la défense des besoins politiques du moment.

M. O.

Grundig va supprimer encore trois mille emplois

COLOGNE
correspondance

Grundig a dévoilé lundi 5 février ce qui pourrait bien devenir le plan de la dernière chance : le groupe allemand d'électronique grand public veut se séparer de 3 000 de ses 11 500 salariés. Ces mesures, attendues depuis quelques jours, confirment le déclin d'un groupe qui pensait encore équilibrer ses comptes voilà à peine un an. Le déficit devrait dépasser 600 millions de marks (plus de 2 milliards de francs) à la fin de l'exercice clos le 31 mars 1996, dont 330 millions de marks de pertes opérationnelles et 270 millions de provisions pour restructurations.

Premières visées, les usines allemandes perdront plus de 2 200 postes sur les 6 000 actuels, une partie du montage des téléviseurs devant être délocalisée vers Vienne (Autriche) et dans une toute nouvelle unité polonaise. La production des tuners sera abandonnée, tandis que des activités (téléphonie mobile, technologies de production) seront mises en commun avec des partenaires ou cédées. Les effectifs européens seront eux aussi touchés.

DÉFICITS RECORDS

Depuis sa prise de contrôle par Philips, en 1984, Grundig a vu fondre ses effectifs. A la fin des années 70, à son apogée, le groupe installé à Fürth, près de Nuremberg, employait près de 40 000 personnes. Ces cinq dernières années, les déficits records se sont succédé ; le nouveau président du directoire, le Néerlandais Pieter van der Wal, n'attend une amélioration des résultats qu'en 1997. *« La chute des prix, les coûts du travail élevés et un manque à gagner dû aux turbulences monétaires ont anéanti les avancées »* antérieures, a-t-il affirmé.

Le groupe n'a pas su réagir à l'arrivée de la concurrence. Ses téléviseurs et magnétoscopes restent parmi les plus vendus en Allemagne, mais les producteurs asiatiques ont assuré leur mainmise sur l'électronique grand public, où les parts de marché sont désormais plus difficiles à défendre. Grundig a mal géré sa diversification, restant très en retard sur les produits à usage professionnel ou les nouveaux médias. Résultat : le chiffre d'affaires stagne à 3,5 milliards de marks, nettement au-dessous des prévisions.

Philips, qui possède 31,6 % du capital, éponge la totalité des pertes. Mais le groupe néerlandais, qui aurait déjà dépensé plus de 1 milliard de marks pour renflouer son « enfant terrible », a déjà annoncé son intention de voir Grundig assumer tout seul ses risques dès la fin de cette année. D'ici là, Pieter van der Wal espère avoir rétabli la situation. En cas d'échec, Philips pourrait absorber les activités les plus profitables et vendre les autres. La direction se défend de préparer une telle issue, que les salariés rejettent : ils brandissaient lundi, devant le siège de l'entreprise, des banderoles où l'on pouvait lire : *« Grundig au lieu de Philips »*.

Philippe Ricard

La direction informatique de la FNAC est en grève

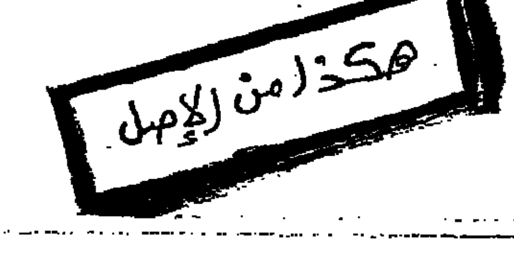
DEPUIS LE 25 JANVIER, la centaine de salariés travaillant à la direction informatique de la FNAC sont en grève contre une décision de la direction de sous-traiter une partie de cette activité.

« Depuis un an, nous nous y attendions, mais, à chaque comité d'entreprise, la direction nous affirmait que cela ne faisait pas partie de ses projets », explique Claude Le Renard, élu au comité d'entreprise. Pourtant, le 24 janvier, la confirmation viendra d'une source inattendue : *« La société GSI a convoqué une douzaine d'entre nous pour nous expliquer qu'en raison du refus de la FNAC d'organiser une rencontre préalable entre elle et nous, GSI refusait de reprendre le service informatique. Elle nous a précisé que, finalement, la FNAC avait choisi comme repreneur une autre société informatique, dénommée Synchrone »*, raconte un informaticien.

Dès le lendemain, une assemblée générale votera la grève. Au cours d'un comité d'entreprise extraordinaire convoqué le 29 janvier, la direction détaille son projet : non seulement elle prévoit de transférer 45 postes d'informaticiens, mais elle annonce la suppression de 22 autres et la mise en route d'un plan social pour supprimer 26 postes dans les autres directions de siège social. Sur les 385 personnes qui travaillent au siège de la FNAC (430 il y a un an), 93 sont donc directement menacées ; en outre, les syndicats ont publié les conclusions d'un consultant payé par la direction, et selon lequel sur 6 700 emplois en France, 800 pourraient être supprimés.

Face à la détermination des grévistes, la direction a accepté de « geler » la sous-traitance et de procéder à un audit préalable. Elle s'engage par avance à reclasser en interne toutes les personnes qui verraient leur poste supprimé, et elle ne reprend pas à son compte les 800 suppressions d'emplois envisagées. Mais, ayant eu le sentiment d'avoir été trompés durant un an, les salariés n'ont plus confiance.

Frédéric Lemaître



Les marchés obligataires chutent brusquement du fait de tensions aux Etats-Unis et en Allemagne

Les emprunts d'Etat outre-Rhin sont les plus durement touchés

Après plusieurs mois de détente ininterrompue, les taux d'intérêt à long terme sont fortement ***remontés lundi 5 février. Le mouvement a été*** **particulièrement brutal en Allemagne. Les investisseurs considèrent que la détente monétaire** ***outre-Rhin touche*** **à sa fin.** ***La chute des obligations européennes a fait plonger les marchés boursiers, une baisse accentuée par le repli du dollar***

L'EUPHORIE dans laquelle les marchés financiers internationaux vivaient depuis plusieurs mois est brutalement retombée, lundi 5 février. La Bourse de Paris a reculé de 1,81 %, tandis que celle de Francfort perdait 1,35 %. Les taux d'intérêt se sont pour leur part fortement tendus. Le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans est remonté de 6,40 % à 6,57 %. Enfin, le dollar, qui n'avait cessé de progresser depuis le début de l'année, s'est nettement replié. Il est passé de 1,49 à 1,4650 mark, de 106,80 à 104,90 yens et de 5,12 à 5,04 francs. Ce mouvement *inquiète d'autant plus les* opérateurs – par nature très superstitieux – qu'il intervient deux ans jour pour jour après le début du krach obligataire mondial et du plongeon historique du dollar.

PRUDENCE

L'annonce, vendredi, d'une forte progression du taux de chômage américain au mois de janvier – il est passé de 5,6 % à 5,8 % – est à l'origine du renversement de tendance du dollar. Cette statistique, qui doit pourtant être *interprétée avec précaution en* raison des tempêtes de neige qui ont paralysé les Etats-Unis, a remis en question le scénario économique jusqu'à présent envisagé par les investisseurs. Alors qu'ils pariaient sur un atterrissage en douceur de l'économie américaine (*soft landing*), ils craignent désormais une entrée en récession. Ils anticipent du même coup *une accélération de la détente* monétaire outre-Atlantique qui risque de priver le dollar d'une partie de sa rémunération et de son attrait.

Mercredi 31 janvier, la Réserve fédérale (Fed) avait abaissé d'un quart de point ses deux principaux taux directeurs. Le niveau des fonds fédéraux, qui constitue outre-Atlantique le taux de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire, avait été ramené de 5,5 % à 5,25 %. Selon les anticipations des opérateurs, reflétées par les cours des contrats à terme, les taux d'intérêt américains trois mois devraient encore baisser de 0,7 % d'ici à l'automne.

La chute du marché obligataire américain observée depuis mercredi 31 janvier – le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est remonté de 6,05 % à 6,19 % – semble également témoigner de la défiance croissante des marchés financiers à l'égard de la politique monétaire menée par la *Réserve fédérale. Les opérateurs* considèrent que la Fed ne se montre pas assez vigilante vis-à-vis de l'inflation alors que les cours de l'or, considérés comme un indicateur avancé de la hausse des prix à la consommation, ne cessent de progresser. Ils soupçonnent également la Fed de céder aux pressions exercées par la Maison Blanche, qui souhaite que le candidat démocrate aborde l'échéance présidentielle dans un climat économique favorable.

Le mouvement de hausse des taux d'intérêt à long terme américain s'est propagé en Europe tout en s'amplifiant. Le marché obligataire allemand a même connu un lundi noir, le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans remontant de 5,90 % à 6,11 %. Deux facteurs ont favorisé ce très brusque repli des obligations allemandes. La production industrielle a progressé de 0,6 % au mois de décembre, une hausse plus forte que prévu. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a pour sa part affirmé *qu'il s'attendait* à un rebond de l'économie en cours d'année. Il a ajouté qu'une éventuelle poursuite de la baisse des taux d'intérêt outre-Rhin dépendrait de l'évolution de la masse monétaire. Or les économistes se montrent plutôt inquiets à ce sujet. Ils prévoient une forte croissance de *l'agrégat de monnaie M 3 au mois* de janvier. En raison du mode de calcul complexe de cet indicateur, la progression de M 3 pourrait être supérieure au niveau plafond de 7 % autorisé par la Bundesbank. Les opérateurs ont donc le sentiment que la détente monétaire outre-Rhin touche à sa fin.

PARI SUR L'EURO

Là encore, les cours des contrats à terme reflètent leur pessimisme. Selon ces cotations, les rendements à court terme de*vraient rester* stables au cours du premier semestre par rapport à leurs niveaux actuels, avant de connaître une brutale remontée en fin d'année. *Les rendements à* trois mois passeraient de 3,20 % à la fin du mois de juin à 3,70 % à la fin du mois de décembre.

S'il n'a pas été épargné par la chute des obligations allemandes, le marché des emprunts d'Etat français a relativement bien résisté. L'écart de rendement entre les titres à dix ans des deux pays s'est ainsi réduit à 0,46 %. Ce mouve*ment, observent les experts,* reflète la confiance des investisseurs dans l'édification de l'union monétaire européenne. Les intervenants parient sur la naissance de l'euro à la date du 1er janvier 1999, et ils misent sur une convergence des taux d'intérêt des différents Etats européens. Ils préfèrent, dans cette perspective, retirer leurs capitaux d'Allemagne et les placer dans des pays voisins présentant des rémunérations plus alléchantes et offrant des espoirs de plus-values en capital plus importants.

Pierre-Antoine Delhommais

Paris exclut une parité fixe franc-mark avant 1999

Le ministre français des finances, Jean Arthuis, a exclu lundi 5 février toute instauration d'une parité fixe entre le franc et le deutschemark avant l'échéance prévue du 1er ***janvier 1999*** **pour le passage à la monnaie unique.** ***« L'Union économique et monétaire, c'est l'union du plus grand nombre possible de pays de l'Union européenne, ce n'est pas quelques-uns seulement »***, **a expliqué M. Arthuis. L'idée d'une fixation rapide, pour surprendre les marchés, d'une parité fixe entre le franc et le mark trouve des partisans en France et en Allemagne. Elle permettrait pour ses défenseurs d'enclencher un processus irréversible vers la monnaie unique.**

La semaine dernière (*Le Monde* du 3 février), la Deutsche Bank a réclamé une telle initiative pour prévenir la catastrophe économique qui serait provoquée par l'échec de la monnaie unique. Selon ***le parlementaire français Maurice Ligot, les gouvernements alle***mand et français ont déjà eu des discussions sur le sujet.**

La reprise de Fokker suscite des candidatures

Le canadien Bombardier s'ajoute à une longue liste de prétendants, où l'on trouve Samsung, Aérospatiale et British Aerospace Taiwan

LES PRÉTENDANTS, sincères ou obligés, à la reprise du constructeur néerlandais Fokker se multiplient. *« Des discussions sérieuses vont commencer, avec cinq candidats parmi les vingt ou trente sociétés ayant manifesté un intérêt pour l'acquisition de tout ou partie de la compagnie »*, a affirmé le 5 février le porte-parole de l'avionneur, alors que son président, Ben van Schaik, déclarait le même jour au Salon aéronautique de Singapour *« discuter avec le sud-coréen Samsung, le gouvernement de Taïwan, British Aerospace et l'Aérospatiale »*. En bourse d'Amsterdam, le titre Fokker a enregistré depuis la reprise des cotations, le 24 janvier, une hausse exceptionnelle de 40,3 %, dans un marché où la tendance à la baisse dominait.

OFFENSIVE OU DÉFENSIVE ?

Fokker, en sursis depuis la décision prise par son actionnaire principal, l'allemand Daimler-Benz, d'arrêter son soutien financier, entretient la compétition entre ses anciens concurrents sur le marché des avions régionaux. Au risque d'agacer certains candidats, qui *avaient demandé des négociations* secrètes ou d'annoncer de nouvelles candidatures lorsqu'il ne s'agit que de demandes de renseignement. *« Nous avons simplement écrit à l'administrateur judiciaire pour avoir accès aux documents financiers »*, explique-t-on à l'Aérospatiale. A Singapour, Henri-Paul Puel, président du consortium européen d'avions régionaux AIR (Aerospatiale, British Aerospace, Alenia), a précisé que les partenaires souhaitaient, avant de s'engager, pouvoir déterminer *« si Fokker peut être rentable et comprendre comment Dasa a pu perdre 7 milliards de francs dans la compagnie »*.

Difficile de déterminer si les Européens manifestent pour Fokker un intérêt offensif ou défensif, devant le risque d'un repreneur *« hostile »* comme leur grand rival canadien Bombardier, qui, après avoir nié tout intérêt pour Fokker, annonçait lundi qu'il allait avoir des discussions avec l'avionneur néerlandais. *« La société Bombardier est convenue d'amorcer des discussions avec Fokker. La filiale britannique de Bombardier, Short Brothers, est l'un des fournisseurs engagés dans les programmes des appareils Fokker 70 et 100 »*, indique un communiqué publié à Montréal.

Le sud-coréen Samsung, en quête d'une expertise technologique dans le cadre du projet sino-coréen d'avion de 100 places, a quant à lui manifesté son intérêt dès le 31 janvier.

Christophe Jakubyszyn

Michelin décentralise son organisation

LE NUMÉRO UN MONDIAL du pneumatique met en place une nouvelle organisation, qui doit permettre d'augmenter la *« réactivité »* du groupe et d'accélérer les prises de décision *« en décentralisant les responsabilités »*. Michelin sera désormais organisé autour de neuf *« lignes-produits »* (tourisme, poids lourds, avion, deux roues...) érigés en centres de profit, et de onze *« services groupe »* (achats, finances, logistique, qualité, sécurité...). Chaque ligne de produit sera responsable du développement de son activité dans le monde. Par ailleurs, Michelin a divisé ses marchés en quatre grandes zones géographiques : l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Europe et l'Asie-Océanie-Afrique. Enfin, un large conseil exécutif, constitué de neuf directeurs, sera constitué afin d'assister les trois gérants actuels du groupe, Edouard et François Michelin, ainsi que René Zingraff. *Une révolution dans un groupe traditionnellement centralisé et* peu transparent.

DÉPÊCHES

■ **BRITISH GAS : le groupe gazier britannique** a annoncé, mardi 6 février, sa scission en deux sociétés distinctes, British Gas Energy, chargée de la fourniture du gaz aux consommateurs, et Transco International, responsable du stockage et du transport. Ce changement d'organisation, qui a reçu l'aval du gouvernement britannique, intervient alors que le marché du gaz va connaître une nouvelle ouverture à la concurrence le 1er avril. British Gas a également annoncé le départ, au mois d'avril, de son directeur *général* Cedric *Brown. Il sera* remplacé par le président du groupe Richard Giordano.

■ **SDBO : la partie financièrement saine et l'essentiel des effectifs** de la Société de banque occidentale vont réintégrer le giron du Crédit lyonnais. C'est l'objet du protocole qu'a signé la banque publique avec le Consortium de réalisations (CDR). Lors du schéma de cantonnement, pivot du plan de sauvetage du Crédit lyonnais, le CDR avait repris la totalité des activités de la SDBO. Le retour, boulevard des Italiens, des activités de gestion et de la clientèle d'administrateurs judiciaires, qui représentent un total de bilan de 7 milliards de francs et de 220 personnes sur 245, de son ancienne filiale doit recevoir l'aval du ministère de l'économie.

■ **SLIGOS : le groupe français de services informatiques** a annoncé, lundi 5 janvier, la vente de CMG, son activité de distribution d'ordinateurs, à la société Infopoint. Le montant de la transaction n'a pas été communiqué mais Sligos indique qu'elle réalisera une plus-value.

■ **AT&T : le groupe américain de télécommunications**, qui est en train de scinder ses activités en trois sociétés indépendantes cotées, a baptisé sa division équipements et infrastructures Lucent Technologies. L'activité informatique a déjà repris son nom initial de NCR et la compagnie de téléphone conserve celui d'AT&T.

■ **MERCEDES-BENZ : le constructeur allemand et le groupe japonais Komatsu**, spécialiste des engins motorisés pour le BTP, doivent créer d'ici à la fin de l'année une société commune chargée de distribuer les camions Mercedes au Japon. Ce réseau pourrait vendre, dès sa première année d'activité, 700 camions (contre 300 en 1995).

■ **GEC-ALSTHOM : la direction de Neyrpic**, société *grenobloise* de fabrication de matériels hydrauliques, filiale de GEC-Alsthom, a informé, lundi 5 février, le comité d'entreprise de son intention de supprimer 149 emplois. Cette société, qui employait 1 500 personnes en 1986, n'en *fait plus travailler que 600. Ce plan social* sera le treizième.

■ **UAP** : l'assureur vient de signer avec les syndicats CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et UDPA un protocole d'accord relatif aux modalités d'application de l'accord UNEDIC du 6 septembre sur la cessation anticipée d'activité en contrepartie d'embauches. Ce protocole *« améliore les garanties complémentaires accordées en matière de retraite et de prévoyance par l'accord de branche »*, précise la direction.

■ **AIR AFRIQUE : les 450 employés de la compagnie aérienne inter-africaine** basés au Congo ont lancé un préavis de grève d'*« avertissement »* de 24 heures pour le 14 février prochain, afin de réclamer le départ du président-directeur général Yves Roland-Billecart et des assistants techniques non-africains. *« Le personnel d'Air Afrique est arrivé à la conclusion que le sauvetage d'Air Afrique passe forcément par le départ de Roland-Billecart »*, affirme le préavis de grève qui conteste la reconduction de M. Roland-Billecart lors du récent conseil d'administration d'Air Afrique à Cotonou et accuse ce dernier de *« mauvaise gestion »*.

Les futures privatisations s'annoncent difficiles en dépit d'une amélioration du climat à la Bourse de Paris

APRÈS les difficiles opérations de privatisation de la fin de l'année 1995, le gouvernement affiche à nouveau de grandes ambitions. Il compte bien réussir cette année un programme de cessions de 40 milliards de francs, dont plus de la moitié devraient être réalisées sur le marché. Un certain nombre de grandes entreprises publiques, comme les AGF (Assurances générales de France) *et la Banque Hervet*, se préparent activement à un passage au privé dans les prochains mois.

Mais, en dépit d'une amélioration sensible du climat à la Bourse de Paris et d'une hausse de plus de 6 % des cours depuis le début de l'année, les investisseurs ne manifestent pas vraiment d'appétit et d'intérêt pour les privatisations à *venir. Ils ont été* échaudés *par* les dernières opérations menées à marche forcée. L'Etat avait aussi prévu 40 milliards de francs de recettes de privatisations en 1995, mais a dû se contenter de 22 milliards. Un scénario que les analystes ne sont pas loin de voir se répéter en 1996.

La privatisation de Pechiney, le 18 décembre 1995, la dernière en date, est un mauvais souvenir encore trop proche. Elle est venue confirmer le peu d'engouement des investisseurs pour les entreprises publiques françaises. Seuls quelque 400 000 particuliers se sont portés acquéreurs de titres Pechiney. La privatisation n'a pu être bouclée *que grâce au concours* apporté in extremis par les grands réseaux bancaires. Les mêmes banques ont permis au titre de gagner progressivement du terrain au cours des derniers jours et de s'inscrire, lundi 5 février, à 193 francs, alors que le prix de l'offre publique de vente était de 187 francs. Mais les analystes jugent cette hausse un peu *« artificielle »*.

La précédente dénationalisation, celle d'Usinor-Sacilor, effectuée au mois de juillet 1995, n'avait déjà pas été un franc succès. *Mis* en vente à 86 francs le 4 juillet, le titre avait atteint un plus bas niveau à 55,50 francs. Aujourd'hui, l'action n'a toujours pas retrouvé son cours de privatisation : lundi 5 février, elle cotait en clôture 75 francs, soit environ 13 % en dessous du cours auquel les premiers actionnaires l'ont acquise. La privatisation était intervenue juste avant le retournement de conjoncture sur le marché de l'acier.

CRÉDIBILITÉ

L'erreur du gouvernement, selon Michel Jollant, de la société de Bourse Meeschaert-Rousselle, est d'avoir voulu privatiser coûte que coûte des entités fragiles, et de ne pas avoir cherché le couple vertueux qui consiste à vendre du « bon papier » dans une dynamique haussière. Ce qui permet de *prendre en compte à la fois l'intérêt* de l'investisseur et celui du vendeur. Si l'acheteur a le sentiment d'avoir été trompé, la privatisation sera un échec, et, par là même, préjudiciable à la suivante.

Pour Eric Le Boulch, de l'Européenne d'intermédiation financière boursière (EIFB), pour atteindre un objectif de 40 milliards de francs, il faut être crédible : *« Une monnaie solide, une économie solide et, surtout, que l'Etat ne donne pas le sentiment de trop intervenir dans la gestion des entreprises. »* La concurrence en Europe risque d'être rude pour attirer les capitaux et de compliquer encore les choses. L'ensemble des opéra*tions de privatisation attendues en* 1996 devrait monter à 275 milliards de francs. L'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne ont des programmes ambitieux.

Aujourd'hui, le gouvernement français doit avant tout trouver l'oiseau rare qui lui permettra de démontrer aux investisseurs qu'il ne leur propose pas à chaque fois un marché de dupes. La plus *« passionnante »* des sociétés privatisables, serait, selon la plupart des analystes, France Telecom. Mais l'opération provoquerait des pro*blèmes sociaux considérables.* Et le gouvernement n'est pas dans une situation où il peut prendre ce type de risques. Privatiser une fraction supplémentaire du capital de Renault, ce serait ne pas *« avoir retenu la leçon »*, estime Michel Jollant, compte tenu d'une conjoncture peu favorable à l'automobile.

RESTAURER LA CONFIANCE

Les valeurs financières ont, en revanche, la faveur des analystes du fait de la baisse des taux d'intérêt, même si les dernières opérations, comme l'UAP, laissent des plaies dans les portefeuilles : privatisée au mois d'avril 1994 à 152 francs, la compagnie d'assurances voit son cours évoluer autour de 116 francs (– 23,7 %). Les AGF, *qui ont réglé le dossier* du Comptoir des entrepreneurs, ont quelques attraits. Tout comme l'ouverture du capital de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), qui a tout de même le handicap de *ne pas posséder une vraie maîtrise* de la distribution de ses produits.

Un certain nombre de participations minoritaires que l'Etat a conservées *pourraient* être *mises* sur le marché sans trop de problèmes, comme celles qu'il détient dans Elf Aquitaine, Total ou le Crédit local de France. Mais ce serait une manière de gagner du temps, et non de réinstaller une dynamique et une confiance littéralement saccagées lors de privatisations menées dans des conditions trop défavorables.

François Bostnavaron

Performance des entreprises européennes privatisées en 1995

Entreprises	Pays	Secteur	Depuis la privatisation en %
Vienna Airport	Autriche	Transports	+ 43,2
Boehler-Uddeholm	Autriche	Métaux	+ 40,0
SEITA	France	Tabac	+ 33,5
Nordbanken	Suède	Banques	+ 25,0
Banco de Fomento	*Portugal*	*Banques*	+ 6,5
Fokus Bank	Norvège	Banques	+ 17,9
Portugal Telecom	Portugal	Télécommunications	+ 0,5
VA Steinel	Autriche	Machines-outils	– 1,7
ENI	Italie	Pétrole	+ 5,7
Christiania	*Norvège*	*Banques*	+ 4,2
Finnair	Finlande	Transports	– 7,1
KPN	Pays-Bas	Télécommunications	+ 6,0
Pechiney	France	Aluminium	– 1,1
Portucel Industrial	Portugal	Papier-carton	– 14,9
Telefonica	*Espagne*	*Télécommunications*	+ 2,6
Repsol	Espagne	Pétrole	+ 9,8
PowerGen	Grande-Bretagne	Electricité	+ 1,9
Usinor-Sacilor	France	Métaux	– 27,2
National Power	Grande-Bretagne	Electricité	– 7,5
Ence	*Espagne*	–	– 36,5

Source : Datastream.

■ LE DOLLAR a freiné sa chute, mar-di 6 février, sur le marché des changes japonais, où il a terminé à 05,12 yens, contre 105,23 à New 'ork et 106,12 à Tokyo, lundi.

■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du mardi 6 février sur une hausse de 0,47 %. L'indice Nikkeï a gagné en clôture 97,77 points à 20 751,15 points.

■ LE MINISTRE FRANÇAIS DES FINANCES, Jean Arthuis, a catégoriquement exclu lundi toute instauration d'une parité fixe entre le franc et le mark avant le 1er janvier 1999.

■ WALL STREET a battu un nouveau record, lundi 5 février, après un début de séance difficile. L'indice Dow Jones a gagné 33,60 points (+ 0,63 %) à 5 407,59 points.

■ LA BOURSE DE HONGKONG a terminé en baisse de 0,8 %, mardi, en raison de prises de bénéfice. L'indice Hang Seng a perdu 92,74 points, pour terminer à 11 391,38.

.ES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↘ Clôture	↗ 1 mois	↗ 1 an	↗ 1 mois	↘ DOW JONES	↘ FT 100	→ MIB 30	↘ DAX 30

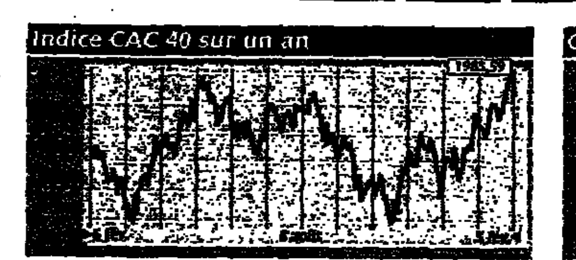
'endance hésitante . Paris

LES VALEURS FRANÇAISES se :mettaient timidement du coup : froid de la veille, mardi 6 fé-:ier, à la Bourse de Paris. En :ausse de 0,17 % au début des :hanges, l'indice CAC 40 a rapi-:ement renoué avec la baisse 'ant d'évoluer autour de l'équi-:re. Aux alentours de 12 h 15, les :leurs affichaient un repli de 06 %, à 1 994,35 points. Les tran-:ctions sur le RM avoisinaient 3 milliard de francs.

Paris, comme les autres Bourses :ropéennes, a été ébranlée, lun-. par la chute des marchés obli-taires et par la faiblesse du billet rt. Le mouvement de repli à Pa- a été jugé trop brutal par cer-:ins opérateurs et, selon l'un :eux, une correction technique vrait suivre. Cette correction :ste toutefois dépendante de :volution du dollar, a-t-il ajouté, :pliquant qu'une poursuite de la :isse du billet vert pénalise à :uble titre le marché parisien : :ne part, les vedettes de la cote :t touchées au niveau de leurs exportations ; d'autre part, la baisse entraîne des arbitrages en faveur des actions américaines.

Du côté des valeurs, la mauvaise tenue du billet vert pénalisait des titres comme LVMH, qui perdait 0,53 %, et les pétrolières, pour la même raison, cédaient du terrain, avec Elf-Aquitaine (– 1,08 %) et Total (– 1,27 %).

Indice CAC 40 sur un an

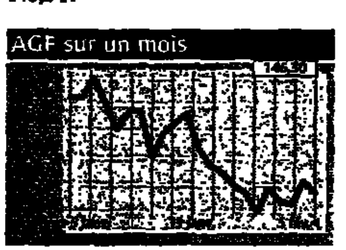


CAC 40 5 jours

AGF, valeur du jour

LE GROUPE d'assurance est prêt pour la privatisation. Depuis quelques jours, le président des AGF, Antoine Jeancourt-Galignani, le répète à longueur de colonnes. Repoussée par le gouvernement début 1994, puis par le patron de la compagnie à l'automne, la mise sur le marché pourrait bien avoir lieu au printemps. Le dossier de la BFCE et celui du Comptoir des entrepreneurs sont réglés. Le groupe a nettoyé ses comptes et vient d'annoncer un plan stratégique à cinq ans. Le titre est toutefois encore fragile. Lundi 5 février, il perdait 1,2 % à 146,3 F.

AGF sur un mois



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

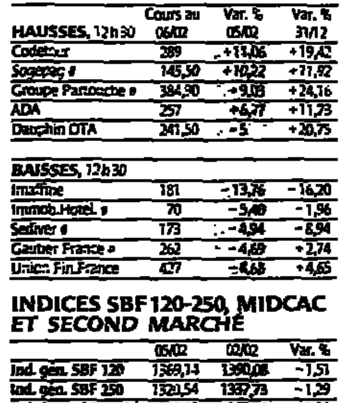
HAUSSES, 12h30	Cours au 06/02	Var. % 05/02	Var. % 31/12
Eurotunnel	6,10	+4,27	–8,27
Euro RSCG W.W	447	+3,85	+11,75
Groupe Andre S.A.	431,40	+3,45	+21,69
Publicis	358	+3,31	+23,87
Dassault-Aviation	414	+3,21	+29,78
Sidel	1289	+2,95	–15,55
Moulinex	87,90	+2,80	+31,19
Euro Disney	12,95	+2,77	+16,14
SEITA	197	+2,68	+10,98
Sélectibanque	105	+2,43	+4,89
BAISSES, 12h30			
Comptoir Entren.1	12,30	–9,89	–0,80
Nordon (Ny)	420,50	–3,33	+33,91
Eiffage	765	–3,04	+4,79
Pechiney Intl	92	–2,64	+5,86
CS Signaux(CSEE)	231,50	–2,52	+15,75
UFB Locabail	448	–2,18	+12
Total	339,70	–2,36	+2,78
SFIM	1020	–2,37	+20
Elf Aquitaine	372,50	–1,99	+3,24
Groupe De La Cite	650	–1,81	+21,72



VALEURS LES PLUS ACTIVES

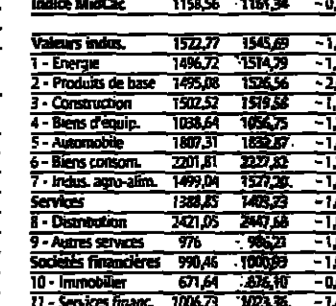
SÉANCE, 12h30	06/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	348364	130652575,90
Sidel	71406	91627175
Total	267052	91288274,60
Axa	216155	66524932,60
Carrefour	16215	52983479
Eaux (Gle des)	81203	43345280
Rhone Poulenc A	287433	35246402,80
Air Liquide	35123	31708092
Saint-Gobain	47760	30064452
UAP	254234	30017690

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ



HAUSSES, 12h30	Cours au 06/02	Var. % 05/02	Var. % 31/12
Codetour	289	+11,06	+19,42
Sogepac #	145,50	+10,22	+71,92
Groupe Partouche #	384,90	+9,03	+24,16
ADA	257	+6,77	+11,73
Dauphin OTA	241,50	+5	+20,75
BAISSES, 12h30			
Imaffine	181	–13,76	–16,20
Immob.Hotel. #	70	–5,40	–1,96
Sediver #	173	–4,94	–8,94
Gauber France #	262	–4,69	+2,74
Union Fin.France	427	–4,68	+4,65

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

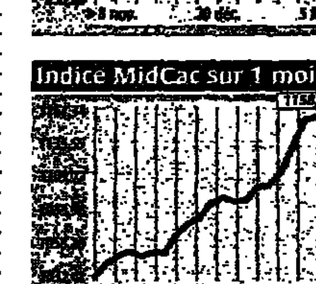


	05/02	02/02	Var. %
Ind. gen. SBF 120	1369,14	1390,08	–1,51
Ind. gen. SBF 250	1320,54	1337,73	–1,29
Ind. Second Marche	266,60	263,14	+1,31
Indice MidCac	1158,56	1161,34	–0,24
Valeurs indus.	1522,77	1545,69	–1,48
1 - Energie	1496,72	1514,79	–1,19
2 - Produits de base	1495,08	1526,56	–2,06
3 - Construction	1502,52	1519,58	–1,12
4 - Biens d'equip.	1038,64	1056,75	–1,71
5 - Automobile	1807,31	1832,87	–1,40
6 - Biens consom.	2201,81	2227,82	–1,17
7 - Indus. agro-alim.	1499,04	1527,20	–1,84
Services	1388,85	1403,73	–1,06
8 - Distribution	2421,05	2447,68	–1,09
9 - Autres services	976	986,23	–1,04
Sociétés financières	990,46	1000,99	–1,05
10 - Immobilier	671,64	676,10	–0,66
11 - Services financ.	1006,73	1023,36	–1,63
12 - Sociétés invest.	1194,59	1192,57	+0,17

Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois

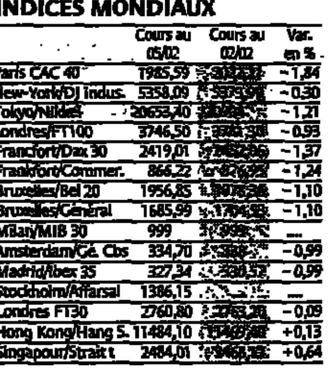
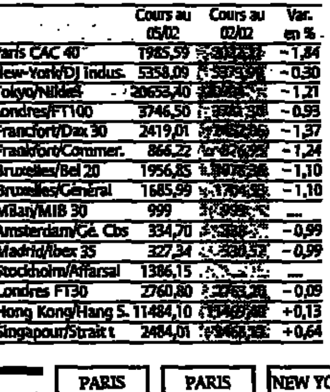
Indice MidCac sur 1 mois



'all Street bat :n nouveau record

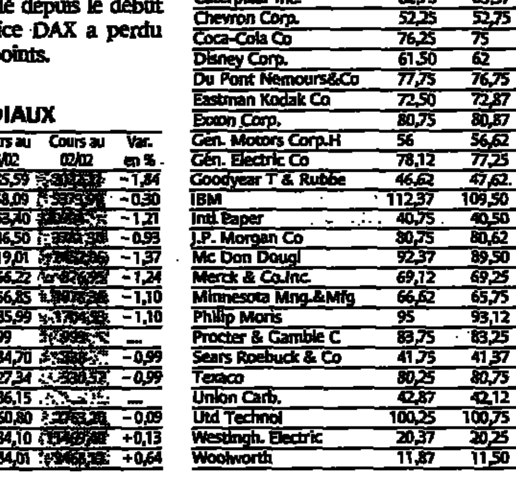
N DÉPIT de la baisse du dollar, Bourse de Tokyo a terminé en :gression sensible, mardi 6 février, :firmant ainsi une tendance fon-:entalement orientée à la hausse. :erme des échanges, l'indice Nik- a gagné 97,77 points, soit une :ce de 0,47 %, à 20 751,15 points. plus haut de la séance, l'indice :it inscrit à 20 767,79 points. :veille, la Bourse de New York :uait avec la hausse, se ressaisis- en fin de journée après un dé-de séance plutôt laborieux. L'in-: Dow Jones a terminé sur un :veau record, profitant d'une dé-:e des taux d'intérêt sur le mar-obligataire et d'achats de déten-:s de capitaux soucieux d'investir liquidités toujours abondantes. :aromètre de Wall Street a gagné :0 points, soit 0,63 %, à :7,59 points. La Bourse de Londres, qui n'a pas profité de la reprise tardive de la Bourse américaine, a terminé en baisse de 34,7 points, soit 0,9 %, à 3 746,60 points. Le recul a été encore plus important outre-Rhin, à la Bourse de Francfort, sous l'effet des prises de bénéfice après les records qui se sont succédé depuis le début de l'année. L'indice DAX a perdu 1,35 %, à 2 419,01 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 05/02	Cours au 02/02	Var. en %
Paris CAC 40	1985,59	[illegible]	–1,84
New-York/DJ indus.	5358,09	[illegible]	–0,30
Tokyo/Nikkei	20653,40	[illegible]	–1,21
Londres/FT100	3746,50	[illegible]	–0,93
Francfort/Dax 30	2419,01	[illegible]	–1,37
Frankfort/Commer.	866,22	[illegible]	–1,24
Bruxelles/Bel 20	1956,85	[illegible]	–1,10
Bruxelles/Général	1685,99	[illegible]	–1,10
Milan/MIB 30	999	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	334,70	[illegible]	–0,99
Madrid/Ibex 35	327,34	330,52	–0,99
Stockholm/Affarsal	1386,15	[illegible]	—
Londres FT30	2760,80	2763,20	–0,09
Hong Kong/Hang S.	11484,10	[illegible]	+0,13
Singapour/Strait t	2484,01	[illegible]	+0,64

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones



	05/02	02/02
Alcoa	55,37	56
American Express	45,50	44,75
Allied Signal	51,75	51
AT & T	65,25	64,75
Bethlehem	15,75	15,50
Boeing Co	79,50	78
Caterpillar Inc.	62,75	63,37
Chevron Corp.	52,25	52,75
Coca-Cola Co	76,25	75
Disney Corp.	61,50	62
Du Pont Nemours&Co	77,75	76,75
Eastman Kodak Co	72,50	72,87
Exxon Corp.	80,75	80,87
Gen. Motors Corp.H	56	56,62
Gén. Electric Co	78,12	77,25
Goodyear T & Rubbe	46,62	47,62
IBM	112,37	109,50
Intl Paper	40,75	40,50
J.P. Morgan Co	80,75	80,62
Mc Don Dougl	92,37	89,50
Merck & Co.Inc.	69,12	69,25
Minnesota Mng.&Mfg	66,62	65,75
Philip Moris	95	93,12
Procter & Gamble C	83,75	83,25
Sears Roebuck & Co	41,75	41,37
Texaco	80,25	80,75
Union Carb.	42,87	42,12
Utd Technol	100,25	100,75
Westingh. Electric	20,37	20,25
Woolworth	11,87	11,50

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	05/02	02/02
Allied Lyons	5,15	5,13
Barclays Bank	7,98	7,94
B.A.T. industries	5,74	5,83
British Aerospace	8,75	9
British Airways	5,02	3,90
British Gas	2,44	1,77
British Petroleum	5,36	5,41
British Telecom	3,56	3,62
B.T.R.	3,33	2,45
Cadbury Schweppes	5,38	5,43
Eurotunnel	0,74	0,77
Glaxo	9,51	9,67
Grand Metropolitan	4,31	4,34
Guinness	4,57	3,44
Hanson Plc	1,92	1,96
Great Ic	6,91	6,95
H.S.B.C.	10,74	10,99
Impérial Chemical	8,26	8,42
Marks and Spencer	4,28	4,33
National Westminst	6,64	6,66
Peninsular Orienta	5,38	5,41
Reuters	6,30	6,37
Saatchi and Saatch	1,11	1,09
Shell Transport	8,57	8,67
Smithkline Beecham	7,19	7,33
Tate and Lyle	4,66	4,66
Univeler Ltd	13,16	13,38
Zeneca	12,48	12

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	05/02	02/02
Allianz Holding N	2829	2871
Basf AG	348,80	356,70
Bayer AG	434	442,50
Bay hyp&Wechselbk	37,95	38,80
Bayer Vereinsbank	43,70	44,15
BMW	819,50	828,80
Commerzbank	348	353
Continental AG	23,86	24,20
Daimler-Benz AG	801	807
Degussa	558	559,90
Deutsche Babcock A	126,20	131
Deutsche Bank AG	73,28	74,04
Dresdner BK AG FR	38,85	39,25
Henkel VZ	590	595
Hoechst AG	436,20	442
Karstadt AG	570,50	572
Kaufhof Holding	465,50	471,50
Linde AG	881	890
DT. Lufthansa AG	221,50	222,80
Man AG	437	440,50
Mannesmann AG	506	516
Mettallges AG	35,69	35,48
Preussag AG	432,80	436
Rwe	57,20	58,30
Schering AG	103,85	105,85
Siemens AG	835	847
Thyssen	275,60	280,50
Veba AG	65,02	66,40
Viag	628	636,50
Wellag AG	765	773

New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

:S TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↘ Jour le jour	↗ OAT 10 ans	→ Jour le jour	↗ Bonds 10 ans	↘ Jour le jour	↗ Bunds 10 ans

tite reprise du Matif

E CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la :ormance des emprunts d'État français, a ouvert en :sse mardi 6 février. Après quelques minutes de tran-:ions, l'échéance mars gagnait 22 centièmes pour :blir à 121,88 points. Le taux de rendement de l'obli-:on assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à %, soit un écart de 0,44 % par rapport à celui du titre :at allemand de même échéance. La veille, les marchés obligataires européens avaient très violemment reculé. Le contrat notionnel du Matif avait perdu 76 centièmes, dans le sillage des emprunts d'État allemands. Les opérateurs redoutent un arrêt de la détente monétaire outre-Rhin.

Mardi matin, la Banque de France a laissé inchangé, à 4,25 %, le taux de l'argent au jour le jour. Les échéances à trois mois s'établissaient à 4,40 %.

:tionnel 10 % première échéance, 1 an

TAUX DE RÉFÉRENCE

‹ 05/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
:ce	4,12	[illegible]	7,32	[illegible]
:agne	3,31	[illegible]	6,89	[illegible]
de-Bretagne	6,19	[illegible]	7,72	[illegible]
	9,75	[illegible]	10,49	[illegible]
:n	0,38	[illegible]	4,75	[illegible]
-Unis	5,25	[illegible]	6,17	[illegible]

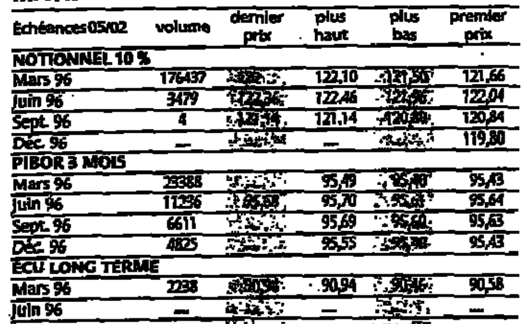
:RCHÉ OBLIGATAIRE PARIS

‹ DE RENDEMENT	Taux au 05/02	Taux au 02/02	Indice (base 100 fin 95)
		[illegible]	101,46
:s d'État 3 à 5 ans	5,18	[illegible]	101,65
:s d'État 5 à 7 ans	5,73	[illegible]	101,85
:s d'État 7 à 10 ans	6,23	[illegible]	101,69
:s d'État 10 à 15 ans	6,49	[illegible]	102,45
:s d'État 20 à 30 ans	7,10	[illegible]	101,41
:ations françaises	6,70	6,66	100,85
:s d'État à TME	–1,63	[illegible]	100,57
:s d'État à TRE	–1,19	[illegible]	99,42
:at. franç. à TME	–0,85	–0,84	99,92
:at. franç. à TRE	+0,26	[illegible]	

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 05/02	Vente 05/02	Achat 02/02	Vente 02/02
Jour le jour	4,3508	—	4,3125	—
1 mois	4,25	4,40	4,22	4,40
3 mois	4,20	4,45	4,25	4,43
6 mois	4,35	4,50	4,27	4,45
1 an	4,35	4,55	4,29	4,47
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	4,3203	—	4,3203	—
Pibor Francs 3 mois	4,3750	—	4,3750	—
Pibor Francs 6 mois	4,3906	—	4,3906	—
Pibor Francs 9 mois	4,4102	—	4,4102	—
Pibor Francs 12 mois	4,4375	—	4,4375	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,6250	—	4,6250	—
Pibor Ecu 6 mois	4,5625	—	4,5625	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5625	—	4,5625	—

MATIF

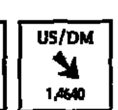
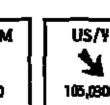


Échéances 05/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	176437	[illegible]	122,10	121,50	121,66
Juin 96	3479	122,36	122,46	121,96	122,04
Sept. 96	4	[illegible]	121,14	120,80	120,84
Déc. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	119,80
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	29388	[illegible]	95,49	95,40	95,43
Juin 96	11236	95,68	95,70	95,63	95,64
Sept. 96	6611	[illegible]	95,69	95,60	95,63
Déc. 96	4825	[illegible]	95,55	95,38	95,43
ÉCU LONG TERME					
Mars 96	2238	90,58	90,94	90,46	90,58
Juin 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 05/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 96	16749	2010	2016	1987	1990
Mars 96	227	2018	2022,50	1996	1998
Avril 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—
Juin 96	13	1996	1996	1978	1975,50

LES MONNAIES

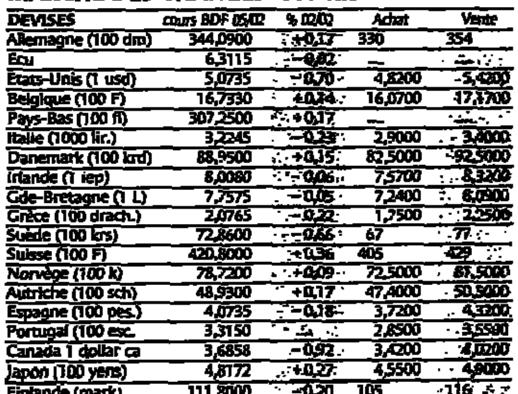

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↘ 5,0735	↘ 1,4640	↘ 105,0300	↗ 3,4409	↘ 7,7575

Faiblesse du dollar

LE DOLLAR restait faible, mardi 6 février, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes, à 1,4685 mark, 105,21 yens et 5,0475 francs. Les opérateurs anticipent une accélération de la détente monétaire outre-Atlantique en raison des risques d'une récession de l'économie américaine, qui rendrait les placements libellés en dollars moins rémunérateurs.

Le franc regagnait un peu de terrain, mardi matin, à 3,4375 francs pour un deutschemark. La veille, affectée par le plongeon du billet vert, la devise française était tombée jusqu'au cours de 3,4435 francs pour un deutschemark, son niveau le plus faible depuis la mi-décembre. La livre sterling restait ferme. Elle s'inscrivait à 2,2585 marks et 7,76 francs. La lire italienne était en repli à 1071 lires pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS



DEVISES	cours BDF 05/02	% 02/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	344,0900	+0,17	330	354
Ecu	6,3115	–0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0735	–0,70	4,8200	5,4200
Belgique (100 F)	16,7330	+0,34	16,0700	17,1700
Pays-Bas (100 fl)	307,2500	+0,17	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,2245	–0,23	2,9000	3,4000
Danemark (100 krd)	88,9500	+0,15	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	8,0080	–0,06	7,5700	8,3200
Gde-Bretagne (1 L)	7,7575	–0,05	7,2400	8,0900
Grèce (100 drach.)	2,0765	–0,22	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	72,8600	–0,66	67	77
Suisse (100 F)	420,8000	+0,36	405	429
Norvège (100 k)	78,7200	+0,09	72,5000	81,5000
Autriche (100 sch)	48,9300	+0,17	47,4000	50,5000
Espagne (100 pes.)	4,0735	–0,18	3,7200	4,3200
Portugal (100 esc.	3,3150	[illegible]	2,8500	3,5500
Canada 1 dollar ca	3,6858	–0,92	3,4200	4,0200
Japon (100 yens)	4,8172	+0,27	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	111,8000	–0,20	105	116

PARITES DU DOLLAR	06/02	05/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4640	1,4887	–1,69
TOKYO : USD/Yens	105,0300	106,6500	–1,54

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0830	5,0815	5,1165	5,1155
Yen (100)	4,8134	4,8075	4,7773	4,7786
Deutschemark	3,4412	3,4407	3,4345	3,4340
Franc Suisse	4,1956	4,1908	4,1952	4,1927
Lire ital. (1000)	3,2263	3,2233	3,2327	3,2300
Livre sterling	7,7813	7,7887	7,7684	7,7817
Peseta (100)	4,0788	4,0750	4,0766	4,0792
Franc Belge	16,741	16,731	16,710	16,685

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,28	4,31	4,31
Eurodollar	5,31	5,25	5,12
Eurolivre	6,25	6,12	6,06
Eurodeutschemark	3,31	3,25	3,18

L'OR

	cours 05/02	cours 02/02
Or fin (k. barre)	67200	67500
Or fin (en lingot)	67700	67800
Once d'Or Londres	409,10	414,80
Pièce française(20f)	390	390
Pièce suisse (20f)	390	389
Pièce Union lat(20f)	390	390
Pièce 20 dollars us	2540	2780
Pièce 10 dollars us	1500	1450
Pièce 50 pesos mex.	2475	2520

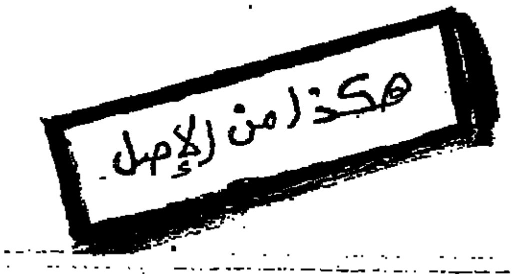
LE PÉTROLE

En dollars	cours 05/02	cours 02/02
Brent (Londres)	16,70	—
WTI (New York)	17,58	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	05/02	02/02
Dow-Jones comptant	228,96	228,89
Dow-Jones à terme	339,23	340,09
CRB	244,66	246,66
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2563	2581
Cuivre à 3 mois	2511	2532
Aluminium comptant	1584	1580
Aluminium à 3 mois	1605	1598
Plomb comptant	763	773
Plomb à 3 mois	761,50	769
Etain comptant	6165	6225
Etain à 3 mois	6200	6260
Zinc comptant	1053,50	1082
Zinc à 3 mois	1073,50	1077,50
Nickel comptant	8405	8625
Nickel à 3 mois	8500	8725

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,83	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	142	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	5,19	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,62	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,29	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	230	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	200	[illegible]
Orge (Londres)	113,75	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1268	[illegible]
Café (Londres)	1990	1990
Sucre blanc (Paris)	1555,52	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,86	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,19	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 6 FÉVRIER

Liquidation : 22 février
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,19 %
CAC 40 : 1981,79

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	7625	7625	—	163,35
B.N.P. (T.P)	949,90	950	+ 0,01	60,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	855	846	- 1,05	60,21
Renault (T.P.)	1918	1921	+ 0,15	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	2070	[illegible]	—	188,71
Saint Gobain(T.P.)	1182	1182	—	81,63
Thomson S.A (T.P)	1060	1065	+ 0,47	56,02
Accor	662	664	+ 0,30	18
Air Liquide	900	902	+ 0,22	14
Alcatel Alsthom	463,50	462,30	- 0,25	15
Alcatel Cable	361	365	+ 1,10	10
Alspi	369	370	+ 0,27	15
AGF-Ass.Gen.France	146,30	147,80	+ 1,02	3
Axa	309,80	306,70	- 1	5,50
Axime	469	469	—	
Bail Investis	848	847	- 0,11	78,15
Bancaire (Cie)	497,20	498,30	+ 0,20	10
Bazar Hot. Ville	425	422	- 0,70	16
Bertrand Faure	155	156,80	+ 1,22	3,50
BIC	583	580	- 0,51	5
BIS	463	464	+ 0,21	4
B.N.P.	206,20	205	- 0,58	3,20
Bollore Techno	503	506	+ 0,59	22
Bongrain	2915	2901	- 0,48	61
Bouygues	535	534	- 0,16	12
Canal +	997	995	- 0,20	15
Cap Gemini Sogeti	145,30	146,50	+ 0,82	7
Carnaudmetalbox	224	220	- 1,78	4,48
Carrefour	3286	3250	- 1,09	26
Casino Guichard	166,20	169,10	+ 1,74	4
Casino Guich.ADP	126	126,20	+ 0,15	4,25
Castorama Dl (Li)	897	887	- 1,11	10,60
C.C.F.	240	243	+ 1,25	4,50
CCMX(ex.CCMC) Ly	62,40	62	- 0,64	2,88
Cegid (Ly)	418	420	+ 0,47	26
CEP Communication	464,80	463	- 0,38	8
Cerus Europ.Reun	76	76,40	+ 0,52	10
Cetelem	1015	1011	- 0,39	10
CGIP	1105	1111	+ 0,54	35
Chargeurs	1165	1145	- 1,71	14
Christian Dior	565	566	+ 0,17	5,50
Ciments Fr.Priv.B	208	208	—	17,50
Clarins	508	503	- 0,98	7
Club Mediterranee	438	437	- 0,22	7
Coflexip	188	185	- 1,59	3,30
Colas	934	928	- 0,64	23
Comptoir Entrep.1	13,65	12,30	- 9,89	7,50
Comptoir Moder.	1746	1742	- 0,22	20
CPR	413,20	413	- 0,04	20
Cred.Fon.France	71,20	71,90	+ 0,98	28
Credit Local Fce	428,90	427,50	- 0,32	12,66
Credit Lyonnais CI	250	252	+ 0,86	10
Credit National	357,60	361,90	+ 1,20	12
CS Signaux(CSEE)	237	231,50	- 2,32	4,58
Damart	3950	3955	+ 0,12	65
Danone	801	805	+ 0,49	16
Dassault-Aviation	401,10	414	+ 3,21	8,50
Dassault Electro	237,90	236	- 0,79	4,30
De Dietrich	272	270,60	- 0,51	53
Degremont	457	459	+ 0,43	8
Dev.R.N-P.Cal el.I	52	51,50	- 0,96	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	220	220,50	+ 0,22	4
Docks France	858	845	- 1,51	13
Dynaction	98,50	99,40	+ 0,91	3
Eaux (Cie des)	534	533	- 0,18	11,25
Ecco	876	869	- 0,79	12
Eiffage	789	765	- 3,04	13,70
Elf Aquitaine	380,10	372,50	- 1,99	13
ERAMET	354,90	354	- 0,25	5,80
Eridania Beghin	881	885	+ 0,45	38
Essilor Intl	1087	1071	- 1,47	11,50
Essilor Intl ADP	732	730	- 0,27	12,30
Esso	603	601	- 0,33	13
Eurafrance	1810	1817	+ 0,38	48
Euro Disney	12,60	12,95	+ 2,77	0,68
Euro RSCG W.W	430	447	+ 3,95	11,80
Europe 1	1130	1125	- 0,44	19
Eurotunnel	5,85	6,10	+ 4,27	
Filipacchi Medias	840	848	+ 0,95	12
Finextel	79,50	78,60	- 1,13	4,49
Fives-Lille	459	456	- 0,65	11
Fromageries Bel	4695	4690	- 0,10	40
Galeries Lafayette	1261	1261	—	11
GAN	158,20	156	- 1,39	4
Gascogne (B)	487	486	- 0,20	8,50
Gaz et Eaux	1885	1909	+ 1,27	55
Geophysique	234,90	235	+ 0,04	8
G.F.C.	391	397	+ 1,53	18,50
Groupe Andre S.A.	417	431,40	+ 3,45	9
Groupe De La Cite	662	650	- 1,81	18
Gr.Zannier #(Ly)	64	63,20	- 1,25	2
GTM-Entrepose	327	323	- 1,22	8
Guilbert	651	650	- 0,15	12
Guyenne Gascogne	1503	1515	+ 0,79	25
Havas	388	389	+ 0,25	8,50
I.D.I.A	199,50	200	+ 0,25	5
Imetal	675	674	- 0,14	12,50
Immeubl.France	330	325,10	- 1,48	15
Ingenico	37,90	37,50	- 1,05	2
Interbail	271,20	276,10	+ 1,80	32
Intertechnique 1	492	491	- 0,20	23,50
Jean Lefebvre	323	322	- 0,30	9
Klepierre	604	608	+ 0,66	27,75
Labinal	611	610	- 0,16	21,50
Lafarge	329,30	331,90	+ 0,78	10
Lagardere (MMB)	117,80	118	+ 0,16	2,80
Lapeyre	263	265	+ 0,76	4,98
Lebon	222	222	—	7
Legrand	875	890	+ 1,71	3,35
Legrand ADP	569	570	+ 0,17	5,36
Legris Indust.	194	194,30	+ 0,15	8
Locindus	836	837	+ 0,11	70,50
L'Oreal	1423	1422	- 0,07	12,20
LVMH Moet Vuitton	1122	1122	—	5,50
Lyonnaise Eaux	466	464,50	- 0,32	13,50
Marine Wendel	397	397	—	19
Matra-Hachette	118,60	118	- 0,50	2,70
Metaleurop	52,20	53	+ 1,53	4
Metrologie Inter.	19,70	19,60	- 0,50	
Michelin	214,20	215	+ 0,37	3,25
Moulinex	85,50	87,90	+ 2,80	4
Navigation Mixte	691	707	+ 2,31	40
Nord-Est	131,80	132,50	+ 0,53	5,50
Nordon (Ny)	435	420,50	- 3,33	
NRJ #	498	490	- 1,60	5,40
OLIPAR	145	147	+ 1,37	
Paribas	258,70	259,80	+ 0,42	12
Pechiney	193,10	192,40	- 0,36	
Pechiney CIP	210	211,70	+ 0,80	9,50
Pechiney Intl	94,50	92	- 2,64	3
Pernod-Ricard	311,80	310,80	- 0,32	4
Peugeot	735	736	+ 0,13	6
Pinault-Prin.Red.	1168	1161	- 0,59	22,50
Plastic-Omn.(Ly)	413	412	- 0,24	7,50
Poliet	454,90	456,60	+ 0,37	7,50
Primagaz	452	457	+ 1,10	20
Promodes	1378	1376	- 0,14	30,30
Publicis	346,50	358	+ 3,31	4
Radiotechnique	490	490	—	10
Remy Cointreau	152	152	—	4,50
Renault	145,30	147	+ 1,23	3,50
Rexel	993	998	—	11,50
Rhone Poulenc A	123,10	122	- 0,89	2,80
Rochette (La)	36	35,50	- 1,38	1,28
Roussel Uclaf	915	913	- 0,21	14,50
Rue Imperiale(Ly)	3790	3750	- 1,05	100
Sade (Ny)	179,90	179,90	—	12,50
Sagem SA	2965	2960	- 0,16	22,50
Saint-Gobain	625	630	+ 0,80	10,50
Saint-Louis	1425	1429	+ 0,28	38
Salomon (Ly)	2874	2885	+ 0,38	24
Salvepar (Ny)	421,90	425	+ 0,73	17,50
Sanofi	330	330,90	+ 0,27	6
Sat	1908	1916	+ 0,41	27,50
Saupiquet (Ns)	1252	1270	+ 1,43	20
Schneider SA	202,10	202,60	+ 0,24	17
SCOR SA	155,80	157,50	+ 1,09	2
S.E.B.	696	690	- 0,86	9,26
Sefimeg	335	[illegible]	—	39
SEITA	192	197	+ 2,60	5,20
Selectibanque	102,50	105	+ 2,43	12,50
SFIM	1042	1020	- 2,11	30
SGE	120	120,50	+ 0,41	5
Sidel	1252	1289	+ 2,95	13,50
Simco	470	473,70	+ 0,78	20,25
S.I.T.A.	925	918	- 0,75	[illegible]
Skis Rossignol	1680	1708	+ 1,66	22
Sligos	430,50	434	+ 0,81	[illegible]
Societe Gale A.	601	598	- 0,49	36
Sodexho	1643	1630	- 0,79	22
Sommer-Allibert	1492	1472	- 1,34	38
Sophia	211,50	213,90	+ 1,13	38,50
Spir Communication	482	480	- 0,41	14,80
Strafor Facom	300	299,90	- 0,03	15
Suez	187,20	190,30	+ 1,65	8,20
Synthelabo	356	357	+ 0,28	3,34
Technip	400	399	- 0,25	8
Thomson-CSF	125	126,20	+ 0,96	2
Total	347,20	[illegible]	- 2,16	[illegible]
UAP	116,50	117,90	+ 1,03	3
UFB Locabail	458	448	- 2,18	[illegible]
UGC DA (M)	237	237	—	[illegible]
UIC	67,20	67	- 0,29	[illegible]
UIF	445	442	- 0,67	[illegible]
UIS	126,50	126	- 0,39	[illegible]
Uniball	506	503	- 0,59	[illegible]
Union Assur.Fdal	533	537	+ 0,75	14
Usinor Sacilor	73,30	74,70	+ 1,90	[illegible]
Valeo	263	267	+ 1,52	2,20
Vallourec	221,80	225,90	+ 1,84	6,30
Via Banque	180	179	- 0,55	12
Worms & Cie	252,80	253,50	+ 0,27	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	900	901	+ 0,11	[illegible]
Elf Gabon	844	847	+ 0,35	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	220,61	220,50	- 0,04	[illegible]
Adidas AG #	290	290	—	[illegible]
American Express	231,60	231	- 0,25	[illegible]
Anglo American #	369,60	370,50	+ 0,24	[illegible]
Amgold #	550	547	- 0,54	[illegible]
Arjo Wiggins App.	14,40	14,95	+ 3,81	[illegible]
A.T.T. #	327	331,50	+ 1,37	[illegible]
Banco Santander #	243,70	243,20	- 0,20	[illegible]
Barrick Gold #	160,80	160,50	- 0,18	[illegible]
B.A.S.F. #	1196	1202	+ 0,50	[illegible]
Bayer #	1501	1505	+ 0,26	[illegible]
Blenheim Group	19,60	19,60	—	[illegible]
Buffelsfontein #	28,25	27,40	- 3	[illegible]
Chase Manhattan #	338,20	338,20	—	[illegible]
Cordiant PLC	8,30	8,40	+ 1,20	[illegible]
Daimler Benz #	2765	2742	- 0,83	[illegible]
De Beers #	174,50	173,80	- 0,40	[illegible]
Deutsche Bank #	252	252,40	+ 0,15	[illegible]
Dresdner Bank #	134,30	134,60	+ 0,22	[illegible]
Driefontein #	83,50	82,70	- 0,95	[illegible]
Du Pont Nemours #	382,30	390	+ 2,01	[illegible]
Eastman Kodak #	370	367,50	- 0,67	[illegible]
East Rand #	5,40	5,15	- 4,62	[illegible]
Echo Bay Mines #	72,30	71,35	- 1,31	[illegible]
Electrolux #	225,10	225,10	—	[illegible]
Ericsson #	106,80	108	+ 1,12	[illegible]
Exxon Corp. #	410	409,20	- 0,19	[illegible]
Ford Motor #	150	150	—	[illegible]
Freegold #	57,60	57	- 1,04	[illegible]
Gencor Limited #	21,10	21,10	—	[illegible]
General Elect. #	389	394,40	+ 1,38	[illegible]
General Motors #	262,30	268	+ 2,17	[illegible]
Gle Belgique #	422,60	422,60	—	[illegible]
Grd Metropolitan	34,20	33,90	- 0,87	[illegible]
Guinness Plc #	35,05	35,10	+ 0,14	[illegible]
Hanson Plc	15	15	—	[illegible]
Harmony Gold #	64,50	62,80	- 2,63	[illegible]
Hitachi #	51,60	51,25	- 0,67	[illegible]
Hoechst #	1500	1512	+ 0,80	25,80
I.B.M #	555	568	+ 2,34	1,08
I.C.I #	63	63,60	+ 0,95	0,90
I.T.T. #	660	662	+ 0,30	2,08
Ito Yokado #	295	297,70	+ 0,91	0,65
Matsushita #	84,05	82,70	- 1,60	0,26
Mc Donald's #	255	256,80	+ 0,70	0,27
Merck and Co #	349	350	+ 0,28	1,44
Mitsubishi Corp.#	63,70	63,30	- 0,62	0,16
Mobil Corporat.#	■ 560	[illegible]	—	4,81
Morgan J.P. #	407,10	[illegible]	—	3,40
Nestle SA Nom. #	5360	5390	+ 0,55	73,29
Nipp. MeatPacker #	74,60	[illegible]	—	0,75
Norsk Hydro #	212	210	- 0,94	2,86
Petrofina #	1467	1447	- 1,36	40,82
Philip Morris #	472,50	478,60	+ 1,29	4,73
Philips N.V #	205	210,20	+ 2,53	2,95
Placer Dome Inc #	150,50	150	- 0,33	0,26
Procter Gamble #	425	422	- 0,70	1,68
Quilmes	223,60	221,50	- 0,93	[illegible]
Randfontein #	48,80	48	- 1,63	0,24
Rhone Poul.Rorer #	316,90	314,80	- 0,66	1,24
Royal Dutch #	713	713	—	9,01
R T Z #	73,10	73,10	—	0,80
Sega Enterprises	255	245	- 3,92	0,63
Saint-Helena #	46,50	45,50	- 2,15	1,40
Schlumberger #	356,10	352,80	- 0,92	1,86
SGS Thomson Micro.	186,40	188,30	+ 1,01	
Shell Transport #	66,30	65,70	- 0,90	0,97
Siemens #	2880	2870	- 0,34	[illegible]
Sony Corp. #	311,90	309,60	- 0,73	[illegible]
Sumitomo Bank #	96,90	97	+ 0,10	[illegible]
T.D.K #	253,40	253,30	- 0,03	[illegible]
Telefonica #	73,80	73,20	- 0,81	[illegible]
Toshiba #	40,25	40,15	- 0,24	[illegible]
Unilever #	723	717	- 0,82	[illegible]
United Technol. #	517	505	- 2,32	[illegible]
Vaal Reefs #	563	557	- 1,06	[illegible]
Volkswagen A.G #	1825	1839	+ 0,76	[illegible]
Volvo (act.B) #	95,35	95,95	+ 0,62	[illegible]
Western Deep #	283,50	277,60	- 2,08	[illegible]
Yamanouchi #	113	112,70	- 0,26	[illegible]
Zambia Copper	3,87	3,75	- 3,10	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30

MARDI 6 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	115,40	2,385 ↓
CEPME 8,5% 88-97CA	104,60	5,179
CEPME 9% 89-99 CA#	111,33	4,279
CEPME 9% 92-06 TSR	—	5,680
CFD 9,7% 90-03 CB	118,43	8,106 ↑
CFD 8,6% 92-05 CB	113,66	8,576 ↑
CFF 10% 88-98 CA#	108	3,085 ↓
CFF 9% 88-97 CA#	104,60	3,172 d
CFF 10,25%90-01CB#	111,25	9,270
CLF 8,9% 88-00 CA#	112,02	6,249
CLF 9%88-93/98 CA#	107,34	0,197
CNA 9% 4/92-07	—	6,910
CRH 8,6% 92/94-03	111,95	5,287
CRH 8,5% 10/87-88#	109,23	7,919
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,78	2,459
EDF 8,6% 92-04 #	113,97	7,198
Em.Etat10,26%86-96	100,55	9,363 o
Emp.Etat 6%93-97 #	101,87	3,418
Finansder 9%91-06#	116,75	1,844
Finansd.8,6%92-02#	112,80	0,305 ↓
Floral9,75% 90-99#	—	5,328
OAT 8,5% 87-97CA#	105,03	5,318
OAT 9,90%85-97 CA#	108,89	1,569
OAT 88-98 TME CA	102,20	8,296 ↑
OAT 9/85-98 TRA	101	2,378
OAT 9,50%88-98 CA#	110,15	5,944
OAT TMB 87/99 CA	99,70	0,198 o
OAT 8,125% 89-99 #	108,88	5,772 d
OAT 8,50%90/00 CA#	111,43	7,385 ↓
OAT 85/00 TRA CA	105,50	3,061
OAT 10%5/85-00 CA#	117,02	7,048
OAT 89-01 TME CA	103,05	0,236 ↑
OAT 8,5% 87-02 CA#	113,54	1,765 ↓
OAT 8,50% 89-19 #	114,58	2,485 ↓
OAT 8,50%92-23 CA#	115,38	6,735 ↓
SNCF 8,8% 87-94CA	109,20	9,168
Lyon.Eaux 6,5%90CV	892	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	189	189
Bains C.Monaco	618	610
B.N.P.Intercont.	347	338
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie)	8,45	8,45
Cambodge ◆	910	[illegible]
Carbone Lorraine	564	560
CBC ◆	91,50	91,50
Centenaire Blanzy	330	331
Ceragen Holding ◆	21	21
Champex (Ny) ◆	14,60	14,60
CIC Un.Euro.CIP	357	365
C.I.T.R.A.M. (B)	2200	2200
Cpt Lyon Alem.	419,90	415,50
Concorde-Ass Risq	636	625
Gpe Valfond ex.CMP ◆	13	13
Credit Gen.Ind. ◆	31,50	30,50
Darblay ◆	360	380
Didot Bottin	597	602
Eaux Bassin Vichy ◆	4200	4200
Ecia	645	653
Ent.Mag. Paris ◆	1515	1515
Eridania Beghin CI ◆	850	850
Fidei	48,95	48,95
Finalens ◆	360	360
F.I.P.P. ◆	115,20	115,20
Fonciere (Cie)	479,90	480
Fonciere Euris	165,10	[illegible]
Foncina #	425	425
France I.A.R.D ◆	1006	1006
France S.A.	915	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont #	342	[illegible]
Genefim	117,50	120
Gevelot ◆	1275	1225
G.T.I (Transport)	328,90	328,90
Immobail	114	112,50
Immobanque	670	[illegible]
Im.Marseillaise	5550	[illegible]
Invest.(Ste Cie.)	1370	[illegible]
Lille Bonnieres	1730	[illegible]
Locafinanciere ◆	410	[illegible]
Louvre #	164,60	165
Lucia	55	55
Monoprix	160	157,50
Metal Deploye ◆	415	415
Mors #	12,30	[illegible]
Navigation (Nle)	58	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	246	[illegible]
Pap.Clairefont(Ny)	925	[illegible]
Parfinance	198	[illegible]
Paris Orleans	230	[illegible]
Piper Heidsieck	1305	[illegible]
Porcher ◆	186	186
Promodes (CI)	940	940
PSB Industries Ly	323,80	323,80
Rochefortaise Com.	158	158
Rosario ◆	195	195
Rougier #	555	[illegible]
S.A.F.I.C.Alcan	254	254
Saga	179,90	[illegible]
Salins du Midi	460	[illegible]
Savoisienne (M) ◆	121	121
Silic	717	[illegible]
S.I.P.H.	190	[illegible]
Sofal ◆	130	130
Soffo ◆	354	354
Sofitam act.a reg. ◆	67,70	67,20
Sofragi	3800	3800
Soudure Autogene ◆	1030	[illegible]
Sovabail	379,90	[illegible]
Taittinger	1536	[illegible]
Tour Eiffel ◆	299	299
Elyo	175	[illegible]
Vicat	460,60	[illegible]
Virax	130	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	[illegible]
Commerzbank AG	1202	1202
Fiat Ord.	17,50	[illegible]
Gevaert	321,30	321,30
Gold Fields South	182	182
Kubota Corp.	31,10	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	49,40	49,40
Ottomane (Cie Fin.)	170	[illegible]
Robeco	370	[illegible]
Rodamco N.V.	143,20	[illegible]
Rolinco	397	[illegible]
Solvay SA	2763	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30

MARDI 6 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	63	62,50
AFE #	380	370
Aigle #	193	190
Albert S.A (Ns) ◆	138	138
Altran Techno. #	908	905
Montaignes P.Gest.	500	510
Bque Picardie (Li)	560	550
Bque Sofirec (M) ◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#	230,90	228,90
Bque Vernes	620	610
Beneteau # ◆	390	390
B I M P	75,10	75,10
Boiron (Ly) #	516	520
Boisset (Ly)#	226	226
But S.A.	289,90	289,80
Cardif SA	573	556
CDA-Cie des Alpes	138	136
C.E.E #	248	248
CEGEP #	150	153,60
Cermex # (Ly)	315	308
CFPI #	270	271
Change Bourse (M)	260	262
Christ.Dalloz #	1359	1348
Cipe France Ly #	348	348
CNIM CA#	162,70	161
Codetour	260,20	259
Comp.Euro.Tele-CET	285	285
Conflandey S.A.	297	296
C.A. de la Brie	347	347
C.A.Gironde (B)	447,10	447,10
C.A.Haute Normand.	350,10	355
C.A.Ille & Vilaine	344	344
C.A. Paris IDF	700	696
C.A.de l'Isere Ly#	360	359
C.A.Loire Atl.Ns #	318	314,20
C.A.Loire/H.Loire#	210	215
C.A.Morbihan (Ns)	337	337
C.A.du Nord (Li)	470	470
C.A. Oise CCI	245,50	245,50
C.A.Pas de Calais	425	423
C.A. Somme CCI	237,50	230
C.A.Toulouse (B)	374,10	377
CFJPE(ex.GAN part)	131	131
Chaine et Trame #	139,50	134
C.A. Midi CCI(Ly)	281	279
Creeks ◆	74	74
Devanlay	497	520
Deveaux(Ly)#	450	449
Devernois (Ly)	470	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	50	50
Ecco Trav.Tempo Ly	371,20	366
Emin-Leydier# (Ly)	460	453
Europ.Extinc.(Ly)#	231	231
Europ Propulsion	431	[illegible]
Expand s.a.	285	285
Factorem	583	585
Faiveley #	309	302,10
Finabail	83	83,20
Finacor	115	115,80
Fininfo	445	448
Fructivie	548	553
Gautier France #	274,90	262
Gel 2000	85,10	87
GFI Industries #	467	466,60
Girodet # (Ly) ◆	53,75	53,75
GLM S.A.	264	263,90
Grandoptic.Photo #	468	463
Gpe Guillin # Ly	163,50	160
Kindy #	166,90	168,70
Guerbet	320	319
Hermes internat.1#	1095	1080
Hurel Dubois	400	400
ICBT Groupe #	228	220,50
I.C.C.	140	140
Idianova	70,10	70
Immob.Hotel. #	74	70
Installux (Ly)	505	505
Int. Computer #	84	84
Invest.Paris	142	139,50
IPBM	88,50	[illegible]
M6-Metropole TV	479	[illegible]
Manitou #	578	575
Manutan	725	[illegible]
Marie Brizard	1151	1150
Maxi-Livres/Profr.	319	[illegible]
Mecadyne ◆	160,10	[illegible]
Mecelec (Ly)	62	65
MGI Coutier	219,90	[illegible]
Michel Thierry#	680	[illegible]
Monneret Jouet #	84,90	[illegible]
Naf-Naf #	47,20	[illegible]
Norbert Dentres.#	705	705
N.S.C Schlum. Ny	790	792
OGF Omn Gest.Fin ◆	900	900
Onet #	780	781
Paul Predault #	199,30	[illegible]
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy #	107	105,30
Pier Import ◆	78,40	78,40
Pochet	920	920
Poujoulat Ets (Ns) ◆	220	228
Radiall #	596	575
Rallye(Cathiard)Ly	170	163
Reydel Indust.Li ◆	945	945
Robertet #	1218	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	451	[illegible]
Securidev #	72,30	[illegible]
Sediver #	182	[illegible]
Seribo	295	[illegible]
Siparex (Ly) #	93	[illegible]
Smoby (Ly)#	630	[illegible]
Sofco (Ly)	92	[illegible]
Sofibus ◆	411	[illegible]
Sogepag #	132	[illegible]
Sogeparc (Fin)	658	[illegible]
Sopra	264,90	[illegible]
Steph.Kelian #	117	[illegible]
Sylea	456,10	[illegible]
Teisseire-France	190	[illegible]
TF1-1	524	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	375	[illegible]
Trouvay Cauvin #	104	[illegible]
Unilog	375	[illegible]
Union Fin.France	448	[illegible]
Via Credit(Banque) ◆	121,60	[illegible]
Viel et Cie #	131	[illegible]
Vilmorin et Cie #	403	[illegible]
Virbac	698	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12h30

MARDI 6 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ◆	0,01	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	156,30	[illegible]
Nobel ◆	116	[illegible]
Mumm ◆	1000	[illegible]
Générale Occidentale ◆	41,60	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 5 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36492,50	36492,50
Actimonétaire D	31059,46	31059,46
Agipi Ambition (Axa) ◆	117,58	111,98
Amplia ◇	114466,38	114466,38
Amplitude Monde D	757,98	[illegible]
Antigone Trésorerie	843649	843649
Arbitr. Court Terme	9320,79	9320,79
Arbitr. Première	8854,68	8767,01
Arbitr. Sécurité	17055,62	16970,77
Asie 2000	738,14	716,64
Associa Première	38086,29	38086,29
Associc	1118,54	1118,54
Atout Amérique	132,07	128,85
Atout Asie	103,29	100,77
Atout Futur C	562,74	549,01
Atout Futur D	536,80	523,71
Aurecic	1715,82	[illegible]
Avenir Alizés	1997,15	1957,99
Axa Valeurs PER ◆	152,45	148,01
Cadence 1	1076,27	1065,61
Cadence 2	1075,47	1064,82
Cadence 3	1068,39	1057,81
Capimonétaire	1979,34	1977,36
Capioblig	8397	[illegible]
Capitacic	1748,89	1723,04
Cicamonde	1281,67	[illegible]
Coexis	1781,09	1747,88
Comptavalor	2254,86	2251,48
Converti CIC	345,59	340,48
Crédit Mutuel Capital	1693,53	1660,32
Crédit Mutuel MID AF	111,94	106,94
Créd.Mut.Ep.Cour.T	851,30	851,30
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	97,85	95,25
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	94,75	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22119,33	22119,33
Créd.Mut.Ep.long.T	224,97	218,95
Créd.Mut.Ep.Monde	1158,45	1127,45
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1128,90	1098,69
Dieze	1765,19	1732,28
Ecocic	1303,31	1265,35
Ecupar ◆	130,27	126,48
Ecur. Actions futur	206,68	200,66
Ecur. Distrimonétaire	10700,79	10700,79
Ecur. Expansion (*)	78828,94	[illegible]
Ecur. Géovaleurs	2864,29	2783,86
Ecur. Investissement	170,83	165,85
Elanciel D	127,16	124,06
Elicash ◇	907760,18	907760,18
Emergence Poste D	101,76	99,28
Eparcic	4670,44	4620,44
Eparcourt-Sicav	202,15	201,65
Epargne-Unie	1602,39	1563,31
Euro Solidarité	1279,12	1266,46
Eurodyn	1621,90	1582,34
Fonsicav	18781,32	18743,83
France Obligations	490,25	485,40
Francic	525,85	510,53
Francic Pierre	112,60	109,32
Francic-Regions	1522,33	1477,99
Géobilys C	617,17	608,05
Géobilys D	601,79	592,90
Gestilion	19876,72	19876,72
HLM Monétaire	18010,68	18010,68
Indicia ◆	1196,61	1167,21
Intensys D	111,95	111,78
Interoblig	6311,89	6249,40
Intersélection Fce	554,01	543,15
Japacic	186,19	180,77
Jeunepargne	380,11	374,49
Latitude C/D	142,91	142,77
Lion 20000	16533,43	16533,43
Lion Association	10982,86	10982,86
Lion Institution	42529,61	42473,55
Lionplus	1372,05	1345,15
Lion Trésor	2404,56	2380,75
Livret Bourse Inv.	624,82	606,62
Livret Portefeuil.	861,78	836,68
Méditerranée ◆	254,77	247,35
Mensuel CIC	10388,62	10285,76
Moneden ◆	88208,46	88208,46
Moné-Dis ◇	10158,82	10158,82
Mone.J. ◇	11449,24	11449,24
Monévalor	53084,49	53084,49
Mutualité dépôts	17984,69	17948,79
Natio Court Terme	13558	13558
Natio Court Terme2	368260	368260
Natio Epargne	22582,24	22358,66
Natio Ep. Capital	15215,20	15064,55
Natio Ep. Croissance	2239,93	2196,01
Natio Ep. Obligations	222,87	218,44
Natio Epargne Retraite	134,09	131,46
Natio Epargne Trésor	10427,50	10406,69
Natio Epargne Valeur	541,88	531,25
Natio France Index	1072,47	1051,44
Natio Immobilier	1180,19	1157,05
Natio Inter	1860,24	1823,76
Natio Monétaire	5283,90	5283,90
Natio Opportunités	146,36	143,49
Natio Patrimoine	1493,42	1464,34
Natio Perspectives	1191,12	1167,76
Natio Placements	75590,23	75590,23
Natio Revenus	1096,85	1085,99
Natio Sécurité	11453,55	11453,55
Natio Valeurs	999,14	979,55
Nord Sud Dévelop.	2128,48	2124,23
Oblicic-Mondial	3355,72	3306,13
Oblicic-Régions	1165,08	1147,86
Oblifutur	3866,28	3794,19
Oblig. tres caté.	232,01	228,58
Oblilion	1808,61	1790,70
Oblisécurité Sicav	5567,22	5567,22
Obliys D	578,49	569,94
Oraction	1751,42	1708,70
Patrimoine Retraite	293,84	288,08
Pervalor	618,25	[illegible]
Plénitude D	152,86	149,13
Poste Gestion C	42669,27	[illegible]
Première Oblig. C	12810,92	12810,92
Première Oblig. D	11144,81	[illegible]
Proficius	1001,24	982,57
Rentacic ◆	165,70	163,25
Revenus Trimestr.	5389,05	[illegible]
Revenu-Vert	1192,63	[illegible]
Saint-Honoré Capital	16944,55	16944,55
St-Honoré March. Emer.	624,30	597,42
St-Honoré Pacifique	777,84	742,57
Sécuricic	2198,09	2198,09
Sécuritaux	1768,52	1768,52
Sensivalor	34854,69	34854,69
SEVEA ◆	105,21	102,64
S.G. France opport. C	1526,39	1496,46
S.G. France opport. D	1471,95	1443,09
S.G. Monde opport. C	1049,34	1028,76
S.G. Monde opport. D	1049,34	1028,76
Sicav Associations	2337,58	[illegible]
Sicav 5.000	540,22	[illegible]
S.I. Est ◆	1245,27	[illegible]
Sivafrance	864,84	[illegible]
Sivam	469,38	[illegible]
Sivarente	232,79	[illegible]
Sivinter	576,27	[illegible]
Sogenfrance C	1420,54	[illegible]
Sogenfrance D	1311	[illegible]
Sogépargne	311,02	[illegible]
Sogevar	1229,10	[illegible]
Soginter	1745,99	[illegible]
Solstice D	2344,40	[illegible]
State Street Act. Eur ◆	1327,38	[illegible]
State Street Act. France ◆	1172,31	[illegible]
State Street Act. Japon ◆	1398,15	[illegible]
State Street Act. Monde ◆	1095,31	[illegible]
State Street Activ.Asie ◆	1666,04	[illegible]
State Street Alloc.Franc. ◆	1088,59	[illegible]
State Street Amér.Latine ◆	751,58	[illegible]
State Street Emer. Mts ◆	1593,83	[illegible]
State Street États-Unis ◆	1498,43	[illegible]
State Street OAT Plus ◆	1469,69	[illegible]
State Str. Oblig. Monde ◆	1092,36	[illegible]
State Street Spinnaker2 ◆	1273,29	[illegible]
State Street Trésorerie ◆	1328,02	[illegible]
Stratégie Actions	924,14	[illegible]
Stratégie Rendement	1757,79	[illegible]
Synthesis	15573,72	[illegible]
Thésora C	900,54	[illegible]
Thésora D	855,95	[illegible]
Trésor Plus	1752,87	[illegible]
Trésor Trimestriel	1026,19	[illegible]
Trésoricic	169358,48	[illegible]
Trésorys	254720,01	[illegible]
Trilion	5262,99	[illegible]
Uni-Associations ◇	119,93	[illegible]
Uni-Foncier	1239,55	[illegible]
Unifrance	633,43	[illegible]
Uni-Garantie C	1668,87	[illegible]
Uni-Garantie D	1356,90	[illegible]
Uni Régions	1432,15	[illegible]
Univar ◇	296,74	[illegible]
Univers Actions	1805,72	[illegible]
Univers Obligations	2195,38	[illegible]
Valorg ◆	2381,89	[illegible]
Valrea	34104,80	[illegible]
Winterthur St-Honoré	256,48	[illegible]

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

DISPARITIONS

■ **ANDRÉ VIOT**, journaliste et fondateur de Force ouvrière – dont il a inventé le nom et dessiné le sigle –, est mort vendredi 2 février à Montpellier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Avant 1947, il faisait partie des militants partisans de la rupture avec la fraction de la CGT proche du PCF, comme Léon Jouhaux et André Bergeron. *« Homme d'une très grande stature »*, orateur à la voix de stentor, spécialiste du droit du travail et négociateur habile, il a défendu toute sa vie l'idée que les journalistes devaient rejoindre le mouvement syndical, celui-ci devant s'engager résolument dans la rupture avec tous les totalitarismes. Rédacteur en chef à l'ex-ORTF puis au quotidien *L'Ardennais* (Charleville-Mézières), André Viot avait participé à la fondation du Syndicat général des journalistes FO et fut l'un des signataires de la première convention nationale collective des journalistes, après la seconde guerre mondiale. Il participa, en 1951, à Paris, avec des délégués du SNJ (Syndicat national des journalistes, autonome) et de la CFTC à la fondation de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), scission d'avec l'Organisation internationale des journalistes (OIJ, très liée avec les syndicats des pays de l'Est et de l'URSS). *« C'est un grand bonhomme qui nous quitte »*, a déclaré Marc Blondel, secrétaire général de FO, dans un message de condoléances du bureau confédéral *« à sa famille, à son syndicat »*, en notant qu'il avait *« le sentiment d'avoir perdu un ami, un esprit libre, un militant de la liberté »*.

■ **JACQUES MOSSION**, ancien sénateur centriste, est mort d'une crise cardiaque samedi 3 février, à l'âge de soixante-huit ans, à son domicile de Doullens (Somme). Né le 25 décembre 1927 à Saint-Valéry-sur-Somme (Somme), expert-géomètre de formation, il était maire de Doullens depuis 1965 et conseiller général depuis 1967. Président du conseil régional de Picardie en 1979, Jacques Mossion, élu sénateur en 1977, a siégé au palais du Luxembourg jusqu'à sa défaite aux élections sénatoriales du 24 septembre 1995. Questeur du Sénat de 1989 à 1992, il a présidé l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques de 1992 à 1995.

■ **CYRUS ATABAY**, poète allemand d'origine iranienne, est mort le 26 janvier à Munich, où il vivait depuis 1983, sans avoir voulu renoncer au statut d'apatride qui était le sien depuis la révolution en Iran. Né en 1929 dans une famille princière, il a été longtemps un écrivain confidentiel. Le prix Adelbert-von-Chamisso, l'avait fait connaître en 1990, ainsi que la parution, l'année suivante, de ses *Poèmes* complets chez Insel. Il avait été très lié à Johannès Bobrowski, à Erich Fried, à Christoph Meckel, à Elias Canetti qu'il a beaucoup fréquenté au temps où il vivait à Londres, au critique Max Rychner. Atabay a signé une quinzaine de livres de poèmes et d'admirables traductions du persan et de l'arabe. Membre de l'Académie des beaux-arts de Bavière, il avait été élu à l'Académie allemande de Berlin en 1993. Sa situation de poète iranien écrivant en allemand est assez unique, et lui donne une originalité très particulière. Des poèmes de lui ont été traduits par Jean-Yves Masson dans plusieurs revues – *Europe, Levant, Polyphonies* – et un dossier très complet a paru dans *Poésie 92* (nº 45). C'était un homme d'une courtoisie extraordinaire, d'une immense culture.

■ **AUDREY MEADOWS**, comédienne américaine, est morte d'un cancer samedi 3 février à Los Angeles. Elle était âgée de soixante et onze ans. Audrey Meadows avait accédé à la popularité grâce à la série *The Honeymooners* dans laquelle elle incarnait la femme de Jackie Gleason. Cette comédie de trente-neuf épisodes, tournée en noir et blanc en 1955-1956, a acquis le statut de série-culte aux Etats-Unis, où elle est toujours rediffusée.

■ **MAGNUS**, auteur de BD italien, est décédé lundi 6 février des suites d'une longue maladie. Il était âgé de cinquante-six ans. Né à Bologne, le 31 mai 1939, Magnus, dont le vrai nom était Roberto Raviola, a d'abord été illustrateur et publicitaire. Ses débuts dans le neuvième art, où il fait figure d'auteur réaliste qui ne dédaigne pas se plonger dans des scénarios surréalistes, datent de sa rencontre en 1964 avec le scénariste Luciano Secchi, qui signe sous le pseudonyme de Bunker. Ensemble, ils créent *Kriminal, Satanik, Alan Ford*, etc. Puis Magnus quitte l'Europe au milieu des années 70 pour suivre une troupe de théâtre en Asie Mineure. A son retour, Magnus, qui collaborait surtout aux *« fiumeti neri »*, fascicules de BD populaires, conçoit seul *Necron*, aventures d'un robot nécrophage, puis se lance dans des œuvres plus ambitieuses, où il témoigne de son talent graphique et de son goût pour le noir et blanc : il adapte le roman chinois *Au bord de l'eau* sous le titre *Les Brigands* (Les Humanoïdes associés, 1982) puis conçoit des BD érotiques, *Les Cent Dix Pilules* et *Femmes envoûtées* (*L'Echo des savanes*-Albin Michel), avant de se lancer pour les éditions Magic Strip dans le fantastique policier avec *Nocturnes, Le Mont des deux dragons*, etc.

NOMINATIONS

EDUCATION NATIONALE

Louis Baladier, directeur des personnels d'inspection et de direction au ministère de l'éducation nationale, a été nommé directeur des personnels de l'enseignement supérieur. Il est remplacé par *Jean-Marie Jutant, directeur de* cabinet adjoint de François Bayrou, à la tête de la nouvelle direction des personnels de l'encadrement.

[Né le 15 juillet 1942 à Aurillac (Cantal), Louis Baladier est agrégé de lettres modernes et docteur ès lettres et sciences humaines. Professeur de lycée, il devient inspecteur d'académie en 1977 puis inspecteur général en 1986. Il est nommé directeur des services académiques de Paris en octobre 1986, puis directeur des écoles du ministère de l'éducation nationale de janvier 1987 à mai 1990. En 1993, il devient directeur des personnels d'inspection et de direction.]

[Né le 20 janvier 1943 à Saint-Savin (Vienne), Jean-Marie Jutant, agrégé d'histoire, a été nommé inspecteur d'académie adjoint du Finistère en 1984 après avoir enseigné à Poitiers. En 1987, il devient directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques. Conseiller technique au cabinet de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale à partir de 1993, il est nommé directeur de cabinet de Françoise Hostalier, secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire.]

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pierre Bardelli, directeur de l'Institut d'administration des entreprises (IAE), a été élu, jeudi 1er *février, président de l'université* Nancy-II. Il remplace René Hodot, dont le mandat de cinq ans s'achève le 19 mars.

[Né le 2 mars 1946 à Audun-le-Tiche, Pierre Bardelli, docteur en sciences économiques, est nommé en 1971 assistant à la faculté de droit et sciences économiques de Nancy, maître-assistant en 1978 puis maître de conférences en 1981. En 1993, il devient directeur de l'Institut d'administration des entreprises (IAE), dont il dirige une équipe de recherche en stratégie d'entreprise après avoir été nommé professeur en 1981. Il avait été élu vice-président de l'université en 1994. Pierre Bardelli a été, par ailleurs, président départemental de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de Meurthe-et-Moselle de 1987 à 1993.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Pascal et Ayette GAILLOCHET
et leur fils Julien
ont la joie d'annoncer la naissance de

Mélanie,

le 9 janvier 1996.

2, rue Fragonard,
92130 Issy-les-Moulineaux.

Melchior

s'est décidé à quitter le doux sein maternel et à venir camper parmi nous, le 24 janvier 1996, Paris-12e.

Parents, grands-parents, arrière-grands-parents sont aux anges.

Laurence CHAUVELOT,
Luc SAVIGNEUX,
Stains.
Anne et François SAVIGNEUX,
Maubec.
Nicole et Roland CHAUVELOT,
Neuilly-sur-Marne.
Liliane et Raymond LOINTIER,
Paris-17e.

M. et Mme Maurice Michel ARVEILLER,
ont la joie de faire part de la naissance de leurs petits-fils,

Octave Maurice
et
Archibald Henri,

au foyer de leurs enfants
David Maurice
et Amélie ARVEILLER,
le 24 janvier 1996.

39, quai de Grenelle,
75015 Paris.
28, rue Madame,
75006 Paris.

Anniversaires de naissance

« Puisque c'est écrit dans Le Monde,
il va falloir t'y résoudre ! ... »

Heureux anniversaire !

Gérard,

Anna, Matthieu
et tous tes amis.

57070 Metz.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Lucienne BERTONI,

veuve de M. Flaminio Bertoni, ingénieur chez Citroën et père des carrosseries des Traction avant, 2 CV et DS,

survenu à Issy-les-Moulineaux, le 31 janvier 1996, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 8 février, à 15 heures, en la chapelle de la Maison Suisse de retraite, à Issy-les-Moulineaux, 23, avenue Jean-Jaurès.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

Jean BOUTET,
ancien chef de service
des caisses de la Banque de France,
ancien directeur adjoint
de l'école de droit de Vannes,

survenu le 4 février 1996, à l'âge de soixante-dix-huit ans, à Arradon (56).

De la part de
Mme Mauricette Boutet, née Jarrige,
son épouse.
Ses douze enfants et leurs conjoints.
Ses vingt petits-enfants.
Ses arrière-petits-fils.

– Tous les membres de la communauté universitaire de Columbia University
et de Barnard College à New York et à Paris
ont la tristesse d'annoncer le décès de

LeRoy C. BREUNIG,

le 27 janvier 1996, à New York, dans sa quatre-vingtième année.

Professeur de littérature française à Barnard College depuis 1953, il fut responsable du département de français jusqu'en 1970, puis Dean of Faculties (1970 à 1975) et président par intérim de Barnard College (1975 à 1976). Il poursuivit son enseignement à Barnard et à Columbia University jusqu'à sa retraite, en 1980. Connu principalement pour ses travaux sur Apollinaire et sur la vie artistique et intellectuelle française au début du siècle, il sera regretté par ses nombreux collègues et amis français.

« Nous ne nous verrons plus sur terre
Odeur du temps brin de bruyère
Et souviens-toi que je t'attends. »
Apollinaire.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre BUQUET
croix de guerre 1939-1945

survenu le 23 janvier 1996, en la « Claire demeure ».

La cérémonie religieuse a eu lieu à Saint-Symphorien dans l'intimité familiale, le 30 janvier.

De la part de
Mme Suzanne Buquet,
son épouse,
Et de ses enfants et petits-enfants.

31, avenue des Etats-Unis,
78000 Versailles.

– M. et Mme Pierre Clouzeau,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jean Clouzeau,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Camille Clouzeau,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Henri Clouzeau,
leurs enfants,
Mlle Michèle Clouzeau,
sa nièce,
font part du décès de leur père, grand-père, arrière-grand-père et oncle,

Louis Victor CLOUZEAU,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 3 février 1996, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 6 février, à 15 h 30, en l'église de Saint-Cyr de Valorges (Loire). Il rejoindra son épouse, décédée le 12 août 1984.

Une messe sera dite le vendredi 9 février, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, avenue Gallieni, à Meudon (Hauts-de-Seine).

11, avenue du Maréchal-Joffre,
92190 Meudon.
Le Cluzeau,
16210 Saint-Romain.
10, chemin Scribe,
92190 Meudon.
12, avenue Scribe,
92190 Meudon.
229, avenue Félix-Faure,
69006 Lyon.

– Paris. Bourg-en-Bresse.

André DANANCHER,
concepteur plasticien,

nous a quittés le samedi 20 janvier 1996, à l'âge de soixante-sept ans.

Il a été incinéré dans l'intimité familiale à Viriat (01).

« Passent les jours et passent les semaines
Ni temps passé
Ni les amours reviennent... »
G. Apollinaire.

– Le président
et le personnel de la Coface
ont le regret de faire part du décès de

Olivier DARCHE,
sous-directeur
des opérations de marché,

survenu le 2 février 1996.

– Bruxelles. Paris. Divonne.
M. Jean Durieux,
ses enfants,
Claire, Cécile, Jean-François et Anne,
ses petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du brusque départ de leur si chère

Marie DURIEUX-VAN de BERG,

le 3 février 1996.

– Mme Jacques Mossion,
son épouse,
M. Philippe Mossion,
son fils,
M. et Mme Armand Pourtier-Mossion,
ses enfants,
Nelly, Nancy, Pierrick, Marie, Maxime et Julie,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jacques Leulier-Mossion,
ses beau-frère et sœur,
Toute la famille,
Ses amis dévoués,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. Jacques MOSSION,
survenu à son domicile, le 3 février 1996.

Ils vous invitent à participer ou à vous unir par la prière à la messe de funérailles qui sera célébrée le mercredi 7 février, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Doullens.

« Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel. »

– Le conseil municipal de Doullens
a le regret de faire part du décès de

M. Jacques MOSSION,
maire de Doullens,
ancien questeur du Sénat,
sénateur honoraire de la Somme.

survenu à son domicile le 3 février 1996, et vous invite à participer à la messe qui sera célébrée le mercredi 7 février, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Doullens.

(Lire ci-dessus)

– Alain Ollivier, Claire Amchin,
Yann et Bénédicte Ollivier-Para,
Jean-Yves Ollivier,
ses enfants,
Thomas, Samuel et Karime, Gwendal,
ses petits-enfants,
sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Françoise
OLLIVIER-DESPREAUX,

survenu dans sa quatre-vingt-cinquième année, le samedi 3 février 1996, à Grenoble.

Les obsèques ont eu lieu à la cathédrale de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) mardi 6 février.

– Mme Marie-France Rouveix,
née Drouault,
Son épouse,
Les familles Rouveix,
Rouveix-Nordon, Drouault,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur André ROUVEIX,

le 2 février 1996, à Boulogne.

Une messe sera dite en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, à Paris-16e, le jeudi 8 février, à 9 heures.

L'inhumation se fera au cimetière des Carmes de Clermont-Ferrand le même jour, à 16 h 30.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

8, rue Maspéro,
75016 Paris.

– Pierre Orin,
a la tristesse de faire part du décès du

docteur Elie ORIN,

survenu à Paris, le 2 février 1996.

– Ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques PEZARD,

survenu le 30 janvier 1996.

– Mme Gaston Rivière,
son épouse,
Bernadette Rivière,
Yves Rivière et Geneviève Maire,
Xavier Rivière,
Olivier et Brigitte Rivière,
ses enfants,
Adrien, Jérémie, Clément, Margot, Simon, Sébastien et Manon,
ses petits-enfants,
Mme Maurice Berton,
Mme Fernand Rivière,
ses belles-sœurs,
Ses neveux, nièces, cousins, cousines, toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston RIVIÈRE,
ingénieur Arts et Métiers Aix 29,
ingénieur ESE 32,
médaille de l'aéronautique,

survenu le 5 février 1996, dans sa quatre-vingt-sixième année, à Eaubonne (Val-d'Oise).

La cérémonie religieuse aur lieu en l'église Saint-Flaive d'Ermont (Val-d'Oise), le vendredi 9 février, à 13 h 45, suivie de l'incinération au crématorium des Joncherolles, à Villetaneuse.

Ni fleurs ni couronnes.

– Pierre, Gilles et Jacques Fossé,
Guy Seligmann,
ses enfants,
Avec leurs enfants et petits-enfants,
Sabine de Gunzburg-Tyberg
et ses enfants,
Florence Faure,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Jean SELIGMANN,
née Henriette CRETEGNY,

survenu dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les familles Zebentout,
Belkhodja, Benachenou, Adjouri, Rakemi, Hafiz et ses amis,
font part du décès de

M. Abdelhamid ZEBENTOUT,

survenu le 4 février 1996, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques auront lieu mercredi 7 février, à 15 h 30, au cimetière parisien de Thiais.

Anniversaires de décès

– A l'occasion du premier anniversaire du rappel à Dieu de

Edouard
FRÉDÉRIC-DUPONT,

Martine Aurillac, député maire du 7e arrondissement,
Et le conseil d'arrondissement,

vous informent qu'une messe sera célébrée le 15 février 1996, à 18 h 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, 1, rue de Montalembert, 75007 Paris,

et remercient ceux qui ne pourront être présents de s'y associer en prière et en pensée.

Colloque

Musiques du texte et de l'image
dans le livre de jeunesse,
Prix de la critique et prix graphique.

Prix et colloque organisés par
Eaubonne-Associations
et l'Institut international Charles-Perrault,

12 et 13 février, de 9 h 30 à 17 heures,
hôtel de ville d'Eaubonne,
95600 Eaubonne.

Le colloque s'intéresse aux rapports de l'œuvre musicale à l'œuvre littéraire. Il s'agit d'examiner les représentations et l'illustration de la musique dans les romans, contes, albums, comptines et documentaires pour la jeunesse.

Inscription sur place et par téléphone : 39-59-59-29 ou 34-16-36-88.

Conférences

– Le mercredi 7 février 1996, à 19 h 30, se tient, à l'initiative d'Act Up-Paris, la Ve réunion publique d'information sur le sida.

Les infections opportunistes :
1. Les infections à mycobactéries atypiques ;
2. Le point sur les infections à cytomégalovirus ;
3. Compte rendu de la conférence de Washington.

Les infections à mycobactéries atypiques sont en franche augmentation. Les traitements sont délicats, les résistances fréquentes, mais des préventions et des médicaments ont fait leurs preuves ; encore faut-il les connaître.

Les infections à cytomégalovirus sont, quant à elles, toujours aussi redoutables et lourdes à traiter. Des innovations thérapeutiques majeures arrivent en France, plus efficaces, moins lourdes. Nous vous les présenterons.

Enfin, du 28 janvier au 2 février 1996, se tenait à Washington une conférence sur les rétrovirus et les maladies associées. Cette conférence est l'une des plus intéressantes de l'année : de nombreuses études de première importance y ont été présentées. Notre compte rendu, une semaine à peine après la clôture de la conférence.

Institut océanographique.
Grand Amphithéâtre.
195, rue Saint-Jacques.
75005 Paris.
RER Luxembourg.
Entrée libre.

Communications diverses

Alliance israélite universelle,
collège des études juives.
45, rue La Bruyère, 75009 Paris.
Journée d'études :
« Dis que tu es ma sœur ! »
Femmes et hommes dans la Bible.

Dimanche 11 février,
de 10 heures à 17 h 30 (PAF).
Renseignements : 42-80-35-00.

Soutenances de thèse

– **Georges-Elia Sarfati**, maître de conférences à l'université de Tel-Aviv, soutiendra sa thèse d'habilitation à diriger des recherches :

La sémantique :
de l'énonciation au sens commun
(théorie du langage, analyse du discours, éthique et politique),

à la Sorbonne-Paris-IV, salle des Actes, le lundi 12 février 1996, à 14 heures.

Membres du jury : M. Oswald Ducrot, Mme Simone Bonnafous, M. Georges Molinié, M. François Rastier, M. Alain Viala.

Concerts

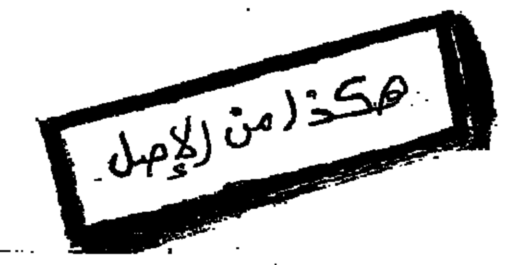
– Le Collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur présente un concert donné par le

TRIO WANDERER

Wolfgang Amadeus Mozart, Ludwig van Beethoven, Maurice Ravel,
le 9 février 1996, à 20 h 30.

Salle :
Grand Amphithéâtre de la Sorbonne.

Vente sur place à partir de 18 h 30. Prix des billets : 80 F (50 F étudiants). Organisé par l'association ESCP outre-Rhin, 79, avenue de la République, 75011 Paris. Réservation : 45-66-65-09.



AUJOURD'HUI

SCIENCES

RÉSERVES NATURELLES La création de parcs nationaux dans les départements d'outre-mer est encore plus délicate qu'en métropole, car la mainmise de l'Etat y est parfois ressentie par les habitants comme une nouvelle forme de colonisation. ● LE PROJET DE PARC en Guyane divise la communauté scientifique à propos du périmètre proposé, compris entre la frontière avec le Brésil, au sud du département, et, au nord, un axe reliant les villes de Maripasoula et de Camopi. Il ne s'agit ni de la zone la plus riche sur le plan biologique ni de la zone la plus menacée. Mais c'est, semble-t-il, la seule solution réalisable. ● LA FIÈVRE DE L'OR menace toutefois l'extrême nord de la région. L'orpaillage, qui avait disparu dans les années 60, renaît sous une forme moins artisanale mais beaucoup plus préjudiciable à l'environnement.

Le difficile arbitrage entre l'or vert et l'or jaune de Guyane

Le gouvernement est décidé à créer un parc national dans le département d'Amérique du Sud. Mais la communauté scientifique reste partagée sur sa délimitation, et parfois même sur son principe

Les zones de protection spéciale

Plage des Hattes, Océan Atlantique, Sinnamary, Petit-Saut, CAYENNE, Marais de Kaw, Maroni, Sinnamary, Réserve des Nouragues, Maripasoula, Saül, Oyapock, SURINAM, BRÉSIL, Parc de la forêt tropicale guyanaise

Projet de parc national

Zones de protection spéciale (réserves naturelles, arrêté de biotope, réserve biologique domaniale, barrage de Petit-Saut, zone d'intérêt écologique)

Zones aurifères

CAYENNE
de notre envoyé spécial

Petite enclave de forêt amazonienne soumise à une récente explosion démographique – la population y a triplé en vingt ans –, le département de Guyane doit prendre d'urgence des mesures pour protéger son patrimoine naturel. Les scientifiques ont, depuis longtemps, préparé le terrain. Ils ont inventorié le littoral, les fleuves et la forêt, afin de désigner aux pouvoirs publics les zones sensibles méritant protection spéciale : le marais de Kaw, fief du caïman noir, l'estuaire du Sinnamary, refuge de l'ibis rouge, la plage des Hattes, lieu de ponte de la tortue-luth, l'île du Connétable, étape exceptionnelle d'oiseaux marins, etc. En outre, 67 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) ont été répertoriées.

Le 20 décembre 1995, ces scientifiques ont eu une première satisfaction : la station de recherche du CNRS installée aux Nouragues, au cœur d'un espace forestier inhabité depuis trois siècles, et dominée par les falaises granitiques de son *inselberg*, a été érigée officiellement en réserve naturelle.

Les recherches sur la régénération forestière, notamment par la symbiose entre plantes et animaux transporteurs de graines, pourront désormais s'y poursuivre en toute sérénité sur quelque 100 000 hectares. Son promoteur, Pierre Charles-Dominique, directeur de recherche au CNRS, est récompensé après neuf années d'intense travail de terrain.

Les autres réserves naturelles tardent à venir, principalement en raison de l'opposition d'élus locaux jaloux de leurs prérogatives. Mais le grand projet, aujourd'hui, reste le parc national de Guyane.

Lancé en 1992, au sommet de Rio, par Ségolène Royal, ministre de l'environnement, le projet a d'abord hérissé les responsables guyanais, qui n'avaient pas été consultés.

Aujourd'hui, ils en acceptent le principe (*Le Monde* daté 7-8 janvier), car la zone projetée, cantonnée dans le tiers méridional du département, est pratiquement vide d'habitants. Sur une surface de 2 millions d'hectares, on ne compte en effet qu'un peu plus de 2 000 habitants : Amérindiens répartis le long des fleuves Maroni et Oyapock et une poignée de créoles descendant des orpailleurs jadis regroupés à Saül.

Est-ce un bon choix ? Sur le plan politique, c'est à peu près le seul possible. Les Indiens espèrent que les agents du parc feront la police contre les braconniers brésiliens, qui les obligent à aller chasser toujours plus loin de leurs villages. Les élus côtiers espèrent qu'un parc national, par définition ouvert au public, supprimera le statut particulier du Sud, où l'on ne peut actuellement pénétrer qu'avec l'autorisation du préfet.

Sur les plans scientifique et écologique, le périmètre proposé est plus contestable. *« La plus belle forêt et la plus haute diversité biologique ne sont pas dans le Sud mais dans le Nord »*, affirme Francis Hallé, professeur de botanique tropicale à l'université de Montpellier. De fait, étant donné que la Guyane est un plateau qui descend en pente douce vers la mer, avec une pluviosité qui augmente en conséquence (de 2 000 à 4 000 mm de précipitations par an), la végétation la plus luxuriante se trouve plutôt au Nord.

LA RECHERCHE DES PÉPITES

Pour Jean-Jacques de Granville, botaniste de l'Orstom, qui, depuis 1969, arpente inlassablement le département pour compléter l'herbier de Cayenne (il en est à 13 000 échantillons récoltés), *« la partie la plus riche est la zone centrale »*. En 1975, il avait remis un rapport en ce sens au ministre de l'environnement, Paul Granet, qui penchait alors pour un *« parc national éclaté »* entre Saül et le marais de Kaw. Quant à Jacques Lescure, herpétologue installé à demeure en Guyane, il estime que *« la zone centrale est la plus précieuse »*.

L'ennui, c'est que cette zone est l'objet de convoitises. L'axe Maripasoula-Camopi, proposé comme limite nord du parc national, coïncide avec les zones aurifères répertoriées par le BRGM. Or, l'orpaillage, qui avait presque disparu dans les années 60, renaît aujourd'hui de plus belle, et sous une forme moins artisanale.

A l'antique recherche des pépites à la battée, ont succédé des procédés qui ravagent mécaniquement et chimiquement (rejets de mercure) les rivières. Bien des cours d'eau sont maintenant parsemés de bassins d'extraction qui défigurent la forêt et bouleversent la vie aquatique. Pis : certaines compagnies minières envisagent d'attaquer les collines pour extraire l'or *« primaire »*, dispersé en minuscules paillettes dans la roche.

Comment, dans ces conditions, protéger le patrimoine naturel ? Faut-il exclure du parc les zones aurifères, quitte à perdre des sites naturels du plus grand intérêt scientifique ? Faut-il, au contraire, les inclure dans le périmètre protégé, afin de mieux en contrôler l'exploitation ? *« La difficulté, c'est que le maximum d'or correspond au maximum de diversité végétale »*, observe le botaniste Jean-François Molino. Au ministère de l'environnement, on hésite encore.

La communauté scientifique, hormis des adversaires résolus des parcs comme François Terrasson, du Muséum d'histoire naturelle, souhaite, comme les pouvoirs publics, l'établissement d'un parc national en Guyane. *« L'important, c'est de préserver une vaste zone d'un seul tenant »*, explique Pierre Charles-Dominique. *« Pour les harpies, aras et toucans, par exemple, il faut une aire de nourrissage d'au moins 40 kilomètres carrés par couple. »* Pour Gérard Tavakilian, spécialistes des insectes longicornes, *« il faut un grand parc, et difficilement accessible »*.

Le Sud, à cet égard, lui convient, comme à Jean-Marc Thiollay, qui fut un des premiers chercheurs à le proposer. *« De toute façon, à moins de mettre toute la Guyane en protection, on ne peut préserver tous les sites intéressants »*, précise Gérard Tavakilian. *« Il m'arrive de recueillir des longicornes rarissimes à la piscine du Novotel de Cayenne. »* Même la tortue-luth, aujourd'hui, pond sur les plages de Montjoly, à deux pas de la préfecture...

Roger Cans

La « réserve » de Petit-Saut

La construction du barrage hydroélectrique de Petit-Saut, sur le fleuve Sinnamary, a noyé 310 km² de forêt, soit quelque 18 millions d'arbres, qui vont pourrir au fond de la retenue. Pour compenser cette perte, un périmètre de 16 000 hectares a été mis en réserve autour du lac, afin d'y relâcher les animaux terrestres capturés lors de la montée des eaux. Ces animaux font l'objet d'un radio-pistage, et l'ensemble du milieu est suivi par des équipes du Muséum, du CNRS, de l'INRA et de l'Orstom.

Les poissons du fleuve – et aujourd'hui du lac – ont été étudiés par le laboratoire d'hydrobiologie du centre de l'Orstom de Cayenne. *« Le Sinnamary est par chance le fleuve le plus pauvre de Guyane »*, observe l'ichtyologue Bernard de Molina, car c'est le seul cours d'eau sans piranhas. Comme il n'existe pas d'espèce endémique dans le Sinnamary, le barrage ne risque pas d'entraîner l'extinction d'espèces. Il favorise en revanche une explosion de biomasse dans la retenue, mais appauvrit le cours aval, où survivent une trentaine d'espèces rhéophiles (aimant les eaux vives).

Les sciences pour l'ingénieur et la biologie appliquée demeurent les points faibles de la recherche nationale

LE TROISIÈME rapport présentant une série d'indicateurs décrivant l'activité de recherche française au cours de la décennie 1982-1993 a été rendu public, lundi 5 février, par l'Observatoire des sciences et des techniques (OST). Organisée en quatre chapitres – France, régions et pôles, Europe, monde –, il permet de constater que, sur la période, la recherche et développement en France maintient ses positions au plan international. La France « pèse » 4,9 % des publications scientifiques mondiales, en progression de 14 % en onze ans. Au sein de l'Union européenne, cette part en passée à 15,7 %, ce qui place la France derrière l'Allemagne (19,8 %) et surtout le Royaume-Uni (26,9 %).

Côté financement, l'OST note, à partir des années 90, une *« quasi-stagnation »*, voire *« une diminution en 1992 »* – les données ne vont pas au-delà de 1993 – de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD), qui représentait 171 milliards de francs en 1993. Son financement était assuré à hauteur de 84 milliards de francs par les entreprises et de 87 milliards par l'Etat (dont 27,5 milliards au titre militaire). Ces 171 milliards se ventilaient dans l'innovation industrielle (49 %), la défense nationale (16,1 %), la recherche fondamentale et la formation (15,2 %), l'appui aux politiques publiques (8,5 %) et les grands programmes civils de l'Etat (aérospatial, électronique-télécommunications, nucléaire, 8,4 %). La communauté scientifique française regroupait alors 300 000 personnes, parmi lesquelles 115 000 chercheurs, cadres et ingénieurs de recherche, dont 56 % sont employés dans la recherche industrielle. La pyramide des âges marque une tendance au vieillissement.

Les « points forts » de la recherche française restent les mathématiques, la biologie fondamentale, la chimie et la physique. Côté applications, elle a de sérieux atouts dans les transports, l'instrumentation et les procédés. On note un déficit des sciences pour l'ingénieur et de la biologie appliquée, malgré une progression sensible de ces secteurs. De fait, la France affiche une faiblesse dans ces technologies-clés (secteurs définis comme stratégiques par le ministère de l'industrie), comme dans l'audiovisuel et les télécommunications. A l'inverse, sa position n'est *« assez favorable »* qu'en regard des manques de ses partenaires européens dans l'électronique et l'informatique.

La France pèse 4,9 % des publications scientifiques mondiales

Le rapport de l'OST souligne ainsi certains des retards de l'Union européenne par rapport aux Etats-Unis et au Japon, cette « triade » effectuant 82,6 % de la recherche mondiale et éditant les trois quarts des publications. L'Union a perdu neuf points en sept ans sur les brevets, tandis que ses concurrents directs en gagnaient six pour les Etats-Unis et vingt-deux pour le Japon.

Tout n'est heureusement pas noir. L'Europe fait encore bonne figure dans les transports terrestres (64,4 % des brevets européens), les secteurs intensifs en main-d'œuvre (58 %) et l'aérospatial (57,5 %). En recherche médicale, en physique et en mathématiques, elle fait jeu égal avec les Etats-Unis, et les domine en chimie. Mais, pour ce qui est des sciences de l'ingénieur, elle avoue ses faiblesses, en particulier face à un pays de 120 millions d'habitants, le Japon, qui, « en poids mondial de prodution scientifique », dépasse les 10 % en physique, et approche les 9 % en biologie fondamentale et en sciences pour l'ingénieur. L'Asie, après l'effondrement des pays du bloc de l'Est, devient l'un des acteurs les plus prolixes. La Chine, bien que partie de loin, progresse sensiblement, de même que « les nouveaux pays industriels d'Asie », dont la part mondiale est multipliée par 3,5 pour la première et par 4 pour les seconds.

Pas étonnant qu'au terme de ce bilan de l'Observatoire des sciences et des techniques Pierre Papon s'interroge sur l'avenir de l'Europe et le devenir de la France. *« Si l'OST*, dit-il, *est un bon « sonar » pour établir des cartes et des relevés des potentialités et des faiblesses de la recherche française, il ne fait que donner un état des lieux à un moment donné et juger des tendances sur une longue période. C'est bien*, confesse le président de l'OST, *mais insuffisant eu égard à l'avenir très gris qui attend la recherche. »* Pour cette raison, les responsables de l'OST, dirigé par Rémi Barré, souhaiteraient que l'Observatoire fasse désormais plus de stratégie, en s'interrogeant sur les retombées et l'impact réel des efforts de recherche ainsi que sur la façon de gérer au mieux des moyens qui vont aller en diminuant. *« Quand on a moins*, dit l'un d'entre eux, *c'est là qu'il faut réfléchir. Et vite. »*

J.-F. A et H. M.

★ *Indicateurs 1996*, rapport de l'Observatoire des techniques, Economica, 476 p., 380 F.

Les lions malades comme des chiens

POUR LES SAUVER, des territoires immenses leur ont été réservés où l'homme ne serait plus chasseur mais collectionneur d'images. Les « grands chats » ont alors pu ronronner en toute quiétude, et entre deux siestes réparatrices faites sous un épineux prélever ce qu'il faut de zèbre ou d'antilope pour survivre et réguler les populations animales des parcs africains. Tout allait bien dans le meilleur des mondes pour le seigneur de la jungle et des savanes, jusqu'à cette terrible année de 1994, où les rois des animaux ont commencé par mourir d'une curieuse épidémie.

Ce furent d'abord six lions du parc national du Serengeti, en Tanzanie, qui, au tout début de 1994, furent victimes de sérieux troubles neurologiques. Puis trois autres, secoués de terribles convulsions. Et encore d'autres, *« profondément déprimés »* et incapables de s'orienter. Entre janvier et mars de cette année-là, *« onze carcasses de lions ont été trouvées, preuve d'une augmentation inquiétante de la mortalité »* de cette espèce alors frappée, selon Melody E. Roelke-Parker, un vétérinaire du Serengeti Wildlife Research Institute, *« par une épidémie foudroyante »*. Près d'un millier de lions, le tiers environ de la population du parc tanzanien, auraient ainsi péri.

Le coupable, le docteur Roelke-Parker et une quinzaine d'autres scientifiques venus du monde entier l'ont traqué pendant de longs mois, ainsi que le rapporte l'hebdomadaire scientifique britannique *Nature* dans son édition du 1er février. Après avoir récolté de nombreux échantillons de sang et de tissus sur des sujets morts, malades ou vivants, ils ont inondé les laboratoires du monde entier de ces prélèvements à des fins d'analyse. Et, là, Linda Munson, une pathologiste de l'université du Tennessee, a émis l'hypothèse que les grands chats pouvaient bien avoir été victimes d'un virus fatal aux... petits chiens.

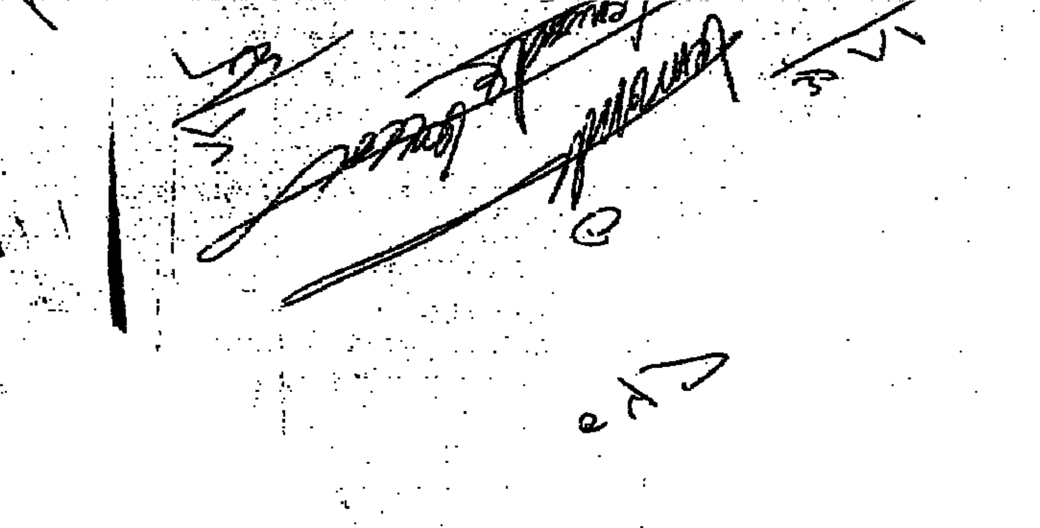
Le diagnostic était bon. L'auteur de tous ces meurtres est un virus bien connu des biologistes et redouté des jeunes chiots, le CDV *(canine distemper virus)*, ou un cousin proche, qui, non content d'avoir dévasté le Serengeti, a franchi les frontières pour envahir la réserve Maasai-Mara du Kenya. De quoi inquiéter plus d'un défenseur des espèces en voie de disparition, souvent habitué à défendre ses protégés contre des fléaux autrement humains.

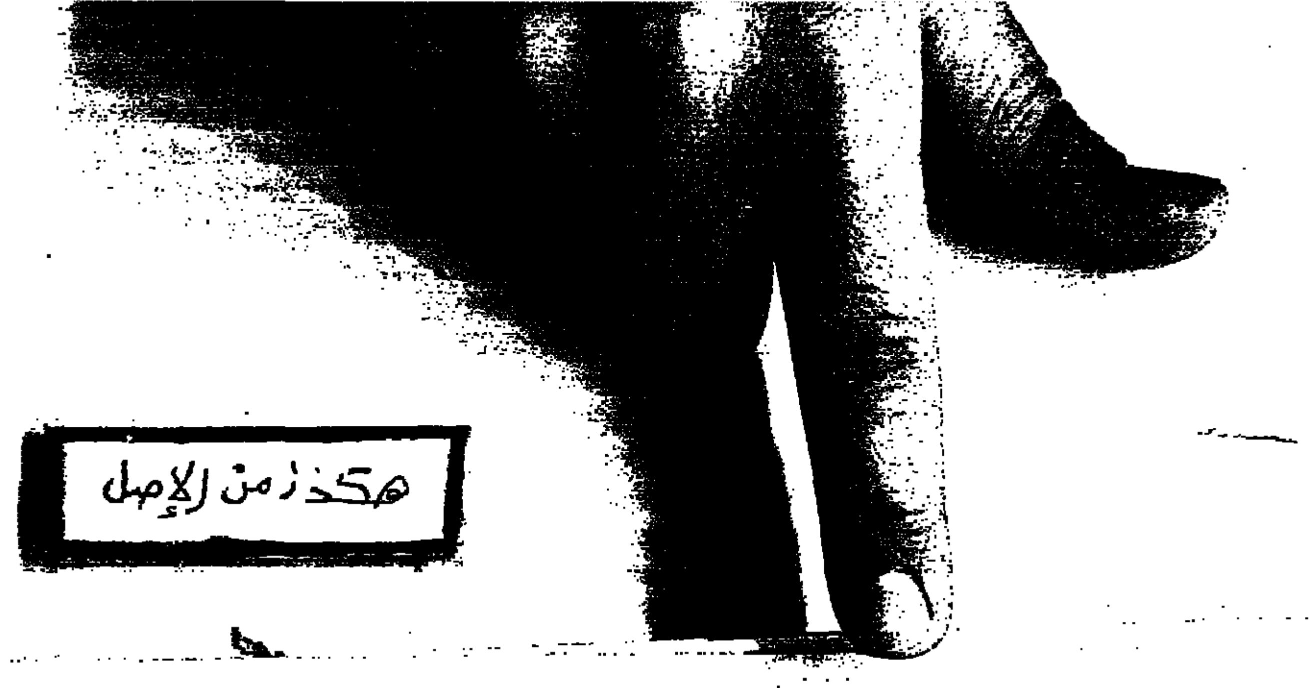
ÎLOTS NON PROTÉGÉS

Peut-être aurait-on pu prévoir cette hécatombe de félins dans la mesure où, déjà dans le passé, certaines espèces du fragile écosystème du Serengeti avaient été décimées par ce même virus transmis par les chiens domestiques ? Chacals en 1978. Lycaons en 1991. Mais aurait-on pu l'enrayer ?

Certainement pas. Ce qui ne manque pas de soucier les protecteurs des espèces en voie de disparition qui voient dans leurs réserves animales, imposées non sans mal, des îlots non protégés cernés par des populations denses d'animaux domestiques porteurs de maladies fatales à une faune sauvage aux effectifs limités. Les exemples de tels dangers ne manquent pas qui vont, rappelle dans *Nature* le zoologiste David Macdonald de l'université d'Oxford, de l'extinction presque totale d'une sorte de loup très rare des plateaux éthiopiens victime d'une épidémie de rage probablement colportée par des chiens domestiques à celle d'une variété de renard israélien exposé au même mal. Pour le roi de la jungle, qu'on se rassure. Le fauve a retrouvé ses griffes. Fort opportunément il a développé des anticorps pour lutter contre cette souche de CDV avant sa disparition totale.

Jean-François Augereau





L'UEFA et les grands clubs vont négocier une modification en profondeur des coupes européennes de football

L'« arrêt Bosman » bouleverse les rapports de forces continentaux

L'avenir des compétitions européennes de football sera au centre des débats de la réunion organisée du mercredi 7 au vendredi 9 février à Genève par l'Union européenne de football (UEFA) avec les grands clubs et leurs fédérations nationales. Parmi la trentaine de clubs invités, représentant douze nations, les plus puissants chercheront à profiter du désordre créé par l'« arrêt Bosman » pour défendre la création d'un championnat d'Europe. L'UEFA plaidera pour une réforme plus limitée qui préserverait son pouvoir.

LES MEILLEURS JOUEURS DOIVENT AVOIR LE DROIT DE CIRCULER DANS LES MEILLEURES ÉQUIPES.

L'« ARRÊT BOSMAN » a transformé l'Union européenne de football (UEFA) en une véritable pétaudière. Présidents de clubs, dirigeants fédéraux, joueurs, chacun donne son point de vue sur la décision de la Cour de justice des Communautés européennes, rendue le 15 décembre, à Luxembourg (*Le Monde* daté 17-18 décembre 1995). Il règne dans l'institution sportive une telle cacophonie que son président, Lennart Johansson, a cru bon de convoquer ce qui ressemble fort à des états généraux, à partir du mercredi 7 février, à Genève. Les présidents des fédérations et des ligues professionnelles des douze plus grandes nations ainsi que les responsables de trente-trois clubs parmi les plus prestigieux essaieront de trouver un terrain d'entente. Mais ce chaos pourrait déboucher sur une nouvelle avancée vers un championnat d'Europe des clubs.

La grand-messe genevoise est depuis un mois l'objet d'intenses marchandages entre les équipes influentes et l'UEFA. Cette dernière, au nom de l'équité sportive, défend le *statu quo* jusqu'à la fin de la saison, c'est-à-dire l'application de la règle limitative du « 3+2 » (qui permet d'aligner sur le terrain trois étrangers, plus deux autres s'ils évoluent depuis au moins cinq ans dans le pays, dont trois ans en « junior »).

Mais, depuis quelques semaines, les grands clubs ne cessent de démontrer le caractère illusoire de ce consensus. Au nom de la libre circulation des travailleurs, ils brandissent avec plus ou moins de véhémence le texte luxembourgeois et se prononcent en faveur de la déréglementation, totale et immédiate, au sein des équipes du nombre de joueurs ressortissants de l'Union européenne.

ARTIFICE RÉGLEMENTAIRE

En annonçant avoir signé un contrat avec trois joueurs de l'Ajax Amsterdam (Patrick Kluivert, Michael Reiziger et Edgar Davids), le Milan AC porte à neuf le nombre de ses joueurs étrangers et préfigure son équipe de l'« après-Bosman ». Parallèlement le président de l'AS Roma, Franco Sensi, a déclaré qu'il alignerait cinq étrangers lors du prochain tour de la Coupe de l'UEFA. D'autres encore sont prêts à allumer la mèche.

La reprise des coupes continentales, début mars, correspond également à l'expiration de l'ultimatum de la Commission de Bruxelles, qui menace de lourdes amendes l'UEFA si elle refuse de se plier à la décision de justice. Arc-boutée sur des positions difficilement défendables, l'organisation a déjà perdu beaucoup de temps. Il faut donc agir et trouver au plus vite un gentleman's agreement avec les clubs, si possible dès mercredi.

Or le second point à l'ordre du jour concerne les coupes européennes justement, sujet sensible pour le gotha des clubs. Il devrait être question de la modification de la Ligue des champions et de l'élargissement de la Coupe de l'UEFA. Le Milan AC, Manchester United et le FC Barcelone arrivent à Genève avec un projet provocateur : un véritable championnat d'Europe des clubs, réservé à une élite fortunée. Y participerait une aristocratie comprenant également le Real Madrid, le Bayern Munich, la Juventus Turin, les Glasgow Rangers ou l'Ajax Amsterdam. Une telle compétition recevrait bien évidemment le soutien enthousiaste des télévisions européennes, assurées d'affiches prestigieuses alors que, cette saison, la Ligue des champions a offert un programme assez médiocre.

L'UEFA ne semble pas prête à accepter une pareille révolution qu'elle juge contraire à l'équité sportive. *« Pourquoi ces fauteuils à vie ?*, argumente un de ses dirigeants. *Il n'y a pas de vérités définitives en sport. Reims, Saint-Etienne ont été des grands clubs. Que sont-ils aujourd'hui ? »* L'association internationale amène d'autres propositions. Elle souhaite élargir le nombre de participants à la Coupe de l'UEFA et à la Coupe des vainqueurs de coupes. Il y serait ajouté un tour préliminaire avant l'arrivée des têtes de série, ce qui permettrait que les seconds couteaux s'éliminent entre eux. L'UEFA suggère également que les formations éliminées lors du tour préliminaire de la Ligue des champions soient repêchées en Coupe de l'UEFA.

La négociation se situera donc entre ces deux pôles, pour le moins éloignés. Les Milan AC et consorts vont sans doute profiter de l'hypothèque Bosman, qui fragilise leur instance supérieure, pour tenter d'obtenir ce qu'ils demandent en vain depuis des années : leur qualification d'office aux épreuves européennes. Restera à trouver l'artifice réglementaire pour arriver à leurs fins et laisser penser que tout se décide encore sur le terrain.

Benoît Hopquin

Le rugby dans l'œil de Bruxelles

En tentant d'imposer un délai préalable de résidence de 180 jours à tout joueur de rugby qui désirerait être transféré dans un club étranger, l'International Board s'est, semble-t-il, mis en contravention avec l'« arrêt Bosman » (*Le Monde* du 2 février). Cette obligation peut en effet être considérée comme une entrave à la libre circulation des travailleurs, telle que définie par l'article 48 du traité de Rome. C'est en tout cas ce qu'estime Padraig Flynn, le commissaire européen chargé des affaires sociales. La Fédération anglaise de rugby (RFU) a d'ores et déjà annoncé qu'elle n'appliquerait pas le règlement de l'International Board. *« C'est indéfendable devant la loi,* a indiqué Tony Hallet, le secrétaire de la RFU. *Si nous tentions d'appliquer ce règlement, nous nous retrouverions rapidement devant les tribunaux. »*

Ancien feu follet de l'attaque, Daniel Bravo est devenu un pilier au milieu du Paris SG

DANIEL BRAVO n'est plus tout à fait un joueur comme les autres au Paris-Saint-Germain. *« Lorsqu'il n'est pas là, l'équipe tout entière s'en ressent »*, proclame Luis Fernandez, l'entraîneur. Sur le terrain, la fine silhouette blonde s'agite sans cesse, incapable de résister à l'attrait du ballon. Pendant 90 minutes, Daniel Bravo ne vit que pour le cuir, cet objet familier qu'il s'évertue à arracher des pieds de l'adversaire, pour mieux l'offrir à ses partenaires.

CHAMPIONNAT

A trente-trois ans, il a découvert l'abnégation. Il respire le bonheur de donner, de répéter encore le geste qui nourrira la hargne de ses attaquants. Sans doute est-ce parce que ses années parisiennes n'ont pas toujours été roses qu'il s'est cru un moment trop vieux pour renaître. Comme si tout était oublié : les débuts flamboyants du « Petit Prince » de la Côte, le virtuose de l'OGC Nice qui montait à l'assaut de l'équipe de France comme un pirate de dix-neuf ans, le séjour de quatre ans à Monaco (qu'il va retrouver mercredi 7 février avec le PSG, pour un des sommets du championnat), quand la Principauté se targuait de s'offrir les meilleurs.

C'était un été sans histoires, l'aube d'une quinzième saison en championnat, sa sixième au PSG. A l'âge où les autres s'essoufflent, Daniel Bravo s'est inventé une nouvelle jeunesse. Pour ne pas glisser dans le douloureux anonymat d'une retraite pleine de rancune et de regrets. Pour ne pas déserter le terrain sans combattre.

Il venait de traverser une mauvaise passe. Artur Jorge, l'entraîneur du début des années 90, l'avait transformé en attaquant déchu. Entre eux, les rapports se limitaient au strict minimum. Le joueur n'entrait pas dans les schémas tactiques du « coach » portugais. Bravo regardait les matches du Paris-Saint-Germain sur le banc, reclus dans l'amertume des remplaçants. Lui, le généreux, le bouillonnant, n'en était plus qu'à attendre l'éventuelle blessure d'un partenaire, le coup dur tombé sur un autre qui seul pourrait lui redonner sa chance.

SÉDENTAIRE DU MILIEU

Le public du Parc des Princes saluait par des sifflets ses rares entrées sur la pelouse. *« A ce moment-là,* se souvient Daniel Bravo, *je me suis dit qu'il fallait partir, tenter ma chance ailleurs. Mais, je n'ai jamais songé à mettre un terme à ma carrière. »* Il s'est tout bêtement accroché à sa famille, à sa fierté blessée, à l'idée qu'il se faisait encore de lui-même, du footballeur Daniel Bravo. Il n'a pas eu besoin de partir. L'arrivée de Luis Fernandez au poste d'entraîneur, à l'été 1994, a fait son salut. Le successeur d'Artur Jorge le connaissait bien. Ils avaient en commun quelques sélections en équipe de France. Le nouveau responsable technique du PSG y avait apprécié les qualités du joueur, sa polyvalence et une imposante fureur de vaincre. Il lui a donc fait cette étrange proposition. Que Bravo renonce à son passé de feu follet de l'offensive. Qu'il accepte d'endosser le rôle plus obscur de relais entre les défenseurs et les attaquants, bref qu'il devienne l'un de ces anonymes coureurs de fond du football moderne, capables de mettre leurs têtes et leurs pieds au service des autres. *« Si j'avais été plus jeune,* raconte aujourd'hui le joueur, *j'aurais refusé. J'aurais pris l'entraîneur pour un fou. »* Mais il y avait, au bout de cette stupéfiante reconversion, l'espoir de revivre la fièvre du foot, de s'enivrer de l'irremplaçable sensation du terrain. Il était donc impossible de dire non.

Le miracle a eu lieu. Le Bohémien de l'attaque s'est mué en sédentaire du milieu. Daniel Bravo ne s'interroge plus sur sa place dans l'équipe. Il sait. Il ne regrette rien, jure qu'il accumule les moments de plaisir, grâce à l'intuition de Luis Fernandez. Il ne lui a fallu que quelques matches pour se faire à son nouveau métier, où il s'interdit de compter le nombre de kilomètres parcourus sur le terrain. *« Je suis ressorti de l'enfer,* dit-il. *C'est une telle satisfaction. Je me suis senti le plus heureux des hommes. Je tire une grande fierté d'avoir renversé une dure situation. »* Il a aujourd'hui le football tranquille, en joueur sûr de lui, qui n'hésite pas à houspiller les troupes sur le terrain. Ses coéquipiers ont pris l'habitude d'entendre sa voix prodiguer parfois des ordres, souvent des encouragements. Il se voudrait un modèle, un leader irréprochable gonflé du seul désir de bien faire, enfin délivré du souci de briller pour lui-même. Daniel Bravo place tous ses espoirs dans le club. Luis Fernandez lui prévoit un avenir, ce qui est inespéré à son âge. Même s'il ne croit plus à l'équipe de France, s'il ne veut pas épuiser ses ultimes années-foot en espoirs inutiles. *« J'ai porté le maillot tricolore à une époque où je n'aurais pas dû. J'étais trop jeune, je n'étais pas titulaire. J'ai loupé ma génération. J'aurais dû être un pilier des années Papin. Je termine avec treize sélections et le sentiment de n'avoir jamais appartenu vraiment à cette équipe. »*

Alors, il s'est fabriqué de nouveaux objectifs. L'espoir d'un titre de champion. D'une première victoire en Coupe d'Europe. C'est pour cela qu'il est aussi soigneux de son corps. Toujours le dernier à quitter la table de massage et les mains du kiné. Daniel Bravo veille sur ses jambes. Et son visage lisse et sans ride lui donne encore l'air d'avoir vingt ans.

Pascal Ceaux

Aux Etats-Unis, Disney pousse en grand la porte du stade

ATLANTA
correspondance

Samedi 27 janvier, un son étrange a troublé le sommeil de la Belle au bois dormant. A l'heure où les premiers visiteurs cognaient à la porte de son château, un bruit tonitruant de moteurs courait d'un bout à l'autre du parc d'attractions. Ce douloureux réveil informait la Belle que le sport mécanique venait de pénétrer en force dans le décor réputé magique de Walt Disney World. Disney venait d'inaugurer son premier circuit automobile, un ovale construit aux portes de son parc de Floride. Pour l'occasion, l'anneau de bitume a accueilli la première manche du championnat Indy Racing League, la dernière-née des compétitions du calendrier américain. L'Histoire oubliera sûrement le nom de son vainqueur, un débutant nommé Buzz Calkins. Mais elle retiendra de cette journée le premier pas effectué par Disney dans le monde des sports mécaniques.

Une anecdote sans importance dans la vie remuante de la famille de Mickey ? Sûrement pas. Ces derniers temps, Disney dirige de plus en plus souvent ses regards vers le stade. *« Le sport sera l'un des éléments principaux de notre futur développement »*, expliquait récemment son président, Michael Eisner. Le géant mondial du dessin animé accueille déjà chaque année deux tournois professionnels de golf sur son parcours de Walt Disney World. Il organise en fin d'automne un marathon international, couru dans les allées de « Magic Kingdom ». Le début de l'année 1997 verra la naissance du Walt Disney World International Sports Complex, un centre sportif de 80 hectares que ses propriétaires espèrent secrètement voir devenir dès ses premiers mois *« une destination obligatoire »* pour les amateurs de sport aux Etats-Unis.

L'intérêt que porte Disney aux choses du sport ne date pas de ces derniers mois, mais son ambition n'a pas toujours été définie avec des contours aussi précis. A l'origine, l'idée de coller le nom de l'entreprise sur la porte d'un stade était même jugée parfaitement farfelue par la majorité de ses dirigeants. Mais le projet avait été imaginé par Michael Eisner, ce qui suffisait à faire taire les moqueurs.

Fin 1992, le président de Disney investit 250 millions de francs dans l'achat d'une nouvelle équipe de NHL, la ligue professionnelle nord-américaine de hockey sur glace. Un « caprice » que le conseil d'administration ne se risque pas à refuser à ce père de trois garçons, qui ont chaussé l'un après l'autre les patins de hockey.

CASQUETTES ET MASCOTTES

Le 2 décembre 1992, c'est donc Michael Eisner en personne qui préside la conférence de presse organisée par Disney pour l'annonce de la création de son équipe de hockey sur glace. Baptisée Mighty Ducks, l'équipe tient son nom d'un film produit par Disney au début des années 80. Une comédie sans prétention sur les aventures d'une bande de joueurs de hockey sur glace, dont le seul mérite est d'avoir totalisé plus de 200 millions de francs au box-office.

Au premier regard, le nouveau jouet de Michael Eisner semble parfaitement inoffensif. Mais le savoir-faire du président de Disney Company va rapidement transformer cette aimable plaisanterie en une formidable réussite économique. Michael Eisner débourse plus de 500 millions de francs dans la construction d'une patinoire, judicieusement située sur la commune d'Anaheim, en Californie, à un jet de pierre des portes de Disneyland. Puis il inonde le marché des tous les produits de la ligne « Mighty Ducks ». A ce jour, le club d'Anaheim a plus souvent connu la défaite qu'il n'a goûté à la victoire. Mais les ventes de ses casquettes, mascottes et T-shirts dominent sans peine le marché du sport américain.

Aujourd'hui, il ne viendrait à personne l'idée de critiquer les ambitions sportives de Michael Eisner. Il a récemment créé Disney Sports Development et confié cette nouvelle arme à un ancien joueur de football américain, Reggie Williams, avec la mission de mener une politique agressive sur tous les terrains. Cette stratégie peut s'appuyer sur le réseau de télévisions que Disney a acquis en 1995, un empire de communication qui possède notamment ABC et la chaîne sportive ESPN. Conséquence : Disney vient d'augmenter ses parts dans le capital d'une équipe de base-ball, les California Angels. On lui prête aussi l'intention d'investir quelques dollars dans la future Major League Soccer, le championnat professionnel de football, dont le lancement est annoncé pour le 16 avril.

Et il se murmure que Michael Eisner caresserait le projet de proposer une candidature de la ville d'Orlando pour les Jeux olympiques de 2008. Un idée que le patron de la maison Disney évoque ainsi : *« C'est un rêve, bien sûr, mais je dirige une entreprise spécialisée dans la réalisation des rêves. »*

Alain Mercier

Les recherches pour retrouver le navigateur Marc Linski sont abandonnées

QUITTANT les eaux chaudes de la mer des Antilles, Marc Linski avait décidé de rallier la Corse au continent. Parti par un temps radieux en compagnie de son père, jeudi 1er février, de Calvi (Haute-Corse) vers Marseille, il a été pris dans une violente tempête, avec des creux de 8 mètres. Marin aguerri, Marc Linski, âgé de cinquante ans, n'était pas homme à se laisser impressionner par les éléments. Il l'avait prouvé de nombreuses fois dans l'Atlantique depuis 1968, date de son premier exploit lors d'une Transat. A l'époque, il avait réussi à sauver son bateau, éventré par une déferlante, en ne cessant de pomper l'eau pendant plusieurs jours.

Depuis, le *« guide de haute mer »*, comme on le surnommait sur les pontons, n'hésitait pas à affronter les gros temps pour des courses en solitaire ou pour entraîner des aspirants à la navigation en haute mer. Florence Arthaud et Alain Gabbay ont bénéficié de cette formation originale d'une école de voile vite réputée.

Les deux anciens élèves se sont retrouvés dimanche. Ils ont participé aux recherches pour retrouver Marc Linski, dont le voilier baptisé *Karma* avait été aperçu démâté alors qu'il dérivait, vendredi 2 février, au large de l'île de Porquerolles (Var). Des sauveteurs hélitreuillés avaient découvert le corps de Jacques Linski, un ancien journaliste de soixante-quatorze ans, accroché à l'extérieur par son harnais de sécurité.

Les recherches aériennes pour tenter de retrouver le navigateur marseillais ont été abandonnées lundi 5 février. Les sauveteurs espéraient localiser un canot de sauvetage sur lequel Marc Linski aurait pu se réfugier, mais la mer n'a livré aucun espoir. Cette fois, elle semble bien avoir été cruelle avec celui qui l'aimait tant.

Serge Bolloch

■ **TENNIS : Jennifer Capriati fera sa rentrée** à l'Open Gaz de France à Paris du 13 au 18 février. L'Américaine, âgée de 19 ans, n'avait pas reparu sur les courts depuis le Tournoi de Philadelphie, où elle s'était inclinée au premier tour en novembre 1994. Capriati avait mis sa jeune carrière entre parenthèses pour terminer sa scolarité en septembre 1993. Elle a depuis été arrêtée en possession de marijuana et a suivi une cure de désintoxication.

■ **SKI ALPIN : Luc Alphand** s'est classé deuxième du Super-G de Garmisch-Partenkirchen (Autriche), lundi 5 février, derrière l'Italien Werner Perathoner. Il avait gagné la première descente de Garmisch-Partenkirchen, alors que la seconde a finalement été annulée.

■ **La sélection française pour les championnats du monde de ski alpin,** qui auront lieu dans la sierra Nevada (Espagne) du 11 au 25 février, a été communiquée, lundi 5 février, par le directeur technique Michel Vion. Ont été retenus : Luc Alphand, Jean-Luc Crétier, Yves Dimier, Adrien Duvillard, Xavier Fournier, Richard Gravier, Franck et Ian Piccard, David Prétot, Christophe Saioni, et François Simond chez les garçons ; Nathalie Bouvier, Régine Cavagnoud, Patricia Chauvet, Carole Montillet, Leila Piccard, et Isabelle Sourd chez les filles. Un géantiste supplémentaire devrait être désigné le 10 février après l'épreuve d'Hinterstoder (Autriche).

RÉSULTATS

SKI ALPIN

COUPE DU MONDE MESSIEURS
Super-G de Garmisch-Partenkirchen
1. W. Perathoner (Ita.), 1 min 19 s 62 ; 2. L. Alphand (Fra.), à 0 s 21 ; 3. P. Wirth (Aut.), à 0 s 43 ; 4. S. Krauss (All.) et J. Leskinen (Fin.), à 0 s 68.

Coupe du monde de super-G : 1. H. Knauss (Aut.), 207 pts ; 2. A. Skaardal (Nor.), 200 ; 3. L. Kjus (Nor.), 180.

Classement général provisoire de la Coupe du monde : 1. L. Kjus (Nor.), 974 pts ; 2. G. Mader (Aut.), 803 ; 3. M. von Gruenigen (Sui.), 738 ; 4. L. Alphand (Fra.) et H. Knauss (Aut.), 688.

هكذا من الإصل

TABLE

Couscous Nord-Sud à Paris-VIII

La grande préoccupation, à l'université, n'est pas la table. Il faut pourtant se nourrir. Climat et ambiance autour d'un plat du jour sur le campus de Saint-Denis



DESSINS DESCLOZEAUX

FIN MARS 1995, le cher disparu était passé en coup de vent et par *un temps de chien*, pour lancer le chantier d'une bibliothèque universitaire dont le pays n'aurait pas à rougir. Grosse affluence et *accueil contrasté* dans ce Saint-Denis Paris-VIII qui voyait un président de la République en fin de mandat venir jeter l'une de ses *dernières truelles symboliques* sur un ultime ouvrage qu'il ne lui déplaisait pas de parrainer. Un œil à une exposition photographique *sur les atrocités en Bosnie* et bonne chance à tous.

Aujourd'hui, il tombe encore des cordes sur Saint-Denis. Le *campus est en désordre* ; travaux, froid, vent mauvais, on saute de flaque en flaque. L'endroit est austère. On s'en fout, seule l'ouverture *des portes des amphis* compte. Dans les chapelles rayonnantes du caravansérail, toute une population s'est mise en marche *vers les couloirs* des grands rendez-vous. Une banderole reste accrochée en écharpe au fronton des nouveaux bâtiments, *« Fac morte, réagissons »*. Relique ou pense-bête ? La paix règne. Les professeurs n'ont jamais été aussi indispensables. On les aime, on les protège, on les surveille comme le lait sur le feu. Chers gourous, vous avez été des nôtres durant ce long mois de grève qu'il nous faut maintenant regagner ; restez-nous fidèles.

La préoccupation ici est plus de se nourrir différemment que de simplement se nourrir. La belle aventure. *La faim grogne* à son heure pourtant, comme partout, comme tout le temps. On la fait *passer si l'on veut, si l'on peut*, mais elle finit toujours par vous rattraper. L'esprit rugit pendant que le corps patiente. On voit des *machines, de curieuses machines*, des machines à attendre, des machines à sauter les fuseaux horaires de la longue journée, chargées jusqu'à la gueule de Nuts, de Twix, de Bounty, de Snickers. Tous ces tue-repas méritants, compagnons de chaîne de la vie à *joindre pas vraiment* facilement par les deux bouts. Courts et trop sucrés complices. On grignote sur des marches d'escalier. Le restaurant est au-dessus, file d'attente et guichet. 13,20 F le repas, 29,50 F pour le client de fortune, le *« passager »*. La salle est vaste, claire. *Fresques aux murs.*

SAUCE, MOUTON ET GRAINE

C'est le jour du couscous. Pas le *royal, avec les brochettes* d'agneau, le poulet et les merguez, les légumes et leur bouillon, les raisins et les moelleux pois *chiches*, non, il s'agit du sobre, celui des gardiens de chèvres de l'Atlas : sauce, mouton et graine. Bon tout de même, très bon même. L'Afrique qui est à table, le Maghreb disent oui. Les Anglais, les Grecs, les Danois aussi.

Ce plat est un plat d'union. Il est devenu la jonction entre le Sud et le Nord, une sorte d'espéranto de table. On peut difficilement le rater, difficilement ne pas l'aimer. Le cuistot qui semble présider aux agapes de ce resto-U, un Noir sorti de *L'Ile au trésor*, avec sourire à ne plus jamais être triste et roulement d'yeux à se demander pourquoi on passe son temps à les baisser, vient sur la dunette vérifier si tout va bien. Tout va bien, mon chef, tout va bien. Si bien qu'il n'y avait plus une *louche de graine de rab.*

Planqué derrière son regard, un homme à bonnet de laine quitte l'endroit avec la sobriété de ceux *qui pensent que, jusque-là, tout* se passe convenablement. Il tient un sac en plastique de la Fnac à la main droite. Pour faire bien, pour *faire sérieux ; la dignité peut quel*quefois remplacer l'argent de poche qui fait défaut. Du coup, personne ne se permettra de le voir sortir, ce sans domicile fixe modèle, encore moins de s'étonner de sa présence.

Les grandes lois sociales sont ici placées sous les arceaux sacrés de l'entraide ; les transactions sous l'économie de marché la plus stricte. Rien ne se gaspille, ni l'effort que l'on offre à l'autre en l'aidant dans sa tâche, *ni l'argent que* l'on fait circuler à sa plus juste valeur. Personne ne triche. Le pourboire est négocié à l'amitié, le café remboursé à l'ami de passage sous les trente-six heures, la cigarette offerte *d'un seul élan de partage*. Univers clos avec ses saintes et indétournables obligations.

À CHAQUE PAS, UNE GAFFE

Il est délicat de pousser les portes de cette dérangeante intimité. Celui du dehors semble apporter avec lui les virus *de ces explorateurs* décimant par mégarde les populations non encore frappées par les maladies de riches. *A chaque pas, une gaffe. Le guide* oriente un malcomprenant. On lui demande de ne pas laisser son gobelet sur la table, on lui rappelle *que le service est férocement inclus*, que le plateau est sa charge, de l'entrée du restaurant à la sortie, que c'est une université encore sans maîtres d'hôtel ni valets à la française et qu'il est préférable de la fermer si l'on n'a rien de majuscule ou de simple à dire. Entendu, la prochaine fois, quand on ne reviendra pas, on fera attention. Et bonne chance, les enfants.

Jean-Pierre Quélin

VINS

Le Clos des Lambrays en lambeaux

Victime indirecte de la faillite de Félix Potin, ce domaine de la côte de Nuits serait morcelé

C'EST l'un des plus beaux domaines viticoles de Bourgogne. Va-t-il disparaître, victime d'une lointaine séquelle de la déconfiture du *groupe* Félix Potin ? A quelques jets de grappe de la Romanée-Conti, sur les belles hauteurs de Morey-Saint-Denis, le *Clos des Lambrays* avait, ces derniers temps, appris à revivre.

Grand cru de l'immense côte de Nuits, ce clos qui a vu *le jour il y a plus d'un millénaire* a prospéré à l'ombre de Cîteaux. A ce titre, la Révolution française ne pouvait lui pardonner, qui offrit à la multitude d'infimes parcelles de ses 866 ares bénis des moines.

Or voilà que deux siècles plus tard le spectre du démantèlement est de retour. C'est que, entre-temps, il furent nombreux à tout mettre en œuvre pour reconstruire cette entité. La mémoire bourguignonne retient ainsi les noms des familles Joly et Rodier. Puis vint le couple Cosson – lui, banquier à Paris ; elle, Grand Prix de Rome *de sculpture*. Les vignes vieillirent, s'étiolèrent, moururent. Crime sans nom, le Clos des Lambrays fut laissé dans *le plus grand abandon de 1950 à la* fin des années 70. Jusqu'à l'arrivée des frères Saier, qui l'achètent en 1979 pour 10 millions de francs.

Célébrant, il y a quelques années à Paris, la renaissance de ce grand vin, Louis Saier nous expliquait qu'il avait au total investi quatre fois cette somme pour que ce vin retrouve, en urgence, son rang et sa mémoire (*Le Monde* du 8 juin 1991). Répondant à sa mission, l'Institut national des appellations d'origine consacra, au printemps de 1981, l'unité de ce domaine fait de pinots noirien, beurot et liebault. Et le Clos des Lambrays était depuis peu redevenu, avec celui – voisin et concurrent – de Tart, l'une des plus belles et des plus grandes expressions de cette fraction de la côte de Nuits. Faudrait-il déjà en faire son deuil ?

« UN PEU DE NOTRE MÉMOIRE »

Les frères Saier, qui s'étaient portés acquéreurs de Félix Potin en 1992, *avaient été contraints*, en 1994, de nantir leurs domaines de Bourgogne. *« Cela fait que la BNP est le propriétaire de fait du Clos des Lambrays*, explique Louis Saier. *Or l'intention de cette banque est de morceler le domaine afin d'en tirer un meilleur prix. Quelle que soit la solution retenue, aucun centime ne sera pour nous. Si je me bats, c'est pour ne pas voir détruire cette œuvre. »*

A Saulieu, le chef Bernard Loiseau prévient : *« Si les Lambrays devaient partir en lambeaux, nous perdrions un peu de notre mémoire, et ce serait mauvais pour la Bourgogne. »* Différentes propositions d'achat, françaises ou étrangères, de plusieurs dizaines de millions de francs ont été faites, *ces derniers mois, pour acquérir* l'intégralité. En vain. Les Lambrays survivront-ils ?

Jean-Yves Nau

★ Société civile Domaine des Lambrays, 31, rue Basse, 21220 Morey-Saint-Denis. Tél. : 80-51-84-33 ; télécopie : 80-51-81-97.

Fleur de sel

Le sel a-t-il perdu de sa saveur ? Les Français le boudent. De tous les Européens, nous sommes ceux qui en mangeons le moins. Huit *grammes environ par jour*, alors que tous nos voisins latins (Espagne, Italie, Portugal) en consomment dix grammes, ou plus. Au sud de la France, on aime *surtout* le sel fin et vendu sous sachet plastique. Au nord, on lui préfère le gros sel en boîte carton. Mais peu d'entre nous se soucient de sa provenance. Des salines de Porto-Vecchio aux mines de Lorraine, ce condiment est pourtant d'origine bien différente.

Comme partout dans le monde, la majorité du sel produit en France vient de terre et non de mer. Nous n'avons pas sur notre territoire de gisement de sel aussi colossal que celui de Borth en Allemagne (là-bas, à 700 mètres sous terre, on exploite une couche d'un sel très pur, qui ne fait pas moins de 20 mètres de haut), cependant près des deux tiers du sel français proviennent de notre sous-sol. *Le reste est* issu des marais salants.

***« Encore faut-il faire la différence entre sel de mer et sel marin »*, précise Bernard Chamley, président de la coopérative des salins de Noirmoutier.**

Si, pour Buffon, *« chaque grain de sel marin est un cube composé d'une infinité d'autres cubes »*, l'argument semble bien plat à notre artisan de l'ouest de la France. Pour lui, tout diffère selon l'endroit et la méthode de récolte. *« Il y a d'un côté, le sel de mer. Celui de la Méditerranée. Un sel récolté de façon industrielle. Lavé, séché et traité. Et de l'autre côté le sel marin, celui de l'Atlantique. Si ce dernier est dit « gris », c'est qu'il est naturel, sans aucune adjonction ni traitement. »*

Une querelle de clocher qui n'empêche pas le sel sudiste, notamment celui de La Baleine – dont l'emballage a été créé dans les années 30 par Benjamin Rabier, de se vendre dix fois plus que celui de l'Ouest. *« Notre production est artisanale, donc réduite*, réplique Bernard Chamley. *Les trois bassins de l'Ouest, Guérande, Ré et Noirmoutier, offrent en contrepartie un produit rare. Nous sommes les seuls à récolter la fleur de sel. »*

Sous l'action du vent, et cela certains jours seulement, une fine pellicule de sel, la fleur, se forme sur le dernier des bassins d'argile dans les marais salants, celui qu'on nomme l'œillet. Seules 80 à 90 tonnes sont récoltées chaque année.

La coopérative de Noirmoutier propose depuis peu ce *produit d'exception* marié avec du basilic, du fenouil ou du thym. La fleur de sel aromatisé vaut 148 F le kilo.

***Un challenge*, quand on sait que les consommateurs consacrent moins de 20 F par an à leurs achats de sel. Encore une chance que l'Etat français ne se sucre plus *sur le sel. La gabelle aura vécu longtemps* : il y a seulement cinquante ans cette année que l'on a cessé de lever l'impôt sur cette matière première.**

Guillaume Crouzet

★ Fleur de sel « Aquasel » aux aromates. 18,50 F les 125 g.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE BARATIN

■ Les bistrots survivants du Paris populaire exigent un climat et un état d'esprit. Ici, une rue misérable dans un quartier impossible, entre le périphérique et Belleville. L'accueil est franc, naturel. Au zinc, la conversation est immortelle, autour de vins au verre ou en bouteille, choisis par M. Camus. Côtes-du-Rhône en série, saint-joseph, cornas, hermitages, côtes rôties en magnum de 95 F à 200 F la bouteille. Pas moins de 12 crus *de layon et 20 de vouvray – tous de propriétaires – donnent* la mesure de la recherche. Sur de petites tables, on sert le gâteau de foie de volaille, la cervelle d'agneau citronnée ; puis le lapin au thym et aux olives, le sauté d'agneau. Avec le dessert, c'est un repas pour 135 F.

★ Paris. 3, rue Jouye-Rouve (75020). Du mardi au vendredi de 11 heures à 1 heure. Le samedi de 18 heures à 1 heure. Fermé dimanche et lundi.

CHEN

■ Fung Ching Chen, originaire de Shanghaï, n'emploie que les meilleurs produits, à la différence de nombre de ses compatriotes. Les prix ne sont pas ceux de n'importe lequel des restaurants asiatiques, la cuisine non plus. Le menu « affaires » – le midi – vaut le voyage dans ce mini-Hongkong qu'est le quartier Beaugrenelle. *Le choix est offert entre les grosses* crevettes poivrées – fraîches – et les raviolis maison à la vapeur ; puis entre la soupière de trois poissons à la shanghaïenne, le filet de bœuf sauce salé, délicatement épicé, et le poulet de Bresse sauté pimenté. Dessert, *café* et vin *compris* pour 200 F. Nouvel An chinois, le dimanche 18 février : dîner à 400 F vin compris.

★ Paris. 15, rue du Théâtre (75015). Tél. : 45-79-34-34. Fermé le dimanche.

JOSÉPHINE

■ Joséphine chez Dumonet semble une survivance de ces établissements – mi-bistrots, mi-brasseries – typiquement parisiens, avec serviettes et *nappes impeccables. Le service* est familier et l'attention portée aux habitués se traduit par la possibilité de ne commander qu'une *demi-portion* d'un plat roboratif et onéreux. Ainsi la demi-brouillade de truffes (80 F), permet-elle d'apprécier le « gigot Duranton et ses mojettes piattes » (95 F), *un classique increvable*, le mercredi au déjeuner. Jean-Christian Dumonet « fils », poursuit donc une tradition de cuisine bourgeoise où pieds de veau (45 F) et poireaux sont accommodés à la vinaigrette, le « pot de harengs » servi avec des pommes tièdes, le ris de veau accompagné de morilles. *De 150 F à 300 F.*

★ Paris. 117, rue du Cherche-Midi (75006). Tél. : 45-48-52-40. Fermé samedi et dimanche.

Brasseries

CHEZ PAUL

■ Ailleurs, l'on vante les *mérites du nouveau* « pot » de 50 centilitres ; chez Paul, on fait la promotion du « maxi », soit 1,5 litre de gamay ou côteaux lyonnais ! C'est un néo-bistrot confortable au service soigné, doté d'un authentique bar 1930. Le patron, un ancien de la communication, met la main à la pâte. Chaque jour, les suggestions sont présentées sur l'ardoise, et aussi les classiques : terrines maison, foie gras au torchon mi-cuit (90 F), calamars à la provençale, tartines d'os à moelle (40 F) et panaché de tête de veau et langue de bœuf sauce gribiche, en entrée ! La suite, c'est du sérieux : le jarret de porc braisé *aux lentilles* (80 F), le délicat cochon de lait à la sauge et purée (90 F) ou encore le groin, queue, oreilles et joue en fricassée (80 F). Et aussi gigot, boudin, pot-au-feu. Baba au rhum et desserts maison. Compter 150 F environ, et la gouaille du patron.

★ Paris. 22, rue de la Butte-aux-Cailles (75013). Tél. : 45-89-22-11. Tous les jours.

Jean-Claude Ribaut

هكذا من الأصل

Arrivée d'une nouvelle perturbation

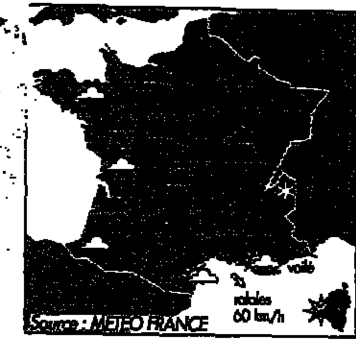
UNE DÉPRESSION se creuse sur l'Irlande et génère un flux de nord-ouest rapide sur le pays. Une première perturbation, qui a touché la Bretagne mardi matin, se désagrège au contact de l'air froid sur le quart nord-est. Une seconde perturbation gagnera rapidement la façade atlantique mercredi matin, annonçant de la neige dans l'intérieur pour l'après-midi et la nuit.

Mercredi matin, quelques flocons tomberont sur les régions allant du Nord-Picardie à la Franche-Comté et à la vallée du Rhône, en passant par l'Ile-de-France, la Champagne, la Bourgogne et le Bourbonnais. En Alsace-Lorraine, les passages nuageux gagneront, annonciateurs de neige. La Normandie, le Centre, le Limousin et le Massif Central connaîtront une accalmie avec le retour de quelques éclaircies. Sur les Alpes et le pourtour méditerranéen, les passages nuageux et les embellies se succéderont, avec le mistral et la tramontane soufflant jusqu'à 80 km/h en rafales. Le ciel se couvrira sur la façade atlantique, et les premières pluies gagneront la Bretagne.

L'après-midi, les pluies se généraliseront sur toute la Bretagne, les pays de Loire, la région Poitou-Charentes, le Limousin, le Sud-Ouest, le Massif Central jusqu'au Languedoc-Roussillon. Les précipitations seront neigeuses dans les Pyrénées au-dessus de 1 000 mètres. Des chutes de neige toucheront de nouveau la Normandie, le Centre jusqu'à l'Auvergne, et gagneront l'Ile-de-France en soirée. Sur le reste du pays, c'est-à-dire le Nord-Picardie, le quart nord-est, la région Rhône-Alpes et la Provence - Côte d'Azur, le temps sera gris avec un ciel généralement très nuageux.

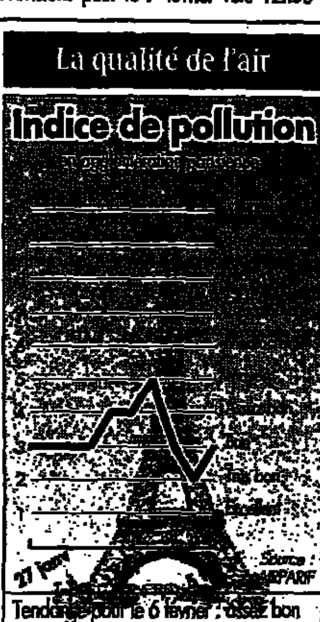
Côté mercure, les gelées resteront fortes le matin tout le long des frontières du Nord-Est, entre –4 et –7 degrés, et les températures maximales avoisineront 0 degré. De la Normandie aux Alpes, en passant par l'Ile-de-France, le thermomètre affichera entre –2 et –4 degrés le matin et entre 2 et 4 degrés l'après-midi. De la Bretagne au Sud-Ouest et à la Méditerranée, les températures minimales seront comprises entre –1 et 3 degrés, tandis que les maximales s'étageront de 6 à 10 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 7 février vers 12h00

La qualité de l'air

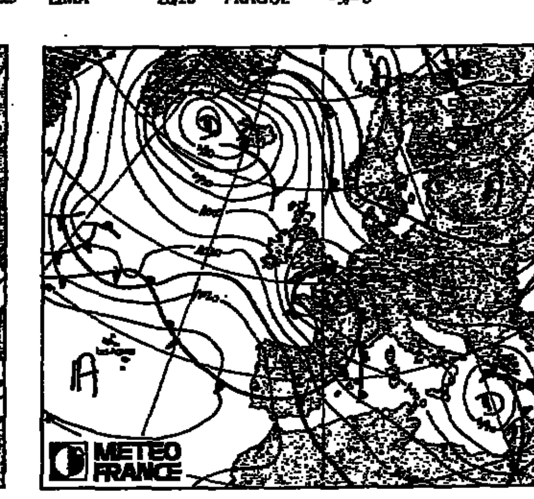




TEMPÉRATURES du 5 février maxima/minima											
FRANCE		GRENOBLE	2/–3	TOURS	1/–3	CHICAGO	–17/–17	LISBONNE	14/14	PRETORIA	25/16
AJACCIO	8/0	LILLE	1/–5	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	–2/–8	LONDRES	2/–1	RABAT	16/12
BIARRITZ	11/7	LIMOGES	2/–2	ALGER	15/9	DAKAR	23/17	LOS ANGELES	20/13	RIO DE JAN.	32/25
BORDEAUX	7/2	LYON	1/–6	AMSTERDAM	3/–5	DJAKARTA	30/24	LUXEMBOURG	0/–8	ROME	11/2
BOURGES	–1/–4	MARSEILLE	5/–3	ATHÈNES	17/11	DUBAI	26/18	MADRID	9/8	SAN FRANC.	17/13
BREST	6/4	NANCY	1/–7	BANGKOK	32/19	DUBLIN	6/0	MARRAKECH	15/5	SANTIAGO	26/13
CAEN	2/–3	NANTES	3/0	BARCELONE	12/8	FRANCFORT	1/–7	MEXICO	21/5	SÉVILLE	16/13
CHERBOURG	2/–2	NICE	12/4	BELGRADE	0/–6	GENÈVE	0/–5	MILAN	4/–2	ST-PÉTERS.	–14/–21
CLERMONT-F.	–1/–5	PARIS	2/–3	BERLIN	–3/–12	HANOÏ	20/14	MONTRÉAL	–14/–19	STOCKHOLM	–10/–21
DIJON	–1/–8	PAU	9/4	BOMBAY	35/21	HELSINKI	–9/–17	MOSCOU	–10/–15	SYDNEY	29/21
FORT-DE-FR.	29/23	PERPIGNAN	9/1	BRASILIA	25/18	HONGKONG	21/15	MUNICH	–2/–13	TENERIFE	21/16
		POINTE-À-PIT.	29/23	BRUXELLES	1/–6	ISTANBUL	11/8	NAIROBI	29/18	TOKYO	11/4
		RENNES	3/–1	BUCAREST	–1/–5	JÉRUSALEM	–/–	NEW DELHI	24/10	TUNIS	14/7
		ST-DENIS-RÉUNION	31/26	BUDAPEST	–2/–9	KIEV	–5/–13	NEW YORK	–8/–13	VARSOVIE	–4/–17
		ST-ÉTIENNE	–2/–7	BUENOS-AIRES	24/13	KINSHASA	33/25	PALMA DE MAJ.	12/5	VENISE	6/–3
		STRASBOURG	2/–9	CARACAS	30/23	LE CAIRE	22/17	PÉKIN	3/–9	VIENNE	–3/–13
		TOULOUSE	6/0			LIMA	26/20	PRAGUE	–3/–8		



Situation le 6 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 8 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Demande d'emploi

CE N'EST qu'une petite annonce dans un grand journal. Mais elle est révélatrice : *« Jeune fille, licenciée en droit, sténo-dactylo, cherche situation, secrétariat. »*

Bachelière, cette jeune fille-ci s'était lancée d'un gracieux élan dans les études juridiques, particulièrement passionnantes pour les femmes. Elle deviendrait avocate sans doute. Il en résulterait pour elle et pour son entourage un enviable prestige. La robe d'avocate a exercé sur tant de jeunes filles, qui en portaient d'autres avec élégance, une sorte de fascination !

Fascination bien compréhensible, n'est-ce pas ? Elle serait donc avocate. Elle brillerait au Palais d'un aimable éclat. Mais les temps ont changé. Ce qui reluit n'est plus or... Pourquoi ne serait-elle pas fonctionnaire ? Beaucoup de Français le sont. Tous les Français ne peuvent l'être. Pas encore. Et, en une époque ingrate, la jeune fille s'aperçoit que, si le baccalauréat mène à tout, la licence en droit ne mène à rien.

Elle est courageuse. Les besoins matériels se font plus pressants pour sa famille appauvrie. La jeune fille apprend la sténo-dactylo. Elle s'adapte. Et, maintenant qu'elle est sténo-dactylo agile et bien intentionnée, elle cherche une situation. C'est la sténo-dactylo qui la lui procurera. La licence en droit ne sera plus qu'un ornement un peu vain et décoloré pour la parfaite secrétaire qu'elle ne manquera pas de devenir si les circonstances la favorisent.

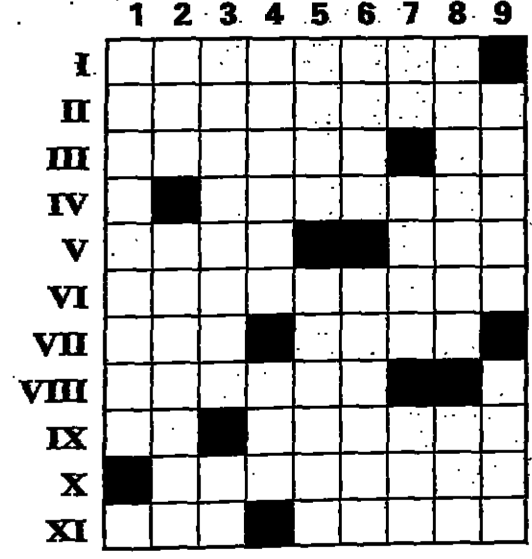
Les rêves flatteurs qu'elle caressait quand elle était inscrite à la faculté ont été dissipés par la brutalité des événements. Peut-être, aux heures où sa tâche de secrétaire lui laissera du loisir, évoquera-t-elle avec quelque mélancolie la période des illusions enchantées et trompeuses. La mélancolie, elle aussi, a son charme.

J. Ernest-Charles

(7 février 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6751



HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être assimilées à des ronds de jambes. – II. Marque déposée. – III. La cuisine des hommes. Prénom. – IV. Un lac et des rois. – V. Un beau brun. Nourrit un dieu. – VI. Des gens qu'on suit. – VII. Une réponse embarrassée. Sur le bassin d'Arcachon. – VIII. Talon sur la table. – IX. Possessif. Permet d'avancer plus vite. – X. C'est parfois une façon d'y aller. – XI. Devient bon quand on le presse. Peut apparaître après une opération.

VERTICALEMENT

1. Quand ils sont amers, ont un goût de savon. – 2. Coule en Ethiopie. Sur la mer des Antilles. – 3. Peut être un coup dur. Fait souvent un pli. – 4. Bien entamée. Fruit. – 5. La mère d'Apollon. Un vrai pigeon. – 6. Sorte de cliché quand il est commun. Un évêque qui s'intéressa à l'astronomie et aux mathématiques. – 7. Préposition. Fait un pli. Possessif. – 8. De bons voiliers. D'un auxiliaire. – 9. Inscription sur un effet. Pilier dans un coin.

SOLUTION DU N° 6750

HORIZONTALEMENT

I. Encastrés. – II. Fielleuse. – III. Fanion. Sa. – IV. Rit. Wagon. – V. Osés. Nout. – VI. Nescafé. – VII. Balai. – VIII. Caillé. La. – IX. Aire. Riec. – X. Fée. Peler. – XI. Essais. Sa.

VERTICALEMENT

1. Effroi. Café. – 2. Niais. Baies. – 3. Centenaires. – 4. Ali. Selle. – 5. Slow. Sal. Pi. – 6. Tenancières. – 7. Ru. Goa. Il – 8. Essoufflées. – 9. Séante. Acra.

Guy Brouty.

PARIS EN VISITE

Jeudi 8 février

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES** : 1er parcours (50 F), 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

■ **NOTRE-DAME DE PARIS** (40 F + prix d'entrée), 10 h 45, 23, quai de Conti (Découvrir Paris).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les antiquités égyptiennes, 11 h 30 ; *Artémis chasseresse* dite *« Diane de Versailles »*, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL DE VILLE** (55 F), 14 h 15, sortie du métro Hôtel-de-Ville côté rue Lobau (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 12, rue Daru (Elisabeth Romann).

■ **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE ET SON QUARTIER** (40 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Sauvegarde du Paris historique).

■ **L'HÔTEL CAIL ET L'ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN** (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 3, rue de Lisbonne (Europ explo).

■ **LA MAISON OPÉRA ET LE QUARTIER DE MONCEAU** (carte d'identité, 50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Didier Bouchard).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** : *La Dame à la licorne*, ou l'art de la tapisserie médiévale (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, place Painlevé (Institut culturel de Paris).

■ **LA RUE SAINT-HONORÉ**, de la galerie Véro-Dodat aux Saints-Innocents (50 F), 14 h 30, sortie du métro Louvre-Rivoli (Paris pittoresque et insolite).

■ **LA RUE DE TURENNE** avec Eugène Delacroix et Scarron (40 F), 14 h 30, parvis de l'église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Monge côté escalier roulant (Monuments historiques).

■ **LA MAISON DE BALZAC** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 47, rue Raynouard (Approche de l'art).

■ **MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS** : la tapisserie médiévale et son décor (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 107, rue de Rivoli (Monuments historiques).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Paris et les Parisiens à travers les siècles, 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **TRANSMANCHE.** Le tarif normal des trajets Paris-Londres et Londres-Paris en Eurostar augmente à partir du 6 février. L'aller-retour passe de 1 210 à 1 290 francs en 2e classe et de 1 720 à 1 830 francs en 1re classe. Mais de nouvelles promotions permettent d'effectuer le voyage aller-retour pour 540 francs. – *(AFP.)*

■ **MAROC.** Une loi antitabac est en vigueur au Maroc depuis le 3 février. Le texte interdit de fumer dans tous les lieux et administrations publics ainsi que dans certains lieux privés (salles de spectacles, centres de conférences, instituts de formation). – *(AFP.)*

■ **DANEMARK.** L'aéroport Kastrup de Copenhague a accueilli plus de 15 millions de passagers en 1995. Des travaux de modernisation et d'agrandissement vont être effectués dans les dix ans à venir pour augmenter sa capacité de 10 millions de voyageurs supplémentaires par an. – *(AFP.)*

■ **AUTRICHE.** 8,5 millions de voyageurs ont emprunté l'aéroport international de Vienne en 1995, soit une hausse de 10,6 % par rapport à 1994, essentiellement due à l'augmentation du trafic vers l'Europe de l'Est et l'Asie. – *(Bloomberg).*

■ **CHINE.** La Chine et le Laos ont officiellement ouvert leurs frontières pour permettre la circulation sur les grands axes routiers entre les deux pays. – *(AP.)*

■ **FRANCE.** D'après une enquête de la société Coach Omnium, l'hôtellerie des chaînes intégrées, qui regroupe quatre-vingts enseignes en France et contrôle une chambre sur trois, a enregistré en 1995 un recul de son activité de 4,6 % par rapport à 1994. Toutes régions confondues, les établissements de chaînes deux étoiles sont les seuls à avoir amélioré leur fréquentation. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex. PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

ART En une centaine de toiles, d'aquarelles et de gravures, une rétrospective présente pour la première fois, à Londres jusqu'au 25 février, l'œuvre d'Emil Nolde. Un honneur qui lui a été jusqu'ici refusé en France, en dépit de la puissance de son œuvre. ● SA PEINTURE, qui passe pour expressionniste par excellence, n'a cependant rien d'autobiographique et s'efforce d'exprimer l'essentiel des êtres et des choses par l'intensité des couleurs et la simplification des formes. Nolde adapte sa manière aux sujets les plus variés, pour en extraire le *sens* et le révéler violemment, sans la moindre concession au bon goût et aux conventions. ● MEMBRE DU PARTI national-socialiste dès 1934, et auteur de propos antisémites, Emil Nolde fut pourtant qualifié de *« blasphématoire »* et son art de *« dégénéré »* par le pouvoir nazi, qui lui interdit de peindre.

Emil Nolde, le peintre qui révèle la vérité crue

Londres accueille une rétrospective de l'expressionniste allemand (1867-1956), qui ne cessa de cultiver l'isolement et le mutisme. Il a renouvelé les sujets les plus banals en dessinant et modelant les formes directement par la couleur, posée par touches très marquées.

EMIL NOLDE, Whitechapel Art Gallery, Whitechapel High Street, Londres ; tél. : 171-522-7888. Tous les jours, sauf lundi, de 11 heures à 17 heures, le mercredi jusqu'à 20 heures ; jusqu'au 25 février.

« Nolde – Emil Nolde –, de son véritable nom Emil Hansen : peintre et graveur expressionniste allemand, né en 1867, mort en 1956. » Ainsi le définissent les dictionnaires, qui font observer qu'il adhéra en 1906 au groupe Die Brücke, celui des expressionnistes regroupés à Dresde autour de Kirchner et de Schmidt-Rottluff. Ils ne précisent pas que son adhésion ne dura que deux ans, ni que Nolde appartenait à une génération antérieure, ni qu'il ne cessa de cultiver l'isolement et le mutisme.

Sa peinture ne répond à aucun programme, encore moins à un système. Il ne pourrait en être autrement de celui qui déclarait : *« Je ne peux pas écrire sur mon art, et je n'ai pas à le faire. »* Conclusion de sa profession de foi : *« Le monde ne m'aime pas.. Il me semble que je vais toujours à contre-courant, toujours rejeté dans une réclusion toujours plus solitaire. »*


NOLDE-STIFTUNG SEEBÜLL

Emil Nolde : « Famille » (1917), gravure sur bois.

Ces déclarations péremptoires suggèrent que leur auteur n'était pas d'un caractère très plaisant et s'enfermait volontiers dans la solitude, ce que confirme sa vie. En 1903, à trente-six ans, il s'installe avec sa femme sur une petite île de la Baltique, dans une maison basse et étroite. En 1912, il achète une ferme isolée à la frontière du Danemark et de l'Allemagne, dans une contrée de marais et de landes. En 1926, quand une campagne de drainage est entreprise dans la région, il se fâche, émigre un peu plus loin et se fait bâtir une maison-atelier qui ressemble à une forteresse surmontée d'un observatoire. Sa biographie ne compte qu'un voyage en Nouvelle-Guinée juste avant la guerre. Là-bas, en Océanie, Nolde accomplit à sa façon l'itinéraire de Gauguin et revint aussi désillusionné que lui de ces tropiques décidément trop tristes. Le reste du temps, c'est-à-dire quatre décennies durant, Nolde a peint, dessiné et gravé de façon quotidienne et régulière, ne se déplaçant que fort peu à l'occasion de ses expositions à Berlin.

Tout cela est banal. Les sujets des œuvres relèvent de la même banalité. Ce sont des paysages, des marines, des natures-mortes, des fleurs, des scènes de la vie moderne et des épisodes tirés de la Bible. Seules curiosités : les toiles rapportées de Nouvelle-Guinée et quelques autres d'après des légendes nordiques.

LA COULEUR À SON PAROXYSME

Ce qui fait la singularité de Nolde, ce qui justifie cent fois sa réputation et la tenue d'une rétrospective à Londres – exemplaire, irréprochable, elle se tiendra ensuite à Copenhague, sans la moindre étape française – ne tient donc ni à sa vie ni à des bizarreries d'inspiration. La question est toute de peinture, question d'intensité et de maîtrise des moyens. Telle que l'exposition la présente, avec une limpidité et une belle précision dans le choix des toiles, elle a justement la banalité des sujets pour présupposé : comment les renouveler ? Comment, avec des coquelicots, des nuages, une danseuse, un groupe de paysans, accomplir une œuvre singulière ? Comment éviter l'hommage, le pastiche, la citation alors que ces motifs ont été cultivés par l'impressionnisme et le post-impressionnisme ?

Comment ? En dessinant et modelant les formes directement par la couleur, une couleur poussée à son paroxysme et posée par touches très marquées, parfois épaisses, parfois écrasées par le couteau. Le sens et la vitesse du geste se lisent dans la matière picturale. Ils se voient d'autant plus nettement que les objets endurent des déformations. Ils sont indiqués, mentionnés en quelques signes, réduits à des schémas élémentaires. Emil Nolde n'entre pas dans les détails. C'est à peine s'il suggère les volumes. Les formes, caractérisées par les couleurs, se distinguent les unes des autres par contrastes et affrontements chromatiques, un rouge contre un blanc, un bleu contre un ocre.

Dès les années 1910, les tons se détachent de tout souci imitatif trop contraignant. Aux habitudes de l'imitation qui procède par analyse du ton local et de la lumière, il substitue l'idée d'une interprétation expressive. L'impressionnisme, au terme d'une analyse optique minutieuse, avait révélé, dans les reflets marins, des violets, des nuances de vert et de pourpre. Nolde analyse moins qu'il ne transpose et, dans le mouvement serpentin des vagues, fait surgir des rouges et des jaunes verdis. Leur explosion à la surface de l'eau accentue le dynamisme de la toile, déjà puissamment mis en place grâce aux tourbillons de la touche. Tel *Remorqueur sur l'Elbe* lance sur fond de ciel jonquille des fumées noires et brunes. Elles se reflètent sur l'eau jaune vif en longs rubans sinueux. Rien de tout cela n'est vraisemblable, mais infiniment plus suggestif que ne le serait une représentation plus véridique et lestée de plus de détails. Cette idée s'applique à tous les sujets et, chaque fois, s'applique différemment, ce qui est logique dans la mesure où le peintre veut extraire l'essentiel d'un motif chaque fois différent. Pour les scènes de music-hall et de danses exotiques, Nolde privilégie les dominantes écarlates et pourpres, associées à des constructions par courbes opposées. Pour les groupes de pêcheurs et de paysans, les angles droits et les triangles abondent, découpant des formes aiguës dans des plans de bleu froid, de bruns et de noirs. Les natures mortes, qui réunissent porcelaines russes et statue océanienne, exigent un traitement autre, fondé sur la répétition de formes décoratives et des constrastes colorés moins violents entre bleu ardoise, vert éteint et blanc gris.

Le changement incessant, l'adaptation toujours recommencée de la peinture à son objet sont les seuls principes esthétiques que Nolde consente à formuler. Cet expressionniste ne se confesse pas. Il se peint fort peu lui-même, bannit l'autoportrait et ne pratique pas la toile-aveu. C'est le monde qu'il veut confesser. Bien plus que sa vérité personnelle, il scrute la vérité de chaque chose et chaque être. Nullement dupe des légendes, il ne peint pas des Papous sauvages et primitifs, mais des hommes mélancoliques abandonnés au bord d'une mer qu'ils aspirent à traverser. Débarrassé de toutes les conventions qui ont régenté l'art sacré, il reconnaît dans la déposition de croix une scène funèbre sans espoir.

Il dit l'essentiel, en somme, et le dit avec les moyens de la peinture, sans narration, sans symboles, avec une brutalité et une roideur qui font songer à Munch, mais un Munch qui aurait renoncé à toute stylisation élégante. Cet art de la vérité crue culmine dans les natures *mortes peuplées de masques*, masques indiens et grecs, masques *de carnaval et de tragédie, masques* grotesques pendus par leur perruque ou des fils de couleur, tels des têtes coupées. A plusieurs reprises, en 1911 et après guerre, Nolde les a peints, les yeux vides, la bouche grimaçante, les dents en avant, hideux, méchants. Il n'est guère, dans la peinture du XXe siècle, de vision plus ramassée et plus terrible de l'humanité déshumanisée.

Philippe Dagen

Compromissions et persécutions

L'attitude de Nolde face au nazisme est depuis longtemps sujet de controverse. Il semble désormais établi qu'il rejoignit le Parti national-socialiste en 1934, après avoir auparavant manifesté des sympathies qui le firent passer pour un « bolchevique ». Il tint alors des discours sur la germanité de son art et la nécessité de défendre la peinture allemande contre les influences délétères venues de France. Ces compromissions, auxquelles il ajouta des déclarations antisémites, ne le sauvèrent pas pour autant : un millier de ses toiles et dessins furent retirés des musées allemands et plusieurs figurèrent dans l'exposition de l'*« art dégénéré »* à Munich en 1937, où Nolde fut dénoncé comme *« blasphématoire »*. En 1941, il fut contraint de soumettre sa production récente à un comité dit *« d'évaluation »*. Ce dernier conclut à son indignité, l'exclut de toute association artistique et lui interdit de peindre. De cette date à 1945, il n'exécuta que de très petites toiles et des aquarelles.

Une vie en clair-obscur

EMIL HANSEN naît en 1867 à Nolde, dans le Schleswig-Holstein, d'une famille de fermiers. Après des études techniques, il devient en 1891 professeur de dessin ornemental, afin de se consacrer tout entier à la peinture en 1897.

A Munich, il suit ses premières leçons de peinture, avant de séjourner six mois à Paris, puis à Copenhague et à Berlin, où il parfait son initiation à l'art moderne, découvrant impressionnisme, post-impressionnisme et symbolisme.

En 1906, il rejoint brièvement le groupe expressionniste Die Brücke à Dresde, et s'en écarte dès l'année suivante. En 1908, il adhère à la Sécession berlinoise, dont il est exclu deux ans plus tard pour en avoir dénoncé les orientations esthétiques, qu'il jugeait trop francophiles. De plus en plus isolé, il s'établit abord dans l'île d'Alsen, puis dans sa ferme d'Utenwarf. Il accomplit cependant en 1913-14 un long voyage en Nouvelle-Guinée, alors colonie allemande. Sa notoriété va croissant, renforcée par ses expositions berlinoises et de nombreux achats effectués par des collections privées et publiques.

La période nazie est pour lui celle d'une condamnation qui va jusqu'à l'interdiction de peindre, prononcée en 1941. L'après-guerre voit sa réhabilitation et la multiplication de rétrospectives et d'hommages. Il meurt en 1956. L'année suivante, son atelier de Seebüll est transformé en musée-fondation.

Gérard Desarthe et Ludmila Mikaël jouent un divorce à la suédoise

GERTRUD, de Hjalmar Söderberg. Mise en scène : Gérard Desarthe et François Marthouret. Décors : Rudy Sabounghi. Costumes : Yvonne Sassinot de Nesle. Lumières : Laurent Castaingt. Avec Ludmila Mikaël, Gérard Desarthe, François Marthouret, Arnaud Giovaninetti, Monique Mélinand et Marina Hands. Texte de la pièce (traduction de Vincent Dulac) aux éditions Esprit ouvert, 148 p., 89 F. THÉÂTRE HÉBERTOT, 78 *bis*, bd des Batignolles, Paris 17e. Mo Villiers, Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 h 50. De 120 F à 270 F. Jusqu'au 30 juin.

Le début du siècle est marqué en Suède du sceau du divorce. Conquise par les armées de Bernadotte en 1814, la Norvège se sépare en 1905 de la partie orientale de la péninsule scandinave. La même année, la proche Russie s'essaie à la révolution. Comme le roi Gustav V, qui tiendra son pays à l'écart des deux guerres mondiales, l'écrivain Hjalmar Söderberg choisit de vivre en lisière de son pays et des convulsions du monde pour écrire, en 1906 à Copenhague, une pièce de théâtre hors du temps, *Gertrud*, ou le désamour d'une femme, mezzo-soprano dans la splendeur de ses quarante ans, pour son mari, son premier amour et son jeune amant.

Söderberg sent bien qu'il ne peut pas se désintéresser totalement de la marche du temps et propulse l'un de ses héros, l'avocat Gustave Kanning (Gérard Desarthe), au gouvernement de son pays, *« grain de sel »* libéral au sommet de l'Etat. C'est un homme plutôt sec, matérialiste et... chauve – stupéfiante transformation d'un Desarthe inquiétant comme jamais –, état métaphorique de sa situation conjugale : infertile.

Gertrud (Ludmila Mikaël), après des déboires amoureux avec l'écrivain Gabriel Lidman (François Marthouret), qui paraît avoir appris par cœur *Les Stades du désespoir* de son évident inspirateur Sören Kierkegaard, a épousé son futur ministre comme par désenchantement.

COUP DE GRÂCE

Cette triste figure du style bourgeois aurait pu durer éternellement si notre mélancolique mezzo n'était tombée furieusement amoureuse du pianiste virtuose Erland Jansson (Arnaud Giovaninetti). Le veule et jeune homme séduit la belle et s'en vante dans un bouge de Stockholm. Ce qu'elle apprendra. Une nouvelle en forme de coup de grâce : sa vie et la pièce basculent alors dans la tragédie, mais tout ici, dans la mise en scène, est trop feutré, et l'on en reste au drame, sans vrai bouleversement.

Rarement autant de bons génies se réunissent au chevet d'une œuvre dramatique. Gérard Desarthe et François Marthouret, cosignataires de la mise en scène, ont confié les décors à un as, Rudy Sabounghi, dont on retrouve les transparences peintes et les architectures aussi *élevées que ses motifs* ; les costumes d'Yvonne Sassinot de Nesle *sont des merveilles de* coutures et de coloris ; les lumières de Laurent Castaingt, *d'une finesse* constante.

Ils sont au *meilleur d'eux-mêmes*, autant que les interprètes, parmi lesquels on retrouve Ludmila Mikaël, la beauté faite femme, dont la voix ondée et les larmes nous manquaient depuis longtemps. Gérard Desarthe est on ne peut plus juste, pudique, retenu, dangereusement à son affaire. François Marthouret est quelque chose comme la parfaite incarnation de l'honnête homme, cultivé, à la désespérance légère, polie, et d'une ambiguïté viscontienne naguère portée par Dirk Bogarde. Il est vraiment dommage que de tels acteurs n'aient pas trouvé dans leur réalisation scénique le même trouble et les mêmes violences que leur jeu multiplie.

Olivier Schmitt

« Tango Pasion » onfond a séduction t le numéro crobatique

ANGO PASION, avec le Sexteto Mayor, réalisation de Mel Howard. THÉÂTRE DES CHAMPS-LYSÉES, 15, avenue Montaigne. M° Alma-Marceau. Tél. : 49-52-0-50. Jusqu'au 8 février à 0 h 30. Dimanche 4 à 15 heures t 19 heures.

Un titre : *Tango Pasion*, et le Sexteto Mayor, et l'on rêve. On se souvient, c'était il y a un peu plus de ix ans, le même orchestre, au hâtelet, accompagnant un mirifique spectacle signé Claudio Segovia et Hector Orezoli : *Tango argentino*. *Tango Pasion*, c'est autre hose, bien que construit sur le même principe : une suite de lanses et de chants, des airs traditionnels et contemporains.

Cela vient de Broadway, se veut une sorte de comédie musicale lans laquelle la danse est prépondérante. A proprement parler, il ne 'agit pas de tangos, mais de numéros plus ou moins acrobatiques, exécutés par des interprètes qui pourraient aussi bien enchaîner sur des kasatchoks, des sévillanes et des bourrées.

De grands chorégraphes, et d'abord Pina Bausch, se sont inspirés du tango, l'ont en quelque sorte traduit dans leur langage sans l'abîmer, sans en trahir l'esprit.

Seulement ici, la chorégraphie (de Hector Zaraspe) est à la fois brutale et d'une pauvreté affligeante pour le tango, cette histoire de tous les déchirements, de tous les troubles, pour cette danse d'effleurements, d'attente, de séduction charnelle, de sentiments exacerbés...

On ferme les yeux, on oublie tout, on écoute le Sexteto Mayor, et on retrouve la magie sauvage, l'enchevêtrement de détresse et de dérision, de fureur et de sourire, de narcissisme et de générosité, l'appel à un paradis perdu, inaccessible. Un perpétuel état de désir.

Colette Godard

Suresnes devient le rendez-vous des danseurs issus de la rue

Cités Danse prouve la crédibilité artistique de jeunes compagnies

Depuis 1992, le Théâtre Jean-Vilar de Suresnes rassemble autour de Cités Danse le meilleur du hip-hop et des créateurs à la démarche marginale. *« Il est temps que la danse contemporaine partage les scènes nationales avec les nouvelles expressions chorégraphiques »*, dit Olivier Meyer, organisateur de la manifestation.

DERRIÈRE Drumming 2 Deep Duo se cachent deux balèzes, deux Noirs Américains. Ils entrent en scène, jetant des seaux blancs qu'ils retournent. Il y a quelques mois encore, ils jouaient dans la rue à New York. Ils exhibent des muscles nécessaires à leur frappe fracassante. Les seaux, percussions prosaïques en plastique dur, émettent un son sec.

Savion Glover, autre Noir, réussit sans peine à mêler la foudre de ses claquettes à cette déferlante. Il incarne un nouveau style dont l'élégance est justement d'avoir débarrassé la claquette de sa joliesse. Une manière « hard » de danser, toute d'un bloc, le corps penché en avant. Son spectacle *Bring in da Noise, Bring in da Funk* est le triomphe de l'hiver au Public Theater de New York. Il sera repris en mars prochain.

A l'issue de la représentaion, les danseurs de claquettes et les rappeurs – qui, la veille, dansaient dans les spectacles des chorégraphes Doug Elkins, José Montalvo, et Josette Baiz – « fusionnent ». Après quatre ans, on peut parler d'un « effet Suresnes », fondé sur l'échange et le partage. La manifestation s'affirme comme le rendez-vous annuel au cours duquel les danseurs des quartiers viennent apprécier l'évolution du hip-hop, discuter des manifestations à venir, tel le rassemblement de Châteauvallon, le 23 février, ou celui d'avril à La Villette.

« Quand on est sur le terrain, le respect, notion fondamentale de l'éthique hip-hop, vient à bout de la "fracture sociale", expression par ailleurs plutôt malheureuse, dit Olivier Meyer, patron du Théâtre Jean-Vilar depuis cinq ans. *C'est la rencontre avec Doug Elkins au quartier La Paillade, à Montpellier, qui a été le déclic de Cités Danse. En créant à partir du hip-hop, il ouvrait une autre voie à la danse contemporaine.*

» C'est une nouvelle école, avec d'autres techniques, qui peu à peu fait ses preuves. Elkins est programmé au Joyce, haut-lieu du contemporain new-yorkais. Les garçons et les filles des quartiers ont appris à regarder les autres. » Quand les rappeurs ont su que l'Américain Doug Elkins auditionnait à Suresnes pour sa création *Dances for a Crumbling Floor*, cinquante danseurs ont postulé. *« Leur niveau est devenu excellent. Ils ont compris la nécessité du métissage des cultures. J'en ai choisi onze au lieu des six prévus, dont deux Lillois étonnants : Farid Berki et Rachid Chabane »*, dit l'Américain.

Agir dans les quartiers

« Il commence à y avoir de l'argent dans ce circuit,* dit Olivier Meyer, l'organisateur de Cités-Danse. *Les affaires culturelles, le Fonds d'action sociale, la Caisse des dépôts apportent leur aide, et la municipalité me soutient depuis le début. Le budget s'élève à 1 million de francs, dont un tiers par les entrées. Mes motivations sont d'ordre artistique : je travaille avec ces jeunes pour ce qu'ils savent faire sur scène. Les politiques, eux, voient l'aspect social. Lors de l'attribution des subventions au ministère de la culture, Baiz et Montalvo ont reçu des moyens plus importants : un signe du changement. »

Rachid Chabane, l'homme à la natte, glisse dans son kung-fu un saut de chat de ballerine. Ibrahim Scorpio dans le spectacle de José Montalvo, nommé *Pilhaou Thibaou II*, a accepté de danser sur le son du clavecin, inventant en trois sauts de gigue une sorte de roi Louis XIV rappeur.

Ahmed Eljattari et Moktar Niati n'ont pas dormi pour participer à *Pilhaou Thibaou II*. Apprentis-boulangers, ils se levaient à 4 heures du matin, travaillaient, puis se rendaient aux répétitions de 18 h 30 à 22 heures, pour enfin rentrer chez eux vers minuit : *« Ils n'ont pas voulu lâcher. Cette expérience se situe au-delà du désir d'exister, d'affirmer une identité. Ce stade est en train d'être dépassé. C'est la fusion qui nous intéresse tous »*, dit Jérôme Paillet, danseur du spectacle et polytechnicien, si l'on en croit la rumeur.

José Montalvo, connu pour faire danser les gens de tous âges, qu'ils soient professionnels ou non, explique : *« Cette danse issue des quartiers nous fait comprendre cette phrase de Nietzsche :* "On a besoin d'un art flottant, pétillant, léger, pour ne pas perdre cette liberté qui nous place au-dessus des choses." *Les rappeurs ont l'art de renverser les situations, de se moquer des conditions souvent éprouvantes de leurs vies. »*. Elkins, plus sec, résume : *« Ils n'ont pas les moyens de s'apitoyer, voilà pourquoi leur danse a de l'humour. »* Ce qui change de la morbidité actuelle de la danse contemporaine. Josette Baiz est venue avec six adolescentes, des Marseillaises et des Aixoises, qu'elle suit depuis qu'elles ont neuf ans. *Dédales* est le type même d'une danse hybride non identifiable. Avec en prime Aïda Boudriga, sorte de Maria Félix, jeune fille en fleur, redoutable voleuse de lumière.

Ouverture, maître-mot de Cités Danse, s'adresse aussi à tous ceux qui, hors du hip-hop, développent une danse inclassable. A l'image de celle des Urban Bush Women : huit Afro-Américaines, dirigées par Jawole Willa Jo Zollar. Elles inventent une danse d'ondulations, empruntant à l'Afrique sa lascivité, au gospel ses jeux sur la voix, à la ville la réalité des femmes SDF : *« Sur la condition de notre peuple, il n'y a pas que la vision de Spike Lee »*, dit la chorégraphe. *« Le public nous suit. Il l'a prouvé en venant nombreux à Joe Schvala : un inconnu, d'origine tchèque, venu de Minneapolis. Son travail tourne autour du travestissement, de Bach et des bidons-tambours du groupe* Savage Aural Hotbed, *présent sur scène »*, conclut Olivier Meyer.

Dominique Frétard

Trois bonnes raisons d'aller voir Brigitte Fontaine

La chanteuse triomphe au Café de la danse

BRIGITTE FONTAINE, avec Areski Belcacem (percussions), Didier Malherbe (saxophone), Sébastien Cortella (clavier), Ian Cortella (batterie), Bobby Jocky (basse), René Lebhar et Jean-Paul Flores (guitares). CAFÉ DE LA DANSE, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. M° Bastille. 20 h 30, jusqu'au 10 février. Tél. : 43-70-36-22. 115 F.

Elle apparut il y a trente ans dans les cabarets rive gauche, elle fut la complice de Rufus, d'Areski et de Jacques Higelin dès 1968. Elle disparut pour mauvais esprit commercial. La voici telle qu'en elle-même, au Café de la danse. Il y a au moins trois raisons d'aller voir Brigitte Fontaine :

● ***Monsieur le chef de gare de Latour-de-Carol :*** aux rappels, Brigitte Fontaine est entourée des deux hommes de sa vie : Jacques Higelin, insufflant une fabuleuse énergie à une guitare (dés)accordée façon blues oriental, et Areski Belkacem, inspirateur des mélanges musicaux – berbéro-bretons – du style Fontaine, à la derbouka. Sa version 1996 de ce morceau d'anthologie de la contestation artistique de la fin des années 60 est un chef d'œuvre. *Le public, jeune,* le même que celui des concerts de Miossec ou de Dominique A, ne veut *plus partir. Il a déjà repris* en choeur *Les Nougats*, mélopée orientale sur fond de rock rose-bonbon (elle *danse*), *et ce pendant* dix minutes. Créé avec l'Art Ensemble of Chicago en 1970, en même temps que *Comme à la radio*, traitée ici en hip-hop, *Monsieur le chef de gare de Latour-de-Carol* est un sommet de « l'absurde qui veut tout dire ».

● **L'entrée en scène :** au Casino de Paris en 1993, Fontaine-la-dramaturge portait un costume de reine africaine : longue traîne tenue par une beauté noire. Higelin jouait des cymbales en tête de cortège. Au Café de la danse, elle surgit en *femme voilée, tulles* blancs cachant une robe noire. Démarche aveuglée, chaotique : *« La vie est une femme à barbe. »*

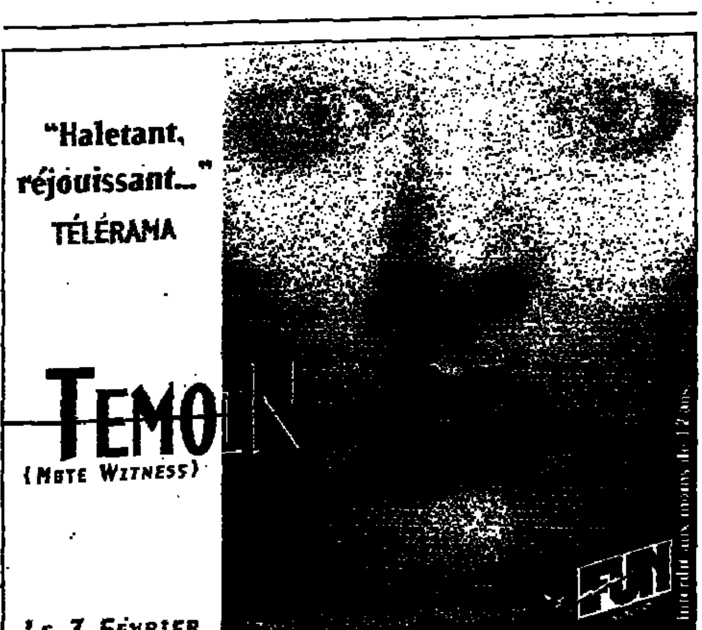
Après une première partie un peu trop étouffée par le rock binaire, Fontaine revient, suave, ceinte d'une robe de bure orange, avec chaussures de boxeur bicolores. Une statue de femme, immense, monte au plafond du hangar qui abrite le Café de la danse. D'autres, plus petites, rappellent la gestuelle Fontaine – élégantes libellules – posées dans un décor de jardin aristocrate. Mise en scène : Jacques Higelin.

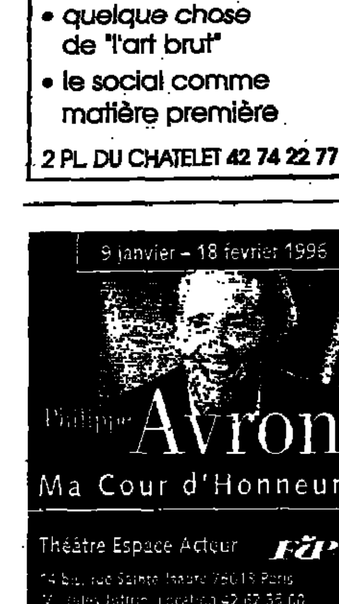
● ***Belle Abandonnée :*** une chanson d'artiste, celui qui a les nerfs à vif, et dont les peurs ne sont pas celles du commun des mortels. Voix, piano : c'est tout, et *« la charge émotionnelle est carabinée »*. Brigitte Fontaine excelle dans les récitatifs sarcastiques, sorte de rap de happening, dont *Genre humain*, l'album conçu en 1995 avec Etienne Daho *et Ian Cortella (le batteur), ne se* prive pas. Mais la musique est là, toujours là.

Les gardiens du temple sont Areski (percussions et guitare, en duo avec madame), Didier Malherbe aux instruments à vent (y compris à la cornemuse), ou Sébastien Cortella (claviers). *« Sous ma folie furieuse,* écrit-elle, *j'ai trouvé un trésor. »*

Véronique Mortaigne



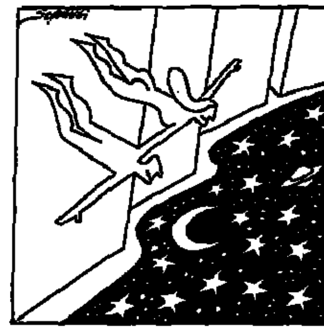






Robert Wilson, Hamlet passion

Reprise à Bobigny d'un spectacle exceptionnel inspiré de Shakespeare



HAMLET, A MONOLOGUE est peut-être le spectacle le plus émouvant de Robert Wilson, metteur en scène, auteur, plasticien et (quelquefois) acteur américain qui n'en finit pas d'inventer le théâtre. Le magicien du *Regard du sourd*, d'*Einstein on the Beach* et de *CIVIL warS* a choisi d'incarner lui-même la figure mythique de la scène, Hamlet, avec une fidélité exemplaire au texte de Shakespeare, auquel il adjoint une autobiographie sensible et sincère. En compagnie du dramaturge allemand Wolfgang Wiens, il a apposé aux croquis qui lui ont inspiré la pièce les fragments de texte qui leur correspondaient le mieux et nous livre ici beaucoup de lui-même et de son art, de sa manière unique de créer une lumière, un geste, un mouvement, un élément de décor, toute une gamme d'émotions d'homme et d'acteur qui ne craint ni l'abstraction, ni la malice, et ce jusqu'au gag et au tour de magie. Reprise exceptionnelle d'une œuvre qui a déjà triomphé à la Biennale de Venise, au Festival de New York et lors du dernier Festival d'Automne à Paris, où elle fut une ouverture magistrale.

★ Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Les samedi 10, mardi 13, mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16, samedi 17, à 20 h 30 ; le dimanche 11, à 15 h 30. Tél. : 41-60-72-72. Durée : 1 h 30. 100 F et 140 F (spectacle en langue anglaise).

UNE SOIRÉE À PARIS

Giannaria Testa
Piémontais, Gianmaria Testa est une sorte de poète paysan, nourri du talent des *cantautori*, acteurs de la chanson de qualité italienne. Dans le prolongement de Fabrizio de André et de Paolo Conte, entouré de musiciens délicats (dont certains venant du jazz-band d'Arthur H), il diffuse des petites fables douces et râpeuses avec une tendresse voilée. Il vient de publier un premier album, *Montgolfières* (Label Bleu/Indigo).
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, les 6, 7, 8 et 9 février. Tél. : 48-03-31-64. 120 F.

Richard Cocciante
Il fut l'un des inventeurs de la voix éraillée à l'Italienne. Auteur de tubes (*Coup de soleil*), star en Italie, il vient de produire un album en compagnie de Luc Plamondon. Chanteur à la culture croisée (franco-italienne, mais il est né au Vietnam), Cocciante fait de la chanson de charme, dans la mélodie à la méditerranéenne, et entame une nouvelle carrière en France.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, les 6, 7, 8, 9 et 10 février. Tél. : 47-42-25-49. De 170 F à 210 F.

Musique allemande depuis 1946 à nos jours
Une série de concerts est consacrée à trois compositeurs majeurs qui se sont imposés en Allemagne depuis 1946, Bernd Aloïs Zimmermann (1918-1970), Hans Werner Henze (né en 1926) et Wolfgang Rhim (né en 1952). L'Ensemble intercontemporain de Pierre Boulez est au cœur de cette entreprise, avec la soprano Françoise Pollet, sous la baguette du chef américain David Robertson. Le *Requiem* de Henze, le 29, sera donné sous la direction de Jonathan Nott.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Les 7, 8, 11 et 29 février. Tél. : 44-84-44-84.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Boulevard du boulevard
de Gaston Portail, mise en scène de *Daniel Mesguich, avec Thomas Cérisco*la, Odile Cohen, Guy-Pierre Couleau, Frédéric Cuif, Hervé Furic, Christian Hecq, Christophe Maltot, Luce Mouchel, Sarah Mesguich, Florence Muller, *Laurent Natrella*, Philippe Noël et Charlotte Pascal-Pose.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Les vendredi 9, samedi 10, vendredi 16, samedi 17, mardi 20, à 20 h 30 ; les dimanche 11 et dimanche 18, à 14 h 30. Tél. : 45-13-19-19. Durée : 2 h 15. De 55 F à 100 F. Jusqu'au 24 février.*

Le Malentendu
*d'Albert Camus, mise en scène d'Olivier Morançais, avec Catherine Hamil*ty, Micky Sébastian, Guillaume Orsat, Anie Balestra et Luc Ritz.
Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, Paris 15e. Mo Porte-de-Versailles. A partir du 13 février. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 40-43-01-82. Durée : 1 h 50. De 40 F à 80 F. Jusqu'au 3 mars.*

Moi
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Eric Doye, Bruno Putzulu, Bruno Raffaelli et Laurent Rey.
Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les samedi 10, lundi 12, mercredi 14, jeudi 15, lundi 19, à 20 h 30 ; le dimanche 18, à 14 h 30. Tél. : 40-15-00-15. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 30 juin.

La Seconde Surprise de l'amour
de Marivaux, mise en scène de Jean-Paul Tribout, avec Anne Roumanoff, Claire Mirande, Jérôme Pradon, Didier Brice, Jean-Pierre Malignon et Jean-Pierre Lemarchand.
Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre, Richelieu-Drouot. A partir du 13 février. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 42-46-84-47. Durée : 1 h 30. 100 F et 150 F. Jusqu'au 9 mars.*

Ubu toujours
de Richard Demarcy, d'après Alfred Jarry, mise en scène de Richard Demarcy et Vincent Mambachaka, avec Edith Assani, Honoré Moutombo Buitshi, Jean-Clément Doukaga, Irène-Pélagie Koumba, Jean-Lacroix Kamga, Adolphine Milandou, Franck Ndakouzou, Alphonsine Ngau Domingo, Léonard Ngbaguere et Marius Yelolo.
Pavillon du Charolais (Parc de La Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. A partir du 13 février. Les mercredi et samedi, à 15 heures et 21 heures ; les jeudi, vendredi, mardi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 40-03-93-95. Durée : 1 h 15. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 3 mars.*

Vous serez comme des dieux
de Gustave Thibon, mise en scène de Jean-Luc Jeener, avec Florence Tosi, Fanny Atlan, Benoît Dugas, Edith Garraud et Jean-Dominique Brest.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. A partir du 8 février. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. Durée : 1 h 20. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 31 mars.*

SÉLECTION

Conversations entre onze heures et minuit
d'après Honoré de Balzac, mise en scène de Gilberte Tsaï, avec Hélène Alexandridis, Caroline Chaniolleau, Mathias Jung, Jérôme Kircher, Hélène Lapiower, Daniel Martin, Mohamed Rouabhi et Laurent Ziserman.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 41-60-72-72. Durée : 2 h 15. 100 F et 140 F. Jusqu'au 18 février.*

Décadence
de Steven Berkoff, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Michel Aumont et Christiane Cohendy.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 1 h 30. 110 F et 160 F. Jusqu'au 3 mars.*

La Double Inconstance
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Claire Vernet, Claude Mathieu, Michel Favory, Philippe Torreton, Isabelle Gardien, Alain Lenglet, Coraly Zahonero et Michel Robin.
Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Les mercredi 7, vendredi 9, samedi 10, mardi 13, mercredi 14, vendredi 16, samedi 17, à 20 h 30 ; les jeudi 8 et jeudi 15, à 19 heures ; les dimanche 11 et dimanche 18, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 2 h 30. De 60 F à 150 F. Jusqu'au 18 février.*

Gertrud
de Hjalmar Söderberg, mise en scène de Gérard Desarthe et François Marthouret, avec Ludmila Mikaël, Gérard Desarthe, François Marthouret, Arnaud Giovaninetti, Monique Mélinand et Marina Hands.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mo Villiers, Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 h 50. De 120 F à 270 F. Jusqu'au 30 juin.

Ivanov (1) et Platonov (2)
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Ludovic Lagarde, avec Juliette Fallevic, Mireille Roussel, Violaine Schwartz, Pierre Baux, Laurent Poitrenaux, Jean-Philippe Vidal, Thomas Cousseau, Xavier de Guillebon, Isabelle Hurtin et Franck Manzoni.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. (1) Les mardi 13, mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16, samedi 17, à 20 h 30 ; le dimanche 18, à 16 heures. (2) Du mercredi 7 au samedi 10, à 20 h 30 ; les dimanche 11 et dimanche 18, à 16 heures. Tél. : 41-32-26-26. Durée : 2 h 10. 95 F et 140 F. Jusqu'au 18 février.*

Léonce et Léna
de Georg Büchner, mise en scène d'Emmanuel Demarcy-Mota, avec Serge Wolf, Nicole Max, Charles-Roger Bour, Gaëlle Guillou, Sarah Jalabert, Fabrice Melquiot et Jackie Sapart.
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Le mercredi, à 19 heures ; les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 48-34-67-67. Durée : 1 h 30. 70 F et 130 F. Jusqu'au 25 février.*

Max Gericke ou Pareille au même
de Manfred Karge, mise en scène de Michel Raskine, avec Marief Guittier.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille, Voltaire. Du mardi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 2 mars.*

Montagnes
d'après Thomas Mann, mise en scène d'Antoine Caubet, avec Claire Aveline, Valérie Beaugier, Nicolas Dogué, Vincent Dupont, Emmanuelle Tertipis, Thierry Paret, Sylvie Pascaud, Gislain Mugneret et Christian Jéhanin.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 48-13-70-00. Durée : 2 heures. 50 F et 110 F. Jusqu'au 24 février.*

Mummenschanz Parade
mise en scène de Floriana Frassetto et Bernie Schürch, avec Floriana Frassetto, Bernie Schürch et Roger Zanetti.
Théâtre Mogador, 25, rue de Mogador, Paris 9e. Mo Chaussée-d'Antin, Trinité, Havre-Caumartin. Du mercredi 7 au vendredi 9, à 20 h 30 ; le samedi 10, à 15 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche 11, à 15 h 30. Tél. : 53-32-32-00. Durée : 2 heures. De 100 F à 240 F. Dernières.

La Perruque du vieux Lénine
de Jean Ristat, mise en scène de Viviane Théophilidès, avec Pierre Barrat, Sophie de La Rochefoucauld, Richard Brunel, Stéfan Delon, Michel André et Philippe Lamendin.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161 bis, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. Du mercredi 7 au samedi 10, les mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16, samedi 17, à 20 h 30 ; les dimanche 11 et dimanche 18, à 16 heures. Tél. : 44-54-53-00. Durée : 2 h 15. 75 F et 100 F. Jusqu'au 18 février.*

Prométhée enchaîné
d'Eschyle, mise en scène de Michel Raskine, avec Jean-François Lapalus, Isabelle Sadoyan et Sylviane Simonet.
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les mercredi 7, vendredi 9, samedi 10, mardi 13, mercredi 14, vendredi 16, samedi 17, à 20 h 30 ; les jeudi 8 et jeudi 15, à 19 h 30 ; les dimanche 11 et dimanche 18, à 17 heures. Tél. : 46-55-43-45. Durée : 1 h 40. 85 F et 115 F. Jusqu'au 18 février.*

Les Eaux et forêts/ Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour
de Marguerite Duras et Georges Perec, mise en scène d'Isabelle Nanty et Tatiana Vialle, avec Elisabeth Depardieu, Aurore Clément et Jacques Spiesser.
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet, Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 43-22-16-18. Durée : 2 heures. De 75 F à 220 F. Jusqu'au 30 juin.*

Les Règles du savoir-vivre dans la société moderne
de Jean-Luc Lagarce, mise en scène de l'auteur, avec Mireille Herbstmeyer.
Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Du mercredi 7 au samedi 10, à 20 h 30. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 1 h 30. 90 F et 120 F. Dernières.*

La Station Champbaudet
d'Eugène Labiche, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini, avec Laurence Février, Didier Lesour, Bernard Malaterre, Frédérique Lazarini, Claude Guedj, Andréa Retz-Rouyer, Irène Chauve et Xavier Bouvier.
Artistic-Athévains, 45, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mo Voltaire. Les mercredi et jeudi, à 19 heures ; les vendredi et mardi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 43-56-38-32. Durée : 1 h 30. 80 F et 150 F. Jusqu'au 10 mars.*

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 14 avril.

Valérie Lemercier
de Valérie Lemercier.
Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, Paris 9e. Mo Trinité. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 18 heures et 21 heures. Tél. : 48-74-25-37. Durée : 1 h 30. De 100 F à 220 F. Jusqu'au 30 mai.*

La Visite de la vieille dame
de Friedrich Dürrenmatt, mise en scène de Régis Santon, avec Line Renaud, François Lalande, Michel Prud'Homme, Jean-Jacques Moreau, Gilles Guillot, Samuel Bonnafil, Michel Armin, Olivier Costa, Marie-Christine Danède, Alain Dumas, Eric Lorvoire, Annie Mercier, Françoise Pavy, Olivier Proust, Bruno Raina, Frédéric Sahner, Agathe Teyssier et Alain Véniger.
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris 1er. Mo Palais-Royal, Bourse. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-97-59-81. Durée : 2 heures. De 70 F à 260 F. Jusqu'au 30 juin.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

MARIO ET LE MAGICIEN
Film allemand de Klaus Maria Brandauer, avec Julian Sands, Anna Galiena, Klaus Maria Brandauer (2 h 10).
VO : Sept-Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MON HOMME (*)
Film français de Bertrand Blier, avec Anouk Grinberg, Gérard Lanvin, Valéria Bruni Tedeschi, Olivier Martinez, Sabine Azéma, Mathieu Kassovitz (1 h 38).
UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

OÙ SONT LES HOMMES ?
Film américain de Forest Whitaker, avec Whitney Houston, Angela Bassett, Lela Rochon, Loretta Devine (2 h 03).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31).

SEVEN (*)
Film américain de David Fincher, avec Brad Pitt, Morgan Freeman, Gwyneth Paltrow, John C. McGinley, Endre Hules, Andy Walker (2 h 10).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe-Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SHARAKU
Film japonais de Masahiro Shinoda, avec Hiroyuki Sanada, Shina Iwashita, Tsurutaro Kataoka, Shiro Sano, Riona Hazuki (1 h 55).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

SÉLECTION

L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE...
de Christopher Monger,
avec Hugh Grant, Tara Fitzgerald, Colm Meaney, Ian McNeice, Ian Hart, Kenneth Griffith.
Britannique (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24).

LE BALLON BLANC
de Jafar Panahi,
avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
Iranien (1 h 25).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

BUTTERFLY KISS (**)
de Michael Winterbottom,
avec Amanda Plummer, Saskia Reeves, Kathy Jamieson, Lisa Jane Riley.
Britannique (1 h 25).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CONFIDENCES A UN INCONNU
de Georges Bardawil,
avec Sandrine Bonnaire, William Hurt, Jerzy Radziwilowicz, Denis Siniavski, Marie Dubois.
Franco-russe (1 h 32).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

DENISE AU TÉLÉPHONE
de Hal Salwen,
avec Tim Daly, Caroleen Feeney, Dan Gunther, Dana Wheeler Nicholson.
Américain (1 h 20).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).

DON'T LOOK BACK
de D. A. Pennebaker,
avec Bob Dylan, Joan Baez, Alan Price, Donovan.
Britannique (1 h 35).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

EN AVOIR OU PAS
de Laetitia Masson,
avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.
Français (1 h 30).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21).

LES ENFANTS DES DIEUX DE LA FONTE
de Tomasz Toth,
avec Evgueni Sidikhin, Yri Iakovlev, Alexandre Kaliaguin, Mikhahil Svetin, Mikhaïl Feclistov.
Russe (1 h 15).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES ENFANTS DU SOLEIL
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (3 h).
Max Linder Panorama, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10).

ERMO
de Zhou Xiaowen,
avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.
Chinois (1 h 30).
VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).

MADADAYO
d'Akira Kurosawa,
avec Tatsuo Matsumura, Kyoko Kagawa, Hisashi Igawa, George Tokoro, Masayuki Yui, Akira Terao.
Japonais (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

MARTHA
de Rainer Werner Fassbinder,
avec Margit Carstensen, Karl-Heinz Böhm, Gisela Fackeldey, Adrian Hoven.
Allemand (1 h 56).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

MONEY TRAIN
de Joseph Ruben,
avec Wesley Snipes, Woody Harrelson, Robert Blake, Chris Cooper, Jennifer Lopez.
Américain (1 h 43).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47).

N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**)
de Xavier Beauvois,
avec Xavier Beauvois, Roschdy Zem, Chiara Mastroianni, Bulle Ogier.
Français (1 h 58).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NO SEX LAST NIGHT
de et avec Sophie Calle et Greg Shepard,
Français (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;

PAR-DELÀ LES NUAGES
de Michelangelo Antonioni,
avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, Chiara Caselli.
Italien (1 h 44).
VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

SMOKE
de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

SOUVIENS-TOI DE MOI
de Zaïda Ghorab-Volta,
avec Zahra Benaïssa, Salah Teskouk, Zaïda Ghorab-Volta, Thierry Lorent.
Franco-algérien (56).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

VISIBLEMENT, JE VOUS AIME
de Jean-Michel Carré,
avec Denis Lavant, Dominique Frot, Jean-François Gallotte, Vanessa Guedj, Lionel Melet.
Français (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).

WALLENBERG
de Kjell Grede,
avec Stellan Skarsgard, Katharina Thalbach, Karoly Eperjes, Miklos B. Szekely, Erland Josephson.
Suédois (1 h 55).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

WITTGENSTEIN
de Derek Jarman,
avec Karl Johnson, Michael Gough, Tilda Swinton, John Quentin, Kevin Collins, Clancy Chassay.
Britannique (1 h 15).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

X Y
de Jean-Paul Lilienfeld,
avec Clémentine Célarié, Patrick Braoudé, Chantal Lauby, Jean-Paul Comart, Patricia Malvoisin, Jean-Paul Lilienfeld.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

L'ÉCLIPSE
de Michelangelo Antonioni,
avec Alain Delon, Monica Vitti, Francisco Rabal, Lilla Brignone, Louis Seigner, Rossana Rory.
Italien, 1962, noir et blanc (2 h 05).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).

LES MISÉRABLES
de Claude Lelouch,
avec Jean-Paul Belmondo, Michel Boujenah, Alessandra Martines, Annie Girardot, Clémentine Célarié, Philippe Léotard.
Français, 1994 (2 h 50).
UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

Quebecor devient le géant de l'imprimerie en France

Un an après la reprise de la société d'impression Jean Didier, le groupe canadien rachète l'entreprise Jacques Lopès

QUEBECOR poursuit son « marché » en France. Un an après le rachat des imprimeries Jean Didier, premier imprimeur français, le groupe canadien reprend la société Jacques Lopès, deuxième industriel du secteur. Sur fond de crise, Quebecor est devenu, en un an à peine, un géant qui domine le marché français, en appliquant une politique de rachat très agressive.

Ces conquêtes ne sont pas terminées et dépassent les frontières de l'Hexagone. Propriétaire de Hunterprint en Angleterre, Quebecor vise une imprimerie en Espagne. L'ancien PDG de *L'Express*, Françoise Sampermans, vient d'être nommée vice-présidente, chargée du développement européen. En 1994, Quebecor avait réalisé en Europe un chiffre d'affaire de 330 millions de francs. Il atteint 2,8 milliards de francs en 1995.

Les tribunaux de commerce de Meaux et de Chartres ont entériné, respectivement samedi 3 février et lundi 5 février, le plan de reprise par Quebecor des sites des imprimeries Lopès, celui de Torcy-sur-Marne (Seine-et-Marne), en dépôt de bilan depuis le mois d'août, et celui de La Loupe (Eure-et-Loir), en dépôt de bilan depuis juin (*Le Monde* du 4 août 1995). *« Le prix global de cession des actifs, des stocks et des matériels et bâtiments en crédit-bail est d'environ 150 millions de francs »*, a annoncé Pierre-Karl Péladeau, PDG de Quebecor Europe, fils de Pierre Péladeau, président et fondateur de la société-mère. Sur ces 150 millions, 100 millions de francs sont apportés en « cash » dans le capital de l'entreprise, *« afin de remédier à ce problème de l'industrie française : la sous-capitalisation et le manque de fonds propres »*, a précisé M. Péladeau.

Le chiffre d'affaires de Jacques Lopès est de 500 millions de francs. Ses clients les plus connus sont *Le Quotidien du médecin*, *L'Evénement du Jeudi* et *Le Point*, qui pourrait changer d'imprimerie.

LE DILEMME D'HACHETTE

Le groupe reprend 700 salariés sur plus de 900 employés. C'est ce volet social qui a fait pencher les tribunaux du côté canadien. Son compétiteur, Hachette, avait présenté un plan uniquement sur le site de Torcy ; il offrait environ 100 millions de francs et conservait 460 salariés. Il n'a pas fait de proposition sur le site de La Loupe, moins important et moins moderne que Torcy.

Dans le dossier de Jacques Lopès, comme dans celui de *VSD*, dans la presse, Hachette est face à un dilemme. Il doit conserver ses positions face à un concurrent plus agressif, prêt à payer au prix fort son implantation et sa conquête de parts de marché. Au-delà de 100 millions de francs, Hachette estime qu'il ne peut assurer un retour sur rentabilité pour le groupe Lopès. Il fait le même calcul pour *VSD*, face aux 160 millions proposés par Axel Ganz. Au risque de passer pour un groupe timoré, à la recherche d'une stratégie en France, face à la concurrence agressive de groupe étranger, comme Quebecor, dans l'imprimerie, et Prisma Presse ou Emap, dans la presse magazine.

La Fédération des industries du livre, du papier et de la communication (FILPAC-CGT) a réagi à cette reprise qui *« met en lumière la carence des grands groupes éditoriaux de l'Hexagone »* tout en regrettant *« le laisser-faire des pouvoirs publics »*. Le syndicat du Livre ajoute que *« la prédominance de Quebecor »* peut amener à *« la déstabilisation du secteur de l'industrie graphique lourde »*. Le poids de Quebecor inquiète ses concurrents, mais aussi des éditeurs, qui craignent que le groupe fasse monter ou baisser les prix à sa guise. La reprise de Jean Didier n'a pas entraîné de bouleversements. Mais les détracteurs du groupe pensent qu'il attend de consolider ses positions.

L'AVENIR DE DEL DUCA

Quebecor s'est imposé en France, sans s'opposer à beaucoup de résistance. Le fait qu'il reprenne en un an deux des principales imprimeries françaises montre à quel point ce secteur est malade et fragile. Dominé par des entreprises familiales, sous-capitalisées, l'imprimerie française a souffert de la récession qui a entraîné une baisse de ses dépenses de publicités, puis une baisse de la pagination des journaux. Elle s'est accentuée en 1995, avec la hausse de près de 50 % du prix du papier.

Symboles des années 80, le groupe de Jean Didier et celui de Jacques Lopès ont financé leur croissance à crédit et n'ont pû faire face à un retournement de conjoncture. L'endettement total de Jacques Lopès (crédits-baux inclus) est d'environ 800 millions de francs. Quebecor ne reprend pas cette dette. La prochaine proie que pourraient se disputer Hachette et Quebecor risque d'être l'imprimerie Del Duca à Blois, aux prises à de graves difficultés.

A la suite d'un conflit social entre les salariés et le président de l'imprimerie, Dieudonné Duriez-Costes, un administrateur provisoire a été nommé. Il doit rendre son rapport pour le 15 février. Mais la situation de l'entreprise est très délicate : elle dégage une marge annuelle de 10 millions de francs et doit rembourser 9 millions de francs par an, au titre d'un moratoire signé lors de la reprise, début 1993, destiné à régler le passif de cette ancienne propriété de Robert Maxwell.

Deuxième problème : il s'agit de l'usine des éditions Del Duca, devenues ensuite les Editions mondiales, avant d'être reprises par le groupe britannique Emap, qui est son principal client. Emap vient de renégocier son contrat avec l'imprimerie, ce qui réduit d'environ 30 millions son chiffre d'affaires (260 millions en 1994) et ce qui la fait passer dans le rouge. *TV magazine* et *Modes et Travaux* ne sont plus imprimés à Blois. Un à un, les autres titres d'Emap pourraient suivre le même chemin. Cino del Duca emploie 400 personnes.

Alain Salles

Le préavis de grève est levé à RFO

LA GRÈVE prévue mardi 6 février à la Radio-Télévision française d'outre-mer (RFO) n'a pas eu lieu. Après avoir rencontré le PDG de la chaîne, Gérard Bélorgey, l'intersyndicale de RFO (CFDT, CFTC, CGT, CSA, FO, SNJ) juge avoir obtenu assez de garanties, après les mesures annoncées par le gouvernement sur l'audiovisuel en outre-mer (*Le Monde* du 30 janvier). Selon les responsables syndicaux, *« le président s'est engagé par écrit »* à ne pas procéder à un second plan social à RFO. En gage de compensation financière du préjudice imposé à RFO en 1996 (réduction de l'accès gratuit aux images de TF 1 et suppression de la publicité sur le deuxième canal de RFO), M. Bélorgey a déclaré qu'il veillerait *« à ce que les stations n'aient à supporter aucune diminution de budget »* et qu'un accord avec l'Etat *« permettrait de dégager 2,5 millions de francs pour les productions régionales en 1996 »*.

■ **AGENCE FRANCE-PRESSE** : Jean-Pierre Pont, député UDF-FD du Pas-de-Calais, a estimé, lundi 5 février, que l'élection de Jean Miot à la présidence de l'Agence France-Presse (AFP) était *« illégale »*. Dénonçant *« un tour de passe-passe »*, il rappelle que, selon le statut, *« le conseil d'administration ne peut choisir son président parmi les administrateurs de l'agence »* et que *« M. Miot a démissionné précipitamment du conseil d'administration (...) pour se faire élire le lendemain »*. M. Pont compte obtenir l'annulation de cette élection *« par toutes voies »* (*Le Monde* du 6 février).

■ **PRESSE JEUNESSE** : Bayard Presse a décidé d'arrêter *Talents*, magazine pour les étudiants. Créé en 1992, d'abord bimestriel, *Talents* avait adopté un format tabloïd et une parution bimensuelle en janvier 1994. Sa diffusion était d'environ 55 000 exemplaires. Le groupe catholique souhaitait prolonger sa gamme de seize titres pour enfants et adolescents.

Le groupe de Leo Kirch obtient les droits TV du football allemand

LE GROUPE AUDIOVISUEL allemand Kirch a obtenu les droits de retransmission télévisée du championnat de football allemand jusqu'à l'an 2000. Il aurait déboursé 420 millions de deutschemarks (environ 1,4 milliard de francs) pour continuer à diffuser sur SAT 1, chaîne en clair par câble et satellite, cinq matches par an de première et deuxième division. Le groupe de Leo Kirch était en concurrence avec le trio ARD-ZDF-RTL. La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, qui contrôle RTL, aurait proposé 200 millions de deutschemarks. Cette bataille illustre les fortes audiences réalisées par le football. Les droits du crypté étaient aussi mis à l'encan : c'est Première, chaîne cryptée par câble et satellite pilotée par Canal Plus, Bertelsmann et Kirch, qui a obtenu le droit de diffuser une seconde rencontre de championnat.

MARDI 6 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton.
15.25 Rick Hunter, inspecteur choc. Nuit sur le mont Chauve. Série.
16.15 Une famille en or. Jeu.
16.50 Club Dorothée.
17.30 La Philo selon Philippe. Série.
18.00 Les Années fac. Quiproquo. Série.
18.25 Le Miracle de l'amour. Décision. Série.
19.00 Agence tous risques. La roue de la fortune. Série.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50

SON ALIBI
Film américain de Bruce Beresford avec Tom Selleck, Paulina Porizkova (1988, 94 min). 182032
Un auteur de romans policiers en panne d'inspiration offre un alibi à une jeune Roumaine soupçonné de meurtre.

22.30

LMI, LE MAGAZINE INFO
Magazine présenté par Guillaume Durand. La violence à l'école (75 min). 3815588

23.45 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Colette Lewiner (Eurysis).
0.00 L'Hôtel des passions. Un dîner pour deux. Série.
0.55 Journal, Météo.

1.05 Reportages (rediff.). 1.35 et 2.45, 3.45, 4.20 TF 1 nuit. 1.45 Mendelssohn. Concert. Par l'Orchestre polonais. 2.55 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.30 et 5.10 Histoires naturelles. 5.00 Musique.

France 2

12.55 et 13.35 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Derrick. Pension de famille. Série.
14.50 L'Enquêteur. Subterfuge. Série.
15.40 Tiercé. En direct d'Enghien.
15.55 et 5.20 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.10 Quoi de neuf, docteur ? Carole en prison. Série.
17.35 La Fête à la maison. Des rumeurs sur Stéphanie. Série.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Titine la câline.
19.20 et 1.50 Studio Gabriel.
19.59 Journal, Météo.

20.50

EST-CE BIEN RAISONNABLE ? ■
Film français de Georges Lautner avec Miou-Miou (1981, 109 min). 589167
Parodie des films socio-politiques à la Boisset. Le scénario est mince, la mise en scène a des ratés.

22.45

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Les Français ont-ils mauvaise réputation ? (95 min). 1979934

0.20 Journal, Météo.
0.35 ▶ Le Cercle de minuit. Le retour d'Eros. Avec Annie Lebrun, Jean-Jacques et Mathias Pauvert, Jean-Pierre Dufreigne, Gérard Pommier, Vincent Corpet, Maurice Lever, Frederika Fenollabbate, Caroline Lamarche (75 min). 3398167

2.20 Taratata (rediff.). 3.30 24 heures d'info. 4.40 Aventuriers de la dent Crolles. 5.05 *Délirenlair.* 5.30 *Dessin animé.*

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Les Enquêtes de Remington Steele.
14.48 Le Magazine de l'Assemblée.
15.00 Questions au gouvernement.
16.05 Brigade criminelle.
16.30 Popeye. Dessin animé.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Miroir de l'Afrique*, de Michel Leiris.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LES TROISIÈMES VICTOIRES DE LA MUSIQUE CLASSIQUE
Présentées par Jacques Chancel en direct du Palais des Congrès, présidées par Marcel Landowski. Invités : Maurice André, Mstislav Rostropovitch, Jordi Savall, Sir Georg Solti, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. Theodor Guschlbauer, la maîtrise de Radio-France (125 min). 41934438
Le « prime time » ne s'ouvre qu'exceptionnellement à la musique classique. Ce « palmarès » offre l'occasion de voir à la télévision des artistes de prestige, d'ordinaire relégués à des horaires confidentiels.

22.55 Journal, Météo.
23.10 Couleur pays. Programme des treize télévisions régionales.

0.30 Sagacités (rediff.). 1.20 Sidamag (rediff.). Magazine. 1.40 Dynastie. La victoire. Feuilleton. 2.25 Musique Graffiti. *Concerto n° 5, dit l'Empereur*, de Beethoven, 2e et 3e mouvements, par l'Orchestre de chambre de Lausanne, sol. Michaëla Ursuleasa, piano, dir. Jesus Lopez Cobos (25 min).

La Cinquième

13.00 L'Œil et la Main. 13.30 Attention santé. Le liquide amniotique. 14.00 Le Réseau des métiers. 14.05 Teva. Hainak, Inuit. 15.00 Arrêt sur images. 16.00 Forêts du monde. Gérer nos ressources. 16.30 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Alphabets de l'image. 18.15 Cinq sur cinq. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Série. [6/28] La Réponse, de Roy Kellino, avec David Niven, Anthony Caruso (1954, v.f., 30 min). 1099
19.30 7 1/2 (30 min). 3070
20.00 Baby It's You. Documentaire. [6/6] Toi et moi (30 min). 4493
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : SIBÉRIE, TERRE SAUVAGE
Documentaire. [2/4] Les fantômes du goulag, de Jurek Sladkowski (60 min). 7219438
Deuxième rencontre avec les habitants de la Sibérie d'aujourd'hui. Le père Nicolaï, fils d'un dignitaire du clergé à la cour des Romanov, a plus de 90 ans. Il a connu le tsar, Lénine et Staline.

21.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : L'ÉLAN DES LENTS OU LA DÉCOUVERTE DE LA LENTEUR
Proposée par Claude Josten.
21.46 Eloge de la lenteur. Documentaire de Jean-Louis Le Tacon (69 min). 108623812
22.55 Moï Den O. Court métrage, de Manuel Poutte (1993). *Un voyageur de commerce occidental en déplacement dans une ville d'Europe de l'Est se trouve pris dans un embouteillage. Surexcité, il descend de taxi et continue à pied...*
23.35 Le Pilote et l'enfant. Documentaire de Benno Trautmann (80 min). 1241525

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.25 Main basse sur Hawaï. Téléfilm de Fred Walton, avec Kevin Kilner (95 min). 4542148
Un ancien flic alcoolique est chargé par la police hawaïenne de retrouver la piste d'un tueur en série.
15.10 Deux flics à Miami.
16.30 Hit Machine.
17.05 Une famille pour deux.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Raven. Série.
19.00 Code Quantum. Un saut sans filet. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 E = M 6 junior.

20.50

CANCOON-XTABAÏ, LA REINE SERPENT
Téléfilm de Paolo Barzman, avec Caroline Tresca (89 min). 454761
Deux archéologues exploitent un site maya.

22.30

LA RAGE D'AIMER
Téléfilm de Francis Mankiewicz, avec Kate Nelligan, Kennet Welsh (119 min). 7053902
Une femme trompée quitte le domicile familial en compagnie de ses deux plus jeunes enfants. Son mari, riche notable, ne l'entend pas ainsi...

0.40 Zone interdite (rediff.). Magazine présenté par Patrick de Carolis (105 min). 4517341

2.25 Best of français. Musique. Sélection des meilleurs clips français. 4.25 Culture pub. Magazine.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Geronimo ■ Film de Walter Hill (1993, 115 min). 6492761
15.40 La Pucelle des zincs. Court métrage.
16.00 Consentement mutuel ■ Film de Bernard Stora (1994, 104 min). 3227419
17.45 La Cuisinière. Court métrage.
18.00 Le Dessin animé. Mot.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.40 Nulle part ailleurs.

20.15

FOOTBALL
Lens-Lille. 26e journée de D1, en direct (135 min). 1453693
Après sa défaite à Rennes (2-0), le R.C. Lens ne peut se permettre un faux pas face à Lille dans le derby du Nord.

22.30 Flash d'information.
22.35 La Capsule. Court métrage.
● *Lire page 28*

22.40

LE PETIT GARÇON ■
Film de Pierre Granier-Deferre avec Jacques Weber, Brigitte Roüan (1994, 100 min). 3388419
Un film de solide qualité française, mais sans éclat.

0.25 Le Journal du hard (rediff.).
0.30 Face Dance. Film américain, de John Stagliano avec Rocco Siffredi (1992, 89 min). 8636032
2.00 Court métrage. Never Twice, de Vincent Ravalec (17 min) ; An Evil Town, de Richard Sears.
2.35 Surprises (25 min).

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. De la substance naturelle au médicament. 2. Quel est le travail sur le terrain d'un ethnopharmacologue ?
20.00 Le Rythme et la Raison. Les chansons de mariage. 2. Radio-Canada : la corde au cou.
20.30 Archipel médecine.
21.32 Grand angle. (rediff.). A chacun son Everest.
22.40 Nuits magnétiques. Ceci n'est pas du cinéma. 1. Le temps.

0.05 Du jour au lendemain. Maurice Couturier (La Figure de l'auteur). 0.50 Coda. Mallarmé : les lettres et la musique (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Hubert Nyssen.
20.00 Concert. Les 3es Victoires de la musique classique. Donné en direct du Palais des congrès de Paris et en simultané sur France 3, par la Maîtrise de Radio-France, dir. Jordi Savall.
22.30 Musique pluriel. Summa, de Pärt, par le Hilliard Ensemble ; Musique en trio, de Tisné.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Tchaïkovski.

0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Garcia Lorca, Anonyme (Andalousie), Llanas (Catalogne). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Gœthe et la musique. Ouverture de la Flûte enchantée, de Mozart ; Sonate n° 49, de Haydn ; Deux lieder, de Reichardt ; Trio op. 78, de Hummel ; Semiramis, extraits, de Gluck ; Egmont, de Beethoven ; Quatuor avec piano n° 2, de Mendelssohn : Trois lieder, de Schubert ; Robert le diable, extraits, de Meyerbeer.

22.35 Les Soirées... (Suite). L'Apprenti sorcier, de Dukas ; La Damnation de Faust, extrait, de Berlioz ; Venezia e Napoli, de Liszt ; Scènes de Faust, ouverture, de R. Schumann ; Chants du harpiste, de Wolf ; Chant des Parques, de Brahms ; Sarabande, étude pour Doktor Faustus, de Busoni. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR). 20.00 Envoyé spécial (Rediff. de France 2 du 1/2/96). 21.30 Perfecto. 22.05 Journal (France 2). 22.35 Bas les masques (Rediff. de France 2 du 31/1/96). 23.50 Viva. 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (RTBF, 30 min).

Planète

20.05 Himalaya. [1/13] Un patrimoine fragile. 20.35 Vol au-dessus des mers. [8/11] Tomcat, le félin des mers. 21.25 Un enfer inoubliable. 22.20 ▶ Cocaïe. 23.10 Animaux du stade. 0.10 Somalie, l'humanitaire s'en va-t-en guerre. 1.30 Le Rôdeur (20 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. 21.00 Jean-Edern's Club. 21.55 Premières loges.

22.25 Le Trio infernal ■ Film de Francis Girod (1974, 105 min). 74780419

0.10 Totalement cinéma. 0.35 Boulevard Jourdan (65 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Ma sœur et moi ■ Film de Dino Risi (1957, N., 90 min). 4878728
22.00 Le Moulin des Andes ■ Film de Jacques Rémy (1943, N., 70 min). 28425952
23.10 Les Quatre filles du docteur March ■ ■ Film de George Cukor (1933, N., v.o., 115 min). 83851902
1.05 Monsieur Taxi. Film d'André Hunebelle (1952, N., 75 min). 27596823

Ciné Cinémas

20.30 Un jeu brutal ■ ■ Film de Jean-Claude Brisseau (1982, 90 min). 4870186
22.00 L'Enfant miroir ■ Film de Philip Ridley (1990, v.o., 95 min). 8098070
23.35 A bout de course ■ Film de Sidney Lumet (1988, 100 min). 15244439
1.15 Maniac. Film de William Lustig (1980, 80 min). 27770674

Série Club

20.20 Ma mère à moteur. Salut les filles. 20.45 (et 23.50) Jack Cutter. Pilote. 22.30 Alfred Hitchcock présente. Blutage. 1.30 L'Or et le Papier (40 min).

Canal Jimmy

21.00 Les monstres nouveaux sont arrivés. Echec et mat. 21.25 Dernier rebelle : rouler vers l'ouest. [1/2]. 22.25 Chronique bakélite. 22.30 Angela, quinze ans. L'amour à toutes les sauces.

23.20 Genesis, The Story So Far. Documentaire (125 min). 65153051

0.55 Father Ted. Good Luck Father Ted. 1.25 Top bab (40 min).

RTL 9

19.55 La Vie de famille. Le diable et le Bon Dieu. 20.30 La Dernière Danse. Film de Tony Bill (1982, 115 min), avec Dudley Moore. *Drame.* 22.25 Leader. 22.30 Le Temps d'une romance. Film de Jane Wagner (1978, 100 min), avec John Travolta. *Comédie dramatique.* 0.10 Télé-achat. 0.25 Les Amants du Tage. Film d'Henri Verneuil (1954, N., 110 min), avec Daniel Gélin. *Drame.*

TMC

19.35 Dingue de toi. Le peintre. 20.00 Marc et Sophie. Un perroquet très cabot. 20.25 Drôles d'histoires. 20.35 Cat Ballou. Film d'Elliot Silverstein (1965, 95 min), avec Jane Fonda. *Western.* 22.10 Sud. 23.50 Panique aux Caraïbes. Comme une odeur de souffre. 0.45 Secret bancaire. La route de la soie (55 min).

Eurosport

10.25 Biathlon. En direct. Championnats du monde. 7,5 km dames par équipes, à Ruhpolding (Allemagne) (65 min). 68139983
12.55 Biathlon. En direct. Championnats du monde. 10 km messieurs par équipes, à Ruhpolding (Allemagne) (65 min). 1313728

18.00 Biathlon. 19.00 Motoneige. 20.00 Aérobic.
21.00 Boxe. En direct. Championnat britannique. Poids super-coqs. Richie Wenton (G-B)-Wilson Docherty (G-B), au Basildon Festival Hall (Angleterre) (120 min). 750831

23.00 Football. Super Coupe. Saragosse-Ajax Amsterdam. 0.45 Catch (60 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Canal Plus fête le court métrage

Jusqu'au 10 février, la chaîne cryptée diffuse à l'occasion du festival de Clermont-Ferrand une sélection de films courts... Un genre cinématographique plus vivant que jamais

QUELQUES hommes traînent au bar d'un hôtel parisien minable. Une dizaine de doux zonards, un peu paumés, passent leur journée à taquiner leur colocataire, un gigolo surnommé Never Twice... En quelques plans et deux ou trois répliques, Vincent Ravalec, le réalisateur, installe son histoire, son atmosphère : celle du Paris des exclus débrouillards, des rois de la combine sans un sou en poche et des petits voleurs façon doux rêveurs.

Les séquences en noir et blanc s'enchaînent sur un tempo nerveux pour retracer la ballade douce-amère de ce gigolo magnifique et pitoyable.

Never Twice de Vincent Ravalec, programmé mardi 6 février, est l'un des nombreux films courts diffusés par Canal Plus, à l'occasion du Festival international de courts métrages de Clermont-Ferrand. Pour célébrer la dix-huitième édition de cette manifestation – le deuxième festival français, en nombre d'entrées, après Cannes –, la chaîne cryptée propose, depuis le 2 février et jusqu'au 10, une vaste sélection de films de durées et d'origines diverses.

« Chaque année, Clermont-Ferrand est pour nous l'occasion de faire le bilan de notre action, de voir un peu où nous en sommes avant de repartir pour une nouvelle saison », précise Alain Burosse, responsable des programmes courts de Canal Plus.

En un peu plus d'une décennie et grâce à l'action de la petite équipe des « Surprises », la chaîne cryptée est devenue celle du court métrage et a acquis une place centrale dans le circuit de création : à la fois dans le domaine de la distribution avec l'acquisition de près de 330 films, chaque année, et dans le celui de la production avec le préachat de 35 œuvres en 1995. *« En temps normal, durant l'année, nous continuons à diffuser les courts dans le cadre des « Surprises », qui n'ont pas de place régulière dans la grille... Mais cette situation particulière n'est pas une contrainte. Cela nous permet, au contraire, de faire découvrir ce genre cinématographique particulier à un maximum d'abonnés »*, poursuit Alain Burosse. Une fois n'est pas coutume, le Festival de Clermont est l'occasion pour la chaîne de proposer plusieurs rendez-vous annoncés à l'avance et clairement identifiés.



UN NOUVEAU DÉFI

Au programme, plus de quatre heures d'antenne réparties sur l'ensemble de la semaine : un éventail original et varié qui va de la comédie au film fantastique en passant par le drame intimiste. Les diffusions prévues mardi 6 sont à ce titre exemplaires : dès le milieu de l'après-midi, une comédie musicale délirante d'Alain Ade et Claude Duty, *La Pucelle des zincs*, suivie par une fiction de Wanda Kulacz intitulée *La Cuisinière* et, à 22 h 30, un hommage à la science-fiction en forme de parodie avec *La Capsule* de Vincent Rachet. Bouquet final à 2 heures du matin avec une heure de « Surprises » parmi lesquelles *Never Twice* de Vincent Ravalec.

Canal Plus n'entend pas s'arrêter en si bon chemin et a décidé de lancer un nouveau pari : programmer des courts métrages en première partie de soirée, dès 20 h 30. *« Il s'agit de la suite logique du travail d'Alain Burosse »*, affirme Albert Mathieu, directeur de l'antenne, qui s'est personnellement occupé de ce projet.

« Nous avons demandé à trois jeunes réalisateurs de tourner des courts avec trois actrices célèbres : Ismael Ferhouki avec Deneuve, Yann Kounen avec Emmanuelle Béart et Vincent Ravalec avec Miou-Miou. Ces minifilms seront réunis en un seul programme qui sera diffusé prochainement. »

Avec ce nouveau défi, Canal Plus fait la preuve que la création de court métrage, genre cinématographique à part entière, est plus vivace que jamais.

Dorothée Tromparent

★ « Surprises » spéciales à l'occasion du Festival international de Clermont-Ferrand, Canal Plus, du 6 au 10 février. Pour les horaires, tél. : 36-68-32-10.

Le jeu du feu

par Agathe Logeart

GAGNÉ ! Peut-être ne nous croira-t-on pas, mais, craché-juré, on l'avait dit : *« C'est lui, j'en mets ma main au feu ! »* Certes, on le reconnaît volontiers, l'astuce était vaseuse, mais on n'y avait pas résisté. Car la conviction s'était faite, tout à coup. Ce petit homme en gros blouson à carreaux marron et beige, avec son pantalon de travail et ce parler rugueux des pays où il fait froid, avait une bonne tête de suspect.

Alors que depuis des jours et des jours, à Moirans-en-Montagne, les feux narguaient pompiers et enquêteurs, depuis que toutes les pistes du normal et du paranormal s'étaient épuisées les unes après les autres, on s'était dit que ce serait tout de même un comble si, dans cette folle agitation, il s'était trouvé quelqu'un pour allumer dans l'ombre les mèches de ces mystérieux incendies en riant sous cape. Radiesthésistes et professeurs Tournesol, trimbalant leurs invraisemblables quincailleries, s'empêtrant dans leurs fils et leurs compteurs d'ondes bizarroïdes, croisaient en collègues les experts réputés sérieux. Les hommes d'EDF faisaient grise mine, convaincus d'être de commodes boucs émissaires à cette épidémie de feux inexpliqués. Les curieux, pèlerins gloutons d'histoires fantastiques, mêlaient leur grain de sel à la ronde des hypothèses. S'il n'y avait eu deux morts, une femme d'une cinquantaine d'années et un pompier, on n'aurait pas hésité à rire de ce ballet grotesque, dont, édition après édition, les chaînes de télévision ne nous épargnaient aucune arabesque. Puisqu'ils y allaient tous de leur commentaire, on avait été conduit à faire de même, comme s'il s'était agi de participer à un jeu télévisé. Et quand avait surgi l'homme au blouson, bon sang, mais c'est bien sûr, on avait appuyé sur le *buzzer*. Il avait la mine qu'il fallait, cet homme, et tenait les propos attendus. Chez lui, trois fois déjà, le feu avait pris. Là, c'était une armoire dans le sous-sol. Il essayait lui-même, confiait-il au journaliste de TF 1, de tirer les vers du nez des gendarmes, mais en pure perte. *« Y'en a aucun qui veut dire queque chose... »*, marmonnait-il. Et pour cause.

Notre suspect, nous le retrouvions le lendemain, avec le visage curieusement déformé d'une mosaïque par les bons soins de TF 1. On nous repassait les images de la veille, masquées elles aussi, du même homme lors de son audition comme témoin par les gendarmes. C'était étrange, cette soudaine pudeur, depuis que de témoin l'homme était passé au grade de gardé à vue. Le journaliste affirmait savoir de qui il s'agissait (franchement, on s'en doutait un peu, depuis le temps que les caméras campaient au village), mais contrairement à l'habitude gardait pour lui cette information. A la demande de qui et pourquoi ? Mystère. On sentait bien qu'il devait y avoir quelque pacte secret avec les enquêteurs, dans cette subite façon de nous exclure de la partie. Après nous avoir invités à jouer sans vergogne, on nous mettait au coin. La prochaine fois, ça nous apprendra, on ne jouera plus.

MERCREDI 7 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Sydney Police. Le père indigne. Série.
15.25 Force de frappe. Copie conforme. Série.
16.15 Une famille en or. Jeu.
16.50 Super Club Dorothée.
17.30 La Croisière foll'amour. L'amour muet. Série.
18.00 Les Années fac. L'enquête. Série.
18.25 Le Miracle de l'amour. Le choix de Sébastien. Série.
19.00 Agence tous risques. [1/3] Un témoin capital. Série.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50

USHUAÏA PRÉSENTE OPÉRATION OKAVANGO
On a marché sur la Terre (115 min). 775736
Ce nouveau magazine mensuel présenté par Nicolas Hulot, fera découvrir un continent par an. Le premier : l'Afrique.

22.30

52 SUR LA UNE
Magazine présenté par Jean Bertolino. Si grande, si fragile, de Marion Desmarres, Bernard Montpert et Guy Galluffo (60 min). 38397
23.30 *Formule foot.*
0.05 Ushuaïa. Magazine présenté par Nicolas Hulot. Hawaii-volcano ; L'étoffe des héros ; Dans l'aven du *dragon* ; *Echos de Tsavo* (60 min). 9445378
0.55 Journal, Météo.
1.05 Permeke. 1.40 et 2.15, 3.20 TF 1 nuit. 1.50 Mésaventures.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal, Bourse.
13.45 Derrick. La note. Série.
14.50 L'Enquêteur. Coupable ou victime. Série.
15.45 Hartley, cœurs à vif. Série.
16.35 Seconde B. La femme de ma vie. Série.
17.05 Quoi de neuf, docteur ? Le rêve de Maggie. Série.
17.30 La Fête à la maison. L'examen. Série.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Ah ! cette Titine !
19.20 et 1.55 Studio Gabriel.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.55

L'EMBELLIE
Téléfilm de Charlotte Silveira, avec *Line Renaud, Jean-Pierre Cassel,* Jacky Berroyer (100 min). 3047007
Une femme d'affaires qui a déjà dépassé l'âge de la retraite se trouve prise d'un malaise en pleine rue. Un homme lui vient en aide...

22.35

BAS LES MASQUES
Magazine présenté par Mireille Dumas. Les plus belles histoires d'amour (70 min). 4535910
23.45 Journal, Météo.
0.00 Le Cercle de minuit. Le terrorisme. Invités : Max Gallo (*La Part de Dieu*) ; Michel Wieviorka (*Face au terrorisme*) (80 min). 4987484
1.20 Histoires courtes. Court métrage. Spécial Clermont-Ferrand : La Vie parisienne, d'Hélène Angel, avec Valérie Bonneton, Marianne Grovès. 2.25 Emissions religieuses (rediff.). 3.25 24 heures d'info. 4.35 Bandits cinéma. 5.00 Outremers (rediff.).

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Les Enquêtes de Remington Steele.
14.30 Brigade criminelle.
15.00 Questions au gouvernement. En direct.
16.05 Docteur Doogie.
16.30 Popeye. Dessin animé.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Atlas des pays du monde* (Larousse).
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Le fond de l'air effraie. La pollution. Invités : docteur Alain Grimfeld ; Bernard Calvet ; Catherine Trautmann (110 min). 133736
22.40 Journal, Météo.

23.10

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Magazine présenté par Bernard Rapp. Patrick Modiano, de Paule Zajdermann et Antoine de Gaudemar (*50 min*). 2127194
0.00 Les Quatre Dromadaires (rediff.). Erebus, Volcan des glaces. Documentaire. 0.55 Dynastie. Dans les mailles du filet. Feuilleton. 1.40 Musique Graffiti. Jeunes interprètes : *Fantaisie op. 49, de Chopin, par Irina Plotnikova*, piano (20 min).

La Cinquième

13.00 Fête des bébés. 13.30 Attention santé. Alcool et adolescents. 14.00 Le Réseau des métiers. 14.05 L'Esprit du sport. 15.00 Omnisciences. Maladies mentales. 15.30 Vaisseau Terre. Air conditionné. 16.00 Avoir 16 ans. 16.30 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Planète blanche. 18.30 Le Monde des animaux. Bébés animaux : les oursons.

Arte

19.00 et 2.05 Collection Hollywood 1950. Série. [7/28] Le Collier de perles, de William Cameron Menzies, avec Angela Lansbury, Ronald Colman (30 min). 9129
19.30 7 1/2. (30 min). 8200
20.00 La Vipère commune. Documentaire. Portrait d'un serpent venimeux, de Günter Goldmann (30 min). 5113
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Nous étions dix frères, les juifs en route pour les camps d'extermination de l'Etat nazi, d'Erwin Leiser (60 min). 7106910
Erwin Leiser a rencontré des témoins, survivants des camps de la mort, pour suivre l'itinéraire des juifs sous le Troisième Reich.

21.45

TABLEAUX D'UNE EXPOSITION
De Moussorgski, transcription de Maurice Ravel, sur des images de Bernard Hébert, avec Moses Pendleton, les danseurs de Momix et l'Orchestre symphonique de Montréal, dir. Charles Dutoit. (35 min). 5416858
22.20 Le Dortoir. Danse. De François Girard, d'après la pièce de Gilles Maheu, avec la compagnie Carbone 14.
23.15 ▶ Steamboat Bill Junior ■ ■ Film américain de Charles Reisner avec Buster Keaton, Ernest Torrence (1928, N., 71 min). 8089113
0.25 Bezness ■ Film franco-tunisien de Nouri Bouzid avec Abdel Kechiche, Galia Lacroix (1991, v.o., 100 min). 3713910

M 6

13.25 M 6 Kid. Magazine présenté par Caroline Avon. La boxe. Kidimot : la pommade. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Tintin : *Le Crabe aux pinces d'or* ; 15.00, Gadget Boy ; 15.25, Creepy Crawlers ; 16.00, Draculito.
16.30 Hit Machine (rediff.).
17.00 et 0.35, 4.25 Fanzine. Spécial chansons françaises.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Raven. Urgence éternelle. Série.
19.00 Code Quantum. La cavale infernale. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série.
20.35 Ecolo 6. Des aquariums dans le désert.

20.45

PAROLE D'ENFANTS
Téléfilm de Miguel Courtois, avec Jean-François Garreaud, Olivia Brunaux (94 min). 123610
Deux adolescentes de 13 et 15 ans accusent leur père d'inceste, puis se rétractent. Une instruction judiciaire a été ouverte...

22.30

LA CICATRICE DE LA HONTE
Téléfilm de John Gray, avec Cheryl Pollack, Maria Hanson (91 min). 2578129
Une jeune fille de la campagne part tenter sa chance à New York. Elle voudrait devenir mannequin.
0.05 Fantasmes. Nue sous la lune.
1.10 Best of pop-rock.
3.05 Culture pub (rediff.). Magazine. 3.30 Jazz 6 (rediff.). Magazine.

Canal +

10.35 Tron ■ ■ Film de Steven Lisberger (1982), 92 min). 2412620
12.10 Internautes. Documentaire.
12.30 La Grande Famille.
13.45 Les Superstars du catch.
16.40 Basket américain. Match de la NBA.
17.55 Pas si vite !
18.00 ▶ Le Dessin animé. The Mask.
▶ En clair jusqu'à 19.00
18.40 Basket Ball. En direct. Pau-Barcelone.
▶ En clair jusqu'à 21.00
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

OPÉRATION SHAKESPEARE ■
Film de Penny Marshall (1994, 124 min). 5959858
23.05 Flash d'information.
23.10 Jour de foot
23.55 Deux verveines et l'addition. Court métrage.
● Lire ci-dessus.

0.10

GERONIMO ■
Film américain de Walter Hill avec Jason Patric, Gene Hackman (1993, v. o., 115 min). 9853991
A la fin de la conquête de l'Ouest, un jeune sous-officier établit une bonne relation avec le chef indien Geronimo. Celui-ci, envoyé dans une réserve avec les siens, se révolte. Vérité historique et exploitation du filon pro-indien de Danse *avec les loups. C'est soigné, classique, un peu ennuyeux.*
2.10 Histoire du reggae. (52 min) Musique.

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. De la substance naturelle au médicament. (3).
20.00 Le Rythme et la Raison. Les chansons de mariage. (3). Radio suisse-romande.
20.30 Antipodes. Les francophones de Roumanie.
21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radio publiques de langue française. A nos amours : Jacques de Decker, journaliste. Une émission de la Radio Belge.
22.40 Nuits magnétiques. Ceci n'est pas du cinéma. 2. *Rien que des mensonges.*
0.05 Du jour au lendemain. Gérard Granel (Etudes). 0.50 Coda. (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

19.05 Domaine privé. D'Edmonde Charles-Roux.
20.00 Concert. Donné le 25 janvier, au Musée *d'Orsay, par Brigitte Engerer* et Bruno Rigutto, pianos : Bilder aus Osten op. 66 pour piano à quatre mains, de R. Schumann ; Casse-Noisette transcrit pour piano à quatre mains par Nicolas Economou, de Tchaïkovski ; Rhapsodie espagnole à quatre mains, de Ravel ; Fantaisie-Tableaux à quatre mains (première suite), de Rachmaninov.
22.00 Soliste. Pierre Fournier.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Hersant, Clementi.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Mozart, Grieg.
0.00 Jazz vivant. Le guitariste Claude Barthelemy et son onztette Otis. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Arminio, opéra en 3 actes, de Biber, par le Salzburger Hofmusik, dir. Wolfgang Brunner, Barbara Schlick (Giulia), Gotthold Schwarz (Arminio), Gerd Türk (Nerone), Xenia Meijer (Segesta), Gerd Kenda (Tiberio), Bernhard Landauer (Caligola), Markus Forster (Vitellio), Hermann Oswald (Germanico), Otto Rastbichler (Erchino), Irena Troupova (Claudia), Regina Schwarzer (Climmia), Florian Mehltretter (Seiano).
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR). 20.00 Faut pas rêver. Invité : Pierre Bachelet (France 3 le 2/2/96). 21.00 Strip Tease. 22.05 Journal (France 2). 22.35 Du côté de chez nous. [2/10]. 23.35 *Savoir plus.* 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (RTBF, 30 min).

Planète

20.35 Mascara, l'émir, les murs, les gens. 21.20 Himalaya. *[1/13] Un patrimoine fragile.* 21.50 Vol au-dessus des mers. [8/11] Tomcat, le félin des mers. 22.45 Un enfer inoubliable. 23.35 ▶ Cocafé. 0.30 Animaux du stade (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Paris Match Première.

22.25 Concert : Maurane. Enregistré à Bruxelles en 1989 (50 min).
23.15 Concert : Les découvertes des Francofolies 95. Enregistré à La Rochelle (60 min). 3404281
0.40 Musiques en scènes.
1.10 Paris dernière (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Le Carrefour de la mort ■ ■ Film de Henry Hathaway (1947, N., v.o., 95 min). 8888649
22.05 Monsieur Taxi Film d'André Hunebelle (1952, N., 80 min). 96787020
23.25 The Man I Married ■ Film d'Irving Pichel (1940, N., v.o., 80 min). 83289587

0.45 Les Quatre Filles du docteur March ■ ■ Film de George Cukor (1933, N., v.o., 110 min). 73344392

Ciné Cinémas

20.30 Dead Bang ■ Film de John Frankenheimer (1989, 100 min). 8983194
22.10 Smoking ■ ■ Film d'Alain Resnais (1993, 145 min). 75645303
0.35 Ciné Cinécourts. Invités : Marin Karmitz ; Tony Gatlif, Christian Philibert, Philippe Kodarski.

Série Club

19.55 Le Corsaire de la reine. La fontaine de jouvence. 20.20 Ma mère à moteur. Maman Noël. 20.45 (et 23.50) The Thunderbirds. Joyeux Noël. 21.40 (et 0.40) Jim Bergerac. C'est presque des vacances. 22.30 Alfred Hitchcock présente. La taupe. 1.30 L'Or et le Papier (60 min).

Canal Jimmy

20.00 Le Frelon vert. Le secret de Sally Bell. 20.30 Route 66. Vers l'avenir. 21.20 Max Headroom. La publicité subjective. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Seinfeld. Le contrevenant. 22.45 Cop Rock. Pilote. 23.35 Liquid Television. 0.00 T'as pas une idée ? Invité : Patrice Chéreau 1.05 New York Police Blues (50 min).

RTL 9

19.55 La Vie de famille. J'aurais dû l'empêcher. 20.30 Le Désert blanc. 22.10 Leader. 22.15 Ciné express. 22.30 Le Syndrome chinois. Film de James Bridges (1979, 125 min), avec Jane Fonda. *Suspense.* 0.35 Télé-achat. 0.50 Marianne de ma jeunesse. Film de Julien Duvivier (1954, N., 105 min), avec Marianne Hold. *Drame.*

TMC

20.25 Drôles d'histoires. 20.35 Le Chinois : L'Ange déchu. 22.05 H2O. 22.35 Aïda. Film de Clemente Fracassi (1953, 95 min), avec Sophia Loren. *Musique.* 0.10 Le Club (75 min).

Eurosport

17.30 Athlétisme. En direct. Meeting indoor de Moscou (Russie), au Kutz Sports Complex (60 min). 794533
18.30 Motors. 20.00 Volley-ball. Cannes-Kuopio. Ligue des champions. 21.30 Basket-ball. Pau-Orthez - Barcelone. 23.00 Football. Match amical. Espagne-Norvège. 0.30 Athlétisme (60 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
MERCREDI 7 FÉVRIER 1996

Les chiffres de la délinquance ont nettement baissé en 1995

Le recul, le premier enregistré depuis 1988, est de 6,5 %

S SON ARRIVÉE à Matignon ai 1995, Alain Juppé avait de- lé à son ministre de l'intérieur, -Louis Debré, *« d'obtenir dès prochain une réduction de 5 % ombre des faits de délinquance criminalité ».* Avec un total de 320 crimes et délits constatés 95 par les services de police et endarmerie, l'objectif fixé par emier ministre est dépassé : la e statistique est sensible par port à 1994 (– 6,47 %, soit 88 infractions en moins), se- es données présentées mardi tier par le directeur général de lice nationale, Claude Guéant, n homologue de la gendarme- Bernard Prévost. C'est la pre- *e fois depuis 1988 que les* res de la délinquance sont à la e, après la relative stabilisa- observée en 1993 (+ 1,3 %) et (+ 1 %).

rrière « la » délinquance enre- ée par les services se trouvent ndant une série d'infractions distinctes. Représentant à elle *e plus de la moitié des faits* tatés, la délinquance dite de voie publique est à la baisse (– 5,9 %). Ce recul des délits susceptibles de toucher chaque citoyen dans sa vie quotidienne est une bonne *nouvelle statistique*, même si le volume atteint reste très supérieur à celui de 1986 (2,02 millions de faits constatés, au lieu de 1,56 million à l'époque). En 1995, la décrue a été sensible pour les cambriolages (– 7,6 %), les vols d'automobiles (– 4,8 %), les vols à la roulotte et les vols d'accessoires automobiles (– 9,3 %), ainsi que les vols à la tire (– 11,4 %). A l'inverse, les vols avec violences (+ 3,7 %) se sont accrus.

HOMICIDES EN RÉGRESSION

Cette progression continue de la violence physique est le phénomène le plus inquiétant de la période, puisqu'on la retrouve, cette année encore, au chapitre des crimes et délits contre les personnes (+ 9 %, soit 15 806 faits supplémentaires). L'augmentation des coups et blessures volontaires (+ 7 660 faits) et celle des menaces et chantages (+ 4 603 faits) ont produit cette tendance. L'accroissement du nombre de viols (+ 12,6 %, soit 824 crimes) pourrait traduire le fait que les victimes sont moins réticentes que dans le passé à déposer plainte.

Contrairement à la situation des métropoles nord-américaines, les homicides ou tentatives d'homicides ont régressé (– 5 %, soit 133 crimes en moins).

Du côté des infractions économiques et financières, la diminution (– 18,9 %) traduit notamment une baisse des escroqueries et abus de confiance (– 24 %) ainsi que des falsifications des chèques et cartes *de crédit (– 18,9 %). Enfin, l'accroissement* des infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 11,8 %) reflète celui des interpellations d'usagers (+ 21,4 %), alors que les arrestations de trafiquants ont chuté (– 35 %).

La géographie criminelle indique que la baisse statistique est répartie sur l'ensemble du territoire (– 22 % en Corse, – 16 % en Alsace, – 9 % en *Nord - Pas-de-Calais*, – 7 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, – 6 % en Rhône-Alpes, – 5,3 % en Ile-de-France). La diminution observée à Paris (– 6,2 %) ne semble pas avoir provoqué un effet de déplacement vers les départements d'Ile-de-France, dont les chiffres sont tous à la baisse (– 10,4 % dans le Val-de-Marne). Parmi les villes de plus de 250 000 habitants, des baisses supérieures à la moyenne nationale ont été relevées à Strasbourg (– 20,5 %), Lille (– 9,1 %), Marseille (– 9,1 %), Nice (– 8,6 %) et Rouen (– 7,2 %).

Au sein de la population délinquante, la part croissante occupée par les mineurs (ils représentent 15,9 % *des auteurs d'actes de délinquance*, au lieu de 14,1 % l'an passé) peut être considérée comme relativement inquiétante pour l'avenir. Mais cette participation varie d'une infraction à l'autre : les mineurs forment ainsi 58 % des personnes mises en cause pour des vols de deux-roues à moteur, mais seulement 5 % des mis en cause pour trafic de stupéfiants.

Erich Inciyan

Table rase *par Pierre Georges*

IL Y EUT TACITE ou Juvénal pour les Césars. Saint-Simon pour Louis XIV. Chateaubriand pour Charles X. Et Jean-Edern Hallier pour François Mitterrand. C'est du moins ce que pense Jean-Edern Hallier...

Voilà un homme qui a du talent, c'est une *évidence*. Et qui s'accorde du génie, autre certitude. *Jean-Edern Hallier se contemple* en son écritoire, et ce qu'il y voit le ravit, l'enchante, le submerge. Quel souffle, quelle vivacité, quelle férocité, quel œil, quel Moi ! En l'étrange et permanent ravissement où le plonge la fée Ecriture, bonne dame nourricière, implacable montgolfière, Jean-Edern bredouille de bonheur et de férocité, d'emphase et d'enflure. Il écrit moins qu'il ne se lit lui-même dans un émerveillement constant.

L'ai-je *bien assassiné* ? En *tout* cas, il n'y manque rien. Pas même *les* plumes pour descendre l'escalier du Moulin-Mitterrand et faire la roue. Je suis pamphlétaire. Voyez mes ailes. Je suis La Bruyère, voyez mon caractère. Etrange bonhomme tout de même, qui revendique sans barguigner *« le pamphlet le plus célèbre qui ait existé avant d'avoir été publié ». Superbe pilleur de patri*moine qui s'inscrit de lui-même à l'inventaire national du génie et au Panthéon des Lettres : *« Comme Victor Hugo avec Napoléon III, j'ai gâché la postérité de François Mitterrand. »*

Excusez du peu, le père Hallier, après le père Hugo. Ou dit d'une autre manière, Hugo le Petit après Hugo le Grand. Encore qu'il faille faire attention à ne pas trop escagasser notre génie tourmenté. Il a les moyens de se venger. Et par tous les moyens justement, le duel à l'encre de seiche dans les jardins de la Closerie des Lilas. Ou deux, trois formules assassines pour estourbir *« les gens médiocres »* qui douteraient encore de la grandeur du meurtre.

Car c'est bien d'un meurtre qu'il s'agit. Un vieux meurtre soigneusement prémédité, recuit, un meurtre d'amour déçu, une haine d'écrivain cocu. Jean-Edern Hallier courtisa François Mitterrand. Il tenta de le séduire, le séduisit peut-être, et puis se trouva rejeté. C'est *dans l'ordre des choses*. Comme il est dans l'ordre des choses que le rejet conduisit l'écrivain à la conclusion sans faille que décidément le Prince ne méritait ni tant d'amour ni tant de considération.

Vieux classique de la vengeance de plume. Vieux ressort du pamphlet. Jean-Edern Hallier décida donc de tuer le Prince. Et deux fois plutôt qu'une. De son vivant, si possible. Dès sa mort, pour plus de sûreté. Il *en est ainsi* d'un président qu'il vaut mieux tuer deux fois. D'une pelletée de mots lorsqu'il vit. D'une gerbe de fleurs empoisonnées – *« J'ai jeté les Fleurs du Mal sur son cadavre »* – lorsqu'il gît.

Jean-Edern Hugo s'y employa vivement. Presque à la manière obsessionnelle d'un chasseur *« d'imposture »* comme il en est de *prime*, d'un *pyromane* à Mitterrand-Ville tel qu'à Moirans. Du vivant du *président*, il *en fut*, ou se dit, empêché. Le pamphlet était écrit ou en voie de l'être très tôt, en 1982. Mais il ne trouva pas preneur. Les éditeurs renâclaient. La police des lettres, la police tout court veillait, écoutait, dissuadait. Et *« l'honneur perdu de François Mitterrand »* resta à l'Enfer des *œuvres corrosives. On a fait des* obsessions pour moins que cela !

Le voici publié. Comme pamphlet à remonter le temps. Pour solde d'un vieux compte. Les pamphlets, hélas, sont comme les soufflets. Ils ne gagnent pas à attendre de passer à table. Même rase.

s partenaires Airbus rallient projet gros porteur

JE LE CONSORTIUM euro- 1 Airbus ait profité du Salon nautique de Singapour pour firmer son désir de voir le jet d'avion gros-porteur XX se concrétiser rapidement st pas une surprise.

me Dietrich Russell, président la branche aéronautique du upe allemand Daimler Benz ospace (DASA), l'un des prin- aux partenaires du consor- n, explique qu'*« il est crucial ir l'avionneur européen de dé- opper un avion de plus de atre cents places, s'il veut être en sure de battre Boeing, parti- ièrement en Asie »*, constitue e étape importante dans le ocessus *qui doit* conduire à la se en œuvre de cet ambitieux ogramme industriel européen.

Cette prise de position a permis Britannique John Leahy, vice- ésident du consortium, d'an- ncer à Singapour *« qu'il y avait sormais un consensus parmi les atre partenaires* [DASA, Aéro- atiale, Casa, British Aerospace] *ur construire l'A-3XX, un avion plus de six cents places »*. Louis allois, président d'Aérospatiale, ait déjà exprimé à plusieurs re- ises son vif intérêt pour *« un ion européen capable d'offrir es capacités comparables ou su- érieures à celle du Boeing 747 ais offrant des coûts opération- els plus faibles »*.

OLUTION ALTERNATIVE

Ce consensus ne doit pas faire lusion. La décision n'est tou- ours pas prise. John Leahy a rap- elé *« qu'elle ne le sera que d'ici eux ans si nous avons trois ou uatre clients potentiels capables le nous commander quarante à inquante avions fermes avant même le lancement du pro- ramme, et de l'argent pour finan- er un programme de 8 milliards le dollars* [40 milliards de rancs] *»*.

A y regarder de plus près, DA- SA, au-delà de son engagement de principe, a laissé la porte ou- verte à une solution alternative. Dietrich Russel explique en effet qu'*« Airbus peut également allon- ger l'actuel A-340 pour en faire un avion de quatre cents ou cinq cents places »*. Cette dernière solution impliquerait le développement de nouveaux moteurs et entraînerait des coûts de développement beaucoup moins importants.

C. J.

Les cheminots de la CFDT sont affaiblis par des adhésions à SUD-Rail

DEPUIS plusieurs jours, les annonces de départs de cheminots de la CFDT pour rejoindre les rangs de SUD-Rail, un syndicat créé en référence explicite à SUD-PTT (Solidaires, unitaires, démocratiques), semblent se multiplier.

Dans les cas les plus spectaculaires, *ces départs sont la traduction* d'une *« désaffiliation »* de l'ensemble d'un syndicat : Paris-Sud-Est a franchi le pas dès le 26 janvier, Rouen a *suivi* le 5 février, et Paris-Saint-Lazare devrait les imiter le 8 février. Plus fréquemment, les sécessions sont le fait de départs plus limités de sections ou d'une partie des affiliés qui créent un nouveau syndicat. Lundi 5 février, *« environ le quart des militants CFDT de la région SNCF de Lyon »* (départements de la Loire, de la Drôme et du Rhône, où travaillent environ 11 000 cheminots) ont quitté la confédération de Nicole Notat pour rejoindre le syndicat autonome SUD.

Ces changements d'affiliation devraient rester marginaux par rapport aux 111 syndicats que compte la Fédération des cheminots. D'abord parce qu'il s'agit d'un pari risqué, à la veille des élections, le 28 mars, des délégués du personnel et des membres des comités d'établissement de la SNCF. *Ensuite parce que*, sur le fond, *« il n'y a aucune opposition entre nous et la ligne adoptée par la CFDT Cheminots, en conflit ouvert avec la confédération »*, reconnaît Dominique Malvaux, secrétaire régional du syndicat CFDT de Saint-Lazare.

« Nous étions d'avis que l'ensemble des syndicats cheminots quittent la confédération, après le rejet, par les instances dirigeantes, de la demande de congrès extraordinaire proposée par la Fédération générale des transports et de l'équipement », poursuit Dominique Malvaux. *« Nous avons décidé de poursuivre seuls lorsque, sur le terrain, nous nous sommes aperçus que la moitié des délégués ne voulaient plus se présenter sous la bannière CFDT »*, explique-t-il. Pour Dominique Malvaux, la démarche de SUD-Rail s'inscrit dans le sillage du « groupe des dix » (dix syndicats, dont SUD-PTT), mais aussi dans le cadre d'un projet de création d'un tissu social et associatif, à l'instar *des anciennes Bourses du travail*. A court terme toutefois, le combat sera porté sur le terrain de la légitimité : les règles électives à la SNCF imposent à un syndicat d'être reconnu comme représentatif pour présenter des listes au premier tour, souvent unique.

Bruno Dalberto, le secrétaire général de la CFDT Cheminots, regrette ces départs répétés mais tend à en minimiser l'importance. *« On assiste à une propagande intense pour faire basculer le maximum de sections avant le 8 mars, date limite du dépôt des listes pour les élections »*, explique-t-il. *« Il faut mener le combat contre Nicole Notat de façon interne, dans la CFDT »*, a-t-il expliqué, lundi 5 février, devant les cheminots de Clermont-Ferrand, dont une partie avait fait sécession le 1er février. Bruno Dalberto propose un large débat, le 7 février, dans le cadre d'une assemblée générale des syndicats de cheminots.

« Notre position d'opposants au sein de la CFDT n'est pas facile, mais la stratégie de désaffiliation ne peut qu'arranger le bureau confédéral, qui, pour l'instant, n'a aucun moyen de faire fléchir les 600 syndicats hostiles à sa ligne, sur les 1 984 que compte la confédération. L'intérêt de Nicole Notat, c'est de laisser passer les choses. Comme un vautour, elle nous regarde nous entre-déchirer, je ne pense pas que ce soit la meilleure solution », ajoute Bruno Dalberto.

Christophe Jakubyszyn

Le principal opposant tunisien condamné à deux ans de prison

MOHAMED MOADA, président du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), le principal parti de l'opposition légale, a *été condamné*, vendredi 2 février, par un tribunal de Tunis, à deux ans de prison ferme pour infractions à la réglementation des changes, a-t-on appris, lundi, de source digne de foi. Il avait été appréhendé le 9 octobre 1995, à son domicile, et placé en garde à vue, des documents ayant *été* saisis qui révélaient, selon les autorités locales, des relations *« secrètes et compromettantes »* avec *« un pays étranger »*, en l'occurrence la Libye.

Le ministère tunisien des affaires étrangères avait contesté les critiques d'Amnesty International, estimant que l'arrestation de M. Moada avait été conduite dans le respect des formes légales, applicables pour une affaire de *« droit commun »*. Agé de cinquante-sept ans, le président du *MDS, qui ne cachait pas* ses convictions panarabes et ses sympathies pro-libyennes, avait déjà fait l'objet, en mars 1994, d'une enquête à propos d'une importante somme d'argent qui lui aurait été remise par un ressortissant étranger.

Peu d'observateurs sont convaincus que l'arrestation de M. Moada n'est autre chose qu'un nouveau mauvais coup porté à ceux qui mi*litent dans* les rangs d'une opposition qui a pignon sur rue. Cette arrestation a, en effet, suivi de quelques jours la publication, sous le manteau, d'un mémorandum adressé, à la fin de septembre 1995, au président Ben Ali par le bureau politique du MDS. Ce texte invitait *le chef de* l'Etat tunisien à revenir aux *« valeurs »* du 7 novembre 1987, date à laquelle il avait écarté du pouvoir Habib Bourguiba pour cause de *« sénilité »*. Il dénonçait ainsi le caractère *« hégémonique »* du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir, et s'indignait de l'extension de la *« corruption »* et de la dérive *« autoritaire »* du régime.

Dans « Le Monde de l'éducation »

DANS SON NUMÉRO de février, outre le palmarès national des résultats du bac lycée par lycée, *Le Monde de l'éducation* publie un atlas des formations professionnelles région par région. Illustrée par vingt-deux cartes en couleurs, cette enquête indique *comment se répartissent*, dans chacun des départements métropolitains, *les 25 000 CAP, BEP*, bacs professionnels, BTS et DUT, cela au moment où, depuis le 1er janvier, quinze des vingt-deux régions assument désormais directement *la charge* de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes âgés de moins de vingt-six ans.

Au sommaire de ce numéro figurent aussi : *un entretien* avec Edith Cresson, commissaire européen responsable de la formation, sur les nouvelles pistes de réflexion ouvertes à Bruxelles pour la construction d'une Europe de l'éducation ; *un entretien* avec le physicien Hanoch Gutfreund, président de l'Université hébraïque de Jérusalem, sur le rôle de celle-ci dans le processus de paix en Palestine ; une enquête sur la *« pédagogie de la taloche »*, qui connaît *discrètement un re*tour en vogue dans certaines écoles françaises ; l'ouverture d'écoles pour les enfants d'immigrés clandestins... en Suisse ; un *dossier sur l'éducation des en*fants précoces ; des conseils aux futurs étudiants pour l'utilisation du système Ravel avant les inscriptions en faculté.

★ En vente chez tous les marchands de journaux, 35 F.

Les dépenses d'assurance-maladie ont augmenté de 4,7 % en 1995

LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-MALADIE des travailleurs salariés (CNAMTS) a annoncé, mardi 6 février, que ses dépenses ont augmenté *de 4,7 % en 1995 (contre + 3,2 % en 1994). Les dépenses de mé*decine de ville ont progressé de 5 %, alors que l'objectif des caisses et des syndicats de médecins était de 3,3 %. Ce résultat, moins mauvais que prévu, est dû à la décélération constatée au dernier trimestre, et notamment au mois de décembre (en raison des grèves).

Les versements aux hôpitaux publics et aux cliniques sont en progression respectivement de 4,8 % et 3,6 %. Le poste pharmacie a progressé de 7,9 %. En 1995, la CNAMTS a versé 433,381 milliards de francs de prestations à 47 millions d'assurés sociaux.

DÉPÊCHES

■ ***TCHÉTCHÉNIE : le meeting permanent de milliers de Tchétchènes*** qui réclament le retrait des troupes russes, à l'initiative des indépendantistes, se poursuivait, mardi 6 février, à Grozny, pour le troisième jour consécutif. Les postes militaires aux entrées de la ville ont été renforcés, empêchant l'afflux des manifestants extérieurs qui étaient venus par dizaines de milliers dimanche. Le général russe Tikhomirov a donné l'ordre d'ouvrir le feu en cas de *« provocations »*. Les deux bâtiments abritant l'administration fédérale et locale pro-russe à Grozny ont été désertés : ses fonctionnaires se seraient repliés vers l'aéroport de la capitale transformé en zone retranchée. – *(Corresp.)*

■ **LETTRES: Julien Green pourra rester dans son appartement.** La *sixième chambre de la cour d'appel de Paris* a annulé, lundi 5 février, le congé que les propriétaires de l'appartement loué par Julien Green depuis vingt-deux ans, rue Vanneau dans le septième arrondissement de Paris, avaient délivré à ce dernier en octobre 1993 (*Le Monde* du 9 janvier). L'académicien et son fils adoptif, Eric Jourdan, étaient menacés d'une mesure d'expulsion autorisée par le tribunal d'instance de ce même arrondissement le 30 mai 1995, *« avec, si besoin est, le concours de la force publique »*.

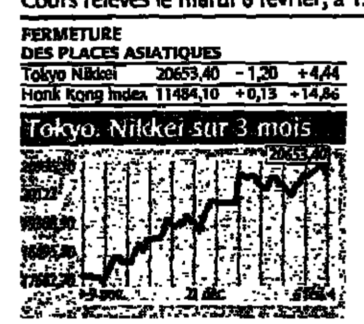
■ **INTERNET : le matériel informatique du « cybercafé », Le Web,** à Besançon, d'où avait été diffusé une version électronique du livre interdit, *Le Grand Secret* (Plon) du docteur Gubler, a été saisi, vendredi 2 février, à la requête d'un fournisseur impayé. Pascal Barbraud, le responsable du « cybercafé », dont l'initiative avait mis en lumière les problèmes juridiques posés par certaines utilisations d'Internet, avait été précédemment incarcéré pour non-paiement de pension alimentaire *et abandon de famille* (*Le Monde* daté 28-29 janvier).

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 6 février, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

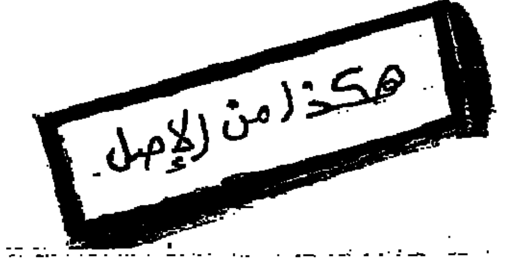
Tokyo Nikkei	20653,40	– 1,20	+ 4,44
Honk Kong Index	11484,10	+ 0,13	+ 14,86



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 05/02	Var. en % 02/02	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1985,59	– 1,81	+ 6,07
Londres FT 100	3761,60	– 0,52	+ 1,95
Zurich	1555,30	+ 0,06	+ 1,66
Milan MIB 30	999	– 6,63	+ 7,30
Francfort Dax 30	2416,58	– 1,45	+ 7,21
Bruxelles	1687,73	– 0,99	+ 8,21
Suisse SBS	1374,07	– 1,48	– 5,72
Madrid Ibex 35	327,34	– 0,97	+ 2,27
Amsterdam CBS	336,10	– 0,56	+ 4,54

Tirage du *Monde* du mardi 6 février 1996 : 486 422 exemplaires


هكذا من الإهمال.